

NOUVELLES
ÉTRENNES
FRIBOURGEOISES
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES
1893

fondées par

L. GRANGIER, professeur,
sous le patronage de la
SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE
DE FRIBOURG.

~~~~~  
Vingt-septième année  
~~~~~



FRIBOURG
IMPRIMERIE FRAGNIÈRE FRÈRES

BANQUE POPULAIRE SUISSE

FRIBOURG

OPÉRATIONS

Prêts sur billets.

Ouverture de crédits en compte-courant.

Encaissement de traites et coupons.

Achat et vente de lots, ordres de bourse.

Avances sur titres.

Traités et chèques sur la Suisse et l'étranger
aux cours du jour.

Echange de monnaies étrangères.

Réception de dépôt d'argent :

a) En compte d'épargne, remboursable sur
demande, dépôt depuis fr. 0,50 aux taux de
 $3 \frac{1}{2} \%$ aux non-sociétaires jusqu'à fr.
3,000.

$3 \frac{3}{4} \%$ à NOS SOCIÉTAIRES jusqu'à fr.
3,000.

b) En compte-courant créancier à 3% net.

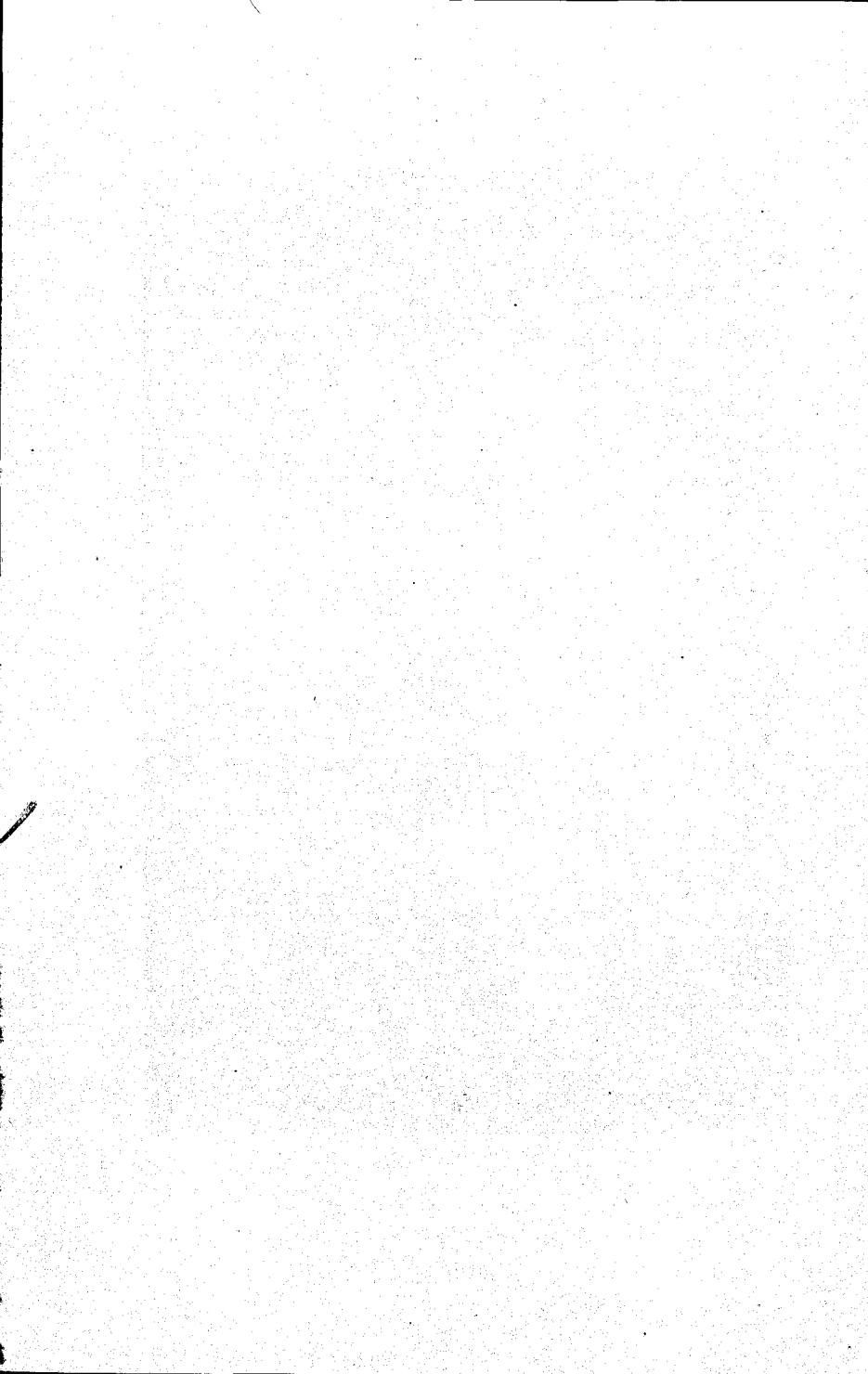
c) Sur bons de caisse (cédules) avec coupons
semestriels

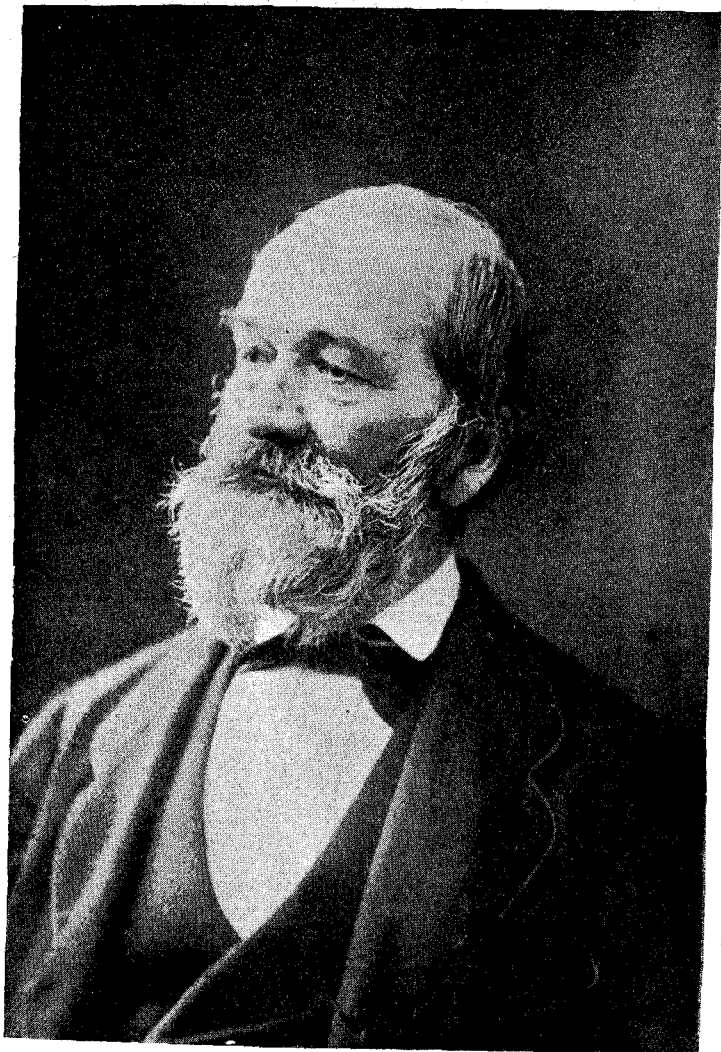
à $3 \frac{3}{4} \%$ pour deux ans fixe.

Garde de titres à des conditions favorables.

Renseignements.

(H1413F) 29





M. LOUIS GRANGIER, PROFESSEUR

NOUVELLES
ÉTRENNES
FRIBOURGEOISES
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES
1893

fondées par

L. GRANGIER, professeur,

sous le patronage de la

SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

DE FRIBOURG.

~~~~~  
**Vingt-septième année**  
~~~~~



FRIBOURG
IMPRIMERIE FRAGNIÈRE FRÈRES

PHÉNOMÈNES ASTRONOMIQUES

et calculs du temps pour l'an de grâce de 1893

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or 13	Indiction romaine 6
Cycle solaire 26	Epactes (Grégor.) XII

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 29 janvier	Pentecôte, 21 mai.
Mercr. des Cendres, 15 février.	Trinité, 28 mai.
Pâques, 2 avril.	Fête-Dieu, 1 juin.
Les Rogations, 8, 9, 10 mai.	Premier dimanche de l'Avent
Ascension, 11 mai.	3 décembre

















Commencement des quatre saisons.

Le printemps, le 20 mars, à 9 h. 43 m. du matin.	Bélier.
L'été, le 21 juin, à 5 h. 43 m. du matin.	Ecrevisse.
L'automne, le 22 septembre, à 8 h. 21 m. du soir.	Balance.
L'hiver, le 21 décembre, à 2 h. 42 m. du matin.	Capricorne

Quatre-Temps.

Février, les 22, 24 et 25.	Septembre, les 20, 22 et 23.
Mai, les 24, 26 et 27.	Décembre, les 20, 22 et 23.

Signes explicatifs de la lune et du zodiaque.

Bélier 	Balance 	Poissons 
Taureau 	Scorpion 	Nouvelle lune 
Gémeaux 	Sagittaire 	Premier quartier 
Ecrevisse 	Capricorne 	Pleine lune 
Lion  Vierge 	Verseau 	Dernier quartier 

Eclipses en 1893.

Il y aura en 1893 deux éclipses de soleil, dont la première sera visible dans nos contrées. Elle aura lieu le 16 avril et durera depuis midi 33 minutes jusqu'à 5 heures 51 minutes.

Une seconde éclipse annulaire aura lieu le 9 octobre. Elle commencera à 6 h. 59 m. du soir pour finir à 1 h. 11 m.

Il n'y aura pas d'éclipse de lune.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

Aigle, le samedi. — *Annecy*, le mardi grand marché, et le vendredi. — *Aarau*, le samedi. — *Aubonne*, le mardi. — *Avenches*, le vendredi. — *Bâle*, le vendredi, aussi pour le bétail. — *Berne*, le mardi. — *Bex*, le jeudi. — *Bienna*, les mardi, jeudi et samedi. — *Bulle*, le jeudi. — *Corouge*, les mardi et vendredi. — *Cerlier*, le samedi. — *Couvet*, le samedi. — *Château-d'Œx*, le jeudi. — *Chaux-de-Fonds*, le mercredi. — *Châtel-St-Denis*, le lundi. — *Cossonay*, le jeudi. — *Echallens*, le jeudi. — *Estavayer*, le mercredi. — *Evian*, le lundi. — *Fleurier*, le vendredi. — *Fribourg*, le samedi. — *Genève*, le samedi grand marché, et le mercredi. — *Langenthal*, le mardi. — *Lausanne*, le samedi grand marché, et le mercredi. — *Locle*, le samedi. — *Lucens*, le mardi. — *Lucerne*, le mardi, aussi pour le bétail. — *Lutry*, le vendredi. — *Martigny-B.*, le lundi. — *Morat*, les mercredi et samedi; marchés au bétail le 4^{er} mercredi de chaque mois. — *Monthey*, le mercredi. — *Morges*, le mercredi. — *Moudon*, le lundi pour graines, et le vendredi légumes. — *Moutiers-Grandval*, le samedi. — *Neuchâtel*, le jeudi grand marché, le mardi et le samedi. — *Nidau*, le lundi. — *Noirmont*, le mardi. — *Nyon*, le jeudi. — *Ollon*, le vendredi. — *Olten*, le samedi. — *Orbe*, le lundi. — *Payerne*, le jeudi. — *Porrentruy*, le jeudi. — *Rolle*, le vendredi. — *Romont*, le mardi; marché au bétail chaque dernier mardi des mois de janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et décembre. — *Rorschach*, marché de graines, le jeudi. — *Saignelégier*, le samedi. — *Schaffhouse*, le mardi grand marché et le samedi. — *Sion*, le samedi. — *Soleure*, le samedi. — *St-Gall*, le samedi. — *St-Imier*, les mardi et vendredi. — *St-Maurice*, le mardi. — *Thoune*, le samedi. — *Thonon*, le jeudi. — *Vevey*, le mardi grand marché, et le samedi. — *Winterthur*, le jeudi. — *Yverdon*, le mardi grand marché, et le samedi. — *Zurich*, le vendredi grand marché, et le lundi.

Janvier



31 jours.

1.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
1.		
DIM.	1 Circoucision. s. Odilon.	☾ pleine lune le 2, ap.-midi 2 h. 16
Lundi	2 B. Macaire, ab., s. Adélaré.	
Mardi	3 ste Geneviève, v., s. Florent.	
Merc.	4 s. Tite, év., s. Rigobert, év.	
Jeudi	5 ste Emilienne, v., ste Amélie	
Vend.	6 Epiphanie. 3 ROIS. CARNAV.	
Samedi	7 s. Lucien, s. Valentin, év.	
2.	<i>Premier dimanche après l'Epiphanie.</i>	
DIM.	8 s. Séverin, s. Erard, év.	☾ dernier quartier le 9, ap.-midi 11 h. 4
Lundi	9 s. Julien, m., ste Basilisse v.	
Mardi	10 s. Guillaume, év., s. Marcién.	
Merc.	11 s. Hygin, ste Hortense.	
Jeudi	12 s. Ernest, ste Césarine.	
Vend.	13 s. Hermyle, m., s. Léonce.	
Samedi	14 s. Hilaire, év., s. Félix.	
3.	<i>Deuxième dimanche apr. l'Epiphanie.</i>	
DIM.	15 s. NOM DE JÉSUS, Paul, erm.,	☾ nouvelle lune le 18, av.-midi 2 h 4
Lundi	16 s. Marcel, P.	
Mardi	17 s.s. Antoine m., s. Bérard.	
Merc.	18 Chaire de saint Pierre à Rome	
Jeudi	19 s. Canut, r., s. Wulstan, év.	
Vend.	20 s. Fabien, m., s Sébasti. n.	
Samedi	21 ste Agnès, v., s. Meinrad. m.	
4.	<i>Troisième dimanche apr. l'Epiphanie.</i>	
DIM.	22 ss. Vincent et Anastase.	☾ premier quartier le 25, av.-midi 7 h. 2
Lundi	23 s. Raymond, s. Emérentien	
Mardi	24 s. Timothée, év., s. Babilas.	
Merc.	25 CONVERSION DE ST PAUL	
Jeudi	26 s Polycarpe, év., ste Paule.	
Vend.	27 s. Jean Chrysostôme, év.	
Samedi	28 s. Amédée, s. Charlemagne.	
5.	<i>Quatrième dim. après l'Epiphanie.</i>	
DIM.	29 SEPT. s. François de Sales.	☾
Lundi	30 ste Martine, s. Hyacinthe.	
Mardi	31 s. P. Nolasque, ste Marcelle.	

Les jours croissent pendant ce mois, de 1 heure 4 minutes.

FOIRES DE JANVIER.

Aarau	18	Ollon	13	Bâle, les vendredis	
Aarbourg	18	Payerne	19	Berne	3
Æschi	10	Porrentruy	16	Berthoud	5
Albeuve	9	Romont	10	Délémont, menu	
Baden (A)	3	Rougemont	16	bétail les mercredis.	
Berne	3 et 17	Rue	25	Fribourg	21
Bienne	12	St-Ursanne	9	Frutigen	5
Boltigen	14	Schwyz	30	Langnau	6
Bremgarten	9	Soleure	9	Langenthal	17
Bulle	12	Sursée	9	Lyss	27
Châtel-St-Denis	16	Siviriez	21	Morges	4
Cossonnay	9	Unterséen	25	Neuchâtel	5
Délémont	17	Vevey	31	Nyon	5
Estavayer	11	Viège	7	Payerne	5
Fribourg	9	Zofingen	12	Romont	31
Genève	2	Zweisimmen	11	Sion	28
Martigny-B.	9			Thoune	28
Morat	4	<i>Marchés au bétail.</i>		Winterthour	5
Nidau	31	Aarberg	25		

Travaux des champs pour chaque mois.

Janvier. Ce mois ne permet aucun travail, ni dans les jardins ni dans les champs. On abat les bois dans les forêts et on les façonne. Si la température le permet, on extirpe les haies et on répare les chemins ruraux. Dans tous les cas, c'est le moment de réparer les outils et de mettre en ordre les magasins. On termine les battages.

ENCYCLOPÉDIE BOUFFONNE.

Suite 1).

Si vous entendez onze femmes parler entr'elles d'une douzième absente, vous pourrez croire du premier coup le bien qu'elles diront d'elle; quant au mal qu'elles en diront, si vous en retenez la moitié, ce sera amplement suffisant.

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver ce quatrain, complètement inédit, d'Alexandre Dumas père :

« Deux choses, ici-bas, me font aimer le jour,
 « L'amour, la liberté, seuls trésors que j'envie ;
 « Pour l'amour, au besoin, je donnerais ma vie ;
 « Mais, pour la liberté, je donnerais l'amour. »

*) Voir les *Etrennes* 1885—1892.

Février



29 jours.

2.		FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Merc.	1	s. Ignace, év., ste Brigide, v.	☾ pleine lune le 1, av.-midi 2 h. 46
Jeudi	2	Purification , s. Apronien.	
Vend.	3	s. Blaise, év. m.	
Samedi	4	s. André Corsini, ste Jeanne	
6.		<i>Dimanche de la Sexagésime.</i>	
DIM.	5	SEX. ste Agathe, v., s. Avit.	☾ dernier quartier le 8 ap -midi 8 h. 47
Lundi	6	ste Dorothee, s. Amand.	
Mardi	7	s. Romuald, s. Richard.	
Merc.	8	s. Jean de Matha.	
Jeudi	9	ste Apolline, v., s. Maire.	
Vend.	10	ste Scholastique.	
Samedi	11	s. Désiré, év., s. Adolphe.	
7.		<i>Dimanche de la Quinquagésime.</i>	
DIM.	12	QUINQ. ste Eulalie, s. Mélece.	☽ nouvelle lune le 16, ap.-midi 4 h. 52
Lundi	13	s. Maure, s. Lézin, év.	
Mardi	14	s. Valentin, s. Eleucade.	
Merc.	15	LES CENDRES. s. Faustin, m.	
Jeudi	16	ste Julienne, v. m.	
Vend	17	s. Fintan, ab., s. Donat, m.	
Samedi	18	s. Siméon, év., s. Flavian.	
8.		<i>Premier dimanche du carême.</i>	
DIM.	19	s. Boniface, év., s. Mansuet.	☾ premier quartier le 23 ap -midi 2 h. 49
Lundi	20	s. Eucher, év., s. Sadoth, év.	
Mardi	21	s. Maximien, év.	
Merc.	22	Q.-T. CHAIRE DE S. P. à A.	
Jeudi	23	s. Pierre Damien, ste Rom.	
Vend.	24	Q.-T. s. MATHIAS, ap.	
Samedi	25	Q.-T. s. Césaire, méd.	
9.		<i>Deuxième dimanche du carême.</i>	
DIM.	26	s. Nestor, év., s. Faustinien	☽
Lundi	27	s. Léandre év., ste Hon.	
Mardi	28	s. Romain, abbé., s. Lupicin	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 4 heure 4 minutes.

Abréviations au calendrier des saints : a. — abbé; ab. — abbesse; ap. — apôtre; c. — confesseur; er. — ermite; év. — évêque; m. — martyr; p. — pape; —pr. — prêtre; r. — roi; ri. — reine; s. — soldat; v. — vierge; vv. — veuve.

FOIRES DE FÉVRIER.

Aarau	15	Morat	1	Yverne	8
Aarberg	22	Moudon	6	Zofingen	9
Avenches	17	Nœunegg	9	Zurzach	6
Aesch	20	Ollon	17	Zweisimmen	2
Berne	7 et 14	Oltén	6	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bienne	2	Onnens, V.	18	Baden	7
Bremgarten	6	Orbe	6	Bâle les vendredis	
Bulle	9	Oron	1	Berne, 4 ^{or} mardi	
Châtel-St-Denis	13	Payerne	16	Berthoud, 1 ^{er} j-udi	
Couroux	22	Porrentruy	20	Frutigen, 4 ^{er} jeudi	
Delémont	21	Rolle	24	Genève, 4 ^{er} lundi	
Echallens	25	Romont	7	Langenthal	21
Estavayer	8	Rue	22	Lyss	24
Fribourg	20	Saignelégier	6	Neuchâtel	2
Genève	6	Schwarzenb.	13	Nyon	2
Gessenay	14	Sierre	13	Romont	28
Landeron	1	Sion	11	Vevey	28
Langnau	22	Soleure	13	Winterthour	2
Laufon	27	Thoune	22		
Monthey	1	Willisau	13		
Morges	1	Yverdon	28		

Février. Les travaux non terminés du mois passé continuent. On sème sur couche ou dans un lieu abrité du jardin les choux pour le repiquage. On dispose les couches et on y pratique quelques semis.

Pour fuir l'orage des passions, le mariage avec une bonne femme est un port dans la tempête ; mais avec une méchante, c'est une tempête dans le port.

Qui toujours fait sévère mine,
A bientôt chassé tout ami ;
Qui constamment rit et badine,
D'un fol a bientôt le crédit.

On parlait de la charité l'autre jour dans un salon.
La charité ? fit quelqu'un, elle commence par soi-même...
et généralement finit là.

Si une femme s'habille mal, on dit qu'elle n'a pas de goût ; si elle s'habille bien, on dit qu'elle ne pense qu'à ses chiffons.

Un grand penseur a dit ;
Lorsque vous rencontrez un ours, ne craignez pas de vous montrer plus ours que lui et de fuir sa société.

Mars



31 jours.

3.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Merc.	1 s. Albin, év., s. Eudoxie, m	☾ pleine lune le 2, ap.-midi 4 h. 38
Jeudi	2 s. Simplicie, p.	
Vend.	3 s. Titien, é., ste Cunégunde.	
Samedi	4 s. Casimir, c., s. Lucius, p.	
10.	<i>Troisième dimanche du carême.</i>	☾ dernier quartier le 10 ap.-midi 5 h. 49
DIM.	5 s. Théophile, év.	
Lundi	6 ^{ste} Colette, s. Fridolin, ab.	
Mardi	7 s. Thomas d'Aq., ste Félicité.	
Merc.	8 s. Jean de Dieu, c. Philémon	
Jeudi	9 ^{ste} Françoise, s. Cyrille.	
Vend.	10 Les 40 martyrs, s. Attale, ab.	
Samedi	11 s. Eutime, év.	
11.	<i>Quatrième dimanche du carême.</i>	☽ nouvelle lune le 18, av.-midi 5 h. 9
DIM.	12 s. Grégoire-le-G.	
Lundi	13 B. Humbert, com., ste Euph.	
Mardi	14 ^{ste} Mathilde, s. Euphrôse	
Merc.	15 s. Longin, s., s. Probe, év.	
Jeudi	16 s. Héribert, év., s. Tatien.	
Vend.	17 s. Patrice, ste Gertrude.	
Samedi	18 s. Narcisse, s. Cyrille de Jér	
12.	<i>Dimanche de la passion.</i>	☾ premier quartier le 24 ap.-midi 10 h. 9
DIM.	19 s. JOSEPH, s Landoald.	
Lundi	20 s. Vulfran, s. Eugène.	
Mardi	21 s. Benoit, b. Nicolas de Flue.	
Merc.	22 s. Bienvenu, ste Catherine.	
Jeudi	23 s. Victorien, MI-CARÊME.	
Vend.	24 s. Gabriel, s. Siméon, m.	
Samedi	25 Annociation. s. Herbland	
13.	<i>Dimanche des Rameaux.</i>	☽ s. SAINT s. Benjamin, ste Cornélie
DIM.	26 LES RAMEAUX. s. Emmanuel.	
Lundi	27 s. Rupert, év., ste Lydie.	
Mardi	28 N. D. d. 7 doul., s. Gontran.	
Merc.	29 s. Ludolphe, év. s. Armogaste	
Jeudi	30 s. Quirin, martyr.	
Vend.	31 s. SAINT s. Benjamin, ste Cornélie	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 49 minutes.

FOIRES DE MARS.

Aarau	15	Fribourg	6	Romainmôtiers	24
Aarberg	29	Genève	6	Saignelégier	6
Aarwangen	16	Grandson	8	St-Aubin, N.	25
Aigle	11	Landéron	13	St-Blaise	6
Anet	15	Langenthal	7	St-Maurice	7
Avenches	17	La-Sarraz	14	St-Ursanne	13
Baden (A)	7	Lausanne	8	Schwytz	13
Bâle	2, 3	Lenzbourg	2	Soleure	27
Berne	7, 14	Loche	21	Sumiswald	10
Berthoud	16	Martigny-Ville	27	Unterséen	1
Bex	30	Mézières V.	29	Vevey	28
Bienne	2	Morat	1	Willisau	30
Bremgarten	13	Morges	29	Zofingen	9
Bulle	2	Moudon	6	Zurzach	13
Châtel-St-Denis	20	Neuveville	28	Zweisimmen	2
Chaux-de-F.	22	Nidau	2		
Chiètres	30	Nyon	2		
Concise	6	Olon	1		
Coppet	9	Ormont-dessous	27		
Cortailod	14	Palézieux	20		
Cossonay	9	Payerne	16		
Cully	3	Porrentruy	20		
Delémont	14	Pully	16		
Erlenbach	14	Romont	7		
Estavayer	8	Rue	15		
Farvagny	22				

Marchés au bétail.

Aubonne	21
Bâle, les vendredis	
Fribourg	18
Frutigen	2
Neuchâtel	2
Sion	24
Thoune	25

Mars. La nature se réveille. Les labours commencent. On sème l'avoine, les pois, les poisettes, le froment de printemps ; quelques pommes de terre hâtives ont dû être plantées aussitôt que la terre a été suffisamment égouttée. C'est le moment de planter les arbres. On greffe à la fin du mois. On laboure et ensemeince les jardins. On taille la vigne, on fait le bois aux espaliers et on les palisse.

Il y a des gens qui ne savent pas perdre leur temps tout seuls : ils sont le fléau des gens occupés. DE BONALD.

La mémoire est comme une clef, elle se rouille quand on ne s'en sert pas. MÉRY.

L'ambition et l'amour ne sont jamais repus.

Et n'ont jamais assez s'ils n'ont pas toujours plus.

La vertu auprès de laquelle il faut toujours monter la garde ne vaut pas la solde du factionnaire.

La pensée n'est qu'un souffle, mais ce souffle remue le monde. Victor Hugo.

Avril



30 jours.

4.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Samedi	1 s. Hugues, év., ste Theodora	☾ pleine lune le 1, av.-midi 7 h. 53
14.	<i>Dimanche de Pâques.</i>	
DIM.	2 Pâques, s. François.	
Lundi	3 s. Richard, ste Agape, v.	
Mardi	4 s. Isidore, s. Zosime, év.	
Merc.	5 s. Vincent Ferr., s. Christ.	
Jedi	6 s. Célestin, p., s. Sixte, p.	
Vend.	7 s. Herman, m., s. Hégésippe	
Samedi	8 s. Amance, év., s. Denis.	☾ dernier quartier le 9, ap.-midi 0 h. 11
15.	<i>Dimanche de Quasimodo.</i>	
DIM.	9 QUAS. ste Valtrude, s. Acaç.	
Lundi	10 ste Mechtilde.	
Mardi	11 s. Léon I, p., s. Isaac, m.	
Merc.	12 s. Jules I, p., s. Sabas, m.	
Jedi	13 ste Herménégilde, s. Justin	
Vend.	14 s. Tiburce, s. Justin, phil.	
Samedi	15 ste Anastasie de Rome, m.	☽ nouvelle lune le 16, ap.-midi 3 h. 10
16.	<i>Deuxième dimanche après Pâques.</i>	
DIM.	16 s. Lambert, s. Dreux, conf.	
Lundi	17 s. Anicet, p. et m.	
Mardi	18 s. Eleuthère, ste Apollonie.	
Merc.	19 s. Socrate, m., s. Gérold.	
Jedi	2 s. Théotime, s. Sulpice.	
Vend.	21 s. Anselme, év., s. Usthasat	
Samedi	22 ss Soter et Cajus, papes.	☽ premier quartier le 23 av.-midi 6 h. 2
17.	<i>Troisième dimanche après Pâques.</i>	
DIM.	23 s Georges, m., s. Adalbert.	
Lundi	24 s. Fidèle, c., ste Beuve.	
Mardi	25 s. MARC, évang., s. Floribert.	
Merc.	26 ss. Clet et Marcellin, papes.	
Jedi	27 B. P. Canisius, s. Anastase	
Vend.	28 s. Vital, s. Paul de la croix.	
Samedi	29 s. Pierre, m., s. Robert.	☽ 30 stes Catherine de S., Sophie
18.	<i>Quatrième dimanche après Pâques.</i>	
DIM.	30 stes Catherine de S., Sophie	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 39 minutes.

FOIRES D'AVRIL.

Aarau	19	Gruyères	26	Payerne	20
Aarberg	12	Hermance	25	Planfayon	19
Aarbourg	24	Herzogenbuchs.	5	Porrentruy	17
Aigle	15	Kalnach	7	Romont	18, 25
Albauve	24	Landeron	3	Rue	26
Baden (A)	4	Langnau	26	Schwytz	10
Berne 4, 18,	25	La-Roche	24	Sierre	24
Bienne	6	La-Sarraz	25	Soleure	10
Bremgarten	3	Locle	18	St-Ursanne	24
Brigue	3	Lucerne	20	Sursée	24
Bulle	6	Martigny-Bourg	3	Thoune	5
Chaux-d.-Fonds	26	Martigny-V.	24	Vevey	25
Cernier	17	Moudon	10	Viège	29
Châtel-St-D.	17	Monthey	5	Willisau	17
Cossonay	20	Morat	5	Winterthur	6
Cudrefin, V.	17	Motiers-Trav.	13	Yverdon	4
Delémont	18	Neuenegg	10	Zofingen	13
Echallens	20	Oltén	3	Zurich (cuirs)	24
Einsiedeln	4	Orbe	3	Zweisimmen	13
Estavayer	12	Ormont-dessous	25		
Fleurier	16	Ormont-dessus	20	<i>Marchés au bétail.</i>	
Fribourg	3	Oron	5	Bâle les vendredis	
Genève	3	Palézieux	11	Fribourg	15
Grandson	24				

Avril. La plantation des pommes de terre se termine. On sème l'orge, le chanvre, les racines et les haricots en plein champ. On attend la fin du mois pour semer le maïs. Les semis dans les jardins se complètent. On a soigné plus particulièrement dans le commencement du mois les raies et les irrigations des prés.

Il est plus facile d'être toujours humble que d'être fier à propos.

La bête n'est point du tout inutile en ce monde ; elle sert à aiguïser l'esprit des malins.

Il y a des gens qui s'entendent — et ils ne sont pas mal nombreux — à marier l'inutile au désagréable.

Les hommes font bien de se diriger d'après les lois, mais les lois font encore mieux de se diriger d'après les hommes.

Les pleutres de l'art sont ordinairement les génies de la réclame et vice versa.

Les journaux sont l'aiguille à secondes du temps.

Mai



31 jours.

5.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	1 ss. PHILIPPE ET JACQUES ap. 2 s Athanase, év, s Walbert. 3 INVENT. STE CROIX. 4 ste Monique, s. Florian. 5 s. Pie V. p, s. Hilaire, év. 6 s. Jean P. L., ste Judith.	☾ pleine lune le 30 avril ap.-midi 11 h. 58
19.	<i>Cinquième dimanche après Pâques.</i>	
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	7 ROGATIONS. s. Stanislas, év. 8 APPARIT s. MICHEL. s. Désiré 9 TRANS-L. S. NICOLAS, s. Béat. 10 s. Antonin, ar., s. Isidore, l. 11 Ascension s. Mammert, év. 12 s. Achille, m., s. Denis. 13 s. Marcellin s Servais.	☾ dernier quartier le 9, av.-midi 3 h. 0
20.	<i>Sixième dimanche après Pâques.</i>	
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	14 ste Justine, ste Couronne. 15 ste Sophie, v., s. Segond, év 16 ss. Jean Népom., Adalbert. 17 s. Pascal Baylon, c. 18 s. Théodose, s. Félix. 19 s. Yves, s. Pierre Célestin. 20 s. Bernardin de S, ste Basile	☽ nouvelle lune le 15, ap -midi 11 h. 22
21.	<i>Dimanche de Pentecôte.</i>	
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	21 Pentecôte . s. Félix, cap. 22 ste Julie, vierge. 23 s. Didier, év., s. Désiré, év. 24 Q.-T. N.-D. AUXILIATRICE. 25 s. Urban, p, s. Grégoire, VII 26 Q.-T. s Philippe d. N. 27 Q.-T. s. Bède. ste Madeleine.	☾ premier quartier le 22 ap.-midi 3 h. 47
22.	<i>Dimanche de la Trinité.</i>	
DIM. Lundi Mardi Merc.	28 Trinité . s. German, év. 29 s. Maximin, s Conon, m. 30 s. Félix, p., s: Ferdinand, r. 31 ste Pétronille, v., ste Angèle	☽ pleine lune le 30, ap.-midi 3 h. 58

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 17 minutes.

FOIRES DE MAI.

Aarau	17	Erlenbach	9	Ollon	19
Aarberg	10	Estavayer	10	Orbe	15
Anet	24	Farvagny	10	Oron	4
Aigle	20	Fribourg	1	Ormont-dessous	10
Aubonne	9	Genève	1	Ormont-dessus	17
Avenches	19	Gessenay	1	Payerne	18
Baden	2	Landeron	1	Porrentruy	15
Baulmes	5	Langenthal	23	Rolle	26
Bellegarde	8	Lauffon	2	Romont	9
Berne	2	Laupen	4	Rue	24
Berthoud	25	Lausanne	10	Saignelégier	1
Bex	4	Louèche-V.	1	St-Blaise	8
Bienne	4	Lien	16	Ste-Croix	24
Bière	22	Locle	16	Stalden	15
Boudry	30	Lucerne	1, 12	St-Maurice	26
Bremgarten	29	Martigny-B.	8	Schwarzenb.	12
Bulle	10 ou 12	Mézières, V.	3	Schwytz	1
Buren	3	Meiringen	16	Semsales	1
Charmey	2	Montpreveyres	17	Signau	4
Châtel-St-Denis	8	Monthey	17	Sion	6, 20, 27
Château-d'Œx	17	Morges	17	Soleure	8
Chaux-de-F.	24	Morat	3	Sumiswald	12
Chavornay	10	Moudon	1	Thoune	10
Chenit	19	Neuchâtel	18	Unterséen	3
Chiètres	30			Vallorbes	24
Combremont-G.	17	<i>Marchés au bétail.</i>		Verrières	17
Concise	8	Bâle les vendredis		Vionnaz	1
Corcelles	4	Delémont, menu		Vuippens	10
Cortailod	17	bétail les mercredis.		Wangen	5
Couvet	30	Fribourg	13	Yverdon	2
Delémont	16	Neuveville	30	Yvonand	29
Donneloye	19	Nyon	4	Zweissimmen	8
Echallens	24	Vevey	30	Zurich	1

Mai. Renouvez dans ce mois tous les semis des plantes potagères ; semez choux-fleurs, choux-marcelin, pois, chicorée, etc. Si le temps est favorable, commencez les foins à la fin du mois. En tout cas, les sarclages des pommes de terre et des racines auront été soignés préalablement.

C'est un grand bonheur pour une femme que d'avoir un mari gourmet : elle est toujours sûre de trouver le chemin de son cœur.

Juin



30 jours.

6.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Jeudi	1 Fête-Dieu. s. Juvence.	
Vend.	2 s. Erasme, év., s. Eugène, p	
Samedi	3 ste Clotilde, r. s. Morand.	
23.	<i>Deuxième dimanche après Pentecôte.</i>	
DIM.	4 s. Attale, s. Quirin, év.	☾ dernier quartier le 7, ap.-midi 2 h. 18
Lundi	5 s. Boniface. év.	
Mardi	6 s. Claude, év., s. Amance.	
Merc.	7 s. Robert, abbé, s. Roger.	
Jeudi	8 s. Médard, s. Maxime.	
Vend.	9 ss. Prime et Félicien.	
Samedi	10 ste Marguerite.	
24.	<i>Troisième dimanche après Pentecôte.</i>	
DIM.	11 s. BARNABÉ, ap.	☽ nouvelle lune le 14, av.-midi 6 h. 26
Lundi	12 s. Léon III, p.	
Mardi	13 s. Antoine de Padoue.	
Merc.	14 s. Basile, arch., s. Rufin m.	
Jeudi	15 s. Bernard de M., s. Modeste	
Vend.	16 s. François Regis.	
Samedi	17 s. Rainier, c., ste Isaure.	
25.	<i>Quatrième dimanche après Pentecôte.</i>	
DIM.	18 s. Léonce, m., s. Marc.	☽ premier quartier le 21 av.-midi 3 h. 13
Lundi	19 ss. Gervais et Protais.	
Mardi	20 s. Silvère, p., ste Florentine	
Merc.	21 s. Louis de Gonz. s. Aloyse.	
Jeudi	22 s. Paulin. 10,000 martyrs.	
Vend.	23 s. Zacharie, ste Agrippine.	
Samedi	24 NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE	
26.	<i>Cinquième dimanche après Pentecôte.</i>	
DIM.	25 s. Guillaume, s. Prosper.	☽ pleine lune le 29, av.-midi 7 h. 4
Lundi	26 ss. Jean et Paul, mm.	
Mardi	27 s. Ladislav, r., s. Crescence.	
Merc.	28 s. Léoull, p., c., Irénée, m.	
Jeudi	29 ss. PIERRE ET PAUL, ap. et m.	
Vend.	30 Commém. s. Paul, s. Martial	

Les jours croissent de 18 m. du 1 au 21 et décr. de 4 m. du 22 au 30

FOIRES DE JUIN.

Aarau	21	Monthey	7	Yverdon	6
Bagnes	15	Môtiers-Trav.	13	Zurzach	8
Bienne	1	Morat	7	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bremgarten	12	Moudon	5	Bâle les vendredis	
Brigue	3	Munster (V.)	13	Baden (A.)	6
Bulle	8	Olten	5	Berne	6
Brugg	13	Oron	7	Berthoud	1
Buttes (N.)	29	Payerne	15	Cossonay	8
Cossonay	2	Porrentruy	19	Delémont	20
Delémont	20	Romont	13	Fribourg	17
Estavayer	14	Rue	28	Frutigen	1
Fleurier	2	St-Aubin, N.	12	Genève	5
Fribourg	5	St-Imier	6	Landeron	5
Genève	5	St-Ursanne	26	Langenthal	26
Grandson	26	Sion	10	Langnau	2
Landeron	5	Siviriez	8	Lyss	30
Lignières	15	Soleure	26	Morges	7
Locle	27	Sursée	22	Neuchâtel	1
Louèche-B.	1	Vallangin, N.	5	Porrentruy	19
Martigny	12	Verrières	21	Vevey	27
Mézières, V.	14	Willisau	29		

Juin. La fenaison occupe les bras durant tout le mois. On ébourgeonne et on palisse la vigne, ainsi que les arbres fruitiers. On repique les choux-fleurs, les cardons, le céleri, les laitues, etc. On renouvelle quelques semis d'herbes fourragères.

Un prince birman se promenait dans un cimetière, atristé par la vue de tous les mamelons de terre amoncelée qui marquent les sépultures.

Il aperçoit une jeune femme toute pâle, agenouillée sur un tertre tout frais, et qui avec son éventail faisait de grands gestes.

Le prince s'approche et dit à la belle affligée :

— Quel est le parent que vous pleurez ?

— C'est mon mari.

— Mais pourquoi éventer ainsi son tombeau ? Bouddha ne vous rendra pas le corps de votre époux.

— Ah ! répond la femme, c'est que je lui ai juré de ne pas me remarier avant que la terre qui le recouvre ne soit complètement sèche, et je viens chaque jour l'éventer pour que l'humidité disparaisse au plus tôt.

La vanité est la cuirasse des sots.

Juillet



31 jours.

7.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Samedi	1 s Théobald. s. Arnold.	☾ dernier quartier le 6, ap.-midi 10 h. 41
27.	<i>Sixième dimanche apr. Pentecôte.</i>	
DIM.	2 VISITATION. s. Othon, év.	
Lundi	3 s. Héliodore, s Anatole	
Mardi	4 ste Berthe. s. Udalric. év.	
Merc.	5 ste Philomène, v., s. Max.	
Jeu	6 s. Isaïe, proph., s. Romule.	
Vend.	7 s. Guillebeaud, év.	
Samedi	8 ste Elisabeth, s. Kilian, év	☉ nouvelle lune le 13, ap.-midi 1 h. 23
28.	<i>Septième dimanche apr. Pentecôte.</i>	
DIM.	9 ste Véronique, abb.	
Lundi	10 s. Silvain, m., ste Félicité.	
Mardi	11 s. Pie I, p m., ste Susanne.	
Merc.	12 ss. Jean Gualbert, Nabor.	
Jeu	13 s. Anaclet, s. Eugène.	
Vend.	14 s. Bonaventure, év., doct.	
Samedi	15 s. Henri II, empereur.	☽ premier quartier le 20 ap.-midi 5 h. 38
29.	<i>Dimanche du Scapulaire.</i>	
DIM.	16 SCAPULAIRE s. Faustin.	
Lundi	17 s. Alexis, c.	
Mardi	18 s. Camille, c., s. Frédéric.	
Merc.	19 s. Vincent de Paul, s. Arsène	
Jeu	20 ste Marguerite, v., s. Jérôme	
Vend.	21 ste Praxède, v., s. Daniel p.	
Samedi	22 ste Marie-Madel. s. Vandrille	☽ pleine lune le 28, ap.-midi 8 h. 45
30.	<i>Neuvième dimanche après Pentecôte.</i>	
DIM.	23 s. Apollinaire, s. Liboire.	
Lundi	24 B. Louise. ste Christine, v.	
Mardi	25 s. JACQUES, s. Christophe.	
Merc.	26 ste ANNE, MÈRE DE MARIE.	
Jeu	27 s. Pantaléon, ste Nathalie.	
Vend.	28 ss. Victor et Innocent, PP.	
Samedi	29 ste Marthe. s. Loup, év.	☽ Les jours décroissent, pendant ce mois, de 58 minutes.
31.	<i>Dixième dimanche après Pentecôte.</i>	
DIM.	30 ss. Abdon et Sennen; mm.	
Lundi	31 ss. Ignace Loyola, Germain.	

FOIRES DE JUILLET.

Aarau	19	Genève	3	Pay-erne	20
Aarberg	12	Gimel	17	Porrentruy	17
Aarbourg	17	Herzogenbuch.	5	Romont	11
Aarwangen	13	Kallnach	21	Rue	26
Aubonne	6	Landeron	5	Saignelégier	3
Avenches	21	Langenthal	18	Soleure	10
Bellegarde	24	Langnau	26	Vevey	25
Bellelay	1	Lausanne	12	Willisau	28
Berthoud	13	Lignières	20	Yverdon	4
Bienne	6	Madiswyl	21	Zofingen	13
Bremgarten	10	Montpreveyres	5	Zurzach	10
Brévine	5	Morat	5		
Buren	12	Moudon	3	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bulle	27	Morges	5	Aarberg	26
Chiètres	27	Neuchâtel	6	Baden	4
Cossonay	13	Nidau	18	Berne	4
Délémont	18	Nyon	6	Fribourg	22
Echallens	20	Olten	3	Frutigen	6
Estavayer	12	Orbe	10	Lyss dern. vendredi	
Fribourg	10	Ønsingen	17	Sion	29

Juillet. La moisson commence durant ce mois. On a débuté par la navette, dont le terrain est immédiatement labouré et semé en trèfle incarnat, en blé noir, ou en maïs, pour fourrage. Aussitôt qu'un champ de grain est récolté, la charrue doit le retourner.

Proverbe russe :

Allant à la guerre, fais une prière ; allant en mer, fais en deux ; en te mariant, fais-en trois.

Les hommes qui aiment *la* femme n'aiment jamais *une* femme.

On oublie plus vite un grand chagrin qu'une petite humiliation.

La beauté fait naître l'amour, la bonté seule le fait vivre.

S'il existait un homme parfait, il lui suffirait de se savoir tel pour ne plus l'être.

Dieu a voulu qu'aucun bien ne se fit à l'homme qu'en l'aimant.

P. LACORDAIRE.

Août



31 jours.

8.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	1 s PIERRE AUX L. Les Machab. 2 PORTIONCULE. s. Alphonse. 3 INVENT. Rel. ÉTIENNE. Lydie. 4 s. Dominique, s. Tertullien. 5 N.-D. DES NEIGES. s. Oswald.	☾ dernier quartier le 5 av.-midi 4 h. 59
32.	<i>Onzième dimanche après Pentecôte.</i>	
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	6 TRANSFIGURATION s. Sixte. 7 s Gaëtan, c., s. Albert, c. 8 s. Cyriaque, s. Sévère, m. 9 s. Romain, s. Secundien. 10 s. LAURENT, diac., Astérie 11 s. Tiburce, ste Susanne. 12 ste Claire, v., ste Hilarie.	☽ nouvelle lune le 11, ap.-midi 9 h. 23
33.	<i>Douzième dimanche après Pentecôte.</i>	
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	13 s. Hippolyte, s. Cassien, m. 14 s. Eusèbe, pr., s. Alfred, c 15 Assomption. s. Napoléon 16 s. Joachim, s. Théodule, év. 17 s. Libérat, ab., s. Rogat, m. 18 9 s. Firmin, év., ste Hélène. 19 s. Marien, c., s. Louis. év.	☾ premier quartier le 19 av.-midi 10 h. 27
34.	<i>Treizième dimanche après Pentecôte.</i>	
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	20 s. Bernard, s. Samuel. 21 ste Jeanne de Chantal, vv. 22 s. Symphorien, m. 23 s. Sidoine, év., s. Zachée. 24 s. BARTHÉLEMY, ste Aure 25 s. Louis roi., ste Patrice, v. 26 st Zéphirin. pape et martyr.	
35.	<i>Quatorzième dimanche ap. Pentecôte.</i>	
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi	27 DÉD. de ST-N. ste Eulalie, v. 28 s. Augustin, év. 29 DÉCOL. S. J., ste Sabine. 30 ste Rose de Lima, s. Félix. 31 s. Raymond, ste Isabelle.	☽ pleine lune le 27, av.-midi 9 h. 18

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 36 minutes.

FOIRES D'AOUT.

Aarau	16	Morat	2	Viège	10
Anet	30	Moudon	14	Willisau	31
Berne	22	Neuveville	29	Winterthour	17
Bienne	3	Ollen	7	Zofingen	10
Bremgarten	21	Orbe	28	<i>Marchés au bétail.</i>	
Chaux-de-F.	16	Ormont-dessus	22	Bâle, les vendr.	
Cossonay	24	Ormont-dessous	24	Aarberg, dernier	
Delémont	16	Payerne	17	mercredi.	
Echallens	17	Porrentruy	21	Baden (A)	1
Estavayer	9	Romont	17	Berthoud	3
Einsiedeln	28	Rue	30	Fribourg	19
Fleurier	11	Saignelégier	8	Frutigen	3
Fribourg	7	St-Cergues	11	Langenthal	15
Genève	7	St-Imier	21	Langnau	4
Gimel	28	St-Ursanne	28	Lyss le dernier	
Grandson	9	Soleure	14	vendredi	
La Sarraz	29	Sornetan	23	Morges	2
Landeron	14	Sursée	28	Neuchâtel	3
Laupen	24	Thoune	30	Nyon	3
Lignières	7	Tourtemagne	12	Thoune	26
Lucerne	8	Vallangin	16	Vevey	29
Mézières, V.	31	Val-d'Illiez	18		

Août. On termine les moissons et les déchaumages et on commence les regains. On greffe en écusson, et vers la fin du mois, les semailles d'automne commencent à s'effectuer.

La grande faute de la plupart des hommes, c'est d'attacher plus de prix au passe-temps qu'au temps lui-même.

Un bon ami est une seconde conscience.

L'argent est horriblement prosaïque, mais c'est encore le meilleur moyen qu'on ait trouvé pour faire paraître la vie moins prosaïque.

Le malheur est souvent la porte que choisit le bonheur pour entrer chez nous.

Volontiers les gens qui auraient beaucoup à dire parlent peu. Ceux qui n'ont rien à dire parlent beaucoup.

Bien que le contentement soit une vertu, le contentement de soi-même est un vice.

FOIRES DE SEPTEMBRE.

Aarau	20	Frutigen	8	Romont	19
Aarbourg	18	Genève	4	Rue	27
Aarberg	13	Gessenay	8, 29	Riggisberg	1
Anniviers	26	Gruyères	25	Schwartzentb.	28
Aubonne	12	Herzogenbuchs.	13	Schwytz	14
Avenches	15	Landeron	4	Sembrancher	20
Baden	5	Langenthal	19	Sonvillier	25
Bâle	21 et 22	Lausanne	13	Sviriez	11
Bellegarde	18	Louèche-V.	30	St-Nicolas	21
Bellelay	2	Locle	19	Stalden	30
Berne	5	Lucerne	7	St-Aubin, N.	19
Bienne	14	Madiswyl	14	St-Blaise	11
Boudry	12	Martigny V.	25	Soleure	11
Bremgarten	11	Meiringen	20	Sumiswald	29
Buren	6	Monthey	13	Thoune	27
Bulle	7	Morges	6	Tourtemagne	28
Cerlier	13	Morgins	18	Unter-éen	15
Chât.-d'Ex	20	Morat	6	Valangin	20
Châtel St-Denis	11	Môtiers-Travers	1	Viège	27
Chiètres	25	Moudon	11	Wimmis	9
Couvet	12	Nyon	28	Yverdon	5
Courtelary	23	Oltén	4	Zermatt	23
Delémont	19	Oron	6	Zurich	25
Einsiedeln	25	Payerne	21	Zweistammen	9
Estavayer	13	Planfayon	13		
Erlenbach	12	Ponts (les)	5	<i>Marchés au bétail</i>	
Fahrwangen	4	Porrentruy	18	Fribourg	16
Fribourg	4	Reichenbach	26	Vevey	26

Septembre. Il reste encore quelques regains à terminer au commencement du mois. Les labours et les semis de froment et d'autres grains hivernés se continuent avec une grande activité. Les derniers jours du mois voient commencer la récolte des pommes de terre. Les vaches viennent manger la troisième herbe dans les prés. Les jours pluvieux sont utilisés pour les battages.

Il y aurait de quoi faire bien des heureux avec le bonheur qui se perd dans ce monde.

DUC DE LÉVIS.

Octobre



31 jours.

10.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
40.	<i>Dimanche du Rosaire.</i>	
DIM.	1 ROSAIRE. s. Remy, s. Piat.	☾ dernier quartier le 2, ap.-midi 3 h. 54
Lundi	2 s. Léger, év.	
Mardi	3 Les deux Evaude., s. Candide	
Merc.	4 s. François d'Assise, conf.	
Jeu di	5 s. Placide, m., ste Flavie, v.	
Vend.	6 s. Bruno, fond., ste Foi, v.	
Samedi	7 s. Marc, ste Justine, vierge.	
41.	<i>Vingtième dimanche ap. Pentecôte.</i>	
DIM.	8 ste Brigitte, ste Laurence.	● nouvelle lune le 9, ap.-midi 9 h. 3
Lundi	9 ss. Denis et Rustique, m.	
Mardi	10 s. François Borgia, c.	
Merc.	11 ste Placidie, v., s. Gommer.	
Jeu di	12 s. Maximilien, év.	
Vend.	13 s. Edouard, r., s. Hugolin.	
Samedi	14 s. Callixte, p., s. Burcard.	
42.	<i>Vingt-unième dimanche ap. Pentecôte</i>	
DIM.	15 ste Thérèse, v., s. Roger.	☽ premier quartier le 17 ap -midi 14 h. 55
Lundi	16 s. Gall, ab., s. Florentin, év	
Mardi	17 ste Hedwige, veuve.	
Merc.	18 s. Luc, évang., s. Juste, m.	
Jeu di	19 s. Pierre d'Al., s. Ferdinand.	
Vend.	20 s. Jean de Kanty, s. Aurèle	
Samedi	21 ste Ursule, v. s. Hilarion.	
43.	<i>Vingt-deux. dimanche ap. Pentecôte.</i>	
DIM.	22 ste Cordule, v. ste Alodie.	☽ pleine lune le 25, av.-midi 8 h. 4
Lundi	23 s. Pierre-Paschase, év.	
Mardi	24 s. Raphaël, arch.	
Merc.	25 s. Chrysanthe, s. Darie.	
Jeu di	26 s. Evariste, P. m.	
Vend.	27 s. Frumence, s. Florentin.	
Samedi	28 ss. SIMON et JUDE, Cyrille.	
44.	<i>Vingt-trois. dimanche ap. Pentecôte</i>	
DIM.	29 ste Eusébie, s. Narcisse, év.	☾ dernier quartier le 31 ap.-midi 11 h. 17
Lundi	30 s. Sérapion, év., s. Quentin.	
Mardi	31 JEUNE. s. Wolfgang. Lucille.	

Les jours décroissent, pendant ce mois. de 1 heure 44 m.

FOIRES D'OCTOBRE.

Aarau	18	Einsiedeln	2	Moudon	16
Aigle	28	Erlenbach	10	Nidau	31
Albeuve	10	Estavayer	11	Olten	23
Anet	25	Farvagny	11	Orbe	9
Baden (A)	3	Fleurier	13	Oron	4
Bâle	27-9 nov.	Fribourg	2	Palézieux	17
Berne (messe)	3, 24	Frutigen	17	Payerne	19
Bex	19	Genève	4	Planfayon	18
Bienne	12	Gruyères	9	Porrentruy	16
Bière	23	Kallnach	20	Romont	10, 24
Boltigen	7	Landeron	2	Rougemont	5
Bremgarten	2	La-Roche	2	Rue	25
Brigue	16	La-Sarraz	10	Schwartzenb.	26
Bulle	4, 5, 26	Lausanne	11	Schwytz	9
Berthoud	18	Louèche-V.	13, 28	Sion	7, 28
Charmiez	5	Lignières	19	Soleure	3
Charmey	2	Locle	17	Ste-Croix	4, 25
Château-d'Œx	3, 4	Lucerne	2, 13	Ste-Ursanne	30
Chaux-de-F.	18	Martigny-B.	16	Vevey	31
Châtel-St-D.	16	Mézières, V.	11	Vuippens	24
Combremont-G.	25	Montpreveyres	25	Yverdon	31
Cossonay	12	Monthey	11	Zweisimmen	26
Cudrefin, V.	30	Montreux	27	<i>Marchés au bétail.</i>	
Delémont	17	Morat	4	Bâle, les vendr.	
Donneloye	20	Morges	4	Fribourg	14
Echallens	19	Môtiers-Travers	31	St-Maurice	10

Octobre. Terminaison des semailles et de la récolte des pommes de terre. Arrachage des racines. Redoublement d'activité des battages. On braque le chanvre et le lin ; on entreprend les seconds labours et on récolte les fruits. C'est aussi dans ce mois que s'effectue la vendange et que les pressoirs sont mis en activité.

Maint philanthrope fonde des établissements de bienfaisance pour les générations à venir et laisse ses voisins périr de misère.





Une femme d'esprit écoute les compliments, une sotte les croit vrais.

Chaque jour nous enrichit d'expérience et nous appauvrit d'illusions.

Novembre



30 jours.

11.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Merc.	1 La Toussaint. s. Amable.	
Jeudi	2 COMM. DES TRÉPASSÉS s. Tobie	
Vend.	3 ste Ide, vv., s. Marcel.	
Samedi	4 s. Charles Borr., s. Vital	
45.	<i>Vingt-quat. dimanche ap. Pentecôte.</i>	 nouvelle lune le 8, ap.-midi 1 h. 32
DIM.	5 s. Zacharie, ste Elisabeth.	
Lundi	6 s. Protais, s. Léonard, er.	
Mardi	7 s. Engelbert, s. Ernest.	
Merc.	8 s. Godefroi, év., s. Dieudon.	
Jeudi	9 s. Théodore, m. s. Ursin.	
Vend.	10 s. André-Av., ste Florence.	 premier quartier le 16 ap -midi 6 h. 20
Samedi	11 s. Martin, év., s. Mennas.	
46.	<i>Vingt-cinq. dimanche ap. Pentecôte.</i>	
DIM.	12 s. Ruf, év., s. tmier, erm.	
Lundi	13 ss. Didace, Stanislas Kostka.	
Mardi	14 s. Bertrand, s. Albéric.	
Merc.	15 ste Gertrude, v., s Léopold.	
Jeudi	16 s. Othmar, a., s. Edmond.	 pleine lune le 23, ap.-midi 6 h. 44
Vend.	17 s Grégoire Thaumaturge	
Samedi	18 s Odon, s. Maxime, év.	
47.	<i>Vingt-six. dimanche ap. Pentecôte.</i>	
DIM.	19 ste Elisabeth, s. Pontien.	
	20 s. Félix de Valois, s. Edmond	
	21 PRÉSENT N.-D. s Albert.	
M ^r c.	22 ste Cécile, v., s. Philémon.	
Je ^u di	23 s. Clément, ste Félicité.	
Vend.	24 s. Jean de la C., ste Flore.	 dernier quartier le 30 ap.-midi 9 h. 43
Samedi	25 ste Catherine, ste Juconde	
48.	<i>Vingt-sept. dimanche ap. Pentecôte.</i>	
DIM.	26 s Pierred'Alex., s. Conrad.	
Lundi	27 s. Virgile, ste Josaphat.	
Mardi	28 s. Sosthène, év., s. Hortulan	
Merc.	29 s. Saturnin, év., m.	
Jeudi	30 s. ANDRÉ, apôtre.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 18 m.

FOIRES DE NOVEMBRE.

Aarau	15	Genève	6	Payerne	23
Aarberg	29	Gessenay	13	Porrentruy	20
Aarbourg	27	Grandson	15	Rolle	17
Æschi	7	Gruyères	22	Romont	14, 28
Aubonne	12	Gimel	6	Rue	29
Avenches	17	Herzogenbuch.	8	St-Imier	14
Baden (A)	7	Landeron	13	St-Maurice	6
Berne 28 (14 j.)		Langenthal	21	Schwytz	13
Berthoud	9	Langnau	1	Semsales	13
Bex	2	Laupen	2	Sion	4, 18
Bienne	9	Lausanne	8	Sierre	27
Bremgarten	6	Lucens	8	Soleure	13
Brienz	7, 8	Lutry	30	Thoune	1
Bulle	16	Lucerne	16	Unterséen	22
Cerlier	30	Martigny-V.	13	Vevey	28
Château-d'Ex	9	Monthey	15	Viège	13
Châtel-St-Denis	20	Morat	1	Winterthour	9
Chiètres	30	Morges	1	Zofingen	9
Cossonay	9	Moudon	15	Zurich	11
Delémont	21	Neuchâtel	2	Zurzach	6
Echallens	16	Neuveville	28	Zweisimmen	21
Estavayer	15	Nyon	2		
Einsiedeln	6	Olten	13	<i>Marchés au bétail.</i>	
Erlenbach	17	Oron	1	Fribourg	25
Fribourg	13	Ormont-dessus	1		
Frutigen	17	Ormont-dessous	25		

Novembre. Les seconds labours s'achèvent. Le peu de plantes demeurées dans les jardins se retirent. On émonde les arbres et on soigne les prés dans les beaux jours que ce mois présente encore. Les battages se poursuivent.

L'aurore d'une idée nouvelle a cela de commun avec l'aurore dans la nature qu'elles trouvent toutes deux les hommes endormis.

Fais le bien et n'en parle pas. Accepte un bienfait et ne le tais pas.

Proverbes chinois :





La langue des femmes est leur épée, et elles ne la laissent jamais rouiller.

Le charme est l'âme de la beauté.

Décembre



31 jours.

12.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Vend.	1 s. Eloi, év., ste Natalie, m.	
Samedi	2 stes Bibiane, Pauline, v.	
49.	<i>Premier dimanche de l'Avent.</i>	 nouvelle lune le 8, av.-midi 8 h. 16
DIM.	3 s. François-Xav., s Lucius.	
Lundi	4 ste Barbe, s. Osmond, év.	
Mardi	5 s. Sabas, abbé, s. Nicet, év.	
Merc.	6 s. NICOLAS. ste Aselle, vierge	
Jeu.	7 s. Ambroise, év., ste Fare.	
Vend.	8 Immaculée Conception.	
Samedi	9 ste Léocadie, s. Syr, év.	
50.	<i>Deuxième dimanche de l'Avent.</i>	 premier quartier le 16 ap.-midi 10 h. 57
DIM.	10 ste Eulalie, s. Melchiade.	
Lundi	11 JEUNE. s. Damase, s Sabin.	
Mardi	12 JEUNE. s. Synèse, s. Paul	
Merc.	13 Q.-T. ste Lucie, s. Aubert, c.	
Jeu.	14 s. Nicaise, m., s. Agnel.	
Vend.	15 Q.-T. s. Abraham, s. Eusèbe	
Samedi	16 Q.-T. ste Adélaïde, ste Albine	
51.	<i>Troisième dimanche de l'Avent.</i>	 pleine lune le 23, av.-midi 5 h. 12
DIM.	17 s. Lazare, s. Florian	
Lundi	18 s. Auxence, év., s. Gatien.	
Mardi	19 s. Némèse, m., s. Darius.	
Merc.	20 ste Ursane, s. Jules, m.	
Jeu.	21 s. THOMAS, ap., s. Festus.	
Vend.	22 s. FIORUS, m., s. Chérémon.	
Samedi	23 ste Victoire, s. Dagobert.	
52.	<i>Quatrième dimanche de l'Avent.</i>	 dernier quartier le 29 av.-midi 11 h. 53
DIM.	24 s. Adam Eve, s. Delphin.	
Lundi	25 Noël. ste Eugénie v. m.	
Mardi	26 s. ÉTIENNE, diac. et martyr.	
Merc.	27 s. JEAN, ap. évang.	
Jeu.	28 ss. INNOCENTS. s. Théophile	
Vend.	29 s Thomas de Cantorb., év.	
Samedi	30 s. Sabin, év. m., s. Anyse.	
53.	<i>Dimanche après Noël.</i>	
DIM.	31 s. Sylvestre, P., ste Colombe.	

Les jours décroissent de 20 minutes du 1^{er} au 21,
 et croissent de 4 minutes du 22 au 31.

FOIRES DE DÉCEMBRE.

Aarau	20	Laufon	5	Soleure	11
Aarberg	13	Langenthal	26	Sumiswald	30
Aigle	16	Langnau	15	Sursée	6
Aubonne	5	Laupen	28	Thoune	20
Avenches	22	Martigny-B.	4	Unterséén	19
Bâle 21 et 22		Monthey	30	Villeneuve	1
Baden (A)	5	Morat	6	Willisau	18
Berthoud	28	Morges	20	Winterthour	21
Bienne	28	Moudon	27	Yverdon	26
Bremgarten	18	Neuveville	26	Zweisimmen	21
Bulle	7	Nidau	12		
Châtel-St-D.	18	Olten	4	<i>Marchés au bétail.</i>	
Cossonay	12	Orbe	26	Bâle, les vendredis	
Cully	8	Oron	6	Berne	5
Delémont	19	Payerne	21	Fribourg	6
Echallens	21	Porrentruy	18	Frutigen	7
Emsiedeln	4	Romont 5,	26	Lyss	29
Estavayer	13	Rue	20	Neuchâtel	7
Fribourg	4	Saignelégier	4	Nyon	7
Farvagny	6	Schwarzenb.	26	Sion	30
Genève	4	Schwytz	4	Vevey	26

Décembre. On termine les battages, et l'exploitation des bois commence. On se livre aux travaux d'intérieur.

Devant le juge.

L'avocat venait de plaider ; il avait été pathétique.

Il s'agissait d'un vol de paletot. Le défenseur avait démontré clair comme cristal de roche l'innocence de son client. Acquittement sur toute la ligne.

A la sortie de l'audience, le prévenu, remis en liberté, s'approche de son sauveur, et avec candeur :

Maintenant que c'est fini, je peux le porter, n'est-ce pas ?

En Angleterre :

La femme d'un individu qu'on est en train de juger attend, tout anxieuse, devant la porte de la salle des délibérations.

Sort un huissier.

— Dites-moi, monsieur, lui demande-t-elle, d'un ton suppliant, les juges ont-ils fini ? Se sont-ils mis d'accord ?

— Oui, madame, les uns voulaient de la limonade, les autres des bocks ; enfin, ils se sont tous prononcés pour la bière et je cours la chercher.

AVIS

Le rédacteur des *Etrennes fribourgeoises* a l'honneur de rappeler qu'il accepte toujours avec reconnaissance les articles que l'on veut bien lui envoyer, surtout lorsqu'ils rentrent dans le domaine de l'agriculture, de notre histoire nationale, de l'archéologie, de la géographie, de la statistique, des sciences naturelles, de l'hygiène, de notre vie littéraire et artistique, etc. Mais, en même temps, il prie instamment MM. les collaborateurs de bien vouloir lui annoncer d'avance leurs travaux et de les lui faire parvenir dès les premiers jours de septembre et plus tôt si possible, un trop grand retard le mettant dans le cas ou de refuser, bien à regret, les articles qui lui sont présentés, ou de différer outre mesure la publication de nos *Etrennes*.

On est prié de signaler à l'éditeur les erreurs qui peuvent s'être glissées dans l'indication des **foires** et des marchés.

Quant à la liste des autorités et des fonctionnaires de l'Etat, bien que dressée avec tout le soin possible, elle ne saurait rester rigoureusement exacte, vu les nombreux changements qui ne manquent jamais de survenir entre l'époque où cet opuscule sort de presse et le commencement de l'année suivante.

AUTORITÉS FÉDÉRALES

Conseil fédéral.

- MM. Schenk, Ch., de Signau (Berne), Président.
 Ruchonnet, L., de St-Saphorin (Vaud).
 Droz, Numa, de la Chaux de-Fonds (Neuchâtel).
 Deucher, Adolphe, de Steckborn (Thurgovie).
 Hauser, Walther, de Wädenswil (Zurich).
 Frey, Emile, de Mönchenstein (Bâle-campagne).
 Zemp, Joseph, d'Entlebuch (Lucerne).

Tribunal fédéral.

- MM. Stamm, H., de Thayngen (Schaffhouse), Président.
 Bläsi, J., d'Aedermannsdorf (Soleure), Vice-Président.
 Olgiati, Gaud., de Poschiavo (Grisons).
 Weber, Hans, d'Oberflachs (Argovie).
 Morel, J.-Ch.-P., de Wyl (St-Gall).
 Hafner, Henri, de Zurich.
 Broye, Jean, de Fribourg.
 Soldan, Charles, de Lausanne.
 Clausen, Félix, de Mühlebach (Valais).

SUPPLÉANTS.

- MM. D^r Sträuli, à Winterthour.
 Winkler, Jean, D^r, de Lucerne.
 Pictet, Gustave, de Genève.
 Häberlin, Henri, de Bissegg (Thurgovie).
 Holdener, Fridolin, de Schwytz.
 de Stoppani, Leone, de Ponte-Tresa (Tessin).
 D^r Brenner, Ernest, à Bâle.
 D^r Schmid, Frantz, à Altorf.
 D^r Lutz, Muller, J.-G., à Thal.
-

AUTORITÉS LÉGISLATIVES

GRAND CONSEIL

Cercle de la Sarine. — 23 députés.

- MM. Bochud, Pierre-Joseph, à Corminbœuf.
 Cardinaux, Louis, à Fribourg.
 Chatton, Jacques, à La-Corbaz.
 Reynold, Alfred, à Nonan.
 Théraulaz, Alphonse, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Chavaillaz, Joseph, à Ecuwillens.
 Æby, Stanilas, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Esseiva, Pierre, à Fribourg.
 Morel, Jacques, à Lentigny.
 Corpataux, François, à Matran.
 Chatagny, syndic, à Corserey.
 Reynaud, Balthasar, à Farvagny.
 Roulin, Paul, à Treyvaux.
 Montenach, Georges, à Fribourg.
 Gendre, Frédéric, à Fribourg.
 Villet, Léon, à Vuisternens-en-Ogoz.
 Buman, Charles, à Belfaux.
 Bongard, Joseph, à Ependes.
 Weck, Charles, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Renevey, Jacques-Philippe, à Fribourg.
 Margueron, Jean, à Cottens.

Cercle de la Singine. — 15 députés.

- MM. Roggo, Nicolas, à Bundtels.
 Wæber, Ulrich, à Schmitten.
 Æby, Paul, conseiller national, à Fribourg.
 Techtermann, Arthur, colonel-divisionnaire, à Fribourg.
 Bæriswyl, Jean, à Alterswyl.
 Blanchard, Nicolas, à Tavel.
 Schaller, Henri, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Jungo, Peter-Aloys, à Galmis.
 Boschung, Ulrich, à Schmitten.
 Jungo, Joseph, notaire, à Jetschwyl.
 Riedo, Jean-Joseph, à Planfayon.
 Kæser, Jean, à Fribourg.
 Fasel, Joseph, à Zumholz.
 Vonderweid, Joseph, à Fribourg.
 Bæriswyl, Jean, instituteur régional, à Alterswyl.

Cercle de la Gruyère. — 18 députés.

- MM.** Niquille, François, à Charmey.
 Jaquet, Léon, à Estavannens.
 Schouwey, Joseph, à Bellegarde.
 Grangier, Placide, à Montbovon.
 Grandjean, Constant, à Morlon.
 Murith, Nicolas, à Gruyères.
 Gremaud, Casimir, à Echarlens.
 Reichlen, Alfred, à Bulle.
 Théraulaz-Allaman, Jean-Joseph, à La-Roche.
 Currat, Henri, à Grandvillard.
 Favre, Auguste, à Vaulraz.
 Villosz, Pierre, à Sorens.
 Moret, Louis, à Vuadens.
 Bapst, Xavier, à Pont-la-Ville.
 Philipona, Pie, à Fribourg.
 Morard, Louis, à Bulle.
 Barras, Auguste, à Bulle.
 Progin, Maurice, à Bulle.

Cercle du Lac. — 12 députés.

- MM.** Leicht, Fritz, à Salvagny.
 Schorro, Rodolphe, à Liebistorf.
 Dinichert, Constant, à Montilier.
 Bula, J.-F., caissier, à Chiètres.
 Liechti, Hermann, à Morat.
 Engelhart, Oscar, à Morat.
 Perrottet, Edouard, à Cormérod.
 Biemann, Edouard, à Fribourg.
 Strüby, P.-Martin, imprimeur, à Morat.
 Guillod-Chervet, à Praz.
 Gutknecht, Jean, à Agrimoine.
 Biolley, Charles, à Môtier.

Cercle de la Glâne. — 11 députés.

- MM.** Robadey, Louis, à Romont.
 Grand, Louis, à Romont.
 Raboud, Alexandre, à Romont.
 Deschenaux, Antonin, à Ursy.
 Menoud, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Wuilleret, Louis, juge cantonal, à Fribourg.
 Jaccoud, Alphonse, à Promasens.

- MM.** Ducrest, Romain, à Promasens.
 Berset, Antoine, à Villarsviriviaux.
 Brayoud, Maurice, à Macconnens.
 Richoz, Jean-Baptiste, à Siviriez.

Cercle de la Broye. — 12 députés.

- MM.** Dessibourg, Joseph, à St-Aubin.
 Francey, Alexandre, à Cousset.
 Gottofrey, Vincent, juge cantonal, à Fribourg.
 Rossier, Jean, à Grandsivaz.
 Bullet, Léon, à Estavayer.
 Dubey, Didier, à Domsdidier.
 Burgisser, Vincent, à Murist.
 Python, Georges, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Corminboeuf, Xavier, à Ménières.
 Chassot, Alfred, à Estavayer.
 Torche, Antonin, à Estavayer.
 Rey, François-Nicolas, à Estavayer.

Cercle de la Veveyse. — 6 députés.

- MM.** Genoud, Louis, à La-Tour.
 Monnard, Pierre, à Attalens.
 Esseiva, Louis, aux Fiaugères.
 Genoud-Repond, Léon, à Châtel-St-Denis.
 Perrin, Léon, syndic, à Semsales.
 Philipona, Joseph, à Châtel-St-Denis.
-

AUTORITÉ EXÉCUTIVE ET ADMINISTRATIVE**CONSEIL D'ÉTAT**

Le Pouvoir exécutif et administratif est confié à un Conseil d'Etat nommé par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat est composé de sept membres. La durée de ses fonctions est de cinq ans. Après chaque renouvellement du Grand Conseil, il y a un renouvellement intégral du Conseil d'Etat.

(Const., art. 49 et 50.)

- MM.** Théraulaz, Alphonse, Président.
 Menoud, François-Xavier, Vice-Président.
 Schaller, Henri, conseiller d'Etat.
 Bossy, Aloys, »
 Weck, Charles, »
 Aeby, Stanislas, »
 Python, Georges, »

Chancellerie d'Etat.**CHANCELIER.**

- M.** Bise, Emile, de Murist.

VICE-CHANCELIER.

- M.** Nuoffer, Nicolas, de Fribourg.

RÉGISTRATEUR.

- M.** Tercier, Isidore, de Vuadens.

BURALISTES.

- MM.** Berguin, Xavier, de Fribourg.
 Godel, Eugène, à Fribourg.

ARCHIVES D'ÉTAT.

- MM.** Schneuwly, Joseph, archiviste.
 Ræmy, Tobie, sous-archiviste.

HUISSIERS D'ÉTAT.

- MM.** Gougler, Simon. **MM.** Sieber, Alphonse.
 Henseler, Antonin. Gauderon, Félix
 Corminbœuf, Eloi.

CONCIERGE : M. Meyer, Jean, de Cerniat.

DIRECTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

ET FONCTIONNAIRES QUI EN DÉPENDENT.

I. DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Directeur. MM. Python, Georges, conseiller d'Etat.
Suppléant. Bossy, A., conseiller d'Etat.
Secrétaire.
Aide-Secrétaire.

Commission des études.

Section française.

MM. Python, directeur de l'Instruction publique, président.
 Savoy, Jos.-Alex., directeur au Séminaire.
 Bise, Emile, chancelier d'Etat.
 Soussens, Mamert, rédacteur.

Section allemande.

MM. Tschopp, Joseph, chanoine, à Fribourg.
 Vonlanthen, Benoît, contrôleur.

Section technique.

MM. Bise, Modeste, commissaire général.
 Buman, Charles, juge.

Section de Morat.

MM. d'Epinay, préfet, vice-président, à Morat.
 Landry, pasteur, à Meyriez.
 Schaffner, pasteur, à Chiètres.
 Müller, Jean, au Löwenberg.

.

Bibliothèque cantonale et Musées.

MM. Gremaud, professeur, bibliothécaire cantonal et conservateur des collections numismatiques.

., conservateur des musées historiques et artistiques.

Musy, prof., conserv. des musées d'histoire naturelle.

Commission de la Bibliothèque cantonale.

MM. le Directeur de l'Instruction publique.

Clerc, Cyprien, professeur de droit.

Horner, Raphaël, abbé, professeur.

Commission des Musées scientifiques.

MM. Buman, docteur, président.

Cuooy, pharmacien, secrétaire.

Boccard, Raymond.

ENSEIGNEMENT
INSTRUCTION SUPÉRIEURE

Université de Fribourg.

Recteur de l'Université : M. le D^r Pedrazzini, Martin.
Doyen de la Faculté des Lettres : M. le D^r Schnürer, Gustave.
 » » *de Droit* : M. le D^r de Savigny, Léon.
 » » *de Théologie* : le R. P. Léo, Michel.

PROFESSEURS.

Faculté de Théologie.

Rév. P. Berthier, Joachim (Dogmatique positive).
 P. Coconnier, Thomas (Dogmatique spéculative).
 P. Boisdron, Angelus (Morale pratique).
 P. del Prado (Morale spéculative).
 P. Esser, Thomas (Droit canon).
 P. Mandonnet (Histoire ecclésiastique).
 P. Fritsch, Albertus (Exégèse).
 P. Michel (Philosophie).
Mgr Kirsch, J.-P. (Histoire ecclés., Patrologie et Archéologie).
 D^r Beck (Pastorale).

Faculté des Lettres.

MM. D^r Schnürer, Gustave (Histoire du moyen âge).
 D^r Reinhardt, Henri (Histoire moderne).
 D^r Steffens, Franç. (Sciences historiques auxiliaires).
 D^r Büchi, Albert (Histoire suisse).
 D^r Wolf, Jean (Philosophie).
 D^r Doutrepoint (Histoire de la littérature).
 D^r Jostes (Langue et littérature allemande).
 D^r Sturm, Joseph (Langue et littérature grecques).
 D^r Streitberg, Guillaume (Grammaires comparées).
 D^r Grimme, Hubert (Langues et littératures orientales).
 D^r Kallenbach (Langues et littératures slaves).
 D^r Hess, Jacques (Egyptologie, assyriologie et langues
 anciennes).
 D^r Efmann, architecte (Histoire des beaux-arts).
 Gremaud, Jean (Histoire).
 Horner, Raphaël (Pédagogie).
 R. P. Jaquet, Dominique (Littérature chrétienne).

Faculté de Droit.

- MM. D^r Rensing, François (Pandectes).
 Pedrazzini, Martin (Droit public).
 D^r Fietta, Paul (Droit civil français).
 D^r Lœrkens (Droit pénal).
 D^r Saedt (Droit successoral, droit des gens).
 D^r de Savigny, Léon (Droit allemand).
 Clerc, Cyprien (Droit civil, code féd. des obligations).
 Perrier, Emile, procureur général (Procédure civile,
 droit public fédéral, poursuites et faillites).
 Bise, chancelier (Droit pénal).
 D^r Jaccoud (Droit naturel, économie politique).
 Gottofrey, Vincent (Pandectes, procédure romaine).
 D^r Favre (Médecine légale)

Collège cantonal St-Michel.

- Recteur.* MM. Jaccoud, Jean, abbé.
Préfet du Collège. Raboud, Etienne, abbé.
Préfet de l'Internat. Duseiller, E., abbé.
Surveillant. Chapaley, Jean.

Cours académique du Lycée.

- Religion.* MM. Jaccoud, abbé.
Philosophie. Jaccoud, abbé et R^d P.
 Mandonnet.
Physique et chimie. Ræmy, Joseph.
Histoire naturelle. Musy, Maurice.
Mathématiques et Cosmographie. Wæber, Maurice.
Histoire.
Littérature et philologie. D^r Alex, Pierre, abbé.
Littérature allemande. Laib, abbé.
Préparateur d'histoire naturelle. Macherel, Eugène.
Préparateur de physique et chimie. Macherel, Célestin.

Gymnase.**Section littéraire française.**

- 1^{re} classe. MM. Pasquier, abbé.
 2^{me} » Bègue, Ch, abbé.
 3^{me} » Genoud, J., abbé.
 4^{me} » D^r Alex, Pierre.
 5^{me} » Perriard, A., chanoine.
 6^{me} » Currat, L., abbé.
Histoire. Horner, abbé.
Mathématiques. Lance, Eugène.
Comptabilité. Ducotterd, Pierre.
Histoire naturelle. Musy, Maurice.

Langue allemande.

1 ^{re} division	MM. Alex, abbé.
2 ^{me} »	Kleiser, abbé.
3 ^{me} »	Stadelmann, J.
4 ^{me} »	Laib, Aloys, abbé.
5 ^{me} »	R ^d P. Kapper, Albert.

Section littéraire allemande.

1 ^{re} classe.	MM. le R ^d P. Liedtke, K., abbé.
2 ^{me} »	R ^d P. Müller, Bruno.
3 ^{me} »	Bruhin, abbé.
4 ^{me} »	Reidy, »
5 ^{me} »	le R ^d P. Kapper, Albert.
6 ^{me} »	Laib, abbé.

<i>Langue française pour les allemands</i>]	1 ^{re} division.	MM. Reidy.
	2 ^{me} »	Raboud.
	3 ^{me} »	Blanc, Hubert.
<i>Branches spéciales.</i>	M. le R ^d P. Liebig, Paul.	

Section industrielle.

<i>Instruction religieuse.</i>	MM. Raboud, abbé.
<i>Histoire.</i>	Horner, »
<i>Langue française.</i>	Blanc, H.
<i>Langue allemande.</i>	Gschwind, Charles.
<i>Langue anglaise et sciences commerciales.</i>	Gschwind, Charles.
<i>Mathématiques.</i>	Ducotterd (1 ^{re} et 2 ^{me} cl.). Lance, Eugène (3 cl.). Wæber, Mœ, 4 ^{me} cl.). Ducotterd, Pierre.
<i>Comptabilité.</i>	Schaller, Romain.
<i>Dessin technique.</i>	Musy, Maurice.
<i>Physique et hist. naturelle.</i>	Ræmy, Joseph.
<i>Chimie.</i>	Blanc, Hubert.
<i>Géographie.</i>	Chapaley, Jean.
<i>Calligraphie.</i>	

Maîtres attachés à l'établissement.

<i>Religion pour les élèves réformés.</i>	MM. Preiswerk, pasteur.
<i>Langue anglaise.</i>	Gschwind, Charles.
<i>Langue italienne.</i>	Chapaley, Jean.
<i>Dessin académique et modelage.</i>	Reichlen, Joseph.
<i>Musique vocale et instrumentale.</i>	Sidler, Armin.
<i>Musique instrumentale.</i>	Muller, Jean.
<i>Gymnastique.</i>	Sterroz, Guillaume.

Instruction secondaire.

Ecole d'Hauterive.

- MM. Tanner, directeur, professeur.
 Dessibourg, Jules, aumônier.
 Aebischer, Pierre-Joseph, professeur.
 Levet, Alexandre, surveillant et professeur.
 Verdon, Joseph, secrétaire-comptable.
 Ruffieux, maître de musique et d'allemand.

Ecole secondaire professionnelle.

- MM. Gremaud, Amédée, directeur.
 Perriard, Paul, Rd curé, professeur de religion.
 Wæber, Jean, professeur.
 Musy, Maurice, »
 Schaller, Romain, »

Ecole secondaire des filles de Fribourg.

- MM. Quartenoud, abbé, directeur et professeur.
 » » » professeur de religion.
 M^{me} Weitzel, Marie, institutrice.
 M^{me} Richoz, Joséphine, institutrice.
 M^{me} Favre, Marie, maîtresse de piano.
 MM. Sidler, Armin. }
 Musy, Maurice, } maîtres spéciaux.
 Muller, Jean, }
 Gschwind, Charles, }

Ecole secondaire de Bulle.

- MM. Schouwey, abbé, directeur et professeur.
 Frossard, Rd curé, professeur.
 Cosandey, Amédée, professeur.

Ecole secondaire de Morat.

- MM. Fetschrin, Guillaume, directeur.
 Blumenstein, Emile, professeur.
 Sûsstrunk, Jacob, »
 Gutknecht, Jean. »
 Blaser, Reinhold, »
 Blaser, Christian, »
 Meier, Emmanuel, »
 Dunand, Jean, instructeur des cadets.

Ecole secondaire de la Broye.

- MM. Flaconnet, vicaire, directeur.
 Jungo, François, professeur.
 Renevey, Alphonse, »

Ecole secondaire de la Glâne.

- MM. Repond, Pierre, chanoine, professeur, directeur.
 Vaucher, Etienne, Rd chanoine, professeur.
 Genilloud, François, professeur.
 Dietschy, Michel, langue allemande et musique.

Ecole latine de Châtel-St-Denis.

- M. Chillier, directeur.

Ecole régionale de Guin.

- M. Zurkinden, Pierre, maître.

Ecole régionale de Planfayon.

- M. Giger, Jean-Baptiste, maître.

Ecole régionale de la Haute-Gruyère.

- MM. Fontaine, Maxime, maître.

Ecole régionale d'Attalens.

- M. Broyer, François, maître.

Ecole régionale de Courtion.

- M. Perroset, Placide, maître.

Ecole régionale de Cormondes.

- M. Nonnast, Jules, maître.

Ecole régionale de Cottens.

- M. Oberson, François, maître.

Ecole régionale de St-Aubin.

- M. Fontaine, Constant, maître.

Ecole régionale d'Alterswyl.

- M. Bæriswyl, Johann, maître.

Ecole régionale de Treyvaux.

- M. Mossu, Pierre, maître.

Ecole régionale de Chiètres.

- M. Sarbach, Frédéric-Adolphe, maître.

INSPECTEURS DES ÉCOLES

Arrondissements scolaires.

- I^{er} ARR. MM. Gapany, Alfred, curé, à Montet.
 II^{me} ARR. Merz, Richard, à Meyriez.
 III^{me} ARR. Tschopp, Joseph, chanoine, à Fribourg.
 IV^{me} ARR. Section A MM. Morel, Séraphin, chanoine.
 » B Perriard, Alex., à Belfaux.
 V^{me} ARR.
 VI^{me} ARR. Crausaz, Auguste, à Villaz-St-Pierre.
 VII^{me} ARR. Villard, Hippolyte, à Châtel-St-Denis.

Administrateur du dépôt scolaire central à Fribourg.

M. Gremaud, Laurent.

DIRECTION DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

- Directeur.* MM. Weck, conseiller d'Etat.
Suppléant. Schaller, Henri, conseiller d'Etat.
Secrétaire. Hartmann, Charles.
Aide-Secrétaire. Zuber, Auguste.

**A. — COMMISSIONS ET OFFICIERS PUBLICS
 RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA JUSTICE.**

Ministère public.

- MM. Perrier, Emile, procureur général.
 Villard, Antoine, substitut.

Avocats patentés.

- MM. Renevey, Jacques-Philippe, à Fribourg.
 Uldry, Nicolas, à Fribourg.
 Chapaley, Hubert, à Bulle.
 Grivet, Cyprien, à Fribourg.
 Morard, Lucien, à Bulle
 Magnin, Alphonse, à Bulle.
 Chassot, Alfred, à Estavayer.
 Marmier, Auguste, »
 Girod, Ernest, à Fribourg.
 Broye, Jules, »

- MM. Biemann, Edouard, à Fribourg.
 Repond, Jules, »
 Braillard, François, à Romont.
 Sudan, Pierre, à Châtel.
 Cantin, Félix, à Fribourg.
 Cosandey, Joseph, »
 Hafner, Hugo, à Morat.
 Brasey, Edmond, à Estavayer.
 Blanc, Alfred, à Fribourg.
 Bellenot, Joseph, à Fribourg.
 Bourgknecht, Louis, à Fribourg.
 Wattelet, Hans, à Morat.
 Gottrau, Georges, à Fribourg.
 Egger, Charles, à Fribourg.
 Gillet, Jean, à Châtel.
 Dupraz, Emmanuel, à Rue.

Conseil de discipline des avocats.

Présidence : Président du Tribunal cantonal.

- MM. Renevey, Jacques-Philippe, avocat.
 Cardinaux, Louis, président.
 Chassot, Alfred, avocat, à Estavayer.
 Birbaum, Joseph, président, à Fribourg.

Suppléants.

- MM. Vonderweid, Joseph, juge de paix, à Fribourg.
 Girod, Ernest, avocat.
 Grand, Louis, président, à Romont.

Procureurs patentés.

Fribourg. MM. Gendre, Alexandre. Renevey, J.-P. Uldry, Nicolas. Grivet, Cyprien. Leu, Charles. Grolimont, Joseph. Biemann, Edouard. Bellenot, Jos. Reichlen, François. Gottrau, Philippe. Cantin, Jules. Bourgknecht, Louis. Burgy, Jacques. Egger, Charles.

Bulle. MM. Chapaley, H. Menoud, J.-Jos. Morard, Lucien. Andrey, Alex. Barras, Calybite, Davet, Aug.

Romont. MM. Forney, Victor. Braillard, Fr. Stajessi, Emile.
Estavayer-le-Lac. MM. Chassot, Alfred. Marmier, Auguste.
 Brasey, Edmond. Butty, Charles.

Châtel-St-Denis. M. Pasquier, Henri. Gillet, Jean.

Morat. MM. Wattelet, Hans. Fasnacht, Jean-Adolphe. Hafner,
Hugo. Haas, Edouard.
Semsaes. M. Corboz, Cyprien.
La-Roche. M. Rigolet, Victor.
Domdidier. M. Bondallaz, Fridolin.

Chambre des notaires.

MM. Renevey, notaire, à Fribourg, Président.
Comte, » » Secrétaire.
Bullet, » à Estavayer.
Burgy, » à Fribourg.
Schorderet, » »
Birbaum, président, »
Michaud, greffier, »

CANTONNEMENT DES NOTAIRES.

District de la Sarine.

MM. Burgy, Jacques, à Fribourg.
Renevey, Jacques, »
Vuichard, Isidore, »
Michaud, Pierre, »
Gottrau, Ernest, »
Cantin, Jules, »
Blanc, Edouard, »

District de la Singine.

Schorderet, Xavier, à Fribourg.
Birbaum, Joseph, »
Jungo, Joseph, »
Castella, Albert, »

District de la Gruyère.

MM. Dupré, Jules, à Bulle.
Chapaley, Hubert, à Bulle.
Menoud-Musy, Joseph, à Bulle.
Andrey, Alexandre, »
Morard, Louis, à Bulle.
Currat, Placide, »

District de la Glâne.

MM. Gobet, Jean, à Romont.
Grand, Louis, »
Chatton, Isidore, »
Conus, François, à Rue.
Stajessi, Emile, à Romont.

District de la Broye.

- MM. Bullet, Léon, à Estavayer.
 Quillet, Paul, à St-Aubin.
 Bersier, Joseph, à Estavayer.
 Bondallaz, Fridolin, à Domdidier.
 Butty, Charles, à Estavayer.

District du Lac.

- MM. Tschachtli, Alfred, à Morat.
 Derron, Henri, »
 Friolet, Frédéric, »
 Bourgknecht, Alphonse, à Courtepin.
 Ræmy, Charles, à Cournillens.

District de la Veveyse.

- MM. Perrin, Joseph, à Châtel-St-Denis.
 Pasquier, Henri, »
 Gillet, Jean, »

Commission examinatrice des aspirants au notariat.

- MM. Weck, conseiller d'Etat, président.
 Renevey, Jacques-Philippe, avocat.
 Clerc, Cyprien, juge cantonal.
 Michaud, Pierre, notaire.
 Perrier, Emile, professeur de droit.
 Bise, Emile, chancelier d'Etat.
 Gottofrey, Vincent, juge cantonal.
 Hartmann, Charles, secrétaire.

Commission examinatrice des aspirants au barreau.

- MM. Weck, conseiller d'Etat, président.
 Clerc, Cyprien, juge cantonal.
 Perrier, Emile, professeur de droit.
 Wuilleret, juge cantonal.
 Renevey, avocat.
 Bise, Emile, chancelier d'Etat.
 Gottofrey, Vincent, juge cantonal.
 Hartmann, Charles, secrétaire.
-

COMMISSION CANTONALE

de surveillance des offices de poursuite et de faillite.

- MM. Bise, commissaire général, président.
 Weck, Romain, membre.
 Buclin, Léon, »
 Michaud, Pierre, suppléant.
 Nuoffer, Nicolas, »

Préposés des offices de poursuites.

District de la Sarine.

- M. Gendre, Alexandre, à Fribourg.

District de la Singine.

- M. Blanchard, Théodore, à Tavel.

District de la Gruyère.

- M. Martin, Henri, à Bulle, prov.

District du Lac.

- M. Nicolet, Pierre, à Morat.

District de la Broye.

- M. Brasey, Edmond, à Estavayer.

District de la Glâne.

- M. Mauroux, Adrien, à Romont.

District de la Veveyse.

- M. Monnard, Alfred, à Châtel.

**Préposés des offices de faillite et substituts des préposés
 des offices de poursuite.**

District de la Sarine.

- M. Wuilleret, Alex., greffier, à Fribourg.

District de la Singine.

- M. Neuhaus, Pierre, greffier, à Tavel.

District de la Gruyère.

- M. Philipona, François, greffier, à Bulle.

District du Lac.

M. Vacheron. Max, greffier, à Morat.

District de la Broye.

M. Marmier, Laurent, greffier, à Estavayer.

District de la Glâne.

M. Chatton, Isidore, greffier, à Romont.

District de la Veveyse.

M. Mossier, Jules, greffier, à Châtel.

B. — COMMISSION RELEVANT DE LA DIRECTION DES CULTES.

CULTE CATHOLIQUE.

Commission de surveillance des biens du clergé catholique.

MM. Weck, conseiller d'Etat, président.

Pellerin, vicaire-général.

Renevey, avocat.

Hartmann, Charles, secrétaire.

Chapitre de St-Nicolas.

MM. Favre, Auguste, R^{mo} Prévôt.

Tschopp, Joseph, R^d Doyen.

Götschmann, Aloys, R^d chanoine, grand-chantre.

Perriard, Ambroise, »

Perriard, Paul, curé, »

Bornet, Jean, »

Esseiva, Léon, »

Pellerin, Victor, »

Morel, Séraphin, »

Schorderet, Joseph, R^d chanoine honoraire.

**Administrateur de la Caisse des bâtiments du Chapitre
de St-Nicolas.**

M. Weck, Hipolyte, à Fribourg.

II. — Commission synodale réformée.

- MM. Hug, F.-E., à Fribourg, président.
 Liechti, H., à Morat, vice-président.
 Blumenstein, pasteur, à Morat.
 Schaffner, S., pasteur, à Chiètres.
 Bula, J.-F., à Chiètres.
 Roggen, M., secrétaire de ville, à Morat.
 Stoll, N., député, à Salvagny.
 Landry, pasteur, secrétaire, à Meyriez.

III. DIRECTION DES FINANCES.

- | | |
|-----------------------|-------------------------------------|
| <i>Directeur.</i> | MM. Menoud, conseiller d'Etat. |
| <i>Suppléant.</i> | Aeby, Stanislas, conseiller d'Etat. |
| <i>Secrétaire.</i> | Brunisholz, Claude. |
| <i>Copiste-expéd.</i> | Bæriswyl, Aloys. |

Bureau central de l'impôt.

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| <i>Secrétaire-chef de bureau.</i> | MM. Emmenegger, Joseph. |
| <i>Copiste-expéditeur.</i> | Egger, Philippe. |
| » | Hæring, Jacques. |
| » | Burgisser, Pierre. |

Trésorerie d'Etat.

- MM. Sallin, Jules, trésorier.
 Emery, Emile, receveur-général.
 Sudan, Louis, 1^{er} secrétaire-comptable.
 Blanc, Oscar, 2^a secrétaire-comptable.
 Meyer, Jean, timbreur.

Receveurs d'Etat.

- | | |
|---|----------------------------------|
| <i>Sarine.</i> | MM. Monney, Charles, à Fribourg. |
| <i>Singine.</i> | Passer, Jean, à Tavel. |
| <i>Gruyère.</i> | Chiffelle, Charles, à Bulle. |
| <i>Glâne.</i> | Deschenaux, Romain, à Romont. |
| <i>Broye.</i> 1 ^{er} arrondis. | Andrey, Et., à Estavayer. |
| 2 ^{me} » | Plancherel, Joseph, à Domdidier. |
| <i>Lac.</i> | Michaud, Adrien, à Morat. |
| <i>Veveysse.</i> | Genoud, Cas. à Châtel. |

Commissariat général et enregistrement.

MM. Bise, Modeste, commissaire-général et directeur
de l'enregistrement.
Bovard, Jean-Louis, secrétaire.
Stempfel, Joseph, aide.

Commissaires géomètres.

MM. Bise, Modeste, commissaire général.
Crausaz, Simon, à Fribourg.
Richoz, Jean-Baptiste, à Siviriez.
Sudan, Jean, à Fribourg.
Monney, Jean, à Châbles.
Bertschy, Jean-Baptiste, à Murist.
Mændly, Alphonse, à Cugy.
Bise, Narcisse, à Fribourg.
Forney, Léon, à Romont.

CONTROLEURS DES HYPOTHÈQUES
ET PERCEPTEURS DE L'ENREGISTREMENT.

District de la Sarine.

1^{re} section. MM. Uldry, Arnold, à Farvagny.
2^e » Weck, Frédéric, à Fribourg.
Butty, Louis, subst.
3^e » Kolly, Jean-Bapt., au Mouret.
Dousse, Jean-Bapt., greffier, subst.

District de la Singine.

MM. Vonlanthen, Benoît, à Villars-les-Joncs.
Hayoz, Jos., subst. temporaire.

District de la Gruyère.

1^{re} section. MM. Corpataux, Eugène, à Bulle.
Barras, Emile, substitut.
2^e » Bovet, Alexandre, à Gruyères.
Rime, Tobie, syndic, subst.

District de la Glâne.

1^{re} section. MM. Badoud, François, à Romont.
Ayer, François, subst. temporaire.
2^e » Badoud, Victor, à Rue.
Dupraz, François, à Rue.

District de la Broye.

- 1^{re} section. MM. Plancherel, Joseph, à Domdidier.
 Corminbœuf, Cyp., à Domdidier, subst.
 2^{me} » Torche, Ferdinand, à Estavayer.
 Leibzig, Jean, subst.
 3^{me} » Bureau d'Estavayer.

District du Lac.

- MM. Mülleg, Fritz, à Morat,
 Derron, Henri, subst. prov.

District de la Veveyse.

- MM. Cardinaux, Ignace, à Châtel-St-Denis.
 Colliard, Alfred, à Châtel-St-Denis, subst. temp.

Commission cantonale des péréquateurs.

- MM. Emmenegger, Joseph, président.
 Vuichard, Isidore, à Fribourg.
 Fornerod, Vincent, à Montilier.
 Egger, Philippe, secrétaire.

Commission cantonale de l'impôt.

- MM. Menoud, conseiller d'Etat, président.
 Reynold, Fridolin, à Fribourg.
 Vicarino, Frédéric, »
 Emmenegger, Joseph, secrétaire.

Commission des zones.

- MM. Niquille, Casimir, à Bulle, Président.
 Genoud, Jean, au Petit-Rome, vice-président.

Zône intermédiaire.

- MM. Genoud, Jean, au Petit-Rome, membre.
 Bochud, Pierre-Joseph, à Corminbœuf, membre.
 Frossard, François, à Romanens, 1^{er} suppléant.
 Margueron, Jean, à Cottens, 2^e »
 Dupasquier, Romain, à Vuadens, 3^e »
 Bæriswyl, Jean, à Alterswyl, 4^e »
 Bosson, Antoine, à Ursy, 5^e »
 Jungo, Joseph, à Guin, 6^e »
 Pache, Joseph, à Lussy, 7^e »

Zône de la Broye.

- MM. Dubey, Didier, à Domdidier, membre.
 Gutknecht, Samuel, à Ried, »
 Dessibourg, Joseph, à St-Aubin, 1^{er} suppléant.
 Corminbœuf, Xavier, à Ménières, 2^d »

Zône alpestre.

- MM. Mossu, Anselme, à Broc, membre.
 Currat, Henri, à Grandvillard, membre.
 Tinguely, Alexandre, à La-Roche, 1^{er} suppléant.
 Jaquet, Léon, à Estavannens, 2^e »
 Grangier, Placide, à Montbovon, 3^e »
 Schouwey, Philippe, à Bellegarde, 4^e »
 Corboz, Félicien, à Semsales, 5^e »

Zône vinicole.

- MM. Cressier, Henri, à Lugnorre, membre.
 Guillod, Louis, à Praz, »
 Liardet, Louis, à Font, 1^{er} suppléant.
 Pillonel, Victor, à Cheyres, 2^e »

**Inspecteur général et intercantonal de la pêche
sur le lac de Morat.**

- M. Savary, Charles, à Faoug.
 d'Epinay, Louis, préfet, à Morat.

ADMISTRATEUR DES SELS.

- M. Stœcklin, Fortuné, à Fribourg.

FACTEURS DES SELS.

- | | |
|-------------------|---------------------------------------|
| <i>Fribourg.</i> | MM. Audergon, J.-Joseph, à Fribourg. |
| <i>Morat.</i> | Tschachtli, Otto, à Morat. |
| <i>Romont.</i> | Badoud, Jean, à Romont. |
| <i>Bulle.</i> | Jordan, André, fils d'Alex., à Bulle. |
| <i>Estavayer.</i> | Carrard, Aloys, à Estavayer. |
-

IV. DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

<i>Directeur.</i>	MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Théraulaz, Alphonse, »
<i>Secrétaire.</i>	
<i>Aide.</i>	Joye, Etienne.
<i>Vérificateur des comptes des communes.</i>	Giller, Julien.
<i>Adjoint.</i>	Crausaz, Edouard.

COMMISSIONS ATTACHÉES A LA DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Commission de l'Hospice cantonal.

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.
 Favre, R^{me} Prévôt.
 Esseiva, R. chanoine de St-Nicolas.
 Esseiva, docteur en médecine.
 Glasson, Paul, banquier.
 Birbaum, Joseph, notaire.
 Tschopp, Joseph, chanoine.

Commission administrative de l'Hospice des aliénés de Marsens.

- MM. Théraulaz, Alph., conseiller d'Etat, président.
 Gremaud, Casimir, député, à Echarlens.
 Richoz, J.-Baptiste, à Sivièrez.
 Castella, Rd. curé, à Gruyères.
 Bourqui, Alexis, à Fribourg, secrétaire.

Hospice de Marsens.

- MM. Repond, P., docteur, de Villardvolard, directeur.
 Remy, Félix, à Bulle, médecin-adjoint.
 Reichlen, Charles, abbé, aumônier.
 Gauthier, Henri, économe.
 Baudère, Ernest, secrétaire-comptable.

Commission de l'industrie et du commerce.

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.
 Buman, syndic, à Belfaux.
 Comte, Antoine, négociant, à Fribourg.
 Mauron, Louis, télégraphiste.

Suppéants.

- MM. Chardonens, Charles, à Fribourg.
 Delpech, Ignace, »

Commission d'agriculture.

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.
 Bertschy, Meinrad, à Tavel.
 Roulin, Paul, à Fribourg.

Suppléants.

- MM. Frossard, major, à Romanens.
 Jungo, Aloys, à Guin.

COMMISSIONS PHYLLOXÉRIQUES.

District de la Broye.

- MM. Buman, Ernest, commissaire cantonal.
 Pillonel, Victor, à Cheyres.
 Monney, François, à Châbles.
 Delley, Frantz, à Delley.
 Liardet, Louis, à Châbles.

District du Lac.

- MM. Buman, Ernest, commissaire cantonal.
 Guillod-Chervet, Louis, à Praz.
 Vincent-Fornerod, J.-Samuel, à Montilier.
 Javet, Jean, à Môtier.
 Süssstrunk, Jacq., prof.. à Morat.

Station laitière.

- M. de Vevey, Emmanuel, chimiste, à Fribourg.

INSPECTEUR EN CHEF DES FORÊTS.

- M. Gottrau, Edmond, à Granges.

INSPECTEURS DES FORÊTS.

- 1^{er} Arrond. MM. Weck, Joseph, à Fribourg.
 2^e »
 3^e » Schönenberger, Félix, à Bulle.
 4^e »

Vérificateurs des poids et mesures.

1^{er} arrond. (*Sarine, Singine, Broye et Lac*).

- M. Berchtold, Pierre, à Fribourg.

1^{er} sous-arrond. (*Sarine et Singine*).

- M. Berchtold, Pierre, à Fribourg.

2^{me} sous-arrond. (Broye).

M. Renevey, Basile, à Domdidier.

3^{me} sous-arrond. (Lac).

M. Stœckli, Jean, à Morat.

2^{me} arrond. (Gruyère, Glâne et Veveyse).

M. Fessler, Joseph, à Romont.

4^{me} sous-arrond. (Gruyère).

M. Jolliet, Constant, à Bulle.

5^{me} sous-arrond. (Glâne).

M. Fessler, Joseph, à Romont.

6^{me} sous-arrond. (Veveyse.)

M. Pilloud, Léon, à Châtel.

7^{me} sous-arrond. (Verrerie de Semsales).

M. Zumkeller, Benoît, dit Toni.

V. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

<i>Directeur.</i>	MM. Théraulaz, Alph., cons. d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Menoud, F.-X., »
<i>Secrétaire.</i>	Conus, Alexandre.
<i>Copiste.</i>	Barras, Narcisse.

I. Ponts et Chaussées.

<i>Ingénieur cantonal.</i>	MM. Gremaud, Amédée.
<i>Ingénieur-adjoint.</i>	Weck, Rodolphe.
<i>Ingénieur aide-tempor.</i>	Gremaud, Albert.
<i>Secrétaire.</i>	Sutorius, Joseph.
<i>Dessinateur.</i>	Thoos, Julien.
<i>Expéditionnaire.</i>	David, Louis.

II. Intendance des bâtiments.

<i>Intendant.</i>	MM. Blaser, Samuel.
<i>Dessinateur.</i>	Sattler, Edouard.
<i>Secrétaire-piqueur.</i>	Chassot, Ferdinand.

Contrôleurs des routes.

1 ^{er} arrond.	<i>Sarine.</i>	MM. Joye, Charles, à Fribourg.
2 ^e »	<i>Lac.</i>	Vincent-Fornerod, à Montilier.
3 ^e »	<i>Broye.</i>	Burgisser, Vincent, à Murist.
4 ^e »	<i>Glâne.</i>	Richoz, commissaire, à Siviriez.
5 ^e »	<i>Gruyère.</i>	Morel, Alphonse, à Bulle, prov.
6 ^e »	<i>Veveyse.</i>	Andrey, Philippe.
7 ^e »	<i>Singine.</i>	Jungo, Pierre, à Schmitten.

Ingénieur de l'administration des Eaux et forêts.

MM.
Gottrau, Charles, comptable.

VI. DIRECTION DE LA POLICE.

<i>Directeur.</i>	MM. Schaller, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Python, Georges, »
<i>Secrétaire.</i>	Genoud, Charles.
<i>Expéditionnaire.</i>	Sermoud, Narcisse.

Bureau de Police centrale.

<i>Directeur.</i>	MM. Schaller, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Python, Georges, »
<i>Secrétaire.</i>	Corpataux, Vincent.
<i>Aide-Secrétaire.</i>	
<i>Copiste-planton.</i>	Jungo, sergent.

Commission de santé.

<i>Président.</i>	MM. Schaller, conseiller d'Etat.
<i>Vice-Président-secrét.</i>	Esseiva, Julien, D ^r , à Fribourg.
	Torche, Antoine, D ^r , à Estavayer.
	Gremaud, Louis, D ^r , à Fribourg.
	Crausaz, Joseph, D ^r , à Rue.

Cantonnements des Vétérinaires.

<i>Sarine,</i>	1 ^{er} cant.	MM. Bæriswyl, Benj., à Fribourg.
»	2 ^e »	Tanner, Pierre, à Praroman.
<i>Singine,</i>	1 ^{er} »	Bertschy, J.-Jos., à la Frohmatt.
»	2 ^e »	Strebel, M., père, à Fribourg.
<i>Gruyère,</i>	1 ^{er} »	Strebel, Ad., fils, à la Tour-de-T.
»	2 ^e »	Pasquier, Pierre, à Bulle.
»	3 ^e »	Meuwly, Jean, à Bulle.

<i>Glâne,</i>		MM. Butty, Félix, à Romont.
<i>Broye,</i>	1 ^{er} cant.	Verdon, Ant., à St-Aubin.
»	2 ^e »	Michaud, Auguste, à Estavayer.
<i>Lac,</i>		Volmer, Edouard, à Meyriez.
<i>Veveyse,</i>		Jungo, Hub., à Châtel.

Commission d'assurance des bâtiments contre l'incendie.

MM. Schaller, conseiller d'Etat, président.
 Bise, Modeste, commissaire-général.
 Gottrau, Tobie.
 Fraisse, Adolphe, architecte.
 Vonderweid, Joseph, député.
 Pachoud, Philippe, secrétaire.

COMMISSION DES TAXES POUR L'ASSURANCE DES BATIMENTS.

I. ARROND. District de la Sarine.

<i>Taxeur d'arrond.</i>	MM. Sudan, commissaire, Fribourg.
<i>Suppléant.</i>	Jäger, Franç., négoc., »
<i>Taxeurs de district.</i>	Thalmann, entrepreneur, »
	Berger, Jacques, charp., à Prez.
	Sterroz, entrepren., à Fribourg.
	Schaad, Jos., charp. »
<i>Suppléants.</i>	Ottet, J., charp., à Corminbœuf.
	Bodevin, J., entrep. à Fribourg.

II. ARROND. Districts de la Singine et du Lac.

<i>Taxeur d'arrond.</i>	MM. Jäger, Franç., nég., à Fribourg.
<i>Suppléants.</i>	Riedo, juge de paix, à Planfayon.
	Sudan, commissaire, à Fribourg.
<i>Taxeur du district de la Singine.</i>	Vonlanthen, J.-Jac., à Alterswyl.
<i>Suppléants.</i>	Ræmy, Frs., charp. à Planfayon.
	Fasel, Jean, anc. syndic, de Tavel.
	Gobet, Jacob, à Lanthen.
	Perler, Jos., à Wunnewyl.
<i>Taxeur du district du Lac.</i>	Orlandi, Sébastien, à Morat.
<i>Suppléants.</i>	Spach, à Buchillon.
	Humbert, Pierre, à Cormérod.
	Meyer, S., charp., à Courlevon.

III. ARROND. District de la Broye.

Taxeur d'arrond. MM. Rochat, Antonin, à Estavayer.
Suppléant. Fivaz, aubergiste, à Portalban.
Taxeur de district. Rossier, Jean, à Grandsivaz.
 Pillonel, Florentin, à Seiry.
Suppléants. Corminbœuf, Cyp., à Domidier.
 Burgisser, Vincent, à Murist.
 Dubey, Joseph, à Gletterens.

IV. ARROND. Districts de la Glâne et de la Veveyse.

Taxeur d'arrond. MM. Badoud, Fr., contrôl., à Romont.
Suppléants Genoud, Léon, à Châtel.
 Perrin, Léon, à Semsales.

Taxeur du district de la Glâne. MM. Piller, Joseph, méc., à Romont.
Suppléants. Oberson, Félicien, à Romont.
 Bosson, Antoine, à Ursy.
 Sallin, Félicien, à Villaz-St-P.
 Mauron, Franc, à Villaraboud.

Taxeur du district de la Veveyse. Cardinaux, Joseph, à Châtel.
Suppléants. Villard, Charles, à Châtel.
 Suard, Joseph, à Progens.
 Saudan, Xavier, à Châtel.

V. ARROND. District de la Gruyère.

Taxeur d'arrond. MM. Ecoffey, Emile, à Villars-s.-Mont.
Suppléant. Richoz, commissaire, à Siviriez.
Taxeurs de district. Borcard, B., à Grandvillard.
 Gillard, Albert, à Bulle.
Suppléants. Rouiller, Adolphe, à Bulle.
 Gachet, Jules, à Gruyères.
 Geinoz, Alex., charp., à Neirivue.
 Rime, Isidore, à Charmey.

Gendarmerie.

MM. Meyer, Jules, commandant.
 Seydoux, Alphonse, adjudant sous-officier.
 D' Esseiva, Julien, officier de santé.

Maisons pénitentiaires.

MM. Corboud, Théod., directeur de la maison de force.
 Brulhart, Jean, directeur de la maison de correction.

MM. Esseiva, chanoine, aumônier catholique.
 Bornet, » »
 Preiswerck, H., pasteur, aumônier réformé.
 Esseiva, docteur, officier de santé.

Géoliers de districts.

Gendarmerie, à Fribourg.
 » Tavel.
 » Bulle.
 » Romont.
 » Estavayer.
 » Morat.
 » Châtel.

VII. DIRECTION DE LA GUERRE.

Directeur. MM. Aeby, Stanislas, conseiller d'Etat.
Suppléant. Weck, Charles, »
1^{er} Secrétaire. Villard, Louis, à Fribourg.
2^e » Buman, Paul, »

Chef du personnel.

M. Reynold, Alfred, lieutenant-colonel:

Commissaire des Guerres et Inspecteur des arsenaux.

M. Stajessi, Charles.

Commandant des arrondissements militaires 2 et 3.

M. Bonny, César, à Fribourg.

Chef de bureau de perception des taxes militaires.

M. Weck, Maurice, à Fribourg.

Secrétaire des commandants d'arrondissements.

M. Rohrbasser, François, à Fribourg.

Commission cantonale de la taxe militaire.

MM. Aeby, conseiller d'Etat, président.
 Reynold, Fridolin, à Fribourg.
 Vicarino, Frédéric, »
 Emmenegger, J., président de la commis. centrale des péréquateurs.
 Bonny César, secrétaire.

PRÉFECTURES.**Sarine.**

- MM. Wuilleret, Charles, préfet.
 Buman, Ernest, lieutenant de préfet.
 1^{er} secrétaire.
 Renevey, Charles, 2^e »

Singine.

- MM. Bertschy, Meinrad, préfet.
 Blanchard, Théodore, lieutenant de préfet.
 Spæth, Jean-Georges, secrétaire.

Gruyère.

- MM. Niquille, Casimir, préfet.
 Jordan, André, lieutenant de préfet.
 Gremaud, Ignace, secrétaire.

Veveyse.

- MM. Andrey, Philippe, de Coumin, préfet.
 Genoud-Chaperon, Léon, lieutenant de préfet.
 Tache, Tobie, de Remaufens, secrétaire.

Glâne.

- MM. Vonderweid, Honoré, préfet.
 Robadey, Louis, lieutenant de préfet.
 Perroud, Jules, secrétaire.

Broye.

- MM. Emmery, Jules, préfet.
 Dumont, Joseph, lieutenant de préfet.
 Bovet, Laurent, secrétaire.

Lac.

- MM. d'Epinay, Louis, préfet.
 Hafner, Hugo, lieutenant de préfet.
 Beeli, François, secrétaire.
-

SYNDICS DU CANTON

(Avec la population d'après le recensement de 1888).

District de la Sarine. Population 28,095.

Ville de Fribourg	MM. Aeby, Paul	12,244
Arconciel	Maudry, Joseph	326
Autafond	Cotting, Valentin	98
Autigny	Mauroux, Joseph	501
Avry-sur-Matran	Rossier, Louis, ffeu André	370
Belfaux	Buman, Charles	414
Bonnefontaine et Montécu	Dousse, J.-B.	385
Chénens	Ræmy, Joseph	276
Chésalles	Rossmann, Léon	69
Chésopelloz	Cuennet, Jacques	151
Corjolens	Dorand, Pierre	80
Corminbœuf	Bochud, Pierre-Joseph	398
Corpataux	Clerc, Pierre	347
Corserey	Chatagny, Louis	211
Cottens	Margueron, Jean, député	401
Cutterwyl	Bramaz, Joseph	80
Ecuwillens	Chavaillaz, Joseph	495
Ependes	Bongard, Casimir	334
Essert	Kolly, Maxime, fils de Nic.	183
Estavayer-le-Gibloux	Pittet, Aurélien	274
Farvagny-le-Grand	Rolle, Ulrich, fils Jacq.	420
Farvagny-le-Petit	Piccand, Etienne	134
Ferpicloz	Perroud, Claude	151
Givisiez	Bérard, Célestin	159
Granges-Paccot	Reynold, Henri	264
Grenilles	Clerc, Eugène	113
Grolley	Dumont, Vincent	356
La-Corbaz et Cormagens	Chatton, Jacques	231
Lentigny	Morel, Jacques	391
Lossy et Formangueires	Kæch, François	187
Lovens	Jerly, Alfred, ffeu Ant.	180
Magnedens	Chappuis, Joseph	109
Marly-le-Grand	Bauer, Jean	388
Marly-le-Petit	Meyer, Isidore	134
Matran	Corpataux, François	318
Montévraz	Wicht, Pierre	248
Neyruz	Dafflon, Félix	506
Nierlet	Buchs, Antonin	117
Noréaz	Guisolan, Eugène	495

Oberried	MM. Wicht, Baptiste	159
Onnens	Barbey, Pierre	218
Pierrafortscha	Weck-Surbeck, François	224
Ponthaux	Mottaz, Nicolas	251
Posat	Reynaud, Pierre	118
Posieux	Bochud, François	293
Praroman	Kolly, Jean-Baptiste	391
Prez	Rothey, François	458
Rossens-Ilens	Clerc, Joseph	418
Rueyres-St-Laurent	Michel, Joseph	218
Sales	Bongard, François	175
Senèdes	Spielmann, Pierre	81
Treyvaux	Roulin, Joseph	968
Villars-sur-Glâne	Mauron, Joseph	491
Villarlod	Michel, Claude	192
Villarsel-le-Gibloux	Michel, Joseph	214
Villarsel-sur-Marly	Bielmann, Pierre	91
Vuisternens-en-Ogoz	Villet, Léon	591
Zénauva	Remy, Pierre	81

District de la Singine (Population 18,254).

Alterswyl	MM. Stritt, Martin	1324
Böesingen	Kæser, Jean	1332
Brunisried	Zbinden, Jacques	374
Chevrilles-Neuhaus	Riso, Jean-Joseph	745
Dirlaret	Tinguely, Julien	1076
Guin	Roggo, Peter	3282
Heitenried	Aebischer, Pierre	681
Oberschrot	Zbinden, Peter	581
Planfayon	Brugger, Joseph	1057
Plasselb	Lauper, Jean	409
St-Antoine	Sturny, Jacques	1639
St-Sylvestre	Kolly, Jean	584
St-Urs	Stritt, Pierre	1081
Tavel	Blanchard, Nicolas	917
Tinterin	Kolly, Philippe	446
Ueberstorf	Schmutz, Joseph	1490
Wünnewyl	Nussbaum, Peter	1065
Zumholz	Zbinden, Jean	234

District de la Broye (Population, 14,843).

Aumont	MM. Berchier, Louis	496
Antavaux	Marmy, Antonin	167
Bollion	Chaney, J., fils de Pierre	138

Bussy	MM. Schrœter, Alph.	259
Châbles	Oulevey, Edouard	319
Chandon	Pache, Ant.	210
Chapelle	Andrey, Dominique	105
Châtillon	Masset, Pierre	164
Cheyres	Pillonnel, Vict., fils de V.	445
Cheiry	Torche, Amédée	269
Cugy	Grandgirard, Isidore	693
Delley	Delley, Jean	315
Domdidier		868
Dompierre	Musy, Alphonse	540
Estavayer	Chassot, Alfred	1566
Fétigny	Renevey, Alphonse	380
Font	Liardet, Auguste	227
Forel	Duc, Joseph, feu Benoît	191
Franex	Thorimbert, Alphonse	116
Frasses	Fivaz, Alphonse	127
Les Friques	Marion, Auguste	92
Gletterens	Dubey, Georges	290
Granges-de-Vesin	Berchier, Maximilien	167
Léchelles	Progin, Eugène	286
Lully	Duc, Théodore	65
Mannens, Grandsivaz	Rossier, Jean	408
Ménières	Moret, Eloi	298
Montagny-la-Ville	Renevey, Louis	322
Montagny-les-Monts	Francey, Benoît	724
Montborget	Marguet, Jules	633
Montbrelloz	Vesy, François	183
Montet	Chaney, Louis	364
Morens	Berchier, Florentin	160
Murist	Bourqui, Adrien	304
Nuvilly	Broye, Donat	403
Portalban	Delley, Jérôme	153
Praratoud	Bondallaz, François	93
Prévondavaux	Badoud, Basile	151
Rueyres-les-Prés	Dubey, Félix	204
Russy	Pauchard, Fridolin	201
St-Aubin	Dessibourg, Joseph	601
Seiry	Pillonel, Fl., fils de P.	168
Sévaz	Dubey, Alex	57
Surpierre	Corboud, Laurent	257
Vallon	Bœchler, Antoine	173
Vesin	Ansermet, Ferdinand	241

Villeneuve	MM. Ballif, Eloi	311
La-Vounaise	Losey, Philibert	182
Vuissens	Fasel, Auguste	256

District de la Gruyère (Population, 21,428).

Albeuve	MM. Beaud, Edouard	519
Avry-devant-Pont	Liard, Jean	470
Bellegarde	Schouwey, Joseph	805
Botterens et Villarsbeney	Delatina, Ed.	482
Broc	Sudan, François	441
Bulle	Glasson, Eugène	2798
Cerniat	Overney, François	731
Charmey	Rime, Aug.	1148
Châtel-sur-Montsalvens	Barras, Jacq.-Alex.	141
Corbières	Blanc, François	248
Crésuz	Ruffieux, Laurent	115
Echarlens	Gremaud, Casimir	424
Enney	Grandjean, Abel	295
Estavannens	Jacquet, Léon	248
Grandvillard	Currat, Henri	486
Gruyères	Rime, Tobie	1195
Gumefens	Gauderon, Alphonse	472
Hauteville	Jenny, Jacques	501
La-Roche	Théraulaz, Allaman	1122
La-Tour	Corboz, Louis	915
Le-Pâquier	Pasquier, Siméon	328
Lessoc	Fracheboud, Pierre	303
Marsens	Magnin, Marcel	639
Maules	Frossard, Louis	205
Montbovon	Jordan, Lucien	421
Morlon	Grandjean, Jacques-Joseph	318
Neirivue	Geinoz, Félicien	264
Pont-en-Ogoz	Duriaux, Nicolas	232
Pont-la-Ville	Rigolet, Benjamin	370
Riaz	Schwartz, Jacques	648
Romanens	Frossard, Louis	311
Rueyres-Treyfayes	Monney, Alex., dit Carri	254
Sales	Seydoux, François	453
Sorens	Romanens, Emile	800
Vaulruz	Borcard, Maurice	724
Villarsbeney-Botterens	Delatenaz, Edouard	174
Villars-d'Avry	Bertschy, Léon	81
Villars-sous-Mont	Ecoffey, Emile	93

Villardvolard	MM. Clerc, Léopold	284
Vuadens	Moret, Joseph	1210
Vuippens	Philipona, Hubert	234

District de la Glâne (Population, 13,918).

Auboranges	MM. Crausaz, Acace	166
Berlens	Perroud, Alphonse	196
Blessens	Perriard, Joseph	135
Billens	Demierre, François	216
Bionnens	Gavillet, Théodore	84
Chapelle	Grivel, Victor	156
Châtelard	Uldry, Alexandre	450
Châtonnaye	Débieux, Joseph	365
Chavannes-les-Forts	Menétray, Antonin	357
Chavannes-s.-Orsonnens	Defféard, Victor	255
Ecassey	Menoud, Alexandre	90
Ecublens, Eschens, Villangeaux	Maillard, Pierre	322
Esmonts	Grivel, Florentin	173
Estévenens	Uldry, Alexandre	203
Fuyens	Vauthey, Jacques	85
Gillarens	Crausaz, Ed.	257
Grangettes	Pittet, Jean-Joseph	197
Hennens	Jorand, Jean-Joseph	154
La-Joux	Menoud, François	453
La-Magne	Menoud, Auguste	80
Le-Saulgy	Conus, Isidore	75
Les-Glânes	Corminbœuf, Alphonse	100
Lieffrens	Bossel, Isidore	112
Lussy	Pache, Joseph	251
Massonnens	Brayoud, Maurice	407
Mézières	Dénervand, Alphonse	419
Montet	Demierre, Jean	137
Morlens	Deschenaux, Alphonse	55
Mossel	Dévaud, Jean, feu André	219
Neirigue	Perroud, François	75
Orsonnens	Page, Théophile	307
Prez-vers-Siviriez	Cosandey, Théodore	353
Promasens	Ducrest, Romain	242
Romont-Arruffens	Chatton, Isidore	1886
Rue	Dupraz, François	421
Siviriez	Richoz, J.-B., comm.	466
Sommentier	Menoud, François	234
Torny-le-Grand	Joye, Léandre	360

Torny-le-P. et Middel MM.	Fragnière, Louis	376
Ursy	Deschenaux, Ant., dép.	161
Vauderens	Richoz, Louis	320
Villaraboud	Donzallaz, Joseph	320
Villaranon	Giroud, Félicien	146
Villargiroud	Berset, André	220
Villarimboud-Macconnens	Renevey, Zotique	462
Villarsiviriaux	Berset, Antoine	240
Villariaz	Vaucher, André	226
Villaz-St-Pierre	Jaquat, Lucien	401
Vuarmarens	Conus, Jean, feu Pierre	207
Vuisternens-dev.-Romont	Menoud, Claude	346

District de la Veveyse (Population, 7,776).

Attalens.	MM. Savoy, Célestin	1048
Bossonnens	Cottet, Alphonse	299
Bouloz	Dénervaud, François	227
Besencens	Vial, Alphonse	161
Châtel-St-Denis	Villard, Hippolyte	2276
Fiaugères	Esseiva, Louis	274
Granges	Gabriel, Denis	296
Grattavache	Seydoux, Henri	164
Le-Crêt	Grandjean, Eugène	484
La-Rougève	Sonney, Célestin	72
Pont	Ducrest, Antoine	150
Porsel	Barbey, Hubert	386
Progens	Suard, Joseph	300
Remaufens	Tache, Jean	403
Semsaies	Perrin, Léon, feu Jos.	815
St-Martin	Vial, Joseph	421

District du Lac (Population, 15,215)

Agrimoine	MM. Mæder, Jean	165
Barberèche	Folly, Charles	417
Buchillon	Mæder, Jacques	206
Chandossel	Bochud, Chrysostôme	174
Champagny	Meyer, Jean	194
Charmey (Galmitz)	Schwab, Fritz	400
Châtel (Bourg)	Merz, Frédéric	231
Chiètres	Schwab, Jacob	1194
Cordast	Burgy, Gaspard	363
Grand-Cormondes	} Meuwly, Jos.	426
Petit-Cormondes et Monterschu		167

Corsalettes	MM. Singy, Nicolas	90
Cormérod	Berset, Josué	201
Courgevaux	Wuillemin-Droz, Rodolphe	499
Courtaman	Folly, Peter	134
Courlevon, Coussiberlé	Helfer, Fritz, fils de Danl.	211
Cournillens	Monney, Edouard	296
Courtepin	Meuwly, Jean-Siméon	238
Courtion	Progin, Jean, fils d'Edouard	203
Cressier	Auderset, Emile	367
Freschels	Kramer, Pierre	314
Jentes	Benninger, Edouard	224
Gros et P. Guschelmuth	Egger, Peter	225
Hauteville	Pfister, Samuel	170
Liebistorf et Petit-Bœsingen	Kilchœr, Benoît	590
Lourtens	Mæder, Jacob	203
Meyriez et Greng	Moccand, Frédéric-Louis	314
Misery	Kolly, Denis	254
Montilier	Vincent-Fornerod, J.-Sm.	648
Morat	Huber, Edouard, D ^r	2360
Ormev	Sommer, Frédéric	460
Ried	Gutknecht, Samuel	556
Salvagny	Benninger, Jean	396
Villarepos	Folly, Adolphe	301
Bas-Vully	Risold, Jean-Samuel	962
Haut-Vully	Gassner, Jules	646
Wallenbuch	Siffert, Jacob	56
Wallenried	Genilloud, Pierre	299

Total de la population du canton : 119,529.

Pouvoir judiciaire.

Tribunal cantonal.

- MM. Wuilleret, Louis, à Fribourg, président.
 Gottofrey, Vincent, à Fribourg, vice-président.
 Huber, Adolphe, de Morat.
 Clerc, Cyprien, de Riaz.
 Gendre, Frédéric, de Fribourg.
 Corpataux, François, de Matran.
 Ræmy, Louis, d'Agv.
 Buclin, Léon, greffier.
 Droux, Paul, greffier substitut.
 Spielmann, Félix, expéditionnaire.
 Oberlin, Joseph, huissier.

SUPPLÉANTS

- MM. Birbaum, Joseph, président, à Fribourg.
 Grand, Louis, président, à Romont.
 Vonderweid, Joseph, juge de paix, à Fribourg.
 Comte, Etienne, notaire, à Fribourg.
 Morard, Louis, président, à Bulle.
 Tschachtli, Alfred, président, à Morat.
 Chatton, Isidore, greffier, à Romont.
 Cardinaux, Louis, à Fribourg.
 Derron, Henri, notaire, à Morat.

Tribunaux d'arrondissements.**I. Tribunal de Parrondissement judiciaire de la Sarine.**

- MM. Cardinaux, Louis, à Fribourg, président.
 Vicarino, Frédéric, à Fribourg, vice-président.
 Gottrau, Charles, à Granges.
 Jungo, Joseph, notaire, à Fribourg.
 Dousse, Jean-Baptiste, à Montécu.
 Wuilleret, Alexandre, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Philipona, Pie, à Fribourg.
 Vuichard, Isidore, notaire, à Fribourg.
 Bérard, Célestin, à Givisiez.
 Barbey, Pierre, à Onnens.

II. Tribunal de Parrondissement judiciaire de la Singine.

- MM. Birbaum, Joseph, à Fribourg, président.

Jungo, Pierre-Aloys, à Galmis.
 Bæriswyl, Jean, député, à Alterswyl.
 Schmutz, Joseph, à Hochstettelen.
 Neuhaus, Pierre, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Purro, Pierre, à Oberschrot.
 Zurkinden, Jean, à Guin.
 Wæber, Joseph, à Tavel.
 Fasel, Joseph, à Zumholz.

III. Tribunal de Parrondissement judiciaire de la Gruyère.

- MM. Morard, Louis, président.
 Reichlen, Alfred, vice-président.
 Grandjean, Constant, à Morlon.
 Rime, Tobie, à Gruyères.
 Philipona, François, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM.** Bapst, Xavier, à Pont-la-Ville.
 Mayer, Jean-Baptiste, à Bulle.
 Schouwey, syndic, à Bellegarde.
 Pasquier, Jean, à Sales.

IV. Tribunal de l'arrondissement judiciaire du Lac.

- MM.** Tschachtli, Alfred, président.
 Folly, Pierre, à Courtaman, vice-président.
 Hayoz, Alphonse, à Liebistorf.
 Henny, Jacob, à Salvagny.
 Guillod, Louis, à Praz.
 Vacheron, Max, à Morat, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM.** Progin, Edouard, à Courtion.
 Gutknecht, Samuel, à Ried.
 Schwab, Jean, à Chiètres.
 Derron, Henri, à Morat.

V. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Glâne.

- MM.** Grand, Louis, à Romont, président.
 Menoud, Jacques, à La-Magne, vice-président.
 Raboud, Alexandre, à Romont.
 Ayer, Joseph, à Romont.
 Simon, Isidore, à Siviriez.
 Chatton, Isidore, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM.** Donzallaz, Auguste, à Romont.
 Raboud, François, à Villaz-St-Pierre.
 Gobet, Alphonse, à Massonnens.
 Page, Théophile, à Orsonnens.

VI. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Broye.

- MM.** Torche, Fernand, à Estavayer, président.
 Bullet, Léon, à Estavayer, vice-président.
 Rossier, Jean, à Grandsivaz.
 Cattilaz, Louis, à Cugy.
 Pillonel, Félix, à Estavayer.
 Marmier, Laurent, greffier.

SUPLÉANTS.

- MM. Moret, Eloi, à Ménières.
 Dubey, Félix, à Rueyres-les-Prés.
 Dubey, Théodore, à Gletterens.
 Maître, Jules, à Estavayer.

VII. Tribunal de Parrondissement judiciaire de la Veveyse.

- MM. Philipona, Joseph, à Châtel, président.
 Genoud, Célestin, à Châtel, vice-président.
 Savoy, Célestin, à Attalens.
 Suchet, Jean, à Semsales.
 Mossier, Jules, greffier.

SUPLÉANTS.

- MM. Pilloud, Casimir, du Caro, à Châtel.
 Tache, Maurice, à Remaufens.
 Genoud, Léon, à Châtel.
 Esseiva, Louis, aux Fiaugères.

Cour d'assises.

1^{er} ressort.

- Président.* MM. Grand, Louis, à Romont.
Suppléant. Morard, Louis, à Bulle.

2^{me} ressort.

- Président.* MM. Cardinaux, Louis, à Fribourg.
Suppléant.

3^{me} ressort.

- Président.* MM. Tschachtli, Alfred, à Morat.
Suppléant. Birbaum, Joseph, à Fribourg.

Justice de Paix.

Arrondissement de la Sarine.

1^{er} cercle. Chef-lieu: Farvagny.

- Juge de paix.* MM. Villet, L., à Vuisternens-en-Ogoz.
1^{er} assesseur. Michel, Joseph, à Villarsel-le-Gibloux.
2^e » Reynaud, Balthasar, à Farvagny.
Suppléants. Chavaillaz, Joseph, à Ecuwillens.
 Pittet, Aur., à Estavayer-le-Gibloux.
Greffier. Marchon, Jos., à Vuisternens-en-Ogoz.
Huissier. Nissille, P., à Vuisternens-en-Ogoz.

2^m cercle. Chef-lieu: Prez.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Morel, Jacques, à Lentigny.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Rothey, François, à Prez.
<i>2^e »</i>	Margueron, Maurice, à Cottens.
<i>Suppléants.</i>	Page, François, à Corserey. Dafflon, Félix, à Neiruz.
<i>Greffier.</i>	Chappuis, Alphonse, à Lentigny.
<i>Huissiers.</i>	Guisolan, Eugène, à Noréaz. Cudré, Pierre, à Antigny.

3^e cercle. Chef-lieu: Belfaux.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Buman, Charles, à Belfaux.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Bochud, Pierre-Jos., à Corminbœuf.
<i>2^e »</i>	Kæch, Franç.-Joseph, à Lossy.
<i>Suppléants.</i>	Cuennet, Louis, à Grolley. Bérard, Célestin, à Givisiez.
<i>Greffier.</i>	Audergon, Joseph, à Chésopelloz.
<i>Huissier.</i>	Jaquet, Rodolphe, à Grolley.

4^e cercle. Chef-lieu: Fribourg.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Vonderweid, Joseph, à Fribourg.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Cardinaux, Jean, »
<i>2^e »</i>	Bourqui, Alexis, »
<i>Suppléants.</i>	Bugnon, François, » Gottrau, Tobie, »
<i>Greffier.</i>	Michaud, Pierre, notaire, »
<i>Huissiers.</i>	Fasel, Louis, » Piller, Pierre, » Savoy, Jean, »

5^e cercle. Chef-lieu: Le Mouret.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Kolly, J.-B., à Praroman.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Roulin, Paul, à Treyvaux.
<i>2^e »</i>	Horner, Jean, au Mouret.
<i>Suppléants.</i>	Meyer, Christophe, à Marly. Perler, Dominique, à Senèdes.
<i>Greffier.</i>	Dousse, J.-Bapt., à Montécu.
<i>Huissier.</i>	Bielmann, Nicolas, à Bonnefontaine.

Arrondissement de la Singine.*1^{er} cercle. Chef-lieu: Dirlaret.*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Riedo, député, à Planfayon.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Brugger, Joseph, à Planfayon.
<i>2^e »</i>	Bæchler, J.-Joseph, à Dirlaret.

Suppléants. MM. Lauper, Jean-Jacques, à Plasselb.
Kolly, Jean, à St-Sylvestre.
Greffier. Jungo, Joseph, à Fribourg.
Huissier. Vaucher, Joseph, à Ziegelhaus, prov.

2° cercle. Chef-lieu : Tavel.

Juge de paix. MM. Uldry, Jean, à Rohr.
1^{er} assesseur. Stritt, Joseph, à St-Ours.
2° » Ackermann, Jean-Joseph, à Schwenni.
Suppléants. Fasel, Jean, à Tavel.
Aebischer, Jean-Joseph, à Heitenried.
Greffier. Wæber, Joseph, à Galtern.
Huissiers. Vaucher, Joseph, à Ziegelhaus.
Birbaum, Peter, à Tavel.
Bumann, Jean-Pierre, à Tavel.

3° cercle. Chef-lieu : Schmitten.

Juge de paix. MM. Boschung, Ulrich, à Ueberstorf.
1^{er} assesseur. Wæber, Ulrich, à Schmitten.
2° » Jungo, Joseph, à Galmis.
Suppléants. Nussbaumer, à Wünnewyl.
Rappo, Jean, à Bösingen.
Greffier.
Huissier. Jungo, Pierre, à Schmitten.

Arrondissement de la Gruyère.

1^{er} cercle. Chef-lieu : Gruyère.

Juge de paix. MM. Murith, Nicolas, à Gruyères.
1^{er} assesseur. Jaquet, Léon, à Estavannens.
2° » Vallélian, Silvère, au Pâquier.
Suppléants. Krenger, Philippe, à Enney.
Dematriz, Gratien, à Broc.
Greffier. Barras, Oscar, à Broc.
Huissier. Bussard, Jules, à Gruyères.

2° cercle. Chef-lieu : Charmey.

Juge de paix. MM. Niquille, François, à Charmey.
1^{er} assesseur Meyer, Cyprien, à Cerniat.
2° » Repond, Jules, à Charmey.
Suppléants. Tornare, Jean-Jacques, à Charmey.
Cottier, Joseph, à Charmey.
Greffier. Ruffieux, Alphonse, à Crésuz.
Huissier. Tornare, Félicien, à Charmey.

3° cercle. Chef-lieu: Bulle.

Juge de paix. MM. Schwartz, Jacques, à Riaz.
1^{er} assesseur. Sciboz, Léon, à Morlon.
2^e » Corboz, Louis, à La-Tour.
Suppléants. Glasson, Eugène, à Bulle.
 Jonneret, Pierre, à Bulle.
Greffier. Reichlen, Alfred, à La-Tour.
Huissiers. Corboz, Joseph, à La-Tour.
 Remy, Placide, à Bulle.
 Gauderon, Alphonse, à Bulle.

4° cercle. Chef-lieu: Vuippens.

Juge de paix. MM. Philipona, Hubert, à Vuippens.
1^{er} assesseur, Gremaud, Casimir, à Echarlens.
2^e » Bertschy, Léon, à Villars-d'Avry.
Suppléants. Morard, Pierre, à Gumefens.
 Romanens, Michel, à Sorens.
Greffier. Moullet, Michel, à Avry-devant-Pont.
Huissier. Sottas, François, à Avry-devant-Pont.

5° cercle. Chef-lieu: La-Roche.

Juge de paix. MM. Tinguely, Alexandre, à La-Roche.
1^{er} assesseur. Delatenaz, Elie, à Botterens.
2^e » Schouwey, Gratien, à Hauteville.
Suppléants. Rigolet, Alphonse, à Pont-la-Ville.
 Blanc, Victor, à Corbières.
Greffier. Bongard, Félix, à La-Roche.
Huissiers. Brodard, Franç., »
 Schouwey, Etienne, à Hauteville.

6° cercle. Chef-lieu: Vaulruz.

Juge de paix. MM. Favre, Auguste, à Vaulruz.
1^{er} assesseur. Moret, Louis, à Vnadens.
2^e » Monney, Alexandre, à Rueyres.
Suppléants Chollet, Casimir, à Vaulruz.
 Gobet, Honoré, à Sâles.
Greffier. Vionnet, Célestin, à Vaulruz.
Huissier. Ody, Alphonse, à Vaulruz.

7° cercle. Chef lieu: Albeuve.

Juge de paix. MM. Currat, Henri, à Grandvillard.
1^{er} assesseur. Grangier, Placide, à Montbovon.
2^e » Beaud, Isidore, à Albeuve.
Suppléants. Mourra, Henri, à Grandvillard.
 Beaud, Jean-Pierre, à Albeuve.
Greffier. Ecoffey, Emile, à Villars-sous-Mont.
Huissier. Geinoz, Hyacinthe, à Neirivue.

Arrondissement du Lac.*1^{er} cercle. Chef-lieu : Cournillens.*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Meuwly, Jean-Siméon, à Courtepin.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Berset, Josué, à Cormérod.
<i>2^e »</i>	Progin, Edouard, à Courtion.
<i>Suppléants.</i>	Kolly, Denis, à Misery. Genilloud, Pierre, à Chandossel.
<i>Greffier.</i>	Folly, Adrien, à Villarepos.
<i>Huissier.</i>	Auderset, Edouard, à Cressier.

2^e cercle. Chef-lieu : Morat.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Benninger, Jean, syndic, à Salvagny.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Roggen, Alfred, à Morat.
<i>2^e »</i>	Schwab, Fritz, à Galmitz.
<i>Suppléants.</i>	Mæder, Jacob, à Lourtens. Brun, Auguste, à Morat. Hug, Gustave-Théodore, à Morat.
<i>Greffier.</i>	Fasnacht, Gustave, à Morat.
<i>Huissiers.</i>	Reinhart, Jacob-Gottlieb, à Morat. Gloor, Jean, à Morat.

3^e cercle. Chef-lieu : Chiètres

<i>Juge de paix.</i>	MM. Johner, Jean, à Chiètres.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Pfister, Jean, à Chiètres.
<i>2^e »</i>	Mæder, Joh., à Agrimoine.
<i>Suppléants.</i>	Ryser, Jacob, à Ormey. Kramer, Gottlieb, à Freschels.
<i>Greffier.</i>	Gutknecht, Frédéric, à Ried.
<i>Huissier.</i>	Schwab, Frédéric, à Chiètres.

4^e cercle. Chef-lieu : Praz.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Gaillet, Charles, à Môtier.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Noyer, Auguste, à Nant.
<i>2^e »</i>	Noyer, Louis, à Nant.
<i>Suppléants.</i>	Guillod, Henri, à Sugiez. Cressier, Jean, à Môtier.
<i>Greffier.</i>	Gassner, Jules, »
<i>Huissier.</i>	Vollichard, L ^s -Dan.-Auguste, à Lugnore.

5^e cercle. Chef-lieu : Cormondes.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Egger, Jean-Antoine, à Guschelmuth.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Haas, Nicolas, à Monterschu.
<i>2^e »</i>	Kilchör, Benoît, à Liebistorf.

<i>Suppléants</i>	MM. Chatton, Jean, syndic, à Barberèche. Burgy, Joseph, à Guschelmath.
<i>Greffier.</i>	Schorro, Rodolphe, à Liebistorf.
<i>Huissier.</i>	Bürgy, Gaspard, à Cordast.

Arrondissement de la Broye.

1^{er} cercle. Chef-lieu : Dompierre.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Dessibourg, Joseph, à St-Aubin.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Ducry, Julien, à Dompierre.
<i>2^e »</i>	Bæchler, Louis, à Vallon.
<i>Suppléants.</i>	Dubey, Louis, à Gletterens. Chardonnens, Pierre-Jos., à Domdidier.
<i>Greffier.</i>	Francey, Alexandre, à Cousset.
<i>Huissiers.</i>	Dubey, Joseph, à Gletterens. Progin, Eugène, à Léchelles. Jordan, Joseph, à Domdidier.

2^{me} cercle. Chef-lieu : Estavayer.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Rochat, Antonin, à Estavayer.
<i>1^{er} assesseur,</i>	Rapo, Eugène, à Cheyres.
<i>2^e »</i>	Duc, Théodore, à Lully.
<i>Suppléants.</i>	Liardet, Auguste, à Font. Bovet, Baptiste, à Estavayer.
<i>Greffier.</i>	Holz, Georges, à Estavayer.
<i>Huissiers.</i>	Oulevey, Laurent, » Balaman, Joseph, »

3^{me} cercle. Chef-lieu : Cugy.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Corminbœuf, Xavier, à Ménières.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Volery, Thomas, à Aumont.
<i>2^e »</i>	Rey, Jean, à Montet.
<i>Suppléants.</i>	Bersier, Amédée, à Cugy. Broye, Donat, à Nuvilly.
<i>Greffier.</i>	Berchier, Louis, à Nuvilly.
<i>Huissiers.</i>	Borgognon, Aug., à Vesin. Berchier, Joseph, à Cugy.

4^{me} cercle. Chef-lieu : Surpierre.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Torche, Olivier, à Cheiry.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Fasel, Alphonse, à Vuissens.
<i>2^{me} »</i>	Ballif, François, à Villeneuve.

<i>Suppléants.</i>	MM. Andrey, Cyprien, à Coumin. Torche, Amédée, à Cheiry.
<i>Greffier.</i>	Banderet, Jean-Louis, à Vuissens.
<i>Huissiers.</i>	Janquier, Fr., à Chapelle. Pittet, Auguste, à Cheiry.

Arrondissement de la Glâne.

1^{er} cercle. Chef-lieu: Villaz-St-Pierre.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Brayoud, Maurice, à Massonnens.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Sallin, André, à Villaz-St-Pierre.
<i>2^e »</i>	Berset, Ant., à Villarsiviriaux.
<i>Suppléants.</i>	Joye, Léandre, à Torny-le-Grand. Pache, Joseph, à Lussy.
<i>Greffier.</i>	Nicolet, Jacques, à Villarimboud.
<i>Huissiers.</i>	Humbert, Isidore, à Châtonnaye. Sallin, Alphonse, à Villaz-St-Pierre.

2^{me} cercle. Chef-lieu: Romont.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Richoz, J.-Bapt., à Siviriez.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Golliard, Antoine, à Mézières.
<i>2^e »</i>	Stajessi, Ernest, à Romont.
<i>Suppléants.</i>	Grand, Alex., à Romont. Deschenaux, Emile, à Romont.
<i>Greffier.</i>	Gobet, Jean, à Romont.
<i>Huissiers.</i>	Rouiller, François, à Romont. Sugnaux, François, à Billens.

3^{me} cercle. Chef-lieu: Rue.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Deschenaux, Ant., député, à Ursy.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Perriard, Joseph, à Blessens.
<i>2^e »</i>	Decotterd, Pierre, à Morlens.
<i>Suppléants.</i>	Ducrest, Romain, à Promasens. Crausaz, Joseph, D ^r , à Rue.
<i>Greffier.</i>	Conus, François, à Rue.
<i>Huissiers.</i>	Dougoud, Jacques, à Rue.

Arrondissement de la Veveyse.

1^{er} cercle. Chef-lieu: Semsales.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Suchet, François, à Semsales.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Currat, Nicolas, au Crêt.
<i>2^e »</i>	Maillard, Alph., à Besencens.

<i>Suppléants.</i>	MM. Grand, Jean, à Semsales. Molleyre, Joseph, à St-Martin.
<i>Greffier.</i>	Gaudard, Alphonse, à Semsales.
<i>Huissiers.</i>	Debulle, Alphonse, à Semsales. Bard, Fr.-Léopold, »
<i>2^e cercle. Chef-lieu: Châtel-St-Denis.</i>	
<i>Juge de paix.</i>	MM. Tache, Tobie, à Châtel.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Monnard, Pierre, à Attalens.
<i>2^e »</i>	Pilloud, Simon, à Châtel.
<i>Suppléants.</i>	Savoy, Denis, à Attalens. Villard, Irénée, à Châtel.
<i>Greffier.</i>	Gillet, Jean, »
<i>Huissiers.</i>	Colliard, Alfred, » Colliard, Jean-Eugène, à Châtel.

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PUBLIC

BANQUE CANTONALE

Conseil de surveillance.

- MM. Menoud, F., conseiller d'Etat, président.
Landerset, Louis, fabricant, à Marly.
Berguer, Fidèle, ancien banquier.
Wuilleret, Charles, préfet.
Daler, Léon, banquier.
Hartmann, Henri, directeur.
Weissenbach-Bise, Antonin, négociant.

Conseil d'administration.

- MM. Glasson, Léon, directeur.
Schorderet, Xavier, notaire.
Gendre, Cyprien.
Kolly, Pierre, caissier (avec voix consultat.).

Censeurs.

- MM. Chardonnens, Charles, négociant.
Renevey, J.-P., avocat.

Agence dans le canton.

- MM. Burgisser, Gabriel, à Bulle.
Marmier, avocat, à Estavayer.
Jacob, Oscar, à Morat.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE

Conseil de surveillance.

- MM. Vonderweid, Joseph, juge de paix, président.
 Vicarino, Frédéric, rentier, vice-président.
 le Directeur des Finances.
 Berguer, Fidèle, ancien banquier.
 Vogel, Fritz, banquier.
 Weck, Romain, rentier.
 Diesbach, Max, rentier.
 Glasson, Aloys, banquier.
 Weissenbach, Max, négociant.
 Egger, Sigismond, négociant.
 Hartmann, Henri, Directeur.
 Sudan, Jean, commissaire.
 Forney, Victor, à Romont.
 Chassot, Alfred, avocat.
 Sallin, Jules, trésorier.

Direction.

- MM. Muller, Léon, Directeur.
 Crausaz, Simon, ingénieur, administrateur.
 Chollet, Louis, administrateur-suppléant.
 Gendre, Alexandre, »
 Gottrau, Philippe, »
 Hartmann, Jules, caissier.
 Gougain, Pierre, secrétaire, 1^{er} teneur de livres.
 Kern, Auguste, » subst., 2^d »
 Desbiolles, Aloys, expéditionnaire.

CAISSE D'ÉPARGNE DE LA VILLE DE FRIBOURG

Commission administrative.

- MM. Gendre, Cyprien, conseiller communal, président.
 Vicarino, Frédéric, vice-président.
 Weck, Hippolyte.
 Muller, Léon, directeur.
 Kaiser, Adolphe.
 Gendre, Alexandre.
 Monney, Charles.
 Sudan, Jean.
 Claraz, Ambroise.
 Ræmy, Pierre, caissier directeur.
 J.-L. Guinnard, secrétaire.

CAISSE DES SCHOLARQUES

Commission administrative.

- MM. Gendre, Cyprien, conseiller communal, président.
 Hartmann, Aloyse, secrétaire caissier.
 Schneuwly, Joseph, archiviste.
 Perriard, R^d curé de ville.
 Esseiva, Léon, R^d chanoine.
 Fragnière, Directeur du Séminaire.
 Bourgknecht, Louis, avocat.
 Gottrau, Ernest, notaire.
-

COMMISSION DU GAZ

- Président. MM. Schorderet, Xav., conseiller communal.
 Membres. Weck, Romain, » »
 Guidi, Philippe, » »
 Biemann, avocat.
 Crausaz, Simon, ingénieur.
 Cuony, pharmacien.
 Kern, Jules, ingénieur.
 Musy, professeur.
 Ræmy, professeur.
 Directeur. Otto, Schreiber.
-

AVIS

La Caisse des Scholarques de la ville de Fribourg et l'administration des fondations de l'Évêché font des placements hypothécaires à longs termes et à des conditions avantageuses.

Pour tous les renseignements, concernant ces deux institutions, s'adresser à M. Aloyse Hartmann, rue du Collège, N° 149.



OFFICIERS D'ÉTAT CIVIL

SARINE. Bourqui, Alexis, à Fribourg. — Grandjean, Philibert, à Villars-sur-Glâne. — Leimbacher, Henri, à Matran. — Gendre, Pierre, à Neyruz. — Page, Jean, à Ecuivilens. — Cudré-Mauroux, Joseph, à Autigny. — Chappuis, Alphonse, à Lentigny. — Berger, Joseph, à Onnens. — Rothey, Amédée, à Prez. — Schrœtter, Albert, à Grolley. — Emery, Constant, à Belfaux. — Bérard, Jules, à Givisiez. — Corminbœuf, Ant., à Marly. — Kolly, Jean-Bapt., à Praroman. — Mauron, Joseph, à Ependes. — Yenni, Henri, à Arconciel. — Biolley, Max, à Treyvaux. — Descloux, Lucien, à Rossens. — Jolion, Udalrich, à Farvagny-le-Grand. — Clerc, Jacques, à Estavayer-le-Gibloux. — Marchon, anc. syndic, à Vuisternens-en-Ogoz. — Jaquat, Eugène, à Ponthaux.

SINGINE. Wæber, Joseph, à Tavel. — Stucky, Jean, à Guin. — Schaller, Pierre, à Bœsingen. — Trœler, Jacques, à Wunnewyl. — Schmutz, J.-Jos., à Hochstettlen. — Zosso, François, à Heitenried. — Holz, Stephan, à Dirlaret. — Neuhaus, Joseph, à Chevrières. — Buntschu, Pierre, à St-Sylvestre. — Ruffieux, J.-J., à Plasselb. — Brugger, Joseph, à Planfayon.

GRUYÈRE. Jordan, André, à Bulle. — Bosson, Charles, à Riaz. — Gremaud, Pierre, à Echarlens. — Philipona, Hubert, à Vuippens. — Romanens, Luc, à Sorens. — Sottas, François, à Avry-devant-Pont. — Maradan, Jean, à Pont-la-Ville. — Bongard, Félix, à La-Roche. — Passaplan, Grégoire, à Hauteville. — Blanc, François, à Corbières. — Repond, Jacques, à Villardvolland. — Delatenaz, Elie, à Botterens. — Ruffieux, Alphonse, à Crésuz. — Meyer, Maxime, à Cerniat. — Niquille, François, à Charmey. — Schouvey, Joseph, à Bellegarde. — Dématraz, Gratien, à Broc. — Rime, Tobie, à Gruyères. — Jaquet, Léon, à Estavannens. — Curat, Henri, à Grandvillard. — Ecoffey, Emil, à Villars-sous-Mont. — Castella, Dominique, à Neirivue. — Beaud, Isidore, à Albeuve. — Fracheboud, Albert, à Lessoc. — Combaz, Théodore, à Montbovon. — Grandjean, Constant, à Morlon. — Corboz, Louis, à La-Tour-de-Trême. — Gremaud, Xavier, à Vuadens. — Borcard, Philippe, à Vautruz. — Pasquier, Placide, à Sales.

LAC. Brun, Auguste, à Morat. — L'Eplattenier, Philippe, à Meyriez. — Gassner, Jules, à Motier. — Etter, Jacob, à Chiètres. — Küng, Jean, à Buchillon. — Folly, Adrien, à Villarepos. — Humbert, Félix, à Courtion. — Folly, Charles, à Barberêche. — Ræmy Joseph, à Liebstorf. — Bise, Adolphe, à Cressier.

BROYE. Holz, Georges, à Estavayer. — Vésy Constant, à Montbrelloz. — Ducotterd, Joseph, à Rueyres-les-Prés. — Schrœter, Alphonse, à Bussy. — Chuard, Alph., à Cugy. — Rey, Jean, à Montet. — Fontaine, Tertulien, à Fétingny. — Moret, Eloi, à Ménières. — Monnerat, Louis, à Nuvilly. — Burgisser, Vincent, à Murist. — Rapo, Lucien, à Cheyres. — Liardet, Aug. à Font. — Duc, Théodore, à Lully. — Thierrin, Ph., à Praratoud. — Fasel, Auguste, à Vuissens. — Joye, Louis, à Mannens. — Francey, Pierre, à Montagny. — Michel, Théodore, à Léchelles. — Musy, Isidore, à Dompierre. — Corminbœuf, Cyprien, à Domdidier. — Dessibourg, Honoré, à St-Aubin. — Cantin, Louis, à Carignan. — Dubey, Aug., à Gletterens. — Delley, Jean, à Delley. — Vollery, Thomas, à Aumont.

GLANE. Clément, Denis, à Romont. — Page, André, à Middel. — Dougoud, Jean, à Tornay-le-Grand. — Page, Théodore, à Châtonnaye. — Nicolet, Jacques, à Villarimboud. — Raboud, François, à Villaz-St-Pierre. — Page, Théophile, à Orsonnens. — Berset, Julien, à Villarsviriaux. — Brayoud, Maurice, à Massonnens. — Perroud, Alphonse, à Berlens. — Roch, Bernard, au Châtelard. — Pittet, Joseph, à Grangettes. — Chassot, Félicien, à Vuisternens-d.-Romont. — Pasquier, Pierre, à Villaraboud. — Demière, Jean-Baptiste, à Mézières. — Sugnaux, M., à Billens. — Richo, Jean-Bapt. à Siviriez. — Bosson, Ant., à Ursy. — Dupraz, Alexandre, à Rue. — Pache, Pierre, à Promasens. — Menoud, Félicien, à La-Joux.

VEVEYSE. Genoud, Léon, député, à Châtel-St-Denis. — Savoy, Denis, à Attalens. — Tache, Maurice, à Remaufens. — Gaudard, Alphonse, à Semsales. — Sauteur, Jean-Félicien, à St-Martin. — Dévaud, Nicolas, à Porsel. — Beaud, Placide, au Crét. — Bochud, Alfred, à Prognens.

TAXES POSTALES

SUISSE

Lettres.

a) *Lettres*, paquets de papiers, papiers d'affaires, petits paquets fermés ou non fermés et sans valeurs déclarées jusqu'à 250 grammes :

Rayon local (10 kilom.) affranchies 05 cent. non affranchies 10 cent.

Hors du rayon » 10 » » 20 »

b) Cartes postales simples 05 cent.

Cartes postales doubles 10 »

c) *Imprimés*, jusqu'à 50 grammes 02 cent.

de 50 à 250 grammes 05 »

de 250 à 500 » 10 »

d) *Echantillons de marchandises*, jusqu'à 250 gr. 05 cent.

de 250 à 500 grammes 10 »

Affranchissement
obligatoire.

Tous les envois de la poste aux lettres (sauf les remboursements) peuvent être recommandés moyennant une taxe fixe d'inscription de 10 cent.

Mandats.

Les mandats sont admis jusqu'à un montant de fr. 1,000. Ils sont soumis aux taxes suivantes :

Jusqu'à fr. 20 fr. —>15	de fr. 500 à 600 fr. —>70
de fr. 20 à 100 » —>20	» 600 à 700 » —>80
» 100 à 200 » —>30	» 700 à 800 » —>90
» 200 à 300 » —>40	» 800 à 900 » 1>90
» 300 à 400 » —>50	» 900 à 1000 » 1>10
» 400 à 500 » —>60	

Les mandats télégraphiques sont admis jusqu'à un montant de fr. 300.

Les mandats d'encaissement sont admis jusqu'à un montant de fr. 1,000.

Droit : Jusqu'à fr. 20, 15 cent.

Au-delà de fr. 20, 30 cent.

Messagerie pour toute la Suisse.

Jusqu'à 500 grammes, affranchis	fr. —>15	non affranchis	fr. —>30
de 500 à 2500 »	» —>25	»	» —>40
de 2500 à 5 kilogr.	» —>40	»	» —>60
de 5 à 10 »	» —>70	»	» 1»—
de 10 à 15 »	» 1»—	»	» 1»50
de 15 à 20 »	» 1»50	»	» 2»—

La taxe pour les articles excédant 20 kilogrammes est calculée d'après la distance et le poids, avec une surtaxe de 50 cent. pour tout envoi non affranchi.

Pour les colis avec valeur déclarée, il est ajouté la surtaxe de 03 cent par 100 francs jusqu'à fr. 1,000.

Toutefois la taxe sera toujours arrondie à 05 cent.

Les remboursements payent, outre une taxe ordinaire, une provision de 10 cent. par fr. 10 ou fraction.

Les remboursements en lettres sont admis jusqu'à un maximum de fr. 50 et ceux de la messagerie jusqu'à fr. 300.

Il est perçu un droit de 05 cent. pour les récépissés, qui sur demande sont délivrés aux expéditeurs.

ÉTRANGER

Envois à l'étranger : Une lettre **AFFRANCHIE** coûte 25 cent. par 15 grammes pour tous les pays compris dans l'Union postale, et une lettre **NON-AFFRANCHIE** le double. Pour les lettres **RECOMMANDÉES**, 25 cent. en sus du port ordinaire.

CARTE-CORRESPONDANCE SIMPLE pour ces mêmes pays, 10 cent. Double, 20 cent.

IMPRIMÉS, LIVRES, JOURNAUX, etc., 5 cent. par 50 grammes. Poids maximum 1000 grammes.

ECHANTILLONS, poids, 250 grammes; 5 cent. par 50 grammes, mais 10 cent. au minimum. — Dimension 20 centimètres de longueur, 10 de largeur et 5 d'épaisseur.

MANDATS DE POSTE, à destination de l'étranger :

France	maximum	500 fr.	} 25 cent. par 25 fr.
Italie	»	500 »	
Luxembourg	»	500 »	
Autriche, Hongrie	»	500 »	
Belgique	»	500 »	
Egypte	»	500 »	
Roumanie	»	500 »	
Colonies françaises	»	500 »	
Allemagne	»	400 marc.	
Pays-Bas	»	250 fl.	
Danemark, Suède et Norvège	»	360 couronnes	
Portugal	»	90 milreis.	
Grande Bretagne et Irlande	»	10 liv. ster.	
Inde britannique	»	20 »	
Amérique du Nord	»	100 dollars	
Inde néerlandaise	»	150 fl.	
Argentine	»	500 fr.	
Bulgarie	»	500 fr.	

Mandat télégraphique admis pour :
 Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Egypte, France, Italie,
 Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Salvador, Tunisie, Roumanie,
 Suède.

Ouverture des bureaux.

Les bureaux de la **Poste** sont ouverts, pendant la semaine, en été, de 7 heures du matin à 8 heures du soir; et, en hiver, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le dimanche, le *bureau principal* :

De 10 à 12 heures.
 3 à 5 »

Le dimanche, la *succursale* :

De 8 à 10 heures
 1 à 3 »

Le *bureau principal* du **Télégraphe** est ouvert, pendant la semaine, en été dès 7 heures et en hiver dès 8 heures du matin à 9 heures du soir; et la *succursale*, en été, dès 7 heures et en hiver dès 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le bureau principal est ouvert le dimanche comme les autres jours; la succursale, de 8 heures à midi et de 3 à 5 heures.

AVIS

Les éditeurs des *Etrennes* avisent les collectionneurs que les années suivantes des *Etrennes fribourgeoises* sont encore à disposition, pour le prix de 50 centimes : 1866, 1871, 1873, 1874, 1875, 1882, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90.

Les années 1869, 1876, 1877, à fr. 1 » 50 le volume.

LOUIS GRANGIER



Les *Etrennes fribourgeoises* de l'année 1893 ont, hélas ! à enregistrer un grand deuil. Monsieur le professeur Louis Grangier, le fondateur, le rédacteur, l'âme, en un mot, de cette publication nationale, n'est plus. Cette œuvre, à laquelle, pendant vingt-six ans, il avait voué tous ses soins, dont il suivait l'impression avec une sollicitude si paternelle, sera désormais confiée à d'autres mains. Mais celui, dont personne plus que nous ne déplore la perte, parce que personne ne l'a approché de plus près et n'a pu mieux apprécier les qualités aimables et précieuses de cet homme de bien, dont le dévouement était acquis à toutes les entreprises généreuses et utiles, nous a laissé un trop vivant souvenir pour que son esprit ne vienne pas animer encore l'œuvre si bien commencée et en inspirer les continuateurs. Nous devons à la mémoire de Louis Grangier qui nous a, pendant si longtemps, honoré de son amitié, de recueillir pieusement son héritage, de suivre les traditions de ces vingt-six années de labeur assidu et d'imiter ce grand exemple d'activité tranquille et de joyeuse ardeur au travail.

Mais avant de faire connaître aux lecteurs des *Etrennes* les détails de sa vie, nous tenons à déposer sur cette tombe le tribut de nos regrets les plus profonds et les plus douloureux. De tous les amis qui nous ont quitté pour un monde meilleur, c'est le professeur Grangier qui a laissé le plus grand vide, d'autant plus que rien ne faisait prévoir chez ce vieillard si plein de vie et de santé une mort aussi prochaine.

Qu'il repose en paix. Son souvenir ne s'effacera point et notre consolation sera de le rappeler sans cesse; la tâche qu'il nous a laissée nous en fournira chaque année l'heureuse occasion.

LES ÉDITEURS.

LOUIS-ADRIEN-ROMAIN GRANGIER est né à Estavayer-le-Lac le 23 juin 1817 ¹⁾. Il fit ses études littéraires dans cette ville, où les Jésuites avaient établi un collège. En novembre 1834, il commença son cours de philosophie au collège de Fribourg et le continua pendant deux ans. Il suivit ensuite le cours de droit de l'avocat Bussard pendant l'année scolaire 1836-1837 et en octobre de cette dernière année il se rendit à Lucerne pour y étudier la langue allemande. Lorsqu'il la connut suffisamment, il alla reprendre l'étude du droit à l'université de Fribourg en Brisgau et y fut immatriculé le 5 novembre 1838. En novembre de l'année suivante il revint à Fribourg pour y terminer son cours de droit; en même temps il travaillait au bureau de son professeur, l'avocat Bussard.

Malgré ces études, ne se sentant pas de goût pour une carrière juridique, il renonça au droit et décida de se vouer à l'enseignement. Après un court séjour dans sa famille, il quitta Estavayer le 10 janvier 1851 et se rendit en Silésie pour y faire l'éducation du jeune fils du comte de Strachwicz.

Cette famille habitait le château de Grosstein, situé au sud d'Oppeln dans la Haute Silésie. C'est là que naquit un Dominicain célèbre, saint Hyacinte, dont la chambre a été transformée en chapelle et où il est encore honoré. M. Grangier y arriva le 2 février 1841 et y resta près de trois ans, quoique ce séjour présentât peu d'agréments en dehors de la famille du comte, la population du voisinage ne parlant que la langue polonaise.

1) Il était le petit-neveu du chanoine Jacques-Philippe Grangier, connu par son goût pour les recherches historiques et auteur des *Annales d'Estavayer* formant cinq volumes in-folio, restées manuscrites.

Lorsque l'instruction de son jeune élève fut terminée, M. Grangier alla se fixer à Dresde, où il arriva le 5 janvier 1844 et où il passa treize ans consacrés à l'étude et à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises. Il donna des leçons dans divers établissements et pensionnats, et en particulier à des personnages même marquants, comme au prince de Schwarzbourg-Sondershausen, au comte Reina, fils du prince de Dessau.

Le père de l'un de ses élèves, le comte Alexandre de Démidoff, lui écrivait, en 1846 : « Vous avez rempli consciencieusement la tâche si difficile d'élever mon fils avec un zèle au-dessus de tout éloge ; en un mot, vous avez pleinement répondu à la confiance que je vous ai accordée. Votre élève est encore trop jeune pour sentir toute la reconnaissance qu'il vous doit, mais nous saurons l'entretenir dans ces sentiments d'affection pour son digne instituteur. »

M. Grangier vouait à ses leçons un soin tout particulier, comme le prouvent les ouvrages qu'il publia alors pour servir à son enseignement : une *Antologie* (1848), un *Traité de la littérature* (1850) et une *Histoire abrégée de la littérature française* (1853). Aussi jouissait-il d'une réputation méritée. Pendant les premiers temps de son séjour à Dresde il fut secrétaire privé de M. de Stieglitz, premier secrétaire de l'ambassade russe.

En 1856, il fut chargé de traduire en français le catalogue de la galerie de Dresde, rédigé par Jules Hubner. Après la publication de cette traduction, M. le vicomte de Secqueville, membre de la société géologique de France, écrivait à M. Hubner : « Permettez qu'après avoir lu votre habile et intéressante introduction au catalogue de la galerie de Dresde, je vienne ajouter mon hommage à tous ceux que vous et M. Louis Grangier, l'élégant traducteur de votre œuvre, avez dû recevoir. Vos noms sont désormais identifiés à une collection qui restera à jamais un monument consacré non seulement à la Saxe, mais au monde civilisé. »

Lorsque, en 1857, le collège St-Michel, à Fribourg, fut réorganisé, M. Charles, directeur de l'instruction publique, offrit une place dans le nouvel établissement à M. Grangier, qui l'accepta ; nommé professeur le 16 octobre, il quitta Dresde et arriva dans son pays le 30 décembre de cette année, après une absence de 16 ans.

Le *Journal de Dresde* annonçait en ces termes le départ de M. Grangier. « Dans quelques jours, un de nos concitoyens les plus considérés, M. le professeur L. Grangier, qui pendant de longues années a vécu et enseigné dans notre ville, la quittera pour se rendre à un appel en qualité de professeur au collège St-Michel à Fribourg en Suisse. »

Au collège il fut chargé d'une partie de l'enseignement de la langue française aux élèves allemands, de la langue allemande aux élèves français, ainsi que de la langue et de la littérature françaises dans les cours industriels. Son caractère aimable, sa bienveillance à l'égard des élèves, son humeur joviale, sa gaieté communicative dans les réunions extraordinaires lui valurent une popularité qui ne dérogea jamais au respect dû au professeur. Doué d'un talent particulier pour la déclamation, il se chargeait volontiers de préparer les représentations théâtrales longtemps en honneur au collège.

M. Grangier appartenait en politique au parti modéré qui arriva au pouvoir en 1856, et sans faire de la politique militante, il ne cachait pas ses opinions ; aussi lorsque le pouvoir passa peu à peu à un parti nouveau, M. Grangier, en 1882, ne fut pas confirmé comme professeur et il dut quitter le collège après 24 ans de service.

Pendant ce temps son activité ne s'était pas bornée à l'enseignement ; esprit curieux et étendu, il s'intéressait aux divers domaines de l'intelligence, en particulier aux lettres et aux beaux arts, à l'archéologie et à l'histoire. De bonne heure les antiquités lacustres, abondantes près de sa ville natale, attirèrent son attention et il en forma une riche collection, à laquelle il ajouta d'autres objets divers, dont la réunion constituait un

vrai musée. Lorsque, en 1875, il fut question de mieux organiser nos collections archéologiques et artistiques, M. Grangier se trouva naturellement désigné pour remplir les fonctions de conservateur, qui jusqu'alors avaient été réunies à celles de bibliothécaire cantonal. Les locaux furent agrandis, le budget fut augmenté et le nouveau conservateur se mit sérieusement à l'œuvre. Il prodigua tous ses soins à cette réorganisation et y établit un ordre parfait jusque dans les plus petits détails. Si nos richesses ne sont pas considérables, une disposition harmonieuse en relève la valeur.

A la suite de sa non réélection comme professeur en 1882, M. Grangier, voyant qu'il n'avait plus la confiance de l'Etat, crut devoir renoncer à ses fonctions de conservateur ; mais sur l'offre qui lui fut faite trois ans plus tard, il les reprit et les a conservées jusqu'à sa mort.

L'activité de M. Grangier s'est déployée aussi dans nos diverses sociétés. Reçu membre de celle d'histoire le 8 juillet 1863, il fut l'un des plus assidus aux réunions et il y fit de très nombreuses communications. Il fut l'un des membres fondateurs de la société des Beaux-Arts ; le 25 décembre 1867 il assistait à une réunion préparatoire convoquée pour s'occuper de la fondation de cette société, qui se constituait provisoirement le 26 janvier et définitivement le 6 avril 1868. M. Grangier était nommé membre du comité et le 8 mars 1874 secrétaire de la société. Il en fut l'un des membres les plus zélés. La société fribourgeoise ayant été affiliée à la société suisse, elle obtint trois fois l'exposition générale des peintres suisses (1868, 1872 et 1876). Dans ces circonstances il ne ménagea pas son concours. Plusieurs fois aussi il fut délégué aux assemblées de la société suisse. En 1870, sur l'initiative de M. Grangier, la société des Beaux-Arts et la société industrielle et commerciale de Fribourg organisèrent une exposition destinée à développer les arts et l'industrie dans notre pays. Malheureusement, le résultat ne correspondit pas aux efforts et aux dépenses. L'exposition suisse de 1876 eut le même insuccès. L'apathie du public, l'indifférence

d'un grand nombre de membres de la société découragèrent le comité et les membres actifs, et la dissolution de la société fut prononcée le 15 février 1877, au grand regret de ceux qui avaient à cœur notre avenir artistique. Ils ne perdirent cependant pas tout espoir de voir la société renaître de ses cendres ; si les amis des arts étaient peu nombreux, ils y étaient d'autant plus attachés.

Onze ans plus tard, le 17 mai 1888, une assemblée de 30 participants, parmi lesquels naturellement M. Grangier, décidait le rétablissement de la société des Baux-Arts. Aujourd'hui tout fait espérer qu'elle prospérera et que sa vie sera plus active et plus durable que celle de la précédente.

Nous trouvons aussi M. Grangier dans la société économique et d'utilité publique ; il en fut sous-bibliothécaire et vice-président.

Dès 1858 il fut membre de la société helvétique des sciences naturelles, et lorsque, à l'occasion de la réunion que cette société désirait tenir à Fribourg en 1872, il fut question d'établir une section dans cette ville, M. Grangier répondit le premier à l'appel ; il fut nommé secrétaire du comité et c'est lui qui fut le principal rédacteur des actes de la réunion générale de 1872. Quoiqu'il ne fût pas naturaliste de profession, il s'intéressait à tout ce qui touche les sciences naturelles ; il assistait régulièrement soit aux réunions générales, soit à celles de la section fribourgeoise. Il prenait souvent la parole dans cette dernière et y traitait des questions d'archéologie préhistorique, qui touchent souvent de bien près au domaine des sciences naturelles. C'est avec bonheur qu'il prit part à la réunion générale à Fribourg, en 1891. Chacun se rappellera longtemps son entrain comme major de table et sa gaieté à la soirée de la station laitière.

Ajoutons qu'il était membre de la société des gens de lettres de la Suisse romande (1889), membre honoraire de la société des commerçants (1886) et membre passif de la société de chant (1891).

La disparition de M. Grangier laissera un vide très sensible dans la plupart de ces sociétés; il en était un membre réellement actif et zélé, ayant à cœur leur prospérité. Cette catégorie de membres n'est malheureusement pas la plus nombreuse.

M. Grangier, avec le concours de sa digne épouse, établit, en 1861, un pensionnat de jeunes personnes, auquel il voua tous ses soins jusqu'à sa mort. Là, comme au collège, il sut par sa bonté et l'aménité de son caractère gagner l'affection et l'estime des nombreuses jeunes personnes dont il dirigeait l'éducation et l'instruction et qui toutes ont gardé le souvenir le plus précieux des années passées dans cet établissement, où elles trouvaient l'utile mêlé à l'agréable.

Nous n'entrerons pas dans les détails des diverses publications de M. Grangier; nous nous bornerons à en donner la liste à la suite de cette notice; il en est une cependant que nous devons signaler en particulier, c'est celle des *Nouvelles étrennes fribourgeoises* commencées en 1865 et qui compte aujourd'hui 26 années (celles de 1867 et 1868 n'ont pas paru). Il a su donner à cet *Almanach des villes et des campagnes* une vogue extraordinaire, en y mêlant l'utile à l'agréable, et chaque volume était attendu avec impatience. Si pour beaucoup de lecteurs les bons mots, les anecdotes, les dialogues humoristiques et bolziques offraient le grand attrait, d'autres y lisaient avec non moins de plaisir des notices scientifiques, archéologiques, historiques, biographiques, etc. Ces dernières notices sont très nombreuses et nous font connaître soit des personnages morts depuis longtemps, soit ceux qui mourraient chaque année. Sans doute les travaux publiés dans les *Étrennes* ne sont pas tous de la rédaction de M. Grangier; il avait su s'adjoindre un certain nombre de collaborateurs; mais il était le directeur et l'âme en quelque sorte de la publication, et c'est lui qui en a fait la fortune. Les *Nouvelles étrennes* resteront un monument de notre vie intellectuelle et fourniront à l'histoire des renseignements précieux.

Comme homme privé M. Grangier jouissait de la sympathie générale. Toujours affable, prêt à rendre service, d'une vie régulière, religieux sincèrement, en politique ami de l'ordre et de la justice, sans s'inféoder aux partis extrêmes, il a su se faire estimer de tous, comme l'a prouvé le cortège si nombreux qui l'a accompagné à son enterrement.

Quoique M. Grangier fût parvenu à un âge avancé, il jouissait d'une bonne santé et tout faisait espérer qu'il vivrait encore de nombreuses années. Une maladie qui paraissait légère au début, l'a brisé en peu de temps et il est mort, sans souffrances, le 31 décembre 1891.

Les témoignages de sympathie donnés à M^{me} Grangier à l'occasion de la mort de son mari montrent quelle était l'estime dont il jouissait; nous nous bornons à en citer un petit nombre.

« Le bon et aimable, M. Grangier n'est plus parmi nous! Ce sacrifice n'est point encore accompli pour les survivants, surtout pour vous, Madame, car longtemps vous porterez le deuil qui vous honore et qui honore celui qui vous est arraché, cette âme d'élite, cet homme si actif, si généreux. » — P. Albert Kuhn, du couvent d'Einsiedeln.

« J'aimais cet homme si bon, ce Fribourgeois de la vieille roche, qui m'avait toujours témoigné tant de bienveillance. Votre deuil est celui de tous ceux qui l'ont connu. » — Philippe Godet.

« Ma santé ne me permet pas d'aller lui rendre les derniers devoirs. C'est un chagrin à ajouter à celui que me fait éprouver la perte cruelle que vous faites et que le pays fait dans cet homme de cœur et de talent. » —
Alexandre Daguët.

« Il était aimé de tout le monde, respecté pour sa droiture, mais de loin pas estimé selon son mérite et ses nombreux services. » — Ph. Jäger.

« Nous ne voulons pas laisser cette tombe se refermer sans venir vous exprimer notre plus vive condoléance et toute notre admiration pour votre cher défunt, qui était entouré de la sympathie et de l'estime de tous, M. L. Grangier laisse à ses concitoyens l'exemple de l'amour du travail, toutes ses heures étaient remplies; il cherchait et trouvait un repos dans la variété de ses occupations. Il leur laisse l'exemple du dévouement à la chose publique, à son pays, à la science, qu'il aimait. Son nom occupera une place très honorable dans les annales de la patrie fribourgeoise. »

G. Python, conseiller d'Etat.

PUBLICATIONS DE M. GRANGIER.

1. Anthologie classique ou leçons et modèles de tous les genres de compositions en vers, contenant les morceaux les plus propres à orner l'esprit et à former le goût de la jeunesse. Par Louis Grangier, professeur de langue et de littérature française. Leipzig, Brockhaus et Avenarius, 1848, xx-354 p.
2. Traité classique de littérature, contenant la composition et la poétique par Louis Grangier. Dresde, autographié par S. H. G. Rau, S. d. (1848 ou 1849), 4°, 79 p. et 4 p. de table.
3. Premiers éléments de littérature française, comprenant la composition et la poétique, suivi d'un cours gradué d'exercices littéraires. Ouvrage destiné aux maisons d'éducation et propre à servir d'introduction à un cours de Belles-Lettres. Par Louis Grangier, professeur de littérature française. Leipzig, Brockhaus, 1850, 8°, vi-168 p.
Seconde édition revue et augmentée. Leipzig, Brockhaus, 1880, 8°, xii-147 p.
4. Histoire abrégée et élémentaire de la littérature française depuis son origine jusqu'à nos jours. Ouvrage rédigé d'après les meilleurs critiques et destiné aux maisons d'éducation des deux sexes par Louis Grangier, professeur de littérature française. Leipzig, Brockhaus, 1853, 8°, x-294 p.
2° édit. Revue et augmentée, 1863, 8°, x-326 p.
3° édit. 1868, 8°, x-337 p.
4° édit. 1872, 8°, x-333 p.

5° édit. 1875, 8°, v-346 p.

6° édit. 1880, 8°, x-346 p.

7° édit. 1885, 8°, x-349 p.

Toutes ces éditions ont été publiées par Brockhaus à Leipzig. M. Grangier a préparé une nouvelle édition en complétant la précédente jusqu'à l'année 1890; l'impression de cette 8° édition est terminée et l'ouvrage va paraître incessamment.

5. Catalogue de la galerie royale de Dresde. Avec une introduction historique et des notices spéciales sur l'acquisition des tableaux dont se compose cette collection. Par Jules Hübner. Traduit de l'allemand par Louis Grangier. Dresde, Blochmann, 1856, 8°, xiv-376 p.
Nouvelle édition, 1872, 428 p.
6. Petit vocabulaire français-allemand à l'usage des commentants ou recueil des mots et des locutions les plus nécessaires pour la conversation. Par Louis Grangier, professeur au collège de Fribourg. Berne, Haller, 1860, 12°, 66 p.
2° édition précédée de tableaux résumés des déclinaisons et des conjugaisons et suivi d'exercices variés et de notes explicatives. Ouvrage approuvé et recommandé par la Direction de l'instruction publique du canton de Fribourg. Fribourg, Clerc, 1865, 8°, 93 p.
3° édit. Lausanne, Bridel, 1875, 8°, 103 p.
7. Tableau des germanismes les plus répandus en Allemagne et dans les pays limitrophes suivi d'un aperçu des principaux gallicismes par Louis Grangier, professeur de littérature française. Leipzig, Brockhaus, 1864, 8°, viii-91.
L'auteur en a préparé une nouvelle édition, qui ne sera pas publiée.
8. Glossaire fribourgeois ou recueil de locutions vicieuses usitées dans le canton de Fribourg. Ouvrage approuvé et recommandé par la Direction de l'Instruction publique de ce canton. Par L. Grangier, professeur au collège St-Michel. Fribourg, Clerc, 1864, 8°, 217 p.
Supplément. Fribourg, Fragnière, 1868, 8°, 54 p.
9. Nouvelles étrennes fribourgeoises. Almanach des villes et des campagnes. Publiées sous le patronnage de la Société économique et d'utilité publique de Fribourg. Fribourg, 1865, 1866, 1869—1892, 26 années.
10. Livre de lecture à l'usage des écoles de la Suisse romande par B. Dussaud et A. Gavard. Degré supérieur. Deuxième édition revue, augmentée et adaptée aux écoles du canton de Fribourg par M. Grangier, professeur. Genève, Richard, 1874, 8°, 414 p.

11. Notice historique sur le musée cantonal de Fribourg par L. Grangier, professeur. Fribourg, Henseler, 1882. 8°, 49 p.
12. Catalogue du musée cantonal de Fribourg. Fribourg, Fragnière, 1882, 8°, 116 p.
93. Notice sur le musée Marcello à Fribourg par Lina de Greyerz. Traduction libre de l'allemand avec autorisation de l'auteur par L. Grangier, professeur. Fribourg, imprimerie du Chroniqueur suisse, s. d. (1885), 8°, 45 p.
14. Almanach des familles chrétiennes. Einsiedeln, Benziger, 1886-1892, 4°. M. Grangier a traduit la plupart des articles de l'édition allemande et en a rédigé d'autres lui-même.
15. Catalogue du musée Marcello et des autres œuvres d'art faisant partie du musée cantonal de Fribourg. Nouvelle édition. Fribourg, imprimerie du Chroniqueur suisse, 1887, 8°, 30 p.
Réimpression partielle du catalogue de 1882, avec des additions.
16. Notice biographique sur le général de Gady et ses souvenirs écrits en 1838, recueillis et mis en ordre par L. Grangier, professeur. Publié dans les Archives de la société d'histoire du canton de Fribourg, t. iv, p. 429—506.
Tirage à part. Fribourg, Fragnière, 1888, 8°, 78 p.
17. Dix articles d'archéologie publiés dans l'Indicateur d'antiquités suisses, à Zurich, reproduits dans les Nouvelles étrennes fribourgeoises.

LA CONSCIENCE



Georges de Chaverny faisait son droit. Sa famille lui avait légué un nom sans tache, des traditions de fierté et d'honneur ; mais son père, petit magistrat de province, n'avait point de fortune, ayant mieux aimé faire un mariage d'amour qu'épouser une dot. La mère de Georges était morte depuis longtemps et le comte de Chaverny, quand il vit sa dernière heure arrivée, appela son fils, le retint à son chevet et lui dit :

— Je ne te laisse pas de dettes. C'est toute ma fortune. Tes premières études sont achevées. Va-t'en à Paris et présente cette lettre à M^e Lance l'avocat. C'est un ami. Il te prendra près de lui. Tu gagneras ta vie. Tu feras ton droit, et quand tu seras magistrat, à ton tour, n'oublie pas que ton père est mort l'âme tranquille, parce qu'il n'a jamais obéi qu'à sa conscience.

Il avait tourné vers Georges sa face jaunie par la maladie, émaciée par la souffrance.

— Embrasse-moi une dernière fois !

Georges déposa un baiser sur ce front que la mort glacée envahissait. Le vieillard perdit connaissance. Une heure après, il sembla se réveiller, murmura par deux fois :

— Je m'en vais... je m'en vais...

Il regarda son fils étrangement, dit ;

— La conscience !

Et il mourut.

Un mois après, Georges était secrétaire de M^e Lance. L'avocat était un homme rigide qui regagnait par son silence à la maison le flux de ses paroles au palais. Très savant, fort éloquent, spirituel et méchant parfois, on le craignait beaucoup, on ne l'aimait point.

Georges de Chaverny gagnait chez lui cinq cents francs par mois. C'était, certes, beaucoup plus qu'il

ne lui en fallait pour vivre modestement, payer ses livres et ses inscriptions, mais il était faible. Doué d'une physionomie séduisante, grand, distingué, il ne résista guère aux entraînements de toute sorte que lui offrit la vie élégante de Paris. Il joua, gagna, perdit, parcourant, au fur et à mesure de ses gains et de ses pertes, toute la gamme des émotions violentes qui accompagnent le jeu.

Un matin, Chaverny entre à son bureau, chez M^e Lance, boulevard St-Germain, pâle exténué, ayant passé la nuit au cercle; les manches de sa redingote sont verdies, à force d'avoir traîné sur le tapis de la table où il vient de perdre tout son gain de la veille, plus vingt-cinq mille francs sur parole.

Il a jusqu'au lendemain, l'honneur l'exige, pour payer cette dette. Et dans son cabinet, enfiévré, le tour des yeux rouge, le menton dans la main, il rêve à ce qu'il va faire, à ce qu'il va devenir.

Les gagner? Comment? Emprunter? A qui? A son patron, le dur avocat, inaccessible à de pareilles faiblesses et qui, certes, n'hésiterait pas à le sacrifier pour le punir, au lieu de le sauver? Jamais il n'oserait. Avouer cela, c'était se faire chasser, et se trouver sans pain, dans la misère noire, en cette ville qui n'est souriante que pour les gens heureux!

Et ses yeux se portaient vers la caisse dont il avait la clef, dont il connaissait le secret, vers la caisse où se trouvaient une cinquantaine de mille francs. Là était le salut, mais là était le crime!

La matinée se passa dans ces angoisses. M^e Lance allait et venait de son cabinet particulier au bureau de Chaverny. Le jeune homme était si pâle, son regard trouble était si étrange que l'avocat demanda brusquement, à deux reprises :

— Est-ce que vous êtes malade? Allez-vous coucher?

— Merci. Je n'ai rien, répondait Georges d'une voix altérée.

Il sortit vers onze heures pour aller déjeuner, mais

il lui fut impossible de manger. Alors il vagabonda le long des quais, la tête en feu, poursuivi par l'idée obstinée du vol.

Serait-ce un vol? Non. Un emprunt ignoré, voilà tout. Il prendrait trente mille francs, payerait sa dette et tenterait la chance avec les cinq mille francs du surplus. Et une voix lui criait tout au fond de lui-même : « Tu gagneras, tu rembourseras, tu te sauves, n'hésite pas! »

Vers deux heures, il se retrouve dans son cabinet, irrésolu. Ce qu'il y a d'honnête en lui combat son projet funeste. M^e Lance entre, parcourt quelques dossiers, puis dit à Georges :

— Je pars pour Châteauroux où je vais plaider l'affaire Dellevaux. Je resterai absent trois jours. Adieu.

Une demi-heure après, Georges était seul; aucun témoin à craindre; et la caisse le tentait de plus en plus, avec la promesse de délivrance. « Était-ce un vol? Non, un emprunt, voilà tout. » Un emprunt remboursé à coup sûr et dont M^e Lance ne se douterait jamais!

Il ferme la porte, soigneusement, laisse la clef dans la serrure, afin de ne pas être surpris par un œil indiscret, tire les rideaux des fenêtres. Il est prêt. Personne! Le garçon est en course. Il a eu soin de l'éloigner. Vite il établit le chiffre : 702. Ses mains tremblent, son cœur ne bat plus. De grosses gouttes de sueur mouillent son front. Son regard s'obscurcit. Quand s'ouvre la lourde porte, il recule, parce qu'il a cru voir derrière une face maigre et jaune de moribond qui le regarde avec douceur, et parce qu'il a cru entendre deux mots prononcés par une voix que la mort assourdit :

— La conscience!!

Il essuie son front et il se met à rire. Ses doigts convulsés froissent trente billets de mille francs. La caisse est fermée. Les rideaux des fenêtres sont rouverts, le soleil inonde son cabinet; en bas, les omnibus roulent, les passants circulent; rien n'est changé, il n'y a qu'un voleur de plus!

Le soir au cercle, il paye sa dette de la veille; vers

minuit il prend la banque, et le matin, quand il sort, ivre de jeu et chancelant sur ses jambes, il emporte cinquante mille francs qu'il a gagnés!

A dix heures, les trente billets ont repris leur place dans la caisse. C'est fini il n'a plus rien à craindre. Plus rien que le souvenir!! Mais toute la journée il est pris de tremblements nerveux, après coup, parce qu'il se dit :

— Si M^e Lance était revenu! Si le vol avait été découvert, et cela tenait à un hasard, j'étais perdu!

* * * Vingt ans se sont passés. M^e Lance est mort. Georges de Chaverny s'est marié. Il est entré dans la magistrature. Et nous le retrouvons, déjà usé par un excessif travail, les cheveux blanchis, présidant une session de la cour d'assises, à Paris. Sa femme vit toujours. Il a une fille qui fait sa joie, un fils dont il est fier et qui, comme Georges, comme le grand-père, se destine à la magistrature. Rien ne manque à Chaverny pour être heureux. Et il l'est, car le souvenir s'est adouci peu à peu de son erreur de jeunesse. Sa vie s'est écoulée depuis lors dans des actes de bonté et de justice. Il s'est fait aimer de tous.

La session qui va s'ouvrir ne présente pas d'affaires intéressantes. De vulgaires malfaiteurs comparaitront, repris de justice, amants du bague. Chaverny feuillette les dossiers qui viennent de lui être remis. Quatre vols qualifiés, des faux, une escroquerie. Parmi les vols toutefois une affaire attire son attention. Les premiers procès-verbaux, l'interrogatoire du prévenu, ses aveux ses supplications, tout lui bouleverse le cœur. Et lorsqu'il a tout parcouru, il se lève, hagard, les mains sur le front, criant :

— La conscience! la conscience!

Il croit avoir mal lu et recommence. Non, il ne s'est pas trompé. C'est bien cela : Lavardin, caissier de la maison Janselme, de la rue du Sentier, était joueur. Comme Georges, autrefois! Un jour, il perdit, vola cinq mille francs dans la caisse de son patron, avec l'es-

pérance de gagner et de les restituer sans éveiller les soupçons. Comme Georges, encore ! Mais il avait perdu. Il n'avait pas remboursé. On s'était aperçu du vol, Lavardin avait été arrêté. Et il allait comparaître en cour d'assises !

— Et c'est moi, moi, qui vais le juger ! murmura Chaverny terrifié. Est-ce possible ? Est-ce que je ne rêve pas ? En quoi ce malheureux est-il plus coupable que moi ? que moi, son juge ! Son crime, c'est le mien ! Vais-je donc le condamner ?

Comprend-on les angoisses terribles de ce cœur où le souvenir de sa faute ancienne s'était assoupi, sans pour cela s'éteindre ? Il eut envie de se désister, d'envoyer sa démission. Mais pourquoi ? Un autre que lui viendrait, plus sévère peut-être, et condamnerait Lavardin au maximum de la peine. Son devoir n'était-il pas de rester, au contraire, afin d'être indulgent à ce pauvre homme ?

Et il resta puisque c'était son devoir ! Et le jour des assises arriva. Lavardin comparut, presque calme, devant le magistrat frémissant et le front rouge. L'audience ne pouvait être longue. Les aveux étaient complets.

— Je ne voulais pas voler, dit Lavardin qui pleurait. Je croyais gagner et rembourser mon patron assez tôt pour qu'il n'eût aucun soupçon. Ce que je n'ai pu faire le lendemain, je l'aurais fait le surlendemain peut-être. Et j'étais résolu, si le malheur continuait de me poursuivre, à me tuer. On ne m'en a pas donné le temps !

Le président l'écoutait. Il regardait avec une attention si persistante ce garçon désespéré qui se lamentait de voir à jamais sa vie perdue, que peu à peu dans son cerveau se faisait un travail bizarre. Il lui semblait se détacher de lui-même pour ainsi dire, se dévêtir de sa robe rouge, à hermine, si imposante, quitter l'estrade où il siégeait entre les assesseurs, et prendre la place de Lavardin, au banc des accusés.

C'était lui, Georges de Chaverny, qui se défendait en pleurant. Quels autres arguments aurait-il trouvés ?

Il s'était laissé entraîner. Il avait été faible. Il avait joué. Il avait volé.

— Monsieur le président, disait Lavardin, j'ai une mère qui est infirme et vieille. Elle habite la province et tous les mois je lui envoyais, pour la faire vivre, la moitié de mes appointements. Elle ignore ma faute, mon arrestation. Si vous me condamnez, on ne pourra le lui cacher longtemps. Si elle ne meurt pas de honte et de désespoir, elle mourra de faim !

L'avocat fut éloquent.

D'un geste machinal de la tête, le président des assises, oubliant que son visage doit rester rigide et ne rien laisser deviner des impressions de l'âme, approuvait ses arguments, semblait l'encourager, de temps en temps, le regard du juge se croisait avec celui de l'accusé et ce n'était pas l'accusé qui baissait les yeux.

L'avocat général requiert contre Lavardin l'application de la loi. Le président se tait. On le regarde. Il doit résumer l'affaire et il craint de n'en avoir pas la force. Lentement, il obéit à son devoir qui commande. Et c'est une défense de l'accusé qu'il présente.

Puis, après avoir précisé les questions auxquelles le jury doit répondre, il quitte en chancelant la salle d'audience.

Quelques minutes se passent. Un coup de sonnette. C'est la cour. Le jury proclame Lavardin coupable, mais reconnaît des circonstances atténuantes en sa faveur.

Le président est très agité. Extrêmement pâle, ses yeux brillent de lueurs singulières. Ses mouvements sont brusques, irréfléchis. Plus rien de majestueux ni même de digne dans son attitude. Rien que d'inquiet, de heurté. Parfois il passe longuement sur son front dénudé sa main longue, fine et blanche. Il cherche à recueillir ses idées.

Et d'une voix très basse, bredouillante :

— La cour : Vu la réquisition de l'avocat général, attendu qu'il y a en faveur de l'accusé des circonstances atténuantes...

Sa voix s'affaiblit de plus en plus. Et c'est à peine s'il est entendu lorsqu'il prononce :

— En conséquence, condamne André Lavardin à deux années de prison et aux dépens !

— Le président paraissait malade ! disaient des avocats stagiaires en sortant du palais.

M. de Chaverny était rentré chez lui rue d'Amsterdam. Il n'avait pas répondu aux amitiés de sa femme, aux baisers de sa fille. Il se mit au lit, abattu par une fièvre intense. Il avait fait son devoir, mais son devoir allait le tuer.

Cependant, le matin, il était debout. Il sortit, se présenta à l'Elysée et eut avec le président de la République un entretien qui dura une heure. En sortant de cet entretien, M. de Chaverny avait les yeux rouges, comme s'il avait pleuré.

Le lendemain paraissait, dans l'*Officiel*, la grâce de Lavardin.

La nuit même, le magistrat était pris de congestion. Il se tordait dans son lit, qu'entourait sa famille en larmes ; dans un des rares moments de lucidité que lui laissa ce transport au cerveau, il se retourna vers son fils, ainsi que jadis avait fait le vieux comte, et dit :

— La conscience !

Ce fut son dernier mot.

Jules MARY.

Jeunes époux.

Après cinq ou six ans de mariage, les soirées commencent à paraître un peu longues aux époux V...

L'autre soir, seuls dans leur salon, il s'absorbait dans la lecture de son journal, tandis qu'elle feignait de prendre un vif intérêt à sa tapisserie.

— Ah ! soupira-t-elle. Je vois bien que tu ne m'aimes plus !

— Mais si, mais si !

— Oh non !

— Mais si !... Voyons, si je ne t'aimais plus, est-ce que je resterais ici tous les soirs avec toi à m'embêter ?

LE PONT DE NEUENEGG

Par A. GREMAUD, Ingénieur cantonal.

I. — *Données historiques.*



L'ancien pont en pierre de Neueneegg vient d'être transformé en un pont métallique. Disposé en dos d'âne et formé de quatre ouvertures plus ou moins régulières, ce pont ne manquait pas de cachet ni d'originalité et présentait, en outre, un grand intérêt historique par le combat que s'y livrèrent les Français et les Bernois le 5 mai 1798 ¹⁾ et représenté dans une aquarelle du peintre Muller de Fribourg, laquelle donne une image fidèle de l'ancien pont et des environs. Le millésime que porte l'aquarelle fait supposer que le peintre Muller a été témoin oculaire du combat.

Tant au point de vue historique que pittoresque, il est regrettable que l'on n'ait pas conservé ce monument, car on aurait pu, avec la dépense faite pour sa transformation, en améliorer le profil et le laisser subsister. Mais les nombreuses piles en rivière formant en quelque

1) Maître de Fribourg, le général français *Brune* dirige son armée sur Berne et attaque sur trois points à la fois Guminen, Laupen et Neueneegg (c'est-à-dire aux endroits où il existait des ponts).

Le général français *Schauenbourg* avec 16,000 guerriers de l'armée du Rhin attaqua à Neueneegg le 5 mai 1798 à 5 heures du matin l'armée bernoise commandée par le général *Erlach*. Bien qu'il n'eût à opposer à l'ennemi que 6000 hommes et qu'il n'eût ni cavalerie, ni artillerie volante, le valeureux général soutint le terrible choc de l'armée française. Forcé ensuite à la retraite, quatre fois et en quatre endroits différents, il avait recommencé le combat. (D'après Alex. Dagnet, histoire de la Confédération suisse.)

sorte seuil, retenaient en amont les galets charriés par le torrent et le lit devenait de plus en plus encombré et surélevé au dessus des rives; des débordements étaient à craindre. C'est le seul motif sérieux qui milite en faveur de la démolition de ce vieux serviteur, mais avec des travaux d'endiguement bien compris on aurait pu provoquer l'évacuation des *charriages*.

La chose étant faite, inutile de récriminer il faut s'incliner devant le fait accompli et nous borner à dire quelques mots sur l'origine et la construction de l'ancien pont de Neueneegg.

Vers la fin du 14^e ou au commencement du 15^e siècle il n'existait pas de pont à Neueneegg, mais bien un bac. Les communications entre les territoires bernois et fribourgeois se faisaient par le pont qui existait déjà alors à Laupen et qui d'après les archives bernoises, aurait été construit par ordre de l'Empereur Charles IV, en 1365, lors de son voyage à Avignon.

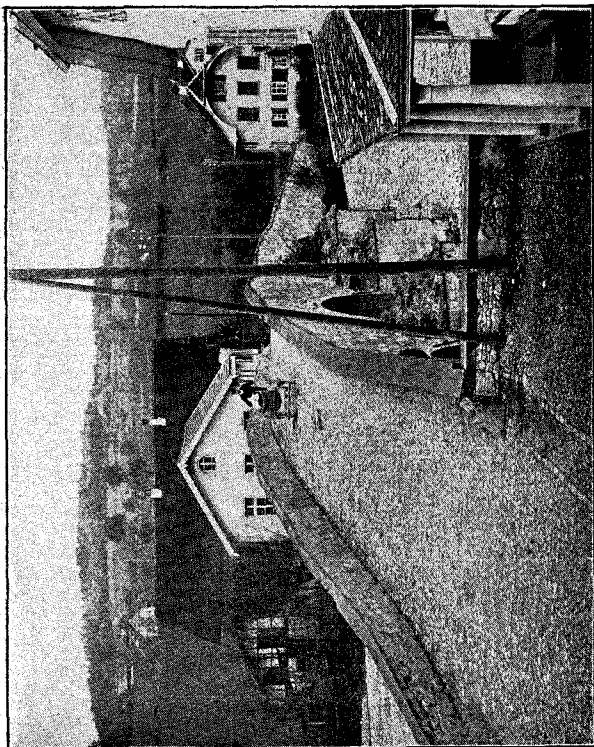
En 1418, on constate l'existence de l'auberge appelée la Sensena (Sense, Singine) qui existait sur la rive gauche. Il faut donc admettre qu'il y ait déjà eu, à cette époque, une certaine circulation entre les deux rives. Cet état de choses prit fin par le traité du 12 février 1467, conclu entre les deux villes de Fribourg et de Berne.

Par ce traité, le milieu du lit de la Singine formera désormais la limite entre les deux territoires, mais le pont que Fribourg allait y élever en remplacement du bac existant, lui appartiendra tout entier avec le produit du péage que Fribourg percevrait seul, tandis que Berne continuerait à percevoir seul le péage de Guminen.

Le premier pont de 1467, fut construit en bois de chêne. Il ne dura pas longtemps et il fallut le remplacer en 1488. Ce second pont céda la place à un troisième qui fut construit en pierre de 1543 à 1546. Ce dernier fut de nouveau détruit en grande partie par un orage et remplacé par un quatrième pont qui subsiste encore aujourd'hui et qui fut construit de 1598 à 1599. Comme on le verra par les extraits suivants un pont en bois a

remplacé provisoirement le troisième pont construit en pierre.

Voici des extraits tirés des archives de Fribourg sur ce dernier accident et sur la construction du pont.



LE PONT DE NEUENECC

1589 août 3. Séance du Conseil d'Etat de Fribourg.
Nous reproduisons ici textuellement les décisions prises.

Uff Bericht des buwmeisters (Intendant des bâtiments ou Edile) unnd Werkmeistern, wie das Ungewitter unnd grossen Rägen die Bruck merer theils abgebrochen und

verzert habe, soll meister Benedicht (Gahler), wie er es abgesehen, für die noth verbessern, unnd sollen inen die landlüt das Holz dahin führen und damit die bruck widerrumh gebuwen werde, söllend etliche myner Herrn dieselbige nochmals besichtigen.

1591. mai 20. Séance du Conseil d'Etat.

Buwmeister Caspern Zindet zu ersatzung syner trüwen Arbeit an der Sensenbruck, ist ein mütt (muid) Mischelkorn verehrt worden. (Il s'agit ici de l'achèvement du pont provisoire en bois.)

1593 juin 28. Une commission composée du trésorier Känel, de l'édile Garmiswyl et de l'ancien et du nouveau chanceliers Wilhelm de Techtermann et Antoine de Montenach, examine le compte de maître François Cotty, carrier, pour le tuf qu'il a taillé depuis quelques années. De ce compte il résulte que depuis le 7 juillet 1591, il a préparé 1026 quartiers pour la construction à la Singine. ¹⁾ Il y a eu un plus grand nombre de quartiers taillés plus tard, mais ceux-ci ont, semble-t-il, été conduits en ville. Le quartier de tuf cubant 0,25 m, a été compté à 8 gros (environ 0,30 cent).

1596 décembre 27. La chambre secrète voulant empêcher un dommage qui pourrait arriver à l'Etat et considérant que le tuf est déjà préparé, qu'on apprend que le pont provisoire en bois doit être renouvelé pour qu'on puisse établir les voûtes, que la chaux et autres matériaux se trouvent sur place, que les campagnards sont pleins de bonne volonté pour conduire les matériaux et aider aux travaux, que les frais ne viendront pas si élevés, qu'on a sous la main de bons maîtres, fait des instances auprès du Grand et Petit Conseil pour qu'on ne suspende pas plus longtemps la construction du pont de la Singine.

D'après le marché fait avec maître Abraham Cotty pour la construction du pont de la Singine, il lui fut

1) Il paraîtrait qu'on s'est occupé simultanément du pont provisoire et du pont définitif.

promis 500 écus bons, 8 muids de seigle et 6 muids d'avoine. Ces valeurs lui seront remises par à-comptes pendant la construction, soit depuis le 29 mai 1598 jusqu'au 2 avril 1599.

Tous les travaux ont été faits sous la surveillance de Blaise Leimer, Intendant spécial pour cette construction. La patente nécessaire lui avait été délivrée en juillet 1598.

Par contre ce fut Pierre Kessler, le jeune, qui livra les fers pour les „Sensen Pfäl oder Isen Schu“. Il y en a eu 1339 #.

Le pont fut réparé en 1622, 1626, 1743, 1744, 1760 et dans notre siècle ¹⁾.

II. — *Description de l'ancien pont.*

L'ancien pont était comme on l'a vu construit en gros quartiers de tuf, provenant très probablement de la „Tufière“ de Corpataux située à 6 km au sud de la ville de Fribourg sur la rive droite de la Sarine. La figure représente la vue du pont.

La maçonnerie était tellement solide que lorsqu'on a enlevé la clef des voûtes, celles-ci se tenaient d'elles-mêmes en porte-à-faux. Elles formaient en quelque sorte un monolithe.

Les clefs, en fer forgé, qui reliaient les tympan, portaient un poinçon représentant les trois tours de la ville et république de Fribourg et le millésime 1744. (Date d'une importante restauration ou de la pose des clefs.)

On n'a pas trouvé d'objets d'un intérêt archéologique ou historique.

Les rampes d'accès au pont du côté de Neuenegg (rive droite) étaient de 6 ‰ et du côté de Sensebrücke (rive gauche) de 11 ‰.

L'ancien pont de Neuenegg avait une largeur entre parapets de passé 5 m ; ordinairement les anciens ponts sont très étroits.

1) Nous devons à l'obligeance bien connue de notre savant archiviste cantonal, M. Schneuwly, ces données historiques.

On n'a pas de données complètes sur la construction du pont, car il y a eu beaucoup de fournitures en nature, tels que : bois, charrois, etc. Il paraîtrait que la fourniture de la pierre, chaux, sable, etc., a été faite par la ville de Fribourg et que les 500 écus, le blé et l'avoine constituaient un prix à forfait.

III. — Description du nouveau pont.

Le nouveau pont n'a que trois ouvertures; la pile centrale de l'ancien pont a été supprimée et on a utilisé, après les avoir aménagées, les deux autres piles et les culées.

Le tablier métallique n'est pas horizontal. Il forme, dans le sens vertical, un polygone dont la travée centrale est sur les piles 30 cm plus haut que les extrémités sur les culées. Dans ces conditions, on a eu recours à trois travées indépendantes les unes des autres.

Durant la démolition de l'ancien pont et pour la construction du nouveau, un pont provisoire a été établi à côté de l'ancien.

Quant au coût de cette transformation le devis prévoyait :

1° Pont provisoire	fr. 2,000
2° Démolition de l'ancien pont	» 3,000
3° Aménagement des anciennes maçonneries utilisables	» 1,260
4° Tablier	» 30,120
5° Chaussées	» 1,138
Total	fr. 37,518

Les travaux ont été adjugés pour un prix à forfait de fr. 40,000» — à la fabrique de machines à Berne.

Le poids de la partie métallique est le suivant :

Tablier	72,700 kg.
Zorès	19,300 »
Total	92,000 kg.

Le Gouvernement de Fribourg qui avait construit le pont a cédé à l'Etat de Berne, en toute propriété, les tufs de l'ancien pont, ce qui constitue une somme assez ronde et accordé un subside de fr. 5,000.

Nous avons vu le nouveau pont; si la localité de Neueneegg retire des avantages de cette transformation au point de vue de la circulation, elle n'a pas gagné au point de vue du pittoresque. Ce n'est plus le Neueneegg historique. Ce vieux pont évoquait tant de souvenirs. On ne pouvait le traverser sans se rappeler l'invasion des Français dans notre pays. *(Extrait de la Bauzeitung)*

Enfantines.

Tommy à Bob :

— Moi, maman me donne un sou tous les jours pour que je prenne ma cuillerée d'huile de foie de morue.

— Et que fais-tu de ton sou ?

— On le met dans une tirelire jusqu'à ce qu'il y ait cinq francs.

— Et puis ?

— Et puis maman achète avec une nouvelle bouteille d'huile de foie de morue.

* * *

Tu sais, tante, on a mis une nouvelle tête plus belle à ma poupée. Dis, pourquoi que tu ne t'en fais pas remettre une jolie, toi, dis ?

* * *

La petite Suzon apporte à son curé un superbe morceau de beurre couvert de capricieuses arabesques.

— Avec quoi donc ta maman fait-elle ces jolis dessins-la, ma petite fille ? . . .

— Eh ! monsieur le curé, c'est avec not' peigne.

* * *

Toto, qui sera électeur dans seize ans, regarde avec étonnement la cuisinière qui plume un poulet et lui dit :

— Pourquoi que tu les déshabilles ?

* * *

Il y aura toujours de la graine d'enfants terribles.

Toto, hier, regarde son père qui grisonne, et avec intérêt :

— Dis donc, papa... tu moisiss !

—————

LETTRE D'UN FRIBOURGEOIS AU BRÉSIL



ous devons à l'obligeante complaisance du destinataire de cette lettre de pouvoir offrir aux lecteurs des *Etrennes*, un intéressant récit de voyage d'un de nos compatriotes et une description très curieuse et très instructive de ces pays lointains et de leur état social et politique. Nous retrançons, bien entendu, de la lettre en question tout ce qu'elle contient d'intime et nous laissons la parole au narrateur :

Montevideo, 5 novembre 1891.

Trois jours après vous avoir quittés, j'étais à Southampton, d'où je m'embarquai le 26 mars sur le *Tamar* et le 10 avril, je mettais pied à terre à Pernambuco. Les événements en mer sont rares et rien n'est plus insignifiant qu'une traversée de l'Océan.

La ligne que j'ai suivie cette fois est tant soit peu différente de celle que j'ai parcourue dans mes précédents voyages aller et retour.

Au lieu de passer par les Canaries et les côtes du Sénégal, nous avons passé à St-Vincent où les bateaux anglais se ravitaillent et font leur charbon. Ces îles sont très pittoresques, mais comme presque toutes les îles de l'Atlantique, paraissent arides à première vue. Une exception à faire pour Ténériffe qui, au premier aspect charme les regards, et par ses coteaux boisés et par son pic majestueux aux neiges éternelles.

La jolie petite ville de Santa-Cruz, adossée à la montagne, offre aux yeux un panorama charmant avec ses coquettes maisons blanches au style mauresque. De plus son climat, étant donnée sa situation exceptionnelle, est

d'une douceur et d'une égalité extrêmes qui la fait ressembler à Alger et que recherchent les pauvres malades épuisés ou phtysiques. Nulle part l'air n'est aussi pur que dans cette petite baie de Santa-Cruz. Après Ténériffe nous avons donc St-Vincent. Mais là rien ne m'a charmé. A signaler seulement une baleine qui, par amusement sans doute, est venue se butter contre notre bord et qui, par cette manœuvre nous imprima un fort mouvement de roulis bien que nous fussions à l'ancre par une mer splendide. Je n'aurais jamais cru rencontrer un cétacé dans ces parages, mais il paraît, au dire du capitaine, que c'est assez fréquent. Ce sont des cachalots en rupture de ban et que prend, de temps à autre, la nostalgie des voyages.

C'est aussi en sortant de St-Vincent que j'assistai au culte religieux célébré à bord et qui m'a vivement impressionné.

Une émotion moins agréable est celle que le voyageur éprouve en passant près de l'île de Fernando de Noronha, célèbre pénitencier brésilien où des malheureux expient leurs crimes, la plupart politiques.

Cette île est un rocher où rien ne pousse ; le climat en est, il paraît, meurtrier et celui qui y résiste succombe souvent à la discipline terrible qu'y fait régner l'administration. Chaque mois un bateau brésilien vient ravitailler ce coin désolé et y conduire de nouveaux habitants. Beaucoup d'entre eux méritent certainement leur sort particulièrement les *capoeiros*, c'est-à-dire les gens du rasoir qui, il y a encore deux ans, tuaient pour le plaisir de tuer. Il suffisait qu'on eut le malheur d'avoir une physionomie ne plaisant pas à leurs chefs, recrutés parmi les jeunes viveurs des meilleures familles, pour s'exposer au traître et terrible coup de rasoir au ventre, et cela en plein jour, sur une porte d'établissement ou dans la rue. Il a fallu toute l'énergie d'un préfet de police à poigne qui n'hésita pas à frapper haut, vu le rang et la naissance des chefs, pour purger Rio de cette horde de sauvages. Le nom de ce préfet, Sampaio Ferraz, est devenu légendaire dans la capitale où on le considère comme un sauveur.

L'habitude de ces pays fait que j'ai débarqué à Pernambuco aussi tranquillement que si j'étais allé à Asnières (la végétation et l'odeur de la mélasse en moins) et j'ai retrouvé tout mon monde de l'année dernière... J'ai prolongé plus que je ne l'aurais voulu mon séjour au Nord, car à chaque arrivée d'un paquebot venant de Rio on apprenait avec stupeur que la fièvre jaune sévissait avec une intensité inusitée à pareille époque et, sans être peureux, je ne voulais pas non plus aller m'exposer au fléau. Pernambuco et Bahia sont des villes saines en général, bien que les municipalités les laissent dans un état de saleté révoltant. C'est maître soleil qui, à lui seul, se charge des travaux d'édilité; c'est lui qui enlève la vase après la pluie, lui qui dessèche les détritiques et quelques paroissiens dévoués font le service de la voirie. Et même avec cet outillage hors ligne, les cas de fièvre sont rares.

La maladie plus accréditée au nord est le *beriberi* : encore une qui vous vient comme par enchantement ! Tout d'un coup on se sent paralysé, les jambes enflent et, si l'on n'a pas un vapeur pour sauter dessus et changer d'air, en trois jours on est nettoyé.

Vers la fin d'avril j'étais à Bahia, le royaume des nègres. Cette race de noirs de Bahia est vraiment curieuse à étudier. Le type est celui du nègre d'Afrique, grand, musculeux, admirablement bâti et avec cela d'une douceur extrême envers l'étranger. Les hommes, pour la plupart, sont portefaix et il faut les voir, avec des fardeaux énormes sur la tête, courir comme des possédés ! Nos hommes se mettraient à trois pour faire ce service qu'ils n'y arriveraient pas, surtout en courant. Lorsqu'il y a de gros meubles, des pianos à transporter, ils se mettent en nombre et alors c'est bien plus drôle de les entendre entonner leurs chants mélancoliques pour s'exciter à marcher en cadence.

Les femmes se vouent principalement au colportage et bien souvent il m'est arrivé en voyant leur étalage, qui en tout comportait une mise de fonds de 200 reis, de me demander quel pouvait bien être le

bénéfice réalisé à la fin de la journée, même en renouvelant le capital plusieurs fois par jour. Or il paraît qu'elles gagnent 300 reis 1 fr. 25 c. avec un roulement de fonds renouvelé trois fois. C'est l'avis d'une négresse qui était tout étonnée que je lui donnasse 200 reis pour un peu de *bala* (sucre d'orge) que je lui achetai pour entrer en matière. Et tout cela vit et trouve le moyen d'économiser.

Les affaires languissaient beaucoup à Bahia; c'est aujourd'hui, une ville presque morte et, n'était son industrie des tabacs, le commerce y serait nul. Ce qui manque à cette province ce sont des consommateurs et sa population étant au trois quarts nègre, celle-ci n'a presque pas de besoins. Et puis c'est la province la plus arriérée du nord. Le sol par lui-même est riche, mais l'initiative manque pour l'exploiter. Bahia, avec sa magnifique baie devrait être le second port du Brésil, tandis qu'il se laisse distancer par Pernambuco qui crée en ce moment des quais, des magasins généraux, un port, enfin toutes les améliorations que comporte la science moderne.

Le 11 mai, j'arrivais à Rio, mon beau Rio pour les merveilles du beau paysage duquel, je n'ai pas assez de mes deux yeux. . . . Rien ne rendra jamais la vue qu'on a du Corcovado. Mais à quoi bon vous le dire et vous faire envie. Vous seriez capables d'y venir et le coup-d'œil reviendrait un peu cher.

Après mon admiration est venu mon étonnement. En une année on m'avait transformé mon Rio. La population avait presque doublé et de 500,000 était passée à 900,000. Un mouvement inouï, des gens affairés, pressés, chose qui ne se connaissait pas avant, et enfin, par dessus tout, pas de logement à n'importe quel prix. Arrivé à 10 h. du matin, ce n'est que le soir à 8 h. que j'avais ma couche assurée. Un peu plus je passais ma nuit en tramway comme beaucoup ont été obligés de le faire. Le soir même, on me donnait congé pour dans trois jours, car je devais cette hospitalité à l'absence d'un locataire. La patronne de la maison avait fait ce

que font les cochers de bonne maison qui attendent leur maître devant le cercle : *un lapin*. La chance aidant et quelques amis aussi, j'arrivai à me loger et me gardai bien de bouger supportant tout pour ne pas être f... à la porte (c'est le terme qu'emploient les patronnes de maisons meublées quand un malheureux se plaint). C'était l'âge d'or des maisons meublées qui commençait. Quelqu'un disposant l'année dernière de 20,000 francs pourrait presque vivre de ses rentes aujourd'hui avec ce négoce.

Tout ce mouvement m'avait souri énormément tout d'abord, mais hélas ! peu de jours me suffirent pour me rendre compte que tout cela était artificiel, sans rapport avec les besoins du pays.

Deux causes principales ont motivé cet excès de développement au Brésil. L'avènement de la République, l'effondrement complet des pays du Rio de la Plata. Jusqu'à la chute de l'Empire, le Brésil se contentait d'être un pays agricole, produisant son café, ses tabacs, son coton, son caoutchouc et demandant tous ses produits de consommation et manufacturés à la vieille Europe ou à l'Amérique du nord. Il en résultait que la balance de son commerce était en sa faveur, aussi son crédit pouvait-il être considéré comme aussi solide que n'importe lequel de nos pays du vieux continent. Son papier, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur et dont l'État était seul responsable, valait le prix de l'or et souvent faisait prime.

La République arriva, et, au lieu de préparer lentement le pays à une transformation aussi bien politique qu'économique, voulut d'un trait faire de ce pays agricole au premier chef un pays industriel, ayant la prétention de s'affranchir du joug de l'Europe et d'éviter de lui demander ses produits. Ce fut la faute capitale et initiale que commit le gouvernement provisoire qui, par son ministre des finances et du commerce, décréta une série de réformes, donnant une prime à tout créateur ou initiateur d'une société ayant en vue un but industriel ou commercial. Aussitôt surgirent de toutes parts

des idéologues, des illusionnistes qui firent les propositions les plus invraisemblables en matière de fabriques, de chemins de fer, de colonisation, qui fondèrent société sur société pour l'exploitation de leurs idées. Des concessions ineptes furent accordées sur tout le territoire, avec garantie de l'Etat, laquelle garantie grevait de charges énormes son budget. Toutes ces sociétés émitrent des actions en appelant le 10 % seulement du capital, facilité qui, étant donné la prime que faisaient ces titres, même avant d'être émis, entraîna le public et le commerce à s'y engager vu la facilité et la rapidité du bénéfice. De cette façon, il existait à Rio, au mois de juin, près de 600 sociétés et 80 banques dont le capital émis s'élevait à 1 milliard 300 milles contos soit environ 25 milliards de francs. Il faut noter que la circulation en papier-monnaie n'était que de 500 à 600 mille contos soit d'un milliard et demi environ. Il y a deux ans cette même circulation s'élevait à 100,000 contos dont l'Etat était seul émissaire et garantissait la valeur. Mais ce papier ne suffisant plus aux besoins, le gouvernement provisoire décréta la fondation de banques ayant le droit d'émettre du papier en déposant le tiers de la valeur émise en or dans les caisses du Trésor. Les suites de cette mesure ne se firent pas attendre car, ainsi que je le dis plus haut, le papier en circulation a triplé. Et qu'est devenue la garantie qui jadis était celle de l'Etat même. Cette garantie est devenue illusoire et n'est représentée que par le dépôt en or fait par les banques d'émission. Les deux tiers au plus n'ont de contrevaieur que dans les actions des compagnies et sociétés multiples que ces mêmes banques ont fomentées et qui, pour la plupart n'ont aucun avenir et doivent liquider.

Première cause de la baisse du change qui est descendu depuis janvier 1890 à 1,25, cours de ce jour. Ensuite, loin de se libérer de l'importation étrangère, le Brésil en est devenu absolument l'esclave car toutes les machines pour l'industrie, tout le matériel pour ses chemins de fer et ses travaux publics il les a demandés

forcément à l'Europe et aux Etats-Unis, ce qui fait que l'importation a été, cette année, le quintuple de celle des années précédentes. Tout cela, il faut le payer et les produits du sol n'ont pas subi cette marche ascendante. Dès lors, le déficit se produit et, si l'on ajoute à cela les dépenses exagérées d'un régime de viveurs, le manque de confiance dans les hommes qui le composent, il est facile de voir que le pays marche à un krach économique qui ne peut avoir de parallèle que celui de la République argentine.

Je disais que la deuxième cause du mouvement du Brésil était l'effondrement des pays riverains de la Plata. En effet, depuis deux ans que l'Argentine était entrée dans l'agonie et que les plus grandes fortunes semblaient uniquement par la dépréciation du papier, ses nationaux tournaient leurs regards vers le soleil levant, le Brésil qui leur achetait leurs chevaux, leurs voitures, leurs meubles, dont ils étaient obligés de se défaire pour vivre, et en conclurent que là bas, on pourrait recommencer la fête. Alors une émigration en règle aussi forte, si ce n'est plus, que celle d'Europe s'opéra des bords du Rio de la Plata à Rio de Janeiro. Je dirai avec les Brésiliens eux-mêmes que ce ne fut pas là la meilleure immigration car l'Argentin n'est pas travailleur et l'Européen qui n'a pas pu se procurer du travail à Buenos-Ayres n'en trouvera pas plus à Rio, parce qu'il n'en cherchera pas. Toute cette affluence donne donc à la capital du Brésil un semblant de prospérité d'affaires, auquel je me mépris en arrivant. Il en résulta que l'introduction d'Argentins créa à Rio la frénésie du jeu de bourse et le développement du vol, choses presque inconnues jusqu'alors. Aujourd'hui, Rio doit être content : il a les plus beaux équipages de l'Amérique du Sud, ses cafés-concerts, ses théâtres n'ont rien à envier à ceux de Paris, ses champs de course font la joie et la passion des Brésiliens et enfin sa principale rue (Rua do Ouvidor) est de 4 à 6 h. fréquentées par les plus jolies mondaines que l'Europe puisse exporter. Tout cela acquis en deux ans ! Mais si l'on avait fait

dans les autres branches le dixième du progrès que l'on a fait dans celle-là, le Brésil serait la terre promise.

Toutefois, la gangrène n'atteint en ce moment que la tête. Le corps est sain ou à peu près, mais ce diable de cerveau paralyse beaucoup ses mouvements.

La province de S. Paulo, dont j'ai parcouru l'intérieur est tout à fait saine, par exemple, c'est elle qui sauvera la situation par sa richesse naturelle, son système de travail. Elle a, du reste, de tous temps été une des plus avancées et des plus actives du Brésil. J'ai profité de quelques jours de fête pour visiter une *fazenda* ou plantation de café et cela m'a ouvert tout un horizon nouveau sur l'avenir de cette culture et sur la manipulation du produit.

J'ai joui là de la plus grande hospitalité brésilienne, que je ne puis comparer qu'avec celle des Russes. Quand on est chez un *fazendeiro* toute la maison est à vous, vous ordonnez comme si vous étiez le maître et celui-ci ne sait que faire pour vous être agréable. Nous avons passé (j'étais avec deux camarades) trois journées ravissantes dans une magnifique campagne à admirer à cheval de colossales étendues plantées de caféiers dont le nombre atteignait 800,000 pieds compris dans trois domaines. Nous avons consacré une journée par domaine et n'avons pas fait le tour, bien loin de là. J'ai pris des notes sur toute la procédure que suit le café avant de tomber dans nos tasses.

Je suis forcé de rester ici jusqu'au 12 courant pour y attendre un bateau qui me conduira à Rio Grande do Sul. Là ce n'est plus le café que j'étudierai mais bien le bétail, les peaux, les salaisons, etc., c'est encore un nouvel horizon.

.
Mon voyage n'a pas été brillant cette année, car partout ici les affaires vont mal. Ces pays ont besoin de se reprendre, de renaître pour ainsi dire. Tout y est faussé ou poussé à l'excès et les excès engendrent de grandes lassitudes qui exigent du repos.

Ce qui fait la misère de ces contrées c'est l'instabilité des gouvernements, le manque d'éducation civique des citoyens et, par dessus tout, le manque de moralité dans l'administration. C'est à qui, de haut en bas de l'échelle gouvernementale, établira un conduit, de la poche du contribuable à la sienne, sans embranchement sur les caisses de l'Etat. De là des impôts énormes et peu d'argent dans les coffres.

Tout ce système ne changera que lorsqu'on donnera largement aux étrangers naturalisés le droit de suffrage pour l'élection à tous les postes politiques. Alors seulement il y aura une garantie réelle pour le maniement des affaires communes. Mais jusque-là, rien à espérer ! Les hommes consciencieux le comprennent fort bien, mais ce qui serait le salut pour le pays équivaldrait à une condamnation à mort pour ses dirigeants ; or ceux-ci ne sont pas disposés à se suicider. — Où es-tu Balma-céda ?

À l'instant arrive ici une nouvelle annonçant un coup d'Etat à Rio : « Le congrès est dissous et Deodoro gouverne en dictateur. Le pays paraît subir cette nouvelle épreuve avec calme, ajoute la dépêche. » Je te crois parbleu ! Qui est-ce qui pourrait bien protester devant l'armée et la marine que tient entre ses mains le généralissime ?

Si le change remontait seulement de quelques points, le pays acclamerait Deodoro I^{er} et ferait le pied de nez aux sénateurs et députés. L'intérêt vital est tellement dans la question du change que le sauveur et maître sera celui qui le relèvera.

Enfin ce petit 18 brumaire ne manque pas de galbe et a été fait proprement ! Aussi où diable ces innocents parlementaires avaient-ils la tête pour croire un seul instant que le maréchal allait approuver une loi qui, le rendant responsable devant le parlement, avait pour effet direct et immédiat de l'envoyer à Fernando de Noronha, comme un simple pékin qui passe en cour d'assises ? Quand je vous dis qu'ils sont tous toqués, ces gens-là ?

Comme je retourne sous peu sur le territoire brésilien, je verrai les choses de plus près. Je ne demande qu'une chose à Deodoro I^{er}, c'est qu'il n'entrave pas trop mes affaires qui m'intéressent bien plus que ses lauriers.

.

P. B.

Une leçon de peinture.

Il arriva un jour en Suisse, à Horace Vernet, le grand peintre français, une petite aventure fort piquante, qui figure dans sa correspondance, naguère publiée. Il se trouvait à Genève et allait quelquefois prendre des croquis sur les bords du Léman. Un beau matin, il vit une famille anglaise à peu de distance de l'endroit où il s'était proposé de s'installer.

Pendant que le père et la mère causaient, que les enfants jouaient, une jeune fille était occupée à dessiner.

Quand elle eût remarqué son voisin, elle ferma son album et, doublement curieuse en sa qualité de fille d'Eve et de fille d'Albion, elle s'approche de lui sans façon, noue une conversation, déclare qu'il ne travaille pas mal, l'encourage et finit par lui donner quelques conseils.

L'illustre artiste l'écoute avec une gravité inaltérable, lui adresse les remerciements les plus courtois, en promettant de tenir compte de ses judicieuses observations.

Le lendemain, Horace Vernet s'embarqua pour Lausanne. Sur le bateau, il retrouva son petit professeur, lequel accourut vers lui en lui disant :

— Puisque vous êtes Parisien, monsieur, vous devez connaître Horace Vernet ?

— Certainement, mademoiselle.

— On m'assure qu'il se trouve parmi les passagers. Ayez donc l'extrême bonté de me le montrer.

— Vous tenez beaucoup à le voir ?

— Comment donc ! Je connais la plupart de ses œuvres. Quel peintre ! quel génie !

— Oh ! miss, vous me mettez dans un cruel embarras par ces éloges, car...

— Eh bien !

— Eh bien, puisqu'il faut vous le dire, c'est lui qui a eu hier l'honneur de recevoir de vous une leçon de peinture !

LES DETTES



Ne vous semble-t-il pas qu'un homme, à qui vous avez prêté de l'argent, n'est plus ce qu'il était auparavant ?

J'aimais fort M. Grün. Je le voyais assez souvent chez moi, et toujours avec plaisir ; c'était un jeune homme aimable, de bonnes manières, d'un extérieur agréable, causant de tout, instruit aimant les arts ; nous étions les meilleurs amis du monde. Aussi, lorsqu'il me pria de lui prêter une certaine somme, dont il avait besoin pour un achat, n'hésitai-je pas à lui rendre ce service. Il promit de me payer au nouvel-an. Chose étrange ! à partir de ce jour, il y eut une ombre de changement dans nos relations ; il me paraissait amoindri ; je ne sais trop pourquoi, car il était toujours le même ; cependant, je ne le voyais plus du même œil.

Ce fut bien pis lorsque le nouvel-an arriva, sans que M. Grün s'acquittât de sa dette. Il se présenta chez moi, avec des excuses, me priant d'avoir égard à sa situation ; or, je savais qu'il n'avait nul besoin de pitié, puisqu'il gagnait annuellement une fort belle somme ; aussi baissa-t-il encore de quelques degrés dans mon estime. Je consentis, toutefois, à prendre patience ; supposant qu'il avait dû faire des dépenses forcées et inattendues, je passai la chose sous silence, mais notre amitié fut sérieusement ébranlée.

Le nouvel-an suivant ne m'apporta ni argent et ni excuse ; on eût dit que M. Grün ne songeait plus à sa dette ; ses visites devinrent rares ; il y avait de la gêne entre nous, et son silence ne contribuait guère à le relever à mes yeux.

Maintenant, qu'il arrive ou reparte, qu'il parle ou se taise, qu'il reste debout ou s'asseye, tout chez lui me déplaît. Je le trouvais charmant, je le vois insupportable.

table. S'il cause avec entrain, franchise, vivacité, je me dis : — Conçoit-on l'impudence? ne dirait-on pas, à l'entendre, qu'il est mon créancier? il se croit chez lui! — S'il est silencieux, ou paraît triste : — Quel manque total de savoir-vivre! il ne se donne pas même la peine d'être aimable, malgré ses obligations envers moi! — Est-il gai, insouciant : — Il a beau jeu avec mon argent! On voit que sa dette ne lui pèse guère! — Raconte-t-il une excursion? Je m'indigne de ce qu'il se soit permis cette dépense. S'il m'apporte une nouvelle, je lui réponds à peine; la meilleure nouvelle pour moi, serait la rentrée de mon argent. S'il parle au sérieux de choses importantes, s'il fait preuve de savoir et de bon sens ; — Que ne sais-tu aussi calculer! — S'il porte des vêtements défraîchis, je me demande à quoi donc il emploie tout son argent. S'il se présente avec un habit neuf : — Il est facile d'être élégant avec l'argent des autres! Je trouve impertinent qu'il ose se présenter chez moi, et, s'il ne vient pas, je le compare au chat qui s'enfuit, après avoir volé un morceau de viande. Si l'on vante son application et ses aptitudes : — Que pourrait-il faire de bien lui qui ne sait pas même payer ses dettes?

Parfois je me reproche mes sentiments à son égard, mais la réflexion me dit qu'ils sont mérités; ce que je méprise, en lui, ce n'est pas sa position modeste, qui l'a forcé à avoir recours à la bourse des autres, mais son manque d'ordre et de conscience.

Je connais des débiteurs plus pauvres, et très honorables. Anxieux de s'acquitter de leurs obligations, ils s'empressent de restituer les petites sommes qu'ils peuvent épargner, afin de se libérer peu à peu. Qui ne prendrait patience en pareil cas? qui n'estimerait de pareils débiteurs? leur honnêteté commande le respect.

Malheureusement, cette honnêteté fait totalement défaut à M. Grün; peu lui importe de me faire attendre, ou même de me faire perdre; cette absence de conscience dénature toutes ses autres qualités, comme un œuf gâté empoisonne toute l'omelette.

Moins il pense à sa dette, plus il m'y fait penser. Il

serait sur des épines, s'il savait comment je le juge. Je crois qu'il s'en doute, et c'est là ce qui lui fait perdre de son aplomb; il est forcé d'accepter et d'admettre tout ce qu'on dit, sans oser exprimer une opinion contraire; son humilité est plus apparente que réelle, car, s'il sentait son abjection, il ferait un effort pour en sortir. A sa place, je préférerais travailler au fond d'une mine, jusqu'à la restitution du dernier centime, afin de pouvoir dire enfin, d'un cœur léger : Je suis quitte, je suis quitte, je suis libre, je suis un homme !

Enseignons aux jeunes gens à être exacts et scrupuleux dans les affaires d'argent. Disons-leur qu'il y va de leur honneur. Celui qui néglige de payer ses dettes baisse immédiatement dans l'opinion; il est forcé d'accepter les affronts; ses amis cessent de l'estimer. La dette amoindrit le débiteur.

Parents, dites à vos fils : — Ne dépensez que ce que vous possédez; supportez tout, plutôt que d'emprunter, serait-ce de votre meilleur ami. Et, si vous êtes forcés d'avoir recours à cette mesure, ne le faites qu'à la dernière extrémité, et dites-vous bien que votre indépendance, votre honneur, votre dignité, votre individualité sont en jeu; dès lors, appliquez-vous à restituer le plus vite possible ce que vous avez emprunté, Pensez-y jour et nuit. Hâtez-vous de vous dégager de ce joug pesant. Dites-vous qu'une dette d'argent est une dette d'honneur. Ce n'est pas un créancier seul qui vous parle : la Bible dit : « Le méchant emprunte et ne rend pas. »

(Traduit de l'allemand par H. M.)

Harpagonnade.

Durapiat avait été amené, par des arrangements de famille, à recueillir un neveu âgé de cinq ans.

Un jour que Durapiat était sorti avec l'enfant, il fut accosté par un ami qui tenait en laisse un magnifique lévrier. C'était la première fois que l'enfant voyait un animal aussi maigre. Le petit le caressa et lui dit avec émotion :

— Pauvre chien, tu vis donc aussi chez ton oncle !

LE CHATEAU D'ARCONCIEL



i, en sortant du coquet village d'Arconciel, on suit la charrière qui descend; descend toujours pour se perdre discrètement dans l'ombre d'une forêt, on se heurte bientôt à quelques fragments de maçonnerie en solide ciment, on cotoie un fossé et, soudain, un gracieux tableau se décèle, qui fait rêver à un décor de la Biche aux bois. Quelques hêtres aux corps élancés, à la feuillée touffue encadrent d'un vert tendre les sombres murailles d'une tour, qui s'estompe encore imposante.

C'est ici l'unique accès du cap ou promontoire qui abrita pendant plusieurs siècles peut-être, l'aire des barons d'Arconciel, en attendant que, par la générosité de l'empereur Conrad II, le Salique, ils changeassent de demeure pour régner à Neuchâtel, dont ils prirent le nom par la suite.

Il était certes vaste et bien construit le castel d'Arconciel; c'était vraiment une forteresse féodale, et l'on peut encore deviner aujourd'hui, en en contemplant les vestiges, malgré les coups d'aile du temps et des orages, qu'il devait défier les assauts les plus furieux.

C'est précisément à la lisière de la forêt, soit là où la langue de terre du cap se soude aux collines voisines que la défense de la place a accumulé tous les obstacles dans la prévision d'un siège possible et même probable. La nature s'y est aidée et elle a facilité singulièrement la besogne; elle a creusé autour de l'entrée, à peine large de dix mètres, des précipices vertigineux, qui plongent dans la Sarine dont les eaux se choquent dans leur course folle autour des rochers du promontoire. Les bruits de la rivière, mêlés à celui des sapins balancés par les vents, remplissent toute la forêt. Ce concert sauvage était bien la note goûtée par le châtelain du moyen-âge comme l'écho rude d'un cor de chasse.

Un avant fossé, encore béant, intercepte brusquement tout abord de la place; il a été creusé par l'homme. Puis l'œil découvre les vestiges d'une *barre*, ceux d'une *barbacane* aux solides moëllons. Derrière ces travaux préliminaires, on devine la porte massive de chêne, bardée de fer avec l'inévitable grille ou herse, flanquée de deux tourelles. Si l'assaillant parvenait à forcer cette première ligne, il se heurtait à un pont-levis fermé, il devait recommencer la lutte.

Comme si tous ces obstacles semblaient encore être insuffisants à protéger la retraite du châtelain d'Arconciel, l'architecte a fait élever sur une motte d'une grande élévation, à l'angle faisant face à la falaise, du côté d'Illens, une forte tour. A en juger par ses dimensions (36 mètres de diamètre), le choix de ses matériaux en moyen appareil, l'épaisseur des murs de la chemise de 9 pieds au moins, cette fortification devait dérouter complètement les plans de l'assiégeant, car les carreaux, les dards, les pierres volaient de ses archères, de ses meurtrières, de ses créneaux, et comme la place est resserrée, la fuite était le seul moyen de salut.

Ces premiers retranchements franchis, on foule les mousses, les fougères et les souches d'une ancienne cour ou *baïlle extérieur* qui, en temps de guerre, abritait les habitants du voisinage, fuyant la mort et transformant ce lieu en véritable village. Lorsque les hostilités cessaient, le silence reprenait possession de ce lieu; seuls, le guet, le jongleur, le pèlerin le parcouraient.

Plus en avant, dans la profondeur de la forêt, un nouvel avant fossé ouvre ses lèvres; des murs se soutiennent par quelques moëllons, des simulacres de tourelles, de poterne, de courtines crevées de trous comme une vieille cuirasse, résistent tant bien que mal aux assauts des rafales.

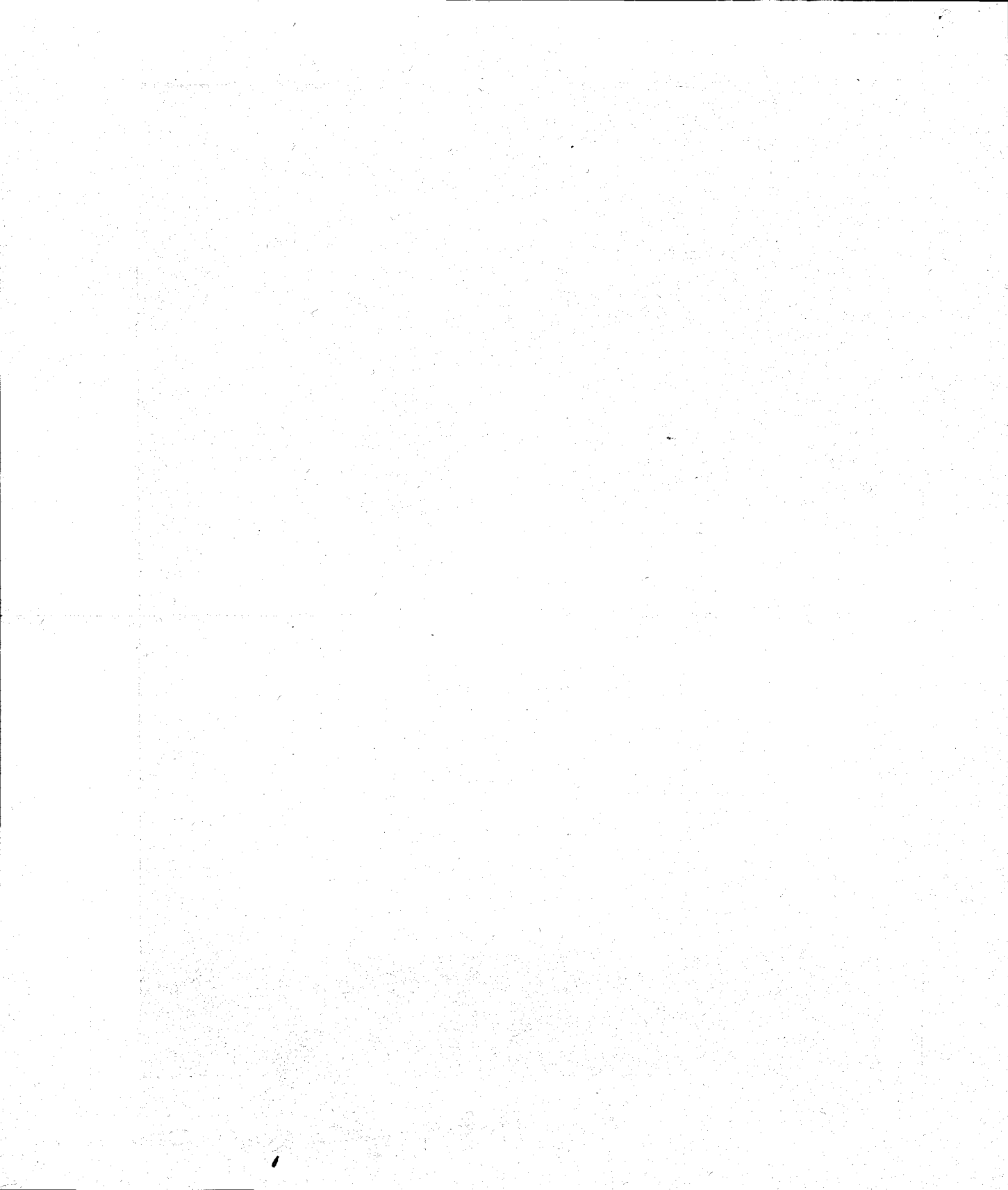
Le champ des ruines est le plus vaste dans cette seconde enceinte, mais elles sont aussi les plus mutilées. Elles semblent crier aux passants comme un avertissement d'outre-tombe :



J. Reichlen, del.

LES RUINES D'ARCONCIEL

Collotypie Fragnière



Regardez, bien je vous prie,
Bientôt vous ne nous verrez plus.

Et le passant, comme le bachelier de Salamanque, ne s'éloigne de ces témoins d'un autre âge que lorsqu'il les a interrogés et qu'il a emporté leur secret.

Un rocher en grès poussé là par une bizзарerie de la nature interdisait complètement toute pénétration plus avant dans la presqu'île ; ce rocher courait d'une falaise à l'autre. C'était le dragon du conte, pour ainsi dire, qui défendait au mortel de passer et de s'emparer du trésor. Cette masse attira le premier regard du constructeur, il ne manqua pas de la faire servir à la défense, il fit pratiquer une grande brèche à son flanc droit, il y appuya une poterne puis des murs solides, il aplanit l'éminence et y fit bâtir une vaste tour et très probablement le donjon. Mais grimpons là-haut et nous pourrions admirer la belle *ferté* dans son ensemble. L'effet produit est grand et l'on peut se représenter aujourd'hui sans trop d'écart, ce qu'était autrefois le château d'Arconciel trop peu connu et admiré.

Le donjon lui-même n'est plus qu'un amas de décombres ; il est tombé comme le puissant ; il était le plus exposé aux coups du temps et de la guerre.

Il est à présumer que rien de saillant ne le distinguait ; rien ne ressemble plus à une tour qu'une autre tour, à une courtine qu'une autre courtine, n'était çà et là quelque variété dans les dispositions de la défense. Cette variété existe ici, c'est ce qui fait le charme du champ d'observation. Au-dessous de la tour plantée sur la crête il en existe une seconde, assez bien conservée.

En présence de ces deux donjons l'un sur l'autre, nous pouvons croire que celui-ci cachait le châtelain et sa famille dans le calme de la paix, mais lorsque le cri de guerre était poussé, on émigrait dans le second.

Le donjon du moyen-âge, nous le savons, était un repaire autant et plus qu'un foyer et parfois une tanière où se défendait le fauve. L'assaillant a pu franchir les fossés, briser les ponts, enfoncer les portes, occuper les bailles, égorger la garnison, le donjon reste. Domi-

ner l'assiégeant; tout est là, et la force est alors dans les hauteurs.

Nous ne pouvons quitter le second donjon sans l'esquisser à grands traits. Il est relativement bien conservé, répétons-nous, son diamètre est de 32 mètres; il est bâti en matériaux de moyen appareil, en moëllons. A son rez-de-chaussée, on remarque la bavure noire du foyer; on dirait qu'il vient d'être abandonné n'était le toit qui est remplacé par une végétation ancienne, couvrant les murs. Des escaliers pratiqués dans l'épaisseur du mur montaient au premier étage; c'était la salle où l'on recevait les hommages des vassaux, où l'on écoutait les jongleurs, où l'on dînait, où l'on couchait. On remarque que les parois ont été soignées; elles sont gachées d'un mortier très fin. Malheureusement, elles sont veuves de traces de peintures comme on en découvre dans certaines ruines. Quant au second et au troisième étages où on logeait les enfants, les hôtes, le guet, ils n'existent plus. De petites baies ogivales mesurant parcimonieusement la lumière du soleil s'ouvraient ici et là, depuis le premier étage seulement, car il ne fallait pas lever la visièrè du casque devant l'ennemi.

Pour escalader, soit se rendre au donjon supérieur, il existait des escaliers mobiles; les trous de boudins qui supportaient les chevrons sur lesquels l'escalier se soutenait sont visibles dans une face du rocher. En cas d'alerte on retirait l'échafaudage pour laisser le vide.

D'autres vestiges de constructions en pierres, de terres remuées, de chemins de berme courant un peu partout sur les berges comme autour des donjons sont encore visibles. C'était évidemment ici où se groupaient les habitations des gens à la suite du châtelain, les greniers, les écuries et peut être la chapelle. C'était ici, nous le répétons, le camp, l'arsenal, la forteresse féodale, en un mot le *pretorium*.

En poussant sa course jusqu'au point culminant du cap, le promeneur aperçoit au milieu d'un épais fourré de mélèzes une nouvelle tour quadrangulaire, lézardée et solitaire comme un menhir. C'est là peut être le don-

jon primitif. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on est en présence de la plus ancienne construction de la presque-île. Heureusement qu'elle a été jadis, à l'occasion de crainte d'invasion qu'on ignore, renforcée d'un solide revêtement en maçonnerie car on ne la verrait plus.

Le lierre qui l'entoure dans ses mille bras nerveux et allongés ne parvient plus, malgré ses soins et son amour pour ses vieux jours, à la protéger contre les injures du temps et surtout des chercheurs de trésors, qui la harcèlent pour découvrir quelques cavernes d'Ali-Baba. Les pierres branlent dans leur ciment desséché comme les dents dans la mâchoire du vieillard, les broussailles l'envahissent, jalouses d'ajouter chaque année quelques pieds de terre à leur domaine.

A travers les rides qui sillonnent cette tour, peut-être la plus antique de nos monuments féodaux, quelques fleurettes timides montrent leur tête blanche ou rose, de même qu'autrefois la blonde châtelaine avançait son front découvert à la fenêtre ogivale pour envoyer un adieu au baron que réclamait le cor des chasses ou des combats.

C'est un chapitre spécial qu'il faudrait consacrer à ce monument, très curieux dans sa construction, ses matériaux et ses réparations, mais nous devons nous limiter. (Voir la gravure.)

Le château d'Arconciel, dont les vestiges sont éparpillés là devant les yeux, a-t-il été construit depuis longtemps? Comment? Par qui? Quels sont les événements auxquels il a participé et qui amenèrent son démantèlement, sa destruction?

L'histoire ne répond qu'en partie à ces différentes questions; elle ignore le commencement, elle ne connaît que la chute.

Un jour, c'était en janvier 1475, Arconciel avait passé, ensuite d'un de ces actes d'achat très communs au moyen-âge, entre les mains de Jean de la Baume-Montrevel, ainsi que le château et la seigneurie voisine d'Illens. Le fils de Jean de la Baume s'était déclaré en faveur du Duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, ce

qui mécontenta *multemant* les voisins ajoute la chronique. Les Bernois et les Fribourgeois commandés par Jean Wanner, Jean Künneried, Jean Vöguelin et Jean Amann prirent d'assaut les deux châteaux et les brûlèrent.

F. REICHLIN.

L'histoire de Guillaume Tell

racontée par un Anglais.

Il été dans la Suisse un governor très méchant et crouelle et on appelé loui Kessler.

Pour moqué le peuple il metté un chapeau sur un poteau télégraphique ; un chapeau en haut et un gendarme en bas. Et tout le monde été obligé de saluté cette chapeau.

Et dans le même contrée été un chasseur de chamoas très intelligent, que appelé William Tell, et il passé avec son carabéine sous le dos et son gasson à la main, et il voulé pas saluté le chapeau parce qu'il méprisé le governor.

Le gendarme crié :

— Volez-vous saluté tout de souite ou non ! . . .

Et Tell répondé :

— Je fiché moa de cette capuchon.

Dans ce moment le governor arrivé à cheval avec ses demoiselles, vous savé, et il n'aimé pas Tell parce qu'il été un peu nihiliste, et quand le gendarme crié : « Monsieur le governor, il ne saluté pas le chapeau, » le governor demandé loui :

— Pourquoi ne montrez-vous pas de l'obédienz à moa ? . . .

Et Tell disé :

— Parce que vous chicané toujours le péple.

Et Kessler demanda :

— Celui-là gasson est-il votre fils ?

Tell répondé :

— Yes, il été.

Alors Kessler prenné une pomme rouge et metté sur la tête du gasson et disé à Tell :

— Préné votre carabéine et tiré. Si vous attrapé le gasson et pas la pomme, il été fini, et si vous attrapé pas le gasson et pas la pomme, vous été jeté au cachot, et si vous attrapé la pomme et pas le gasson, vous été délivré.

Et Tell metté deux cartiouches dans son fousil et il tiré et a attrapé la pomme et pas le gasson et tous les Suisses crié : Bravo! William.

Et le governor été flourieuse et demandé à Tell :

— Pourquoi avez-vous metté une seconde cartiouche dans le fousil? . . .

Tell tremblé de colère et répondé :

— Si j'attrapé mon fils, j'attrapé aussi vos, et flambé !

Et Kessler disé :

— Ah ! vous paalé comme ça de moa, misérèble ! Gendarme prené loui et mené tout de suite à Floulén dans le bateau à vaupeu pour transporté dans mon château et enfermé.

Et Kessler prené des billets pour loui et les demoiselles et il parté avec le même bateau.

Et quand il passé devant son chapelle Tell sauté sur le rivège et couré dans le chapelle et fermé la porte, et les navigateurs ne pouvé pas arrêté parce que le lac faisai des mouvements très désagrièble. Et le governor juré terriblement.

Quand le bateau continoué son voyège. Tell couré dans tunnel, près de Kiounnacht, et attendé Kessler ; et quand il arrivé à cheval, avec ses demoiselles, Tell prené son carabéine et tué le governor ; et quand il été tué le governor tombé du cheval et il été mort toute.

Et Tell été biau coup satisfait et essuyé son carabéine et il a chanté : *Good save the queen.*

Egyptologie.

Le général Augereau, brave comme son sabre, mais se souciant de Champollion comme un poisson d'une ombrelle, apprend un beau matin qu'un de ses aides de camp part pour l'Egypte.

— Vous allez au Caire ? Mes compliments. Fichu pays ! Je vais vous demander un service. Je n'entends parler que de momies depuis quelque temps, je n'en ai jamais vu, ça m'assomme, j'ai l'air d'une oie. Etes-vous homme à m'en rapporter une ?

— Comptez sur moi, mon général.

Un an plus tard, l'officier de retour à Paris, se fait annoncer.

— Et ma momie ?

— Elle est en bas.

Des soldats montent un sarcophage. La première, la seconde enveloppe sont enlevées, le général est haletant : enfin, apparaît la momie entourée de bandelettes.

Le général se penche avec une avide curiosité, puis se redresse tout à coup et s'écrie, en lançant un regard féroce au malheureux aide de camp :

— Mais elle est morte !

Des Lieben Apostelen S. Jacobi.

Seiner Majestät Fürstlichen
zu Türens Rodoll H.
Anno 1526.



S. Jacobe ora pro nobis.

LA CONFRÉRIE
de St-Jacques de Compostelle,
à Tavel.



La ville de Santiago de Compostella, en Galice, est depuis longtemps un lieu de pèlerinage des plus célèbres. A l'époque du moyen-âge une foule de fidèles accourus de tous les pays de l'occident se rendait auprès du tombeau de St-Jacques.

La tradition nous rapporte que le corps de l'Apôtre fut d'abord enterré à Jérusalem, mais peu de temps après ses disciples le portèrent en Espagne et le déposèrent sur les frontières de la Galice, à Iria-Flavia. On découvrit ses reliques au commencement du IX^e siècle, sous le règne d'Alphonse le Chaste, roi de Léon; elle furent transportées par ordre de ce prince à Compostelle.

Les Fribourgeois participèrent aussi à ces pieuses manifestations. En 1435, Guillaume Velga quitte notre ville à la mi-carême; il visite les royaumes d'Aragon, de Castille et de Grenade où il est créé chevalier, puis il se rend à St-Jacques; enfin il rentre au pays à la St-Michel de l'année suivante.

En 1484, Guillaume de Praroman entreprend le même pèlerinage et reçoit du Conseil de Fribourg une gratification de deux livres.

Mais ce ne sont pas seulement les nobles et les riches patriciens de la ville qui accomplissent ce voyage; nous trouvons des habitants des villages avoisinants qui, malgré des ressources souvent bien restreintes et une connaissance imparfaite de la langue et de la topographie des pays qu'ils allaient parcourir, ne craignaient pas de s'exposer aux dangers et aux privations inséparables d'une pareille entreprise.

A Tavel, une congrégation fut fondée en l'honneur

de l'apôtre St-Jacques ; un des principaux buts de l'association était d'encourager et de faciliter les pèlerinages auprès du tombeau de ce saint. L'absence de documents nous fait ignorer la date exacte de la fondation de cette confrérie, mais nous savons qu'elle existait déjà depuis longtemps lorsque dom Jacques Kämmerling, vicaire-général du diocèse, renouvela, en 1620, les statuts de la confrérie et la dota de plusieurs indulgences. Ces concessions furent très favorables à la prospérité de l'association ; le nombre des membres augmenta rapidement et les dons affluèrent de tous côtés. Nous trouvons parmi les généreux bienfaiteurs non seulement des habitants de la contrée, mais encore des magistrats, des ecclésiastiques et des personnes originaires de différentes parties du canton. Ces subsides servirent à entretenir et à orner la chapelle de St-Jacques, propriété de la confrérie.

Les protocoles nous ont conservé les noms de quelques-uns des anciens pèlerins, mais comme ils sont rédigés avec beaucoup de laconisme nous ne connaissons pas les incidents de leurs voyages.

En 1686, Hans Brügger mourut pendant le pèlerinage. Hans Jenny, de Herrengarten, fit le voyage de Compostelle au commencement du 18^e siècle.

Plusieurs pèlerins quittèrent Tavel le 6 février 1750, et furent de retour le 29 mai de la même année ; Jacob Brügger, d'Ober-Montenach, qui s'était fait une blessure grave au pied gauche dut s'arrêter en route et ne rentra au pays que le 17 octobre.

En 1753, on reçut au nombre des confrères Jean Jaquenoud, ermite très âgé, qui avait visité auparavant le tombeau de St-Jacques. D'autres pèlerinages eurent lieu en 1754, 1756, 1758 et 1760.

En 1761, Jacques Wohlhausen, du Juchholz, près de Tavel, partit seul pour Compostelle, malgré son jeune âge et quoiqu'il ne fut jamais sorti de son village ; son voyage fut très heureux et il revint à Tavel le 15 août, jour de l'Assomption, à l'heure de vêpres. Encouragé par ce succès, il organisa en 1764 un second pèlerinage

composé de Jean Egger, d'Engertswyl, qui avait déjà fait le voyage de Rome, Christian Egger, d'Hermisberg, Pierre Kurtzu, du Wyssenbach. Ils quittèrent Tavel sous la direction de Wolhauser le 5 septembre 1764, mais Jean Egger revint seul au pays, le 1^{er} février de l'année suivante; tous les autres étaient morts en route atteints probablement par une de ces maladies contagieuses, si fréquentes à cette époque.

Nous trouvons encore dans les registres la mention de plusieurs pèlerinages entrepris en 1767, 1771, 1774, 1781 et 1782. Les graves évènements politiques qui vinrent bouleverser l'Europe à la fin du siècle dernier arrêtrèrent ce concours; pendant la révolution, la route de France, la seule suivie par nos compatriotes, était complètement fermée aux pèlerins, plus tard les guerres longues et sanglantes qui sévirent dans la péninsule ibérique rendirent impossible tout voyage en Espagne. Lorsque la paix et la tranquillité succédèrent à ces années agitées, le grand courant était rompu; les idées et les aspirations des peuples s'étaient modifiées et l'on rencontrait peu de personnes prêtes à s'imposer les privations et les fatigues des anciens pèlerins.

Cependant, quelques Fribourgeois prirent encore le chemin de Santiago: Jacques Gœtschmann, d'Uebersdorf, Pierre Aebischer et Ulrich Zosso, de Niedermonten, quittèrent Tavel le 5 janvier 1832. Ils revinrent le 6 avril 1833, apportant avec eux des certificats qui constataient qu'ils avaient accompli le but de leur pèlerinage. Le souvenir de ce dernier voyage et des péripéties qui l'ont accompagné s'est conservé dans la contrée. La tradition rapporte qu'ils arrivèrent un soir harassés de fatigue dans une bourgade espagnole; les habitants qui avaient gardé dans le fond de leur cœur les vieilles rancunes provenant des guerres de l'indépendance, les prirent pour des Français et les accueillirent avec méfiance. Croyant apaiser ces préventions nos pèlerins firent comprendre à leurs hôtes qu'ils étaient des Suisses originaires du canton de Fribourg. Cette déclaration, au lieu de calmer les esprits agités, eut, au contraire,

le don d'augmenter la colère des habitants. Un malheureux hasard voulait que la bourgade eut été occupée pendant la guerre d'Espagne par le second régiment suisse au service de France; ce corps commandé par un colonel fribourgeois, comptait dans ses rangs plusieurs officiers et soldats de notre canton. Les indigènes avaient gardé un mauvais souvenir du 2^me régiment auquel l'on pouvait probablement reprocher l'un ou l'autre des excès commis pendant le cours de cette guerre cruelle entre toutes. *Victimes de ces anciens souvenirs*, nos malheureux pèlerins furent gravement molestés et ils ne se tirèrent qu'à grand'peine de ce mauvais pas.

Aebischer et ses compagnons furent les derniers pèlerins de Compostelle, mais, bien que les voyages eussent cessé, la fête de St-Jacques continua à être célébrée avec pompe, ce qui attirait à Tavel un grand concours de peuple venu de la paroisse et des environs ainsi que des contrées romandes du canton. L'après-midi une procession se formait; la statue de St-Jacques était précédée des pèlerins qui avaient été à Compostelle; ils revêtaient pour cette cérémonie le costume qu'ils avaient porté pendant leur voyage. Lorsque la fête religieuse était terminée les réjouissances profanes commençaient, l'auberge regorgeait de monde et les granges avoisinantes étaient converties en salles pour recevoir les nombreux hôtes accourus de toutes parts. Cet entrain et les danses auxquelles se livraient la jeunesse donnaient à cette fête l'air d'une vaste *bénichon*.

Mgr Marilley constatant que des abus s'étaient glissés à l'occasion de la célébration de cette fête la supprima, vers l'année 1857, au grand mécontentement des habitants de Tavel.

La chapelle de la confrérie existe encore; elle est recouverte de fresques naïves qui représentent les aventures extraordinaires d'un pèlerin de Compostelle. On conserve aussi dans les archives de la paroisse les anciens registres de l'association; l'un des registres est orné au frontispice d'un dessin à la plume représentant un pèlerin. Sa chevelure est longue et flottante, une

barbe bien fournie lui couvre le menton. Son vêtement est une robe courte descendant jusqu'au dessous du genou, il est recouvert d'un manteau, avec un petit collet, orné, de même que son chapeau à larges ailes, de coquilles de St-Jacques ; il s'appuie sur son bourdon, long bâton, fait au tour, surmonté d'un ornement en forme de pomme.

Une fête chez le bon Dieu.

Un jour le bon Dieu eut l'idée de donner une fête dans son palais d'azur.

Toutes les vertus furent invitées, les vertus seules ; les messieurs ne furent pas conviés, rien que des dames.

Il vint beaucoup de vertus, de grandes et de petites. Les petites vertus étaient plus agréables et plus courtoises que les grandes, mais toutes semblaient très contentes.

Mais voilà que le bon Dieu remarqua deux belles dames qui semblaient ne pas se connaître. Le Maître de la maison prit une de ces dames par la main, et la mena vers l'autre.

— La Bienfaisance ; dit-il en désignant la première. — La Reconnaissance, ajouta-t-il en montrant la seconde. Les deux vertus furent indiciblement étonnées. Depuis que le monde est monde, et il y avait longtemps de cela, elles se rencontraient pour la première fois !

Devant le juge.

A la cour d'assises.

Un président de cour d'assises, homme naïf et solennel, s'adresse à l'accusé :

— Quant vous brisâtes la vitrine du changeur, que vous passâtes la main par le trou, que vous la plongeâtes dans la sébille remplie d'or, c'était bien pour y prendre l'or qui s'y trouvait...

L'accusé stupéfait :

— Croyez-vous que c'était pour en mettre ?

* * *

Le président d'un ton sévère :

— Accusé, vous reconnaissez avoir soustrait au plaignant plusieurs bottes de foin... Qui vous a poussé à commettre ce délit ?

— La faim, mon président !

SURNOMS DES VILLES ET VILLAGES

du Canton de Fribourg.

- Fribourg : Les bolzes.
Orsonnens : Lé tsathra tsins.
Chavannes-sous-Orsonnens : Lé Savoyards.
Villargiroud : Lé modzons.
Cerniat : Lé querant chin pan.
Charmey : Lé cus péjants.
Crésuz : Lé cus cojus.
Châtel-Crésuz : Le bourata tsat.
Corbière : Lé corbés.
Hauteville : Lé modzons.
La Roche : Lé poarta mithretta.
Treyvaux : Les ânous gris.
Senèdes : Lé liaffa buro.
Ferpicloz : Lé caïons.
Praroman : Les oas (ours).
Ependes : Lé chuplia vi.
Sales près Ependes : Lé brâta chabots.
Arconciel : Lé tsat (chats).
Chesalles : Lé chuche panthe.
Riaz : Lé bourata tsat.
Villarsvillard : Lé coraillon.
Le Crêt : Lé medze papet.
La Joux : Lé medze jau (œufs).
Broc : Lé bratha pacot.
Essert près Treyvaux : Lé tapa molliau.
Léchelles : Lé vûipé.
Prez-vers-Noréaz : Lé bordons.
Torny-le-Grand : Lé modzons.
Montbovon : Lé manguillons.
Lessoc : Lè tsassets ou lè tata seïon, ou tatséyau.
Grandvillard : Lé bourata tsat.
Estavanens : Lé medze bacon.
Les Sciernes d'Albeuve : Lé péta beloche, ou lé glorieux.

- Albeuve : Lé dziclia laitia, ou lé Chavoïa.
Neirivue : Lé grochés tithés ou lé gros medjiau.
Villars-sous-Mont : Lé treina chignon.
Enney : Lé grands tsandélei.
Gruyères : Lé poarta diablos chu la chevire ou lé menéthrei.
Epagny : Lé mô pigni.
Le Pasquier : Lés âno.
Pringy : Lé pantets frindjis (frangés).
La Tour-de-Trême : Lé renallâre.
Bulle : Lé jorgolliau, lé crapauds.
Vuadens : Lé modzons.
Vaulruz : Granta bocha rin dedin.
Sales sur Vaulruz : Lé jorgolliau ou lé pacha lardzou.
Romont : Lé pedzouney.
Chevrilles : »
Matran : Lé granté din.
Villars-s.-Glâne : Les intiettä.
Avry-sur-Matran : Lé tsat gris.
Neyruz : Les étieirus.
Chénens : Lé fueta tsins.
Corserey : Lé tsins rochets.
Mannens : Lé fueta tsins.
Prez-sur-Noréaz : Lé grelets (grillons).
Middes : Lé vaudey.
Lentigny : Lé cus dé tenés.
Planfayon : Les atsévô chu on caïon.
Plasselb : Les tchîvrés.
Montévraz : Lé piqua lévan.
Zénauva et Oberried : Les letze l'aula.
Montécu : Lé mothra cu.
Bonfontaine : Lé pionma predeterra.
Montagny-les-Monts : Au quatrou cârou lou démon.
Montagny-la-Ville : Au quatrou cârou la famena.
Bussy : Les tavans, ou lé puris.
Allières : Lé tsahiau.
Aumont : Lé guelenets.
Ai Grandzé (aux Granges) Lé bourlasatzets.
Forel : Lé saboti ou lé zeinpouairi.

Frasses : Lé cu d'agasse.
Sévaz : Lé bi valets.
Franex : Lé gantzou.
Morens : Lé borons.
Gletterens : Lé liétatrins.
Montbrelloz : Lé sétzerons.
Montet : Lé tire-cordetta.
Menières : Lé grelets.
A Vuissens : Lé fouetta-lâvra.
Fétigny : Lé bacon rançou.
Vesin : Lé z'infouairi.
Cugy : Lé cuvé dé vi, lé péta laitia, ou lé bourla crâ.
Autavaux : Lé renâ.
St-Aubin : lé porta critze, lé traina crâ.
Tavaï-la-Bâtia, lé medze laitia ; au Trepon, lé medze
bacon. A Ruva sont lé pertzets. A Nuvilly, lé budzons.
A Pouraban, pri de l'ivue et lien dou pan.

La mode.

Un Monsieur tenant à la main un joli chapeau de dame, court de toute la vitesse de ses jambes.

— Qu'y a-t-il donc d'extraordinaire? exclame un ami qu'il rencontre sur son chemin.

— Rien! rien! répond le coureur sans s'arrêter.

— Mais enfin pourquoi aller si vite s'il n'y a rien? reprend l'ami qui redoute un malheur et s'est mis à courir, lui aussi.

— Laisse moi! je t'en prie, j'ai acheté un chapeau tout nouveau, pour ma femme, et je veux arriver à la maison assez tôt pour le lui donner avant que cette mode ait passé, adieu . .

Au cimetière.

Une épitaphe relevée dans un petit cimetière de village :

Ici repose :

EUGÈNE DUPONT

marchand de cochons

Regretté de tous les siens.

LES CATASTROPHES

de l'année 1892.



L'année 1892, qui nous a donné un été superbe et une abondance extraordinaire des produits de la terre, nous a aussi réservé de bien douloureuses surprises et les dates lugubres ne font pas défaut pendant les beaux mois de juillet et d'août.

Mönchenstein et Zollikofen avaient jeté un voile de deuil sur les fêtes patriotiques de l'année précédente, en 1892 c'est l'affreuse catastrophe du *Mont-Blanc* qui commence la lamentable série des calamités, dont nous allons donner un rapide aperçu.

Le samedi 9 juillet fut une date qui ne sortira pas de sitôt de la mémoire des Lausannois et des riverains du beau lac Léman. Voici, d'après un récit que nous empruntons à un journal de notre ville, comment ce cruel évènement s'est produit.

Le bateau à vapeur le *Mont-Blanc*, le plus confortable, et pour ainsi dire le roi des bateaux-salons qui font actuellement le tour du lac Léman, quittait Genève à 9 h. du matin et abordait à Evian à 11 heures 30, y laissant de nombreux passagers et continuant sa marche vers Ouchy. La traversée était magnifique, par une nature ensoleillée et charmante. Les passagers étaient sur le pont supérieur, contemplant les rives changeantes et jetant un regard ravi vers ces chaînes de montagnes, ces glaciers, ces cimes dentelées qui forment l'encadrement rayonnant de ce miroir d'azur.

Il y avait de l'animation sur le pont, la gaieté régnait : gaieté douce, intime, familiale ; on s'y reposait des fatigues, des lassitudes, des préoccupations d'une année entière vouée à la lutte pour l'existence ou à l'éducation de sa famille ; on respirait à pleins poumons, le re-

pos si ardemment désiré, et la joie était des plus communicative.

A Ouchy, débarquement de quelques voyageurs et embarquement de nouveaux se dirigeant sur Vevey-Montreux-Bouveret. A ce moment-là déjà, on entendait un bourdonnement intérieur de la chaudière, un ronflement inusité comme la vapeur en produit quelquefois et qui disparaît sous l'influence de la soupape de sûreté. Au moment où le vapeur va s'ébranler dans la direction du Bouveret, une détonation sourde, effroyable retentit, accompagnée d'un roulement de tonnerre, effet produit par la vapeur se mariant avec les eaux du lac. Un brouillard intense est au-dessus de nos têtes, une angoisse profonde saisit les voyageurs, on voit un homme se jetant au lac, des gémissements se font entendre et l'horreur de la situation se révèle enfin à tous les regards.

La chaudière, divisée en trois chambres horizontales, superposées, vient de faire explosion. Le dôme de la machine fait face au salon des premières classes, dont il est distant d'un mètre environ. Sous l'effort de la pression, la troisième chambre a rejeté ce dôme qui a pénétré dans le salon restaurant avec un immense jet de vapeur. Tout le monde se précipite dans ce sanctuaire de la mort d'où l'on retire les blessés et les cadavres. Spectacle horrible que celui de ces chairs pantelantes, en bouillie, la figure injectée de sang, la bouche répandant de l'écume, les cheveux brûlés et disparus, les vêtements collés aux chairs, dans un état d'angoisse et de prostration impossible à traduire. Le sommelier qui, pour échapper à la mort, s'est jeté au lac, est retiré sitôt après à l'état de blessé d'abord, de cadavre ensuite. Le salon ne forme qu'un chaos de ruines, le parquet est entièrement soulevé, les meubles, les glaces, le comptoir gisent pêle-mêle dans un désordre effrayant. Le couvercle en fer de la chaudière s'est écartelé, les flancs ouverts, barrant le passage aux sauveteurs organisés instantanément pour le transport des victimes. Le capitaine consterné, impuissant à maîtriser l'émotion

qui l'opprime et répondant aux questions : Ne me parlez pas, je suis fou de douleur...

Le transport des victimes se poursuit, grâce au dévouement de l'équipage et de quelques passagers de bonne volonté. La scène est déchirante, un monsieur à qui j'avais causé un instant auparavant me jette sa dame meurtrie dans les bras en me disant : Je vous confie ma femme pendant que je cours après mes enfants. Cette dame expirait presque aussitôt et les deux enfants subissaient le même sort. Pendant la même minute, une jeune fille me criait : Avez-vous vu madame Achille ? C'était la patronne, gardienne du comptoir, qui avait payé son tribut à la catastrophe.

Mais les secours sont lents à arriver. On déboucle quelques valises où se trouvent des produits pharmaceutiques. On distribue les premiers remèdes. Les blessés expirent l'un après l'autre pendant que deux prêtres français et un père capucin de notre canton consolent et absolvent les âmes...

Des fiacres arrivent pour le transport des blessés à l'hôpital ; le Dr Rouge arrive prodiguant ses soins, un mari aide en sanglotant au pansement de sa femme mourante. — Tout cela est navrant. — Les toilettes claires et gracieuses d'il y a une heure, étaient converties, par l'action de la vapeur, en vêtements noirs exprimant le deuil de cette heure fatale.

Je consulte les chauffeurs sur les causes de cette catastrophe. Ils me disent que la pression était normale, que le manomètre ne marquait pas le maximum des 6 atmosphères prévues. Eux n'ont pas de mal, mais le frayeur leur cloue la parole à la gorge.

Lorsque je quittai ce théâtre de la désolation, à une heure, il y avait 8 morts et une quinzaine de blessés grièvement. La population lausannoise arrive pour se rendre compte de l'étendue du malheur ; un cordon est établi autour du débarcadère pour empêcher l'envahissement.

Le nombre des personnes qui ont succombé à leurs affreuses brûlures a été de 26.

La famille la plus cruellement éprouvée dans la catastrophe du Mont-Blanc est la famille Poupardin, de Marseille. M. Poupardin était avec sa femme, ses deux filles, Geneviève 14 ans, Violette 4 ans, et un petit garçon, âgé de dix ans. Ils se rendaient à Vevey pour faire visite à une famille de leurs amis, que Mme Poupardin n'avait pas revue depuis 8 ans.

Le père et le fils ne furent pas atteints, mais la mère et ses deux filles furent brûlées, comme si leurs corps avaient été soumis à une ébullition prolongée. L'état de Mme Poupardin était si lamentable qu'il fut impossible de lui retirer, avant sa mort, ses bas et ses souliers, les jambes seraient venues avec.

La petite Violette est morte samedi à une heure de l'après-midi. Mme Poupardin survécut jusqu'à 4 $\frac{1}{2}$ h. La jeune Geneviève ne mourut qu'à 3 h. le lendemain matin, après d'horribles souffrances.

* * *

L'impression produite par la catastrophe du Mont-Blanc était encore très vive qu'une nouvelle tout aussi foudroyante arrivait de St-Gervais en Savoie.

Les bains de St-Gervais sont situées au pied du Mont-Blanc, dans le vallon très étroit du Bon-Nant, à deux kilomètres en amont du débouché de ce torrent dans la vallée de l'Arve.

Le torrent du Bon-Nant descend de la partie occidentale du massif du Mont-Blanc, dit le Petit-Mont-Blanc, soit plus exactement de la Pointe-du-Four et du col de Bonhomme. Le torrent coule du sud au nord, dans un vallon charmant, véritable parc semé de bouquets de bois et de blocs de rochers, qui se termine, avant de déboucher dans la vallée de l'Arve, par une gorge profonde, très étroite et longue d'environ deux kilomètres, au fond de laquelle s'élevait l'établissement des bains.

A trois kilomètres et demi en amont de St-Gervais, le Bon-Nant reçoit le petit torrent du Bionasset, qui descend par un couloir rapide du glacier de Bionasset, ce glacier grisâtre et malpropre qu'on voit du chalet de

Bellevue et du col de Voza, au pied du dôme du Goûter.

Au confluent des deux torrents est situé le village de chalets de Bionney, tandis que le village du Fayet est situé en aval des Bains, à la sortie nord de la gorge et au débouché dans la vallée de l'Arve.

Nous allons placer ici un des nombreux récits qui ont paru dans les journaux du mois de juillet et où se trouvent relatés les diverses phrases et les détails navrants de cette inondation extraordinaire. La narration est empruntée aux *Genevois*. La scène se passe dans la nuit du 11 au 12 juillet, c'est-à-dire, trois jours après la catastrophe du *Mont-Blanc*.

« Tout le monde sommeillait à St-Gervais-les-Bains, ainsi que dans les villages de Bionney et du Fayet, mardi, vers deux heures du matin, lorsque tout à coup un bruit épouvantable, un fracas de sinistre augure se fit entendre. Une secousse et des cris déchirants aussitôt étouffés par la chute des parois de rochers écrasant tout sur leur passage, perçent l'air, et ce qui la veille encore était un très charmant séjour, aimé des Genevois et des étrangers, une riante station de bains, prospère et riche, n'est plus qu'un fouillis, horrible à la vue, de décombres et de ruines sur lesquelles pèsent lourdement des rocs énormes.

« C'est une partie du glacier de Bionasset qui, à la suite de pluies, s'est détachée, se précipitant dans le torrent du Bionney.

« Les villages de Bionney comprenant 12 maisons et celui du Fayet sont détruits ainsi que St-Gervais-les-Bains.

« On compte 150 victimes.

« La désolation est immense dans toute la région, et des milliers de curieux sont accourus pour voir et porter le secours de leurs bras.

« Les voitures ne peuvent plus passer par la route ordinaire ; elles doivent se servir de l'ancienne. »

Complétons cette brève narration par les détails suivants fournis par un témoin oculaire.

« Le bas du grand glacier de Bionasset qui descend

du Dôme du Goûter s'était détaché et était tombé en travers du torrent de Bionney emportant le village du même nom. Il se produisit un barrage que les eaux rompirent. Alors un énorme torrent emportant les quartiers de roche et des masses de gravier se déversa dans un grand nant qui coule au fond du vallon très encaissé de Montjoie où sont construits les bains de St-Gervais, cinq bâtiments resserrés entre les parois de rochers et le torrent. Cette nuit vers 2 heures 1/4 la trombe arriva sur les bains de Saint-Gervais balayant tout sur son passage. Sur cinq bâtiments trois et demi sont écroulés.

« A la table d'hôte, hier soir, on comptait environ 80 personnes, plus une trentaine de domestiques ; 25 personnes environ ont pu se sauver. Les autres sont ensevelies sous les décombres.

« La trombe, continuant sa route, est venue se déverser dans l'Arve, emportant la moitié du village de Fayet. Le pont sur le Grand-Nant est encore debout, mais il menace ruine. Les communications de Genève-Chamounix sont interrompues. Il est impossible de dire au juste le nombre des victimes, mais il doit dépasser cent entre les deux villages et les bains de St-Gervais.

« Il était deux heures passées : tout le monde dormait dans l'hôtel. Je fus brusquement réveillé par le bruit terrible semblable à celui que pourrait faire le passage d'un cyclone. La maison semblait secouée par un tremblement de terre. Je passai à la hâte quelques vêtements et je me précipitai à la fenêtre. Il faisait nuit noire dans la profonde gorge de Montjoie au fond de laquelle étaient construits les bâtiments de bains. Il me fut impossible, au premier abord, de me rendre compte de ce qui arrivait. Un énorme torrent tourbillonnant, charriant des quartiers de roches, se précipitait en bas de la gorge. Je sentis que le bâtiment s'effondrait. Je n'eus que le temps de passer par la fenêtre et de gagner le toit. Là j'aperçus une dame enveloppée d'un drap, nous réussîmes à grand'peine à atteindre le toit de la chapelle et, de là, la passe des rochers. Nous étions sauvés.

« Je pus me rendre compte alors de toute l'étendue de la terrible catastrophe.

« Vous savez que le Grand-Nant coule au ras des bâtiments des bains qui surplombent ce torrent. De l'autre côté, ces cinq bâtiments sont adossés aux flancs de la gorge. Le torrent avait miné le sol sous les fondements, puis les eaux, les débris étaient montés jusqu'à la hauteur du premier étage. C'est alors que trois des bâtiments s'effondrèrent, disparaissant à moitié dans le chaos du gravier et des débris charriés par la masse d'eau.

« La trombe d'eau elle-même avait passé, allant se déverser dans l'Arve.

« Les travaux de sauvetage furent organisés aussi rapidement que possible, mais ils étaient très difficiles, parce que les bâtiments détruits sont en partie ensevelis en quelque sorte dans la boue au fond de la gorge. Pour arriver jusqu'à l'établissement on a de la boue jusqu'à la poitrine. »

* * *

Trois incendies considérables viennent compléter cette liste désolante : celui de Grindelwald qui fait le pendant de Meyringen, celui de Grodeï et celui de Charrat.

L'incendie de Grindelwald s'est produit le jeudi 18 août :

Le feu a éclaté vers une heure dans les combles du nouvel hôtel de l'Ours. A la table d'hôte, où l'on dînait, 250 personnes avaient pris place. Au premier moment, beaucoup d'étrangers ne se dérangèrent pas; ils continuèrent leur repas. Toutefois, le feu croissant en intensité, il fallut songer au sauvetage. Néanmoins le toit était tout entier en flammes, qu'on voyait encore, au troisième étage, des touristes à toutes les fenêtres. L'hôtel était du reste bondé de touristes, comme tous les hôtels de l'Oberland à ce moment.

Le fœhn soufflait avec violence, aussi l'incendie se propagea-t-il rapidement. Au nombre des édifices détruits se trouvent les deux hôtels de l'Ours, ancien et

nouveau, l'auberge Helvetia, l'hôtel Altenruhe, l'hôtel Oberland, l'église anglaise, la gare. En revanche, grâce au dévouement des hommes d'Interlaken, les hôtels de l'Aigle et du Glacier ont été protégés.

En tout 70 à 80 maisons, presque toutes des maisons d'habitations, ont été la proie du feu. A ce moment-là, il n'y avait au village que la population au service des étrangers; le reste était à la montagne comme guides et porteurs.

Parmi les étrangers, un grand nombre, surtout les Anglais et les Anglaises, ont courageusement coopéré au sauvetage avec les pompiers venus par train express de Meyringen, Interlaken et des vallées inférieures. Malheureusement l'eau manquait. Il fallut organiser de longues chaînes jusqu'à la Lutschinen. En outre, la chaleur était intense et gênait beaucoup les travaux.

Cependant, à 6 heures, grâce à des efforts presque surhumains, le feu put être circonscrit. A 10 heures il était complètement éteint. On n'avait à déplorer aucun accident de personnes. Les étrangers ont pu sauver à peu près tous leurs effets.

Les pertes sont en partie couvertes par des assurances. Toutefois le propriétaire de l'hôtel de l'Ours avait négligé d'assurer ses provisions de vivres et liquides.

Il est certain que sans les nombreux secours arrivés par train spécial, le sinistre eût été plus grave encore qu'à Meyringen.

De nombreux étrangers avait annoncé leur arrivée pour le soir de l'incendie et les jours suivants. La grande duchesse de Mecklembourg est arrivée pour descendre à l'hôtel de l'Ours au moment où celui-ci flamblait.

* * *

Le même jour, un incendie éclatait également dans le hameau de Grodei, de la paroisse de St-Stephan, dans le Haut-Simmenthal, à une demi-lieue au-dessus de Zweisimmen. Vingt-six habitations ou granges furent détruites. Le feu a commencé à l'hôtel du Faucon. Les maisons toutes en bois, desséchées par les chaleurs

excessives de ces jours derniers, flambaient avec une rapidité extrême. Un fœhn violent soufflait du reste dans tout l'Oberland bernois. On a craint un moment que l'incendie ne se propageât jusqu'à Zweisimmen.

Le village de St-Sephan ou St-Etienne comprend, dit le dictionnaire de Lutz, cinq sections : Ried, Häusern, Grodei, Matten et Fermel, chacune avec une école. L'église est une des plus anciennes du Simmenthal; une de ses cloches porte la date de 1023. Sur le devant de cet édifice, est une espèce de niche où l'on voyait jadis, par des ouvertures, un squelette humain, qu'on disait être celui de saint Etienne, patron de la paroisse. Au milieu du siècle passé on conservait encore dans l'église un drapeau conquis sur les Valaisans par les habitants du Simmenthal.

Enfin, trois jours avant ces deux sinistres c'était le village de Charrat dans le Valais dont la partie supérieure devenait la proie des flammes, 45 bâtiments, dont 32 granges étaient consumés avec les récoltes qu'elles contenaient; 39 familles étaient à peu près sans abri.

Charrat est un village situé sur la ligne du chemin de fer Jura-Simplon, entre les stations de Martigny et Saxon. La commune est composée de deux villages, le Bas et le Haut; jusqu'en 1839, elle fit partie de la commune de Martigny. C'est près de Charrat qu'eut lieu, en 1798, le premier engagement entre les Français et les Haut-Valaisans. Les habitants, qui s'occupent avec succès d'agriculture, sont au nombre de 550.

Le Valais, comme l'Oberland bernois, a été particulièrement éprouvé par les incendies pendant ces dernières années. Gampel, Chalais, Charrat ont passé tour à tour sous les coups de l'élément destructeur. X.

-
- Prévenu, êtes-vous marié ?
 - Non, mon président.
 - Eh bien ! c'est heureux pour votre femme.
-

Le Ciel entrevu.

L'âme sainte, ravie
Avant d'entrer au port,
Peut entrevoir la vie,
Ecluse de la mort !

Le ciel paraît : le songe
A l'éclat emprunté,
Fuit comme le mensonge
Devant la vérité.

Adieu, scènes trompeuses
Du fini décevant ;
Salut, sphères heureuses
De l'infini vivant.

Acceptons la souffrance :
Sachons à pleine main
Répandre la semence
Qui va murir demain.

A l'amour, qui conserve
Le fruit de la douleur,
Ah ! livrons sans réserve
Le dernier fond du cœur.

Dans la ferme assurance
D'un céleste avenir,
Changeons en espérance
Chaque heureux souvenir.

Un de nos confrères possède une femme dont l'avarice est proverbiale. L'autre jour, il amène un de ses amis à dîner, et, prenant sa parcimonieuse épouse à part, lui recommande d'ajouter quelque chose au menu ordinaire.

Naturellement, récriminations ; si bien que notre confrère, poussé à bout, lui dit :

— Si mon ami n'était pas là, quelle danse je te f...rais !

— Oh ! je t'en prie, ne te gêne pas pour moi, répond l'autre, qui, de la salle voisine, avait tout entendu.

* * *

Gontran a conduit son oncle à la salle d'armes. L'oncle est un vieil avare très engraisé, à qui le docteur a recommandé l'exercice.

— Fendez-vous ! s'écrie le maître d'armes.

— Ah ! non, non, fait Gontran. Ne lui demandez pas ça !

EXPOSITION INDUSTRIELLE CANTONALE

Bien que les journaux du canton aient eu leurs colonnes remplies des comptes-rendus de notre exposition fribourgeoise et que notre public n'ait pas manqué d'occasion de se renseigner à son sujet, il convient cependant que nous en disions un mot. L'exposition industrielle fribourgeoise marque en effet, une date importante dans l'histoire de nos métiers et constitue une entreprise assez considérable, dont la ville de Fribourg a été la première à bénéficier.

La société des arts et métiers, récemment fondée dans notre ville avait déjà donné quelques preuves de sa vitalité, soit par des conférences données sur divers sujets, soit par l'institution des examens d'apprentis, et de cours professionnels, soit enfin par la fondation d'un journal professionnel hebdomadaire ¹⁾. Mais la question d'une exposition fribourgeoise des arts et métiers avait déjà été soulevée ou du moins l'idée en avait été émise. Cette entreprise aurait pour résultat non seulement de mettre en relief la société des arts et métiers, mais encore de fournir aux artisans et industriels de notre canton l'occasion de faire connaître leurs produits et de s'instruire mutuellement.

La première fois que cette question fut mise positivement sur le tapis, ce fut dans la séance du 29 septembre 1889 du comité de la société des arts et métiers. Voici ce que dit à ce sujet le protocole de cette séance :

« 4. *Exposition industrielle cantonale.* M. Genoud rappelle au Comité un alinéa de l'art. 4 des statuts de la société, lequel prévoit que la société doit prendre de temps à autre, l'initiative d'une exposition industrielle cantonale. Nous avons bien travaillé jusqu'à ce jour, et

¹⁾ L'*Artisan*, abonnement fr. 4 par an.

il ne nous convient pas de nous reposer. Il importe au contraire que nous cherchions à connaître la situation exacte de l'état actuel de l'industrie et des métiers. M. G. propose donc que le Comité charge une Commission spéciale d'examiner cette question. On décide de nantir le Comité de la question, lorsqu'il sera au complet. »

Dans une séance subséquente, à savoir le 27 novembre 1889, la question fut de nouveau agitée, mais le comité ne se trouvait pas assez au complet et il fut décidé de renvoyer encore la discussion sur cet objet.

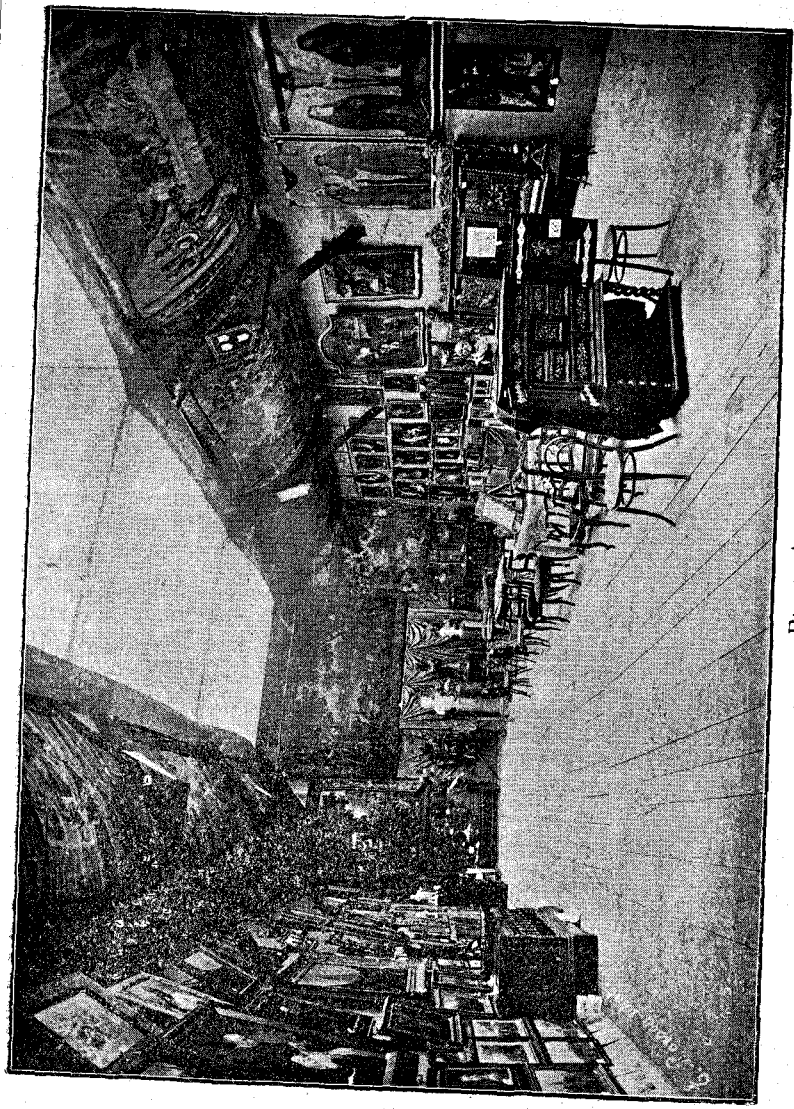
Enfin, dans la séance du 28 décembre 1889, le comité, sur un rapport de M. Genoud, prend la décision d'ouvrir, dans le courant de l'été 1891 ou 1892 dans notre ville, une exposition cantonale de l'industrie et des métiers.

La décision définitive d'ouvrir une exposition industrielle fut prise dans l'*assemblée générale du 24 octobre 1891*.

Il faut croire que les difficultés nombreuses et les frais nécessairement considérables de cette entreprise ont quelque peu effrayé, soit le comité, soit la société puisqu'il a fallu l'espace de deux ans pour arriver à une décision définitive.

Par contre, le temps laissé aux exposants (9 mois), pour se préparer a semblé à beaucoup d'entre eux un peu court. Et en effet, certaines lacunes, une préparation insuffisante ou d'autres défauts sur lesquelles il est inutile d'insister leur ont donné un peu raison. C'est ce qui a fait, aussi que tous les objets annoncés n'ont pas pu figurer au grand complet le jour de l'ouverture.

Pour une œuvre aussi importante que celle-là, il fallait beaucoup d'argent et les ressources fort limitées de la société n'y pouvait évidemment pas suffire. On dut avoir recours à des subsides qui, du reste, ne firent pas défaut. Ces subsides se sont élevés à 12,950 francs, soit 10,000 fr. de l'Etat, 1000 fr. de la ville de Fribourg et 1,950 fournis par les établissements de crédit de no-



BEAUX-ARTS

tre ville. Il y a eu, en outre, une prise d'actions de près de fr. 4000; ce qui élevait le chiffre des sommes disponibles, en dehors des allocations de la caisse de la société, à fr. 19,000 à peu près.

Nous ne pouvons pas entrer dans le détail de tous les travaux préparatoires de notre exposition vu le peu d'espace dont nous pouvons disposer, nous devons forcément nous limiter aux faits essentiels.

Le plan des constructions qui devaient abriter les objets exposés, a été élaboré par M. Fraisse, architecte et le travail fut adjugé à MM. Pierre Winckler et Bodevin, charpentiers. L'esplanade des Grands Places fut choisie comme emplacement où devaient s'élever ces constructions.

Le bâtiment de l'exposition formait un vaste rectangle de 110 mètres de long sur 60 de large. Les halles spacieuses en bois occupaient les bords de cette enceinte sur une largeur de 10 mètres et entourant une cour de 40 mètres de large sur environ 90 mètres de long.

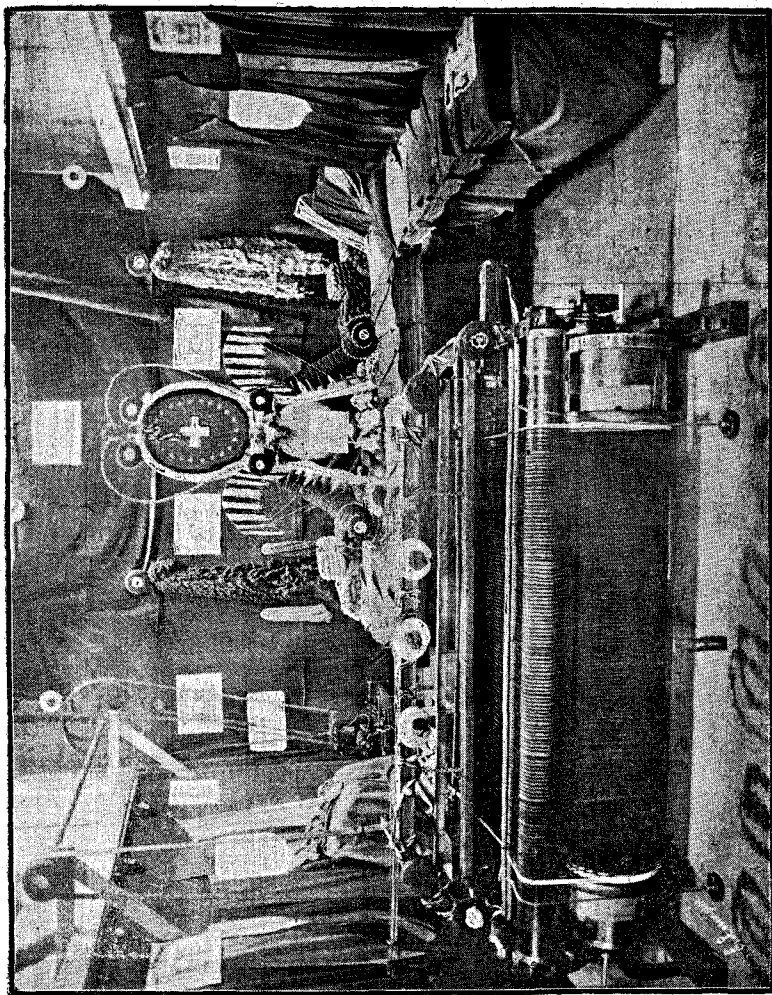
Au deux tiers de sa longueur cette cour intérieure était de nouveau traversée par un corps de bâtiment qui lui-même était relié à la partie transversale du bâtiment principal par le pavillon des beaux-arts, de manière à laisser de chaque côté de ce pavillon de nouveau deux petites cours ayant chacune 20 mètres de long sur 15 de large.

Sur le devant, les deux ailes étaient reliées par une petite halle transversale au milieu de laquelle était l'entrée flanquée de deux tourelles en bois, locaux de vente des tickets. A droite se trouvaient les bureaux et à gauche le vestiaire.

Tel est à grands traits le plan de situation des bâtiments.

Entrons maintenant dans quelques détails sur l'aménagement intérieur et sur les groupes d'objets exposés.

L'Exposition comprenait 17 groupes et 912 exposants. Voici la nomenclature des différents groupes et la manière dont ils étaient répartis dans les locaux.



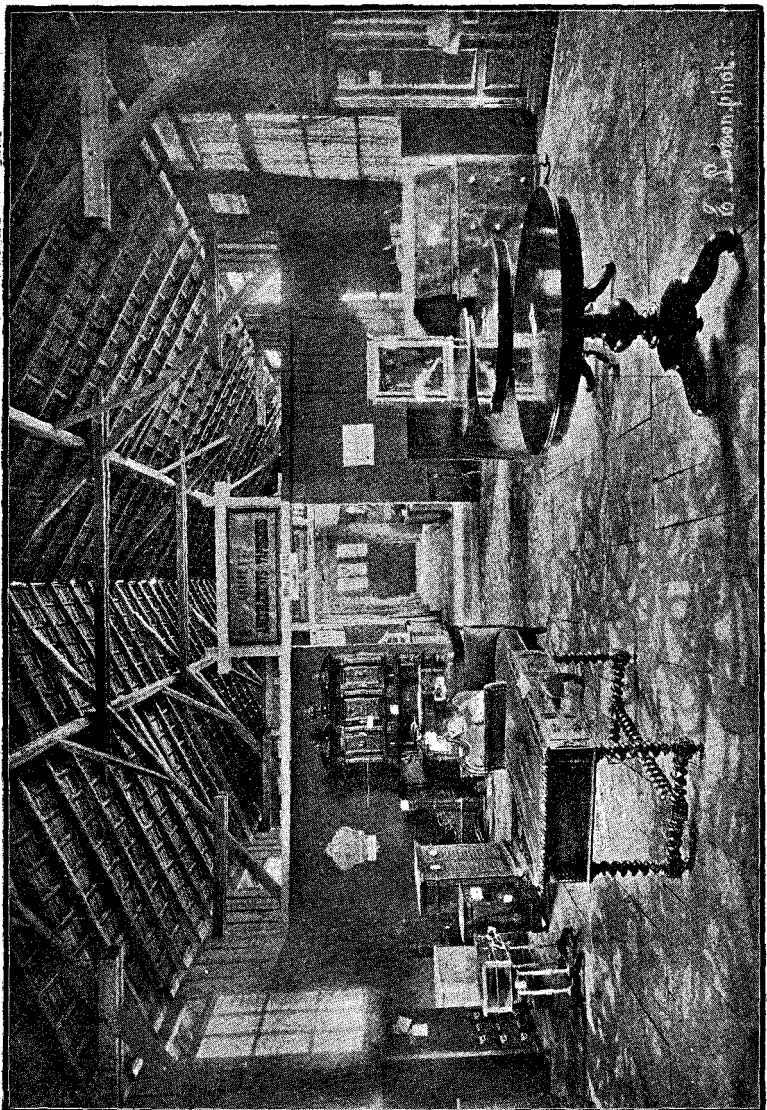
FILATURE DE FRIBOURG

En pénétrant dans l'enceinte de l'exposition le premier objet qui frappait le regard c'était une vasque avec jet-d'eau, faisant un certain effet, mais à laquelle on pourrait reprocher un petit défaut de proportion. Dans la cour se trouvaient dissiminés différents matériaux de construction, les cloches de M. Arnoux, un chalet-vepsasienne avec des installations de water-closets, un gros bloc de molasse plus remarquable par ses dimensions que par ses qualités esthétiques, enfin un pavillon de confiserie.

La cantine occupait l'extrémité de l'aile gauche. En entrant par l'extrémité de l'aile droite on parcourait une série de compartiments occupés par le groupe III : *Habitation mobilier et ustensiles de ménage*.

Ce groupe se subdivisait en diverses sections telles que celles des tapissiers, des ébénistes, de la vannerie des meubles, de la literie, de la boissellerie, de la tonnellerie, de la ferblanterie et chaudronnerie, des appareils de chauffage, etc. En continuant sa marche on trouvait la cordonnerie et les articles de voyage puis le groupe VI intitulé : *Matériel de transport*, comprenant la sellerie, les vélocipèdes, les véhicules de toutes sortes. De là on aboutissait à la grande halle transversale occupée toute entière par le groupe VII : *Machines agricoles et instruments aratoires*. une des parties les mieux fournies de l'exposition. En passant de cette halle, très vaste, dans l'aile droite on arrivait au groupe VIII : *Machines diverses et fonderie* puis au groupe X : *Engrais chimiques et leur application ; produits divers*, à côté duquel se trouvait la limerie.

Le compartiment suivant renfermait le groupe IX : *Apiculture* dont les ruches étaient en grande partie placées dans la petite cour attenante. Puis viennent à la suite les groupes XIV : *Matériel d'enseignement*, XV : *Sociétés* puis les appareils de chauffage au gaz, les groupes II *Vêtements* et I *Alimentation*. Dans un des compartiments du groupe II la filature de Fribourg avait installé un métier à tisser le drap actionné par un moteur électrique, et M. Schwanz-Fuss avait mis une



L. S. Sorenson phot.

AMEUBLEMENTS, TAPISERIES

ouvrière qui fabriquait les tiges. M. Raggenbass, fabricant de limes, avait installé un petit atelier de taille dans le groupe VI. Le groupe I se subdivisait en meunerie, boulangerie, pâtes alimentaires, confiserie, boissons, lait condensé, beurres et fromages, charcuterie, tabacs et produits pharmaceutiques.

Après avoir fait le tour des halles latérales rentrons dans la halle transversale dont le milieu, un peu surélevé, abrite le cadastre, les plans, les matériaux de construction et monuments funéraires.

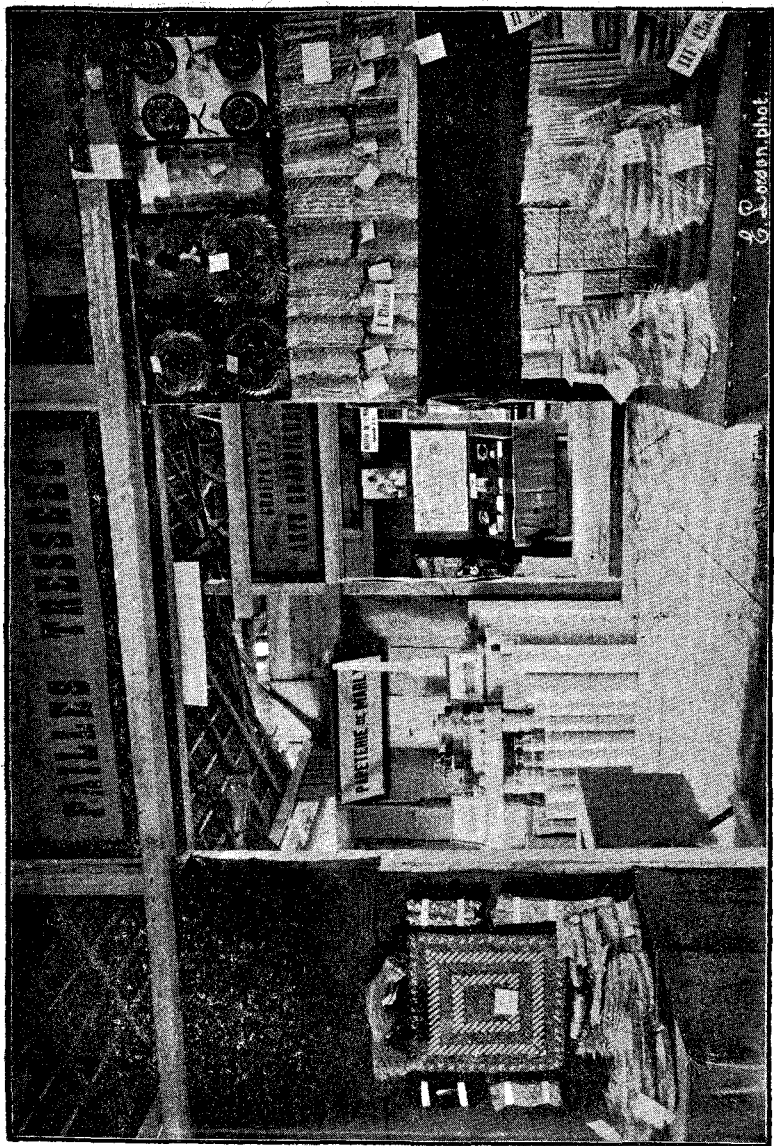
Un grand portail, faisant face à l'entrée, donne accès dans ce local qui sert de passage pour arriver au pavillon des Beaux-Arts. A droite se trouvent les groupes IV, V et VI dont nous avons parlé, à gauche les groupes XII et XIII soit : « *Fine mécanique et arts graphiques* ». Nous y trouvons l'horlogerie, l'électricité, l'optique et la coutellerie puis la papeterie, la photographie, l'imprimerie et la reliure.

Nous avons énuméré de cette manière tout le contenu de l'exposition, On conçoit que nous ne puissions pas nous arrêter à chaque groupe et parcourir en détail les objets exposés.

Il nous reste à parler de la marche de l'entreprise que l'on a appelée non sans raison une brillante improvisation. Deux circonstances contribuèrent surtout puissamment au succès de l'exposition. Le temps excessivement favorable et l'absence de grandes fêtes ou solennités telles que tir fédéral, exposition nationale ou autre attraction de ce genre. Il faut encore ajouter la nouveauté de la chose pour notre canton et pour toute la Suisse occidentale.

L'ouverture de l'exposition eut lieu solennellement le 1 juillet par M. le conseiller d'Etat Bossy, Directeur de l'Intérieur et président de l'exposition qui rappela en excellents termes le but et les avantages de cette œuvre nationale.

Mgr. Deruaz, évêque de diocèse, prononça à cette occasion une allocution remarquable et procéda à la bénédiction des salles entouré d'un nombreux clergé.



PAILLES TRESSÉES

Cette cérémonie fut suivie, d'un banquet auquel assistaient les représentants des autorités cantonales et communales, les comités de l'exposition, les exposants et les représentants de la presse.

Depuis ce jour, l'exposition industrielle fribourgeoise n'a cessé d'être visitée par un public de plus en plus nombreux et le succès qu'elle a obtenu a dépassé toutes les espérances. Les dimanches surtout, le chemin de fer amenait des flots de visiteurs des cantons voisins. Inutile de dire que cette affluence fut pour notre ville une source de profit assez sérieuse. Le soir, la cantine ne pouvait contenir la foule des assistants qui venaient entendre les concerts donnés par différents corps de musique et sociétés chorales.

Le nombre des cartes d'entrée qui se sont vendues aux guichets a été de 53,347, mais en réalité le nombre des entrées a été de 59,408, soit une moyenne de près de 1200 par jour. L'exposition a été honorée de la visite de tous les membres du Conseil fédéral et de hauts magistrats de la Confédération qui se sont exprimés d'une façon élogieuse au sujet de l'organisation, de l'aménagement des locaux, de la variété et de la bienfaisance de la plupart des objets exposés.

Le 19 septembre eut lieu la clôture dans le salon des Beaux-Arts, local qui avait aussi servi à la cérémonie de l'inauguration. Les différents comités, un grand nombre d'exposants et de curieux y assistaient.

Après l'hymne fribourgeois chanté par la Société de Chant, le Rév. P. Berthier, recteur de l'Université prononce au nom de l'Evêque, qu'il remplace pour la circonstance, un très beau discours dans lequel il expose le but, la marche et les résultats heureux de l'exposition. Ce discours prononcé d'une voix mâle, dit le *Confédéré*, sans aucune recherche du mot et de la phrase mais nourri de pensées fortes et frappantes a produit sur les assistants une grande impression. Déjà, au banquet d'ouverture, le P. Berthier avait porté un toast très remarqué.

M. Bossy, conseiller d'Etat, prononce ensuite le dis-

cours officiel de clôture. Il montre l'utilité de l'entreprise pour le développement du travail professionnel dans notre canton ; et remercie M. Léon Genoud, commissaire de l'exposition pour l'activité et le zèle qu'il a déployés, ainsi que tous ceux qui ont concouru à la réussite de l'exposition industrielle fribourgeoise.

La cérémonie se termine par le chant du cantique suisse de Zwyszig et le soir un grand concert donné par la société de chant, le chœur mixte et la société de musique réunissait une dernière fois une foule compacte à la cantine.

Telle a été la première exposition des arts et métiers organisée dans notre canton. Elle sera, nous l'espérons un enseignement fructueux non seulement par les beaux travaux qu'elle a étalés pendant une cinquantaine de jours à l'admiration des visiteurs, mais même par les côtés défectueux qu'on a pu y découvrir.

Et. FRAGNIÈRE.

Petits travers de beau sexe.

Une dame, connue pour ses prétentions injustifiables à la jeunesse, a la manie de s'inonder de parfums.

— J'adore tous les extraits, disait-elle, l'extrait de violettes, l'extrait de benjoin.

— Il n'y en a qu'un avec lequel elle soit brouillée, murmura quelqu'un ; l'extrait de naissance.

* * *

Un mot féminin d'une cruauté implacable.

On parlait devant Mme X . . . d'une de ses amies, réputée pour sa médisance.

— Il n'y a pas à dire, bavardait-on, il faut qu'elle morde tout le monde.

— Pour faire de la réclame à son râtelier, opina Mme X . . .

* * *

Entre amies :

— Toujours coquette, la grosse Irma !

— Dame ! elle se défend ; sais-tu qu'elle approche de la quarantaine ?

— Oh ! dis plutôt qu'elle s'en éloigne !

LE CENTENAIRE DU 10 AOUT 1792



On a célébré le 9 août 1892 à Lucerne, par une cérémonie religieuse et une modeste manifestation patriotique au pied du Lion de Thorwaldsen, le centième anniversaire du massacre des gardes suisses de Louis XVI. La société suisse des officiers s'est associée à cette commémoration en déposant au pied du monument une couronne de lauriers. Enfin le 10 août même, des services religieux ont été célébrés dans les églises de Fribourg et de Lucerne.

Un récit très exact et détaillé de cette héroïque et terrible journée trouve donc tout naturellement sa place dans les *Etrennes fribourgeoises*, étant donné surtout que bien des noms fribourgeois figurent dans la liste de ces nobles victimes du devoir et de la fidélité au drapeau. Ce récit qui a paru dans la *Revue de famille*, a pour auteur, M. Henri de la Bassetière, il a été reproduit par la *Gazette de Lausanne* :

Le 8 août, à 10 heures du soir, M. d'Erlach, capitaine de garde à la caserne des gardes suisses à Rueil, remit à M. de Glütz, aide-major, un ordre conçu en ces termes : « M. le colonel ordonne que le régiment soit rendu demain à trois heures du matin aux Tuileries. »

Cet ordre avait été transmis par M. de Mandat, commandant général de la garde nationale de Paris, à MM. de Maillardoz et de Bachmann.

On procéda immédiatement dans les chambrées à la distribution des cartouches.

Cette fois, on était assuré d'aller au feu. Tout le monde voulut marcher, y compris les soldats que leur âge exemptait du service.

Il ne reste à Courbevoie et à Rueil que les deux postes de police, les malades et les fourriers.

A la Porte-Maillot, une ordonnance, venant de Paris, remit au major de Bachmann un passeport signé Pétion.

La journée du 9 se passa en préparatifs de défense ; des barrières, faites de madriers, furent placées dans les cours donnant accès sur le Carrousel, et une coupure fut pratiquée dans la galerie du Louvre, qui communiquait avec le Pavillon de Flore, afin d'empêcher l'envahissement éventuel du palais, de ce côté. Cette coupure, protégée par une barricade munie d'un pont volant, reçut un poste de trente Suisses. Elle resta d'ailleurs sans utilité.

Le 9 au soir, fut adopté le plan de défense proposé par M. de Mandat, commandant en chef de la garde nationale.

Il consistait à se porter en avant, au moment de l'attaque, et à couper les colonnes arrivant des faubourgs, en laissant des issues afin qu'elles pussent s'enfuir facilement.

C'était, semble-t-il, le plus sage, du moment où on acceptait le combat.

Le lieutenant-colonel de Maillardoz, commandant le régiment des gardes suisses en l'absence du comte d'Affry, malade, et qui ne parut pas, prit ses dernières dispositions.

Il plaça ses hommes dans la cour et à la porte Royale, dans les appartements du rez-de-chaussée, aux escaliers de la reine, qui donnaient dans la cour des Princes.

Ce dernier poste était confié au baron Henri de Salis, comme le plus ancien capitaine du régiment, et au chevalier de Gibelin, sous-aide-major.

Une réserve de 300 hommes sous les ordres des capitaines de Dürler, de Pfyffer d'Altishofen et de M. de Glütz, aide-major, occupait la cour des Suisses, prête à se porter sur les points les plus menacés.

En dehors des gardes suisses, un assez grand nombre de volontaires de la garde nationale, et notamment les grenadiers des bataillons des Petits-Pères et des Filles-

Saint-Thomas, dévoués à la cause royale, une importante fraction de l'ancienne garde constitutionnelle, officiers et soldats, commandée par d'Hervilly et son ancien-lieutenant-colonel Précý, le futur défenseur de Lyon, plus un chiffre indéterminé de courageux gentilshommes connus sous la dénomination mélodramatique de « Chevaliers du poignard », étaient réunis aux Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août.

Six cents gendarmes à cheval, d'autres à pied, s'y trouvaient également.

A onze heures du soir, on reçut l'avis que le tocsin serait sonné à minuit.

Le vendredi 10 août, à minuit trois quarts, une pièce d'artillerie dite « canon d'alarme » et placée, par ordre de l'Assemblée constituante, sur le terre-plein du Pont-Neuf, donna le signal du tocsin.

Toutes les cloches des églises de Paris se mirent aussitôt à tinter avec un bruit sinistre.

Les fenêtres du Château étaient ouvertes, chacun s'y porta pour écouter ; chacun nommait l'église dont il croyait reconnaître la cloche.

Le son de la générale ne tarda pas à se mêler au glas lugubre du tocsin.

C'étaient les tambours de la garde nationale qui, sur l'ordre de Mandat, assemblaient les bataillons favorables à la cause royale. Les chefs devaient, aussitôt leur troupe formée, la diriger rapidement sur les Tuileries.

M. de Bachmann s'assura que tout était en ordre, renouvela ses instructions aux officiers des gardes suisses, envoya les aides-majors pour visiter les postes, fit charger les armes, et se rendit auprès du roi, qu'il ne quitta plus.

Les chefs de l'insurrection avaient vu leurs projets dérangés par ce rappel, battu dans tous les quartiers. Leur intention était, en effet, d'envahir brusquement les Tuileries sans combat, comme au 20 juin, et leurs contingents, prévenus à l'avance, devaient se réunir au bruit du tocsin.

Quoi qu'il en soit, les bataillons prirent les armes et

s'ébranlèrent assez rapidement ; mais, tandis que ceux qui obéissaient aux ordres de Mandat, marchaient sur les Tuileries, les sections hostiles, en tête desquelles se faisaient remarquer les fédérés brestois et marseillais, gagnaient la place de Grève, où on vit bientôt se dresser, affluant des faubourgs Saint-Marcel et Saint-Antoine, une véritable forêt de piques et de baïonnettes.

A quatre heures du matin, Mandat était appelé à l'Hôtel-de-Ville.

Comprenant toute l'utilité de sa présence au Château, et averti sans doute aussi par un secret pressentiment, il ne se déterminait à obéir qu'à la seconde injonction, et sur les instances de Røederer. Il laissait le commandement à M. de la Chesnaye, chef de la 6^e légion.

Le soleil se levait dans un ciel empourpré, annonçant une journée aussi torride que celle de la veille.

Mandat arriva à l'Hôtel-de-Ville au moment même où l'ancienne municipalité, en permanence, était destituée, à l'exception de Pétion et de Manuel, au milieu des hurlements d'une troupe de forcenés.

Le nouveau conseil général venait de choisir pour président Sylvestre Huguenin, ancien déserteur des carabiniers, ancien commis aux barrières, ancien suppôt de mauvais lieux ; son secrétaire, un ex-typographe nommé Tallien, rédigeait un journal à la solde des Jacobins, l'*Ami des Citoyens*.

Accusé d'avoir requis la force armée sans autorisation légale, Mandat protesta vainement être en possession, depuis trois jours, d'un ordre signé Pétion qu'il offrit de retourner chercher au Château.

Mais cette proposition ne faisait pas le compte des municipaux, car la mort du commandant des Tuileries était résolue à l'avance. Toutefois, avec une insigne hypocrisie, le conseil « après l'avoir sermonné », l'envoyait « pour sa plus grande sûreté » à la prison de l'Abbaye. — « Qu'on l'entraîne ! » dit simplement Huguenin.

A peine Mandat a-t-il mis le pied sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, que Rosignol, compagnon bijoutier,

fend la foule menaçante des gardes nationaux qui en a envahi les marches, et lui fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet. Les assistants s'acharnent aussitôt sur son cadavre, le lardent de coups de sabre et de baïonnette, plantent la tête, séparée du tronc, au bout d'une pique, et précipitent dans la Seine les restes sanglants et déchirés de l'infortuné commandant.

A cinq heures du matin, Santerre, commandant du 1^{er} bataillon de la 1^{re} légion, est investi des pouvoirs de commandant en chef de la garde nationale...

* * *

A cinq heures et demie, le roi, qui venait de prendre un peu de repos, tout habillé, parut d'abord au balcon de ses appartements.

Il ne tarda pas à descendre dans les cours, tenant le dauphin par la main.

Il était vêtu d'un habit de soie violet, sa coiffure de la veille tout aplatie et dépoudrée d'un côté. Il passa dans les rangs des gardes nationaux et des gardes suisses, et prononça quelques paroles qui ne furent pas entendues.

Un petit cortège l'accompagnait, formé de MM. de Boissieu et de Menou, maréchaux de camp, de Maillardoz, et de Bachmann, Lajard, de Briges, Leroux, et du prince de Poix.

Les officiers suisses stimulaient le courage de leurs hommes :

— Avez-vous de bonnes pierres ? disait le major de Bachmann, en parcourant leur front, — vos fusils sont-ils bien amorcés ? — c'est aujourd'hui qu'il faut vaincre ou mourir !

L'accueil fait au roi par la garde nationale fut assez chaleureux. Elle criait sur son passage « Vive le roi ! Vive Louis XVI ! Vive le roi et la constitution ! Nous le voulons ! Nous n'en voulons pas d'autre ! A bas les Jacobins ! A bas les factieux ! Qu'il se mette à notre tête ! Nous le défendrons jusqu'à la mort » !

Mais l'attitude impassible et résignée du monarque,

visiblement au-dessous de ces dramatiques circonstances, ne tarda pas à laisser derrière lui une impression de tristesse et de découragement.

Il s'éloigna pour continuer sa revue sur les terrasses du jardin.

Il y fut reçu d'une façon beaucoup plus froide ; les cris de : « Vive la nation ! » retentissaient en majorité ; même, une bande de quelques furieux, parmi lesquels on remarquait des canonniers de la garde nationale, ne cessa de s'attacher à ses pas, hurlant à tue-tête : « Vive la nation ! Vivent les sans culottes ! A bas le roi ! A bas le *veto* ! A bas le gros cochon ! »

Le bruit de ces imprécations arriva jusqu'aux appartements de la reine. Les ministres mirent la tête à la fenêtre. M. Dubouchage, très ému, s'écria : « Grand Dieu ! c'est le roi qu'on hue ! Que diable va-t-il faire là-bas ? Allons bien vite le chercher ! » — Aussitôt, lui et M. de Saint-Croix descendirent au jardin.

La reine, alors, versa des larmes, sans dire un seul mot ; puis elle passa dans la chambre à coucher du roi. Elle avait les yeux rouges jusqu'au milieu des joues.

Vers six heures, Leroux et Rœderer, procureur-syndic de la Commune, ceints de l'écharpe tricolore, donnèrent lecture aux troupes de l'ordre du jour suivant : « Citoyens soldats français et suisses, un grand rassemblement se présente, il menace la personne du chef du pouvoir exécutif. Au nom de la loi, il vous est défendu d'attaquer, mais vous êtes autorisés à repousser la force par la force. »

Le ton dont cette proclamation fut faite, les commentateurs pessimistes dont ces deux fonctionnaires — les seuls présents, qui fussent investis du pouvoir de requérir la force publique — agrémentèrent pendant près de deux heures l'ordre du jour qu'on vient de lire, produisirent un fâcheux effet sur la partie de la garde nationale favorable à la défense du souverain et des lois. Elle était d'ailleurs, par les soins de Pétion, à peu près démunie de cartouches. Les Suisses ne bronchèrent pas, leur esprit militaire et, sans doute aussi, leur peu

de connaissance de la langue française, ne les rendant point accessibles aux suggestions de la crainte et de la rhétorique.

A huit heures, après une vive discussion, et malgré l'avis des gens de cœur présents qui opinèrent pour une énergique défensive, le roi, cédant aux conseils de Røederer, soucieux de sauvegarder, comme il l'écrivit dans son naïf égoïsme, « sa responsabilité », se dirige avec sa famille vers la salle des séances de l'Assemblée législative. « Tout est perdu, s'il se rend, » dit le major de Bachmann au chevalier de Gibelin. C'était bien, en effet, une capitulation, et la pire de toutes, une capitulation avant le combat. « Mais il n'y a pourtant pas grand monde au Carrousel », dit le roi en jetant un dernier regard sur la place et regrettant peut-être en ce moment suprême de ne pas se sentir la détermination suffisante, pour mettre l'épée à la main et s'ensevelir sous les ruines de la monarchie.

On sortit par le pavillon du milieu et la terrasse du palais; la famille royale se mit en marche, escortée par deux bataillons de la garde nationale et par les deux compagnies suisses de garde, dont la « générale ».

Elles étaient commandées par MM. de Maillardoz, de Bachmann, d'Erlach, capitaine, de Salis-Zizers, aide-major, Chollet et Allemann, adjudants. Ces deux compagnies restèrent aux abords de l'Assemblée et furent perdues pour la défense du château. Elles étaient fortes, ensemble, de deux cents hommes.

Les officiers suisses avaient fait former le bataillon carré autour du roi et de sa famille. Comme le cortège traversait diagonalement le jardin, une bande de misérables, portant la tête de Mandat au bout d'une pique, força la porte de la terrasse des Feuillants, près du café de Flore. L'aide-major de Salis fit faire halte. La contenance des gardes suisses en imposa sans doute à ces forcenés qui se retirèrent. Il était huit heures et demie.

La retraite de la famille royale acheva de jeter le désarroi parmi la garde nationale.

Elle était d'ailleurs bien divisée et, depuis le matin, de nombreuses altercations avaient éclaté dans ses rangs.

« Que nous reste-t-il à défendre? disait-elle. Est-ce le Château ou ses meubles? Sommes-nous un poste avancé. »

Les canonniers des Blancs-Manteaux jetèrent leurs bricoles, mirent le pied sur la mèche, en déclarant qu'ils n'avaient plus rien à faire puisqu'il n'y avait plus de roi à défendre.

Ce fut une débandade générale.

Trois cents grenadiers des Petits-Pères et des Filles-Saint-Thomas demeurèrent seuls dans la cour Royale avec les chasseurs des Jacobins-Saint-Dominique.

Le reste de la garde nationale abandonna ses postes et se retira, laissant vides les cours des Princes et des Suisses.

Il était neuf heures environ.

La première colonne des insurgés paraissait en ce moment sur le Carrousel. Elle se déploya vivement, avec un certain ordre, sur toute la largeur de cette place.

La défection de la majeure partie de la garde nationale, celle de la gendarmerie, plus significative et plus importante encore, puisqu'elle était la seule cavalerie, amoindrissait considérablement les chances de succès; toutefois, avec les forces dont disposait le Château, et notamment les gardes suisses, il n'était pas impossible de tenir tête aux assaillants, mais à la condition de pouvoir déployer tout son monde et même de se porter en avant, à l'instant même, en se faisant soutenir par un feu de mousqueterie partant de la façade.

On ne le comprit pas.

M. de Boissieu, maréchal de camp de jour, accourut en criant : « Messieurs les Suisses, retirez-vous au Château! »

Le capitaine de Dürler fit promptement placer ses

grenadiers sur les deux branches du grand escalier, deux sur chaque marche, jusqu'au premier repos formant le palier de la chapelle.

Sur ce palier se rangèrent les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, un peloton de Suisses derrière eux.

Les compagnies d'Affry, de Salis, de Diesbach et de Pfyffer occupèrent la grande galerie du premier étage.

Une compagnie se posta dans la chapelle, avec les grenadiers des Petits-Pères. D'autres, dans les appartements du rez-de-chaussée, les hommes, disposés sur trois de hauteur, en face de chaque croisée et, autant que possible, dissimulés derrière les gardes nationaux qui, en ce moment, faisaient bonne contenance.

Les anciens gardes constitutionnels et les volontaires gentilshommes se pressaient dans toutes les pièces et achevaient de garnir les ouvertures donnant sur les cours, particulièrement sur celle des Princes.

Enfin, une compagnie de gardes suisses, en bataille sur la terrasse du Palais, observa seule le côté des jardins.

Une grande angoisse, pendant cette tragique attente, régnait, même parmi les Suisses.

Cependant, les contingents de Santerre continuaient à se réunir sur le Carrousel et demandaient à grands cris l'ouverture des portes. Comme on la leur refusait, des coups de madriers ébranlèrent bientôt celle de la cour Royale, tandis que des hommes, hissés à califourchons sur la crête du mur d'enceinte, signalaient à leur camarades de l'extérieur l'abandon de cette cour. Terrorisé, le concierge, Brown ouvrit alors les deux battants et s'enfuit à toutes jambes.

Les insurgés pénétrèrent dans la cour.

Quelques canonniers de la garde nationale restés près des six canons rangés à droite et à gauche, le long des bâtiments annexes, fraternisèrent de suite avec les nouveaux venus et tournèrent leurs pièces contre le Château. La foule envahit la cour en un clin-d'œil jusqu'à la moitié environ de son étendue. Outre les fédérés brestoïis, reconnaissables à leurs habits rouges, ceux de

Marseille et la légion des Allobroges, on y voyait une multitude sans aveu, en bras de chemise ou en carmaignes, coiffée de bonnets de laine, armée de piques, de haches, de fusils de guerre ou de chasse.

M. de Dürler fait poser à la hâte une poutre en travers de l'escalier. M. de Boissieu veut adresser la parole aux envahisseurs mais leurs cris sont tels que sa voix ne peut dominer le tumulte. L'adjudant suisse Roullin propose alors d'aller voir ce qui se passe, et s'il n'y a pas moyen de faire entendre raison à ces furieux. Il est saisi par eux, on lui enlève sa montre, une partie de ses vêtements, et un homme lui fait pencher la tête pour la lui abattre, lorsque quelques soldats courent le délivrer.

Un des chefs de la troupe de Santerre, un ancien garde-française, se fait jour à travers la presse; il monte jusqu'à la poutre qui interceptait le palier; il veut parler aux commandant des Suisses. « C'est moi, » répond M. de Dürler. Cet homme lui prend la main droite appuyée sur la barre. « Joignez-vous à nous, dit-il, vous serez contents et bien traités. Il faut vous rendre à la Nation. — Nous nous croirions déshonorés, répond l'officier suisse, si nous nous rendions. Laissez-nous tranquilles à nos postes, nous ne vous ferons point de mal; mais si vous nous attaquez, nous nous défendrons jusqu'à la dernière extrémité. »

A ces mots, le négociateur change de ton et en vient aux menaces. « Je suis responsable de ma conduite, ajoute M. de Dürler, vis-à-vis des cantons, mes souverains. Jamais je ne me rendrai ni mettrai bas les armes. »

Sur ce propos, l'autre lève son sabre et accable d'injures M. de Dürler : « S'il me lâche un coup de sabre, dit en allemand ce dernier à un grenadier, couche-le par terre d'un coup de fusil. En attendant parler allemand, le fédéré baisse son arme, mais un nouveau survenant porte à M. de Dürler un coup de pique; celui-ci le pare froidement avec sa main. « Vous paierez de votre vie, dit l'homme en se retirant, l'insolence de ne pas vouloir vous rendre à la Nation! »

Les gardes suisses, accablés d'injures, deviennent très difficiles à contenir. L'énerverment de la foule va, de son côté, en augmentant; les deux camps sont en présence depuis une demi-heure bientôt et la situation, plus tendue de minute en minute, rend une collision imminente.

Soudain deux détonations formidables et presque simultanées retentissent dans l'escalier. Un flot de peuple se précipite hors du vestibule au travers d'un nuage de fumée. Les plus braves ripostent à coups de fusil en se retirant, mais sans grand succès; de toutes les fenêtres du premier étage, un feu roulant plonge en même temps sur la multitude en désordre.

Contre son attente, une poignée d'hommes déterminés tient tête à l'« armée parisienne ». Celle-ci évacue les cours à la débandade, laissant le terrain couvert de morts et de blessés.

L'artillerie du Carrousel ouvre le feu contre les fenêtres du château, mais les pièces sont pointées trop haut, et les boulets vont frapper dans les toits.

Vivement, M. de Dürlér franchit avec ses grenadiers, le monceau de cadavres accumulée sous le vestibule par les feux étagés des volontaires des Filles-Saint-Thomas et gardes suisses. M. de Pfyffer et lui, prennent position avec leurs compagnies, vis-à-vis du pavillon central et leurs salves ont bientôt débarrassé tout l'espace s'étendant jusqu'à la porte Royale. Quatre canons abandonnés tombent en leur pouvoir; les grenadiers des Filles-St-Thomas et des Petits-Pères, enclouent, avec les baquettes de leurs fusils qu'ils cassent dans la lumière, ces pièces, inutiles pour eux, faute de munitions.

En ce moment une vive fusillade se fait entendre du côté des jardins; MM. de Glütz et de Reding s'y portent rapidement.

La compagnie placée sur la terrasse du Palais, était aux prises avec un gros d'insurgés embusqués sur celle des Feuillants, mais quelques décharges bien dirigées mettent aussitôt fin au combat. Un nouveau canon tombe aux mains des gardes suisses. Officiers et soldats s'y attellent, et le roulent jusqu'à la terrasse du Palais.

Le Carrousel était presque totalement débarrassé. Toute cette foule attirée par l'espoir du pillage, et si agressive lorsqu'elle se croyait sûre de l'impunité, s'était évanouie comme par enchantement en criant à la trahison. Il ne restait pour tenir tête aux défenseurs du Château, que les compagnies régulières de l'insurrection, commandées par des hommes énergiques et audacieux. Elles ne s'éloignèrent pas, et se mirent à l'abri dans les rues Saint-Nicaise et des Orties, ainsi que sous les guichets du quai, avec leurs canons, se disposant à y tenir ferme...

M. de Dürler s'était maintenu sur le Carrousel et en se dirigeant vers la gauche, du côté du corps de garde de la cour des Suisses, où un groupe d'insurgés se défendait vigoureusement; quelques décharges à mitraille couchent en un clin-d'œil sa petite troupe sur le carreau. MM. de Dürler et Pfyffer restent seuls debout avec un sergent et quelques soldats. Dans l'impossibilité de tenir, ils battent en retraite vers la porte Royale, soutenus par des grenadiers et la compagnie colonelle accourus à leur secours, mais en un instant ce renfort lui-même est décimé et recule, en manœuvrant comme à la parade, laissant le terrain jonché de morts et de mourants. Les débris de ces quatre compagnies rentrent pour se reformer dans la cour. Il est dix heures.

Tout coup M. d'Hervilly, nu-tête, sans armes et les habits en désordre, survient au milieu des coups de canon et de la fusillade. On veut lui montrer les dispositions qu'on allait prendre du côté des jardins. « Il ne s'agit pas de cela, dit-il, il faut vous porter à l'Assemblée, près du roi. — Oui, braves Suisses, ajoute M. de Viomesnil, allez sauvez le roi, vos ancêtres l'ont fait plus d'une fois! »

M. d'Hervilly, d'un caractère bouillant et aventureux, interprétait les instructions qu'il avait à transmettre, d'une façon toute différente de ce qu'elles étaient en réalité, car l'ordre écrit et signé du roi, qu'il remit à M. Dürler, enjoignait aux Suisses de se retirer, non pas sur l'Assemblée, mais sur leurs casernes.

Enivrés par le premier succès obtenu, un grand nombre de fidèles serviteurs du roi avaient conçu le projet d'aller l'arracher, fût-ce de vive force, à la triste situation dans laquelle il s'était volontairement placé.

On réunit les tambours qui n'avaient pas péri et on fit battre l'assemblée. A cette batterie connue, les Suisses se rallient au milieu d'une grêle de projectiles, partis des maisons d'en face et enfilant la porte Royale ou écrétant la cime des murs. Fridolin Hefti, de Glaris, sergent de la compagnie de Besenval, tombe, la cuisse cassée; ses camarades veulent le relever : « N'entendez-vous pas qu'on rappelle dit ce brave homme; allez à votre devoir et laissez-moi mourir. » Les rangs s'alignent, comme lorsqu'on prenait naguère « la garde au logis du roi. » Deux pièces enlevées aux assaillants sont braquées à l'entrée du vestibule. Ces allées et venues n'avaient pas échappé aux fédérés occupant plusieurs maisons qui dominent les murs d'enceinte. La retraite des Suisses leur rend la confiance; ils sortent et envahissent de nouveau le carrousel. Des renforts leur arrivent en même temps.

A la vue de ce retour offensif, les Suisses restés dans le Château recommence un feu des plus nourris.

L'immense façade des Tuileries se dressait devant les assaillants comme une citadelle. De ses cent fenêtres, on voyait confusément jaillir les étincelles de la fusillade, à travers un voile opaque de fumée, que le calme de l'atmosphère rendait immobile. Des monceaux de cadavres d'émeutiers et de Suisses jonchaient le sol des cours et du Carrousel. Les cris des blessés, le sifflement des balles, mêlés au bruit du canon, déchiraient lugubrement les airs. Un soleil flamboyant dardait ses rayons sur cette scène d'horreur.

Les premiers tirailleurs de l'insurrection pénétrèrent sous la porte Royale.

Dans les baraques du Carrousel s'étaient réfugiés quelques Suisses. Sans doute, le tumulte les avait empêchés d'entendre les appels du tambour. Ils s'y étaient barricadés et commençaient à abattre les fédérés qui se

hasardaient dans la cour, lorsque ceux-ci lancent, avec l'aide des gendarmes à cheval, venus avec eux du Louvre, des gargousses d'artillerie dans ces légères constructions. Elles s'enflamment instantanément, l'explosion fait sauter les toits, les murs s'écroulent et l'incendie se prolonge en un clin-d'œil sur toute la ligne des petits bâtiments.

Trois compagnies s'étaient d'abord rangées devant le pavillon central, d'où leur feu à volonté tenaient en respect tout ce qui faisaient mine d'envahir la cour Royale. Une pièce de quatre, roulée devant la grande porte, les force bientôt à se mettre à couvert. Elles rentrent sous le vestibule, y chargent leurs armes et sortent successivement par sections pour exécuter un feu à commandement. Mais les munitions vont faire défaut, la fusillade des fenêtres s'affaiblit par degrés, les insurgés gagnent du terrain et se forment en colonne d'attaque.

Des gardes suisses étaient épars dans tout le Château. L'encombrement des appartements et leur disposition intérieure, qu'ils ne connaissaient pas, les empêchaient de rallier leurs camarades du dehors, et d'ailleurs, beaucoup d'entre eux, dans la chaleur de l'action, n'avaient eu aucune connaissance des ordres apportés par M. d'Hervilly.

Le détachement principal, arrêté sous le vestibule, dut cependant se mettre en devoir d'exécuter ces ordres. M. de Dürler plaça un homme à chacune des deux pièces braquées sur la cour Royale. en leur enjoignant de lâcher un coup de fusil sur la lumière si on était poursuivi, et commença à faire filer son monde du côté des jardins.

Les Suisses allèrent se former de nouveau près du bassin des Parterres; ils y mettaient leurs armes en état attendant avec impatience les retardataires. Les tambours battaient des appels désespérés. Une centaine de soldats rejoignirent bientôt, sautant par les fenêtres du rez de-chaussée; mais, sur ces entrefaites, les insurgés s'étaient rués dans le vestibule et l'envahissaient main-

tenant de vive force. Des compagnies de la garde nationale se groupaient sur la terrasse du Palais, interceptant la communication et menaçant la retraite des Suisses.

La colonne de ces derniers se mit en mouvement alors vers ses casernes.

Une quantité de gardes nationaux isolés s'emparaient en même temps du taillis au milieu duquel s'ouvrait la grande allée centrale. Dès que les gardes suisses s'y engagèrent, une fusillade meurtrière les accueillit à droite et à gauche. Pressés en arrière par les fédérés sortis du palais, ils se retiraient lentement, faisant volte-face à chaque instant, serrant leurs rangs éclaircis, et répondant avec un admirable sang-froid. Ils perdaient beaucoup de monde. Le lieutenant de Gross tombe, la cuisse brisée, au pied du groupe d'*Aria et Pætus*. Peu d'instant après, il y est égorgé. Dans l'espace compris entre le bassin des Parterres et le bassin octogone, ces braves font peut-être dix haltes pour faire face en arrière ou sur leurs flancs pour repousser les assaillants par des feux de file. Aux approches du bassin octogone, la colonne des Suisses cesse de tirer. Elle n'a plus de munitions; ses rangs flottent en désordre et elle se partage...

La tête de la colonne continue sa route vers le Pont-Tournant, dans l'espoir de gagner les Champs-Élysées, et de là ses quartiers. Mais, en arrivant à la place Louis XV, elle trouve le chemin barré par un bataillon du faubourg Saint-Marceau, avec des gendarmes à cheval. Une seule décharge à mitraille abat trente-quatre Suisses; les autres, désunis par cet ouragan de fer, jettent leurs fusils et se précipitent le sabre à la main sur la garde nationale. Criblés de balles et de coups de piques, sabrés par la gendarmerie, ils périssent tous. Le Père Second Loretan, capucin du Valais, aumônier du régiment, qui depuis les commencements du combat n'avait cessé de s'exposer en portant aux blessés les secours de la religion, marchait avec ce détachement. Il fut seul sauvé grâce à un habit séculier prêté le matin même

par le lieutenant Simon de Maillardoz, et que ce dernier l'avait pour ainsi dire forcé d'endosser.

Les tirailleurs, envoyés dès le début de la retraite dans la direction du pavillon de Flore, s'étaient trouvés coupés du gros du régiment et n'avaient pu le rejoindre dans sa marche. Harcelés de toutes parts, ils se réfugièrent sur la terrasse du Bord-de-l'Eau, et de là sur l'esplanade du Dauphin. Ils y furent traqués, acculés, et pour la plupart mis en pièces. Quelques-uns se précipitèrent sur le quai, cherchant à gagner la rivière, mais ce dernier moyen de salut leur échappa comme tous les autres; rejoints, ils furent fusillés ou massacrés.

Des portes détournées permirent encore à quelques autres détachements de sortir du château après le départ de la portion principale. L'un d'eux laissa derrière lui quatre-vingts cadavres dans la rue de l'Echelle.

M. de Montmollin, de Neuchâtel, nommé la veille enseigne de bataillon, avait emprunté un uniforme de M. de Forestier pour assister au combat. Environné avec une poignée d'hommes, près de la statue de Louis XIV, il est blessé à mort. Il tombe dans les bras d'un caporal : « Laissez-moi périr, dit-il, ne pensez qu'au drapeau. » Au même instant, le caporal suisse est frappé lui-même. M. de Montmollin expire en s'enveloppant dans les plis de l'étendard confié à sa garde. Il fallut le déchirer pour l'arracher à ses mains crispées.

* * *

L'arrivée précipitée de MM. de Dürler, de Salis, de Pfyffer, avec une partie de leur détachement dans les couloirs de l'Assemblée, ressemblait moins à une retraite qu'à une invasion. Le bruit s'en répand aussitôt dans la salle. Elle y produit une extrême émotion. Des députés viennent sommer les officiers suisses de mettre bas les armes : « Je ne les rendrai, répondit M. de Dürler, que sur l'ordre du roi. » Ces paroles à peine prononcées, le baron Henri de Salis, encore échauffé par l'ardeur du combat, pénètre dans l'enceinte sans avoir remis l'épée au fourreau. A cette vue, les cris : « Les Suisses !

les Suisses ! A la trahison ! » se font entendre. Les plus prudents cherchent à s'esquiver sans autre explication. On mène M. de Dürler jusqu'à la loge du logographe. Le roi lui dit : « Posez les armes entre les mains de la garde nationale, je ne veux pas que de braves gens comme vous périssent tous. » Peu d'instants après, le même officier recevait un ordre écrit conçu en ces termes : « Le Roi ordonne aux Suisses de déposer les armes et de se retirer dans leurs casernes. »

Louis XVI donna ces mots à lire à M. Dalmas, député, placé près de la loge, en lui disant : « Monsieur Dalmas, est-ce bien cela ? » Ce député les lut, et frappé de stupeur, remit le papier au roi en s'inclinant profondément.

C'était le dernier sacrifice qu'on exigeait des gardes suisses. Ils remirent en frémissant ces armes qui les faisaient encore respecter.

Les officiers furent séparés de leurs soldats. Ces derniers furent conduits à l'église des Feuillants, au milieu des hurlements de la foule demandant leurs têtes à grands cris. On confina les premiers dans une sorte de caveau approprié au service de l'Assemblée et nommé « salle des inspecteurs ».

Là se retrouvèrent tous les officiers. Ils passèrent la journée, mourant de faim et de soif, entendant au dehors les clameurs de l'émeute et se demandant si leur dernière heure n'était pas arrivée. Une députation de l'Assemblée vint les trouver et les accabler de reproches, leur annoncer que le soir ils seraient, pour leur sûreté personnelle, transférés à l'Abbaye, si toutefois on pouvait gagner du temps jusque-là.

* * *

Cependant la garde nationale et le peuple avaient envahi les Tuileries. Aucune expression ne saurait rendre le tumulte produit par cette masse d'hommes armés exaltés par l'ivresse du triomphe et de la vengeance, se ruant à corps perdu sous le vestibule, en foulant aux pieds les cadavres qui y étaient entassés.

Les Suisses, attardés dans les dédales du château, étaient pour la plupart arrêtés en haut du grand escalier : au nombre de quatre-vingts, commandés par le lieutenant de Diesbach, ils tiennent tête pendant longtemps ; mais dans cette lutte inégale ils sont réduits à sept hommes après un combat corps à corps durant lesquels ils amoncellent devant eux un rempart de cadavres. « Ce n'est pas la peine de survivre à tant de braves gens ! » s'écrie M. de Diesbach, et il s'élançe dans la mêlée suivi de ses derniers grenadiers. Tous y trouvent la mort à l'exception d'un seul.

Une compagnie, la seule placée dans la galerie du premier étage du côté des parterres, se sentant perdue et n'écoulant plus la voix de ses chefs, veut se rendre. On voyait du jardin ces malheureux Suisses jetant leurs armes et leurs gibernes sur la terrasse en élevant les bras et en criant : « Vive la Nation ! » mais l'accueil fait à cette démonstration leur prouve aussitôt qu'ils n'ont rien à espérer. Ils rentrent en désordre dans les appartements. Il était midi.

Alors commence dans le palais une véritable chasse à tout ce qui porte l'uniforme des Suisses. Les tentatives de défenses isolées ne font qu'accroître la rage des envahisseurs. Ceux qui demandent grâce ne sont pas mieux traités ; on les saisit par les jambes, par les bras, on les lance tout vivants par les fenêtres. Dix-sept gardes, réfugiés dans la sacristie de la chapelle, sont dépouillés et égorgés aux cris de : « Vive la Nation ! » Le massacre succède au combat. Tous ceux qu'on découvre cachés sont impitoyablement mis à mort avec tous les raffinements de la plus atroce barbarie. Les blessés, qui avaient été forcément abandonnés, sont achevés. Le chirurgien-major des gardes suisses Bœking et son aide Richter, occupés à les panser, sont égorgés. Le peuple ne fait quartier à aucun des habitués du Château ; des Suisses, cachés dans les combles, sont précipités en bas, d'autres sont atteints dans les cuisines où on frappe à mort, depuis les chefs d'office jusqu'au dernier marmiton. Un d'eux est enfoncé, pétri dans une chaudière

qu'on place ensuite sur les fourneaux ardents. Des Suisses sont empalés aux broches, on les fait cuire devant le feu de vastes cheminées, remplis de débris de chaises et de tables.

Les fuyards habillés de rouge sont poursuivis dans tout le jardin et jusque dans les Champs-Élysées. Des fédérés brestois vêtus d'un habit de cette couleur sont confondus avec les Suisses; on les écharpe avant d'avoir pris le temps de les reconnaître. Des passants inoffensifs doivent la mort à la nuance de leur vêtement. On porte la fureur jusqu'à égorger les Suisses des portes dans leurs loges.

L'incendie gagne partout; il a consumé les bâtiments des cours, le logement du gouverneur, deux écuries bâties pour la garde à cheval, et menace maintenant le Château. Les pompiers, appelés, sont reçus par une grêle de balles.

La lie du peuple ne voit dans la prise des Tuileries que l'occasion d'un pillage en règle. Les bijoux, l'argent monnayé, le linge, les habits, tous les objets d'une valeur quelconque, disparaissent en un instant. Ce qui ne peut être volé est brisé. Les caves, une fois vidées, les terrasses resteront jonchées d'un tel monceau de bouteilles cassées qu'on marchera pendant plus de quinze jours sur un chemin de verre pilé.

* * *

Tous les officiers suisses prisonniers furent internés à l'Abbaye avec une partie des soldats enfermés dans l'église des Feuillants...

Le 24 août, ils furent transférés, sauf M. de Reding, gravement souffrant de sa blessure, à la prison de la Conciergerie.

Le 2 septembre, à quatre heures du soir, le peuple se portait à l'Abbaye, escortant Maillard et sa sinistre bande. Par une formalité dérisoire, ces assassins instituèrent un tribunal de douze membres, chargé d'interroger les coupables » et de faire exécuter, on sait comment, le « jugement du peuple ». Le tribunal était à

peine assis, qu'une voix s'élève : « Il y a des Suisses dans la prison, dit-elle, ne perdez pas de temps à les interroger ; ils sont tous coupables ; il ne doit pas en échapper un seul. » Et les assistants de hurler : « C'est juste ! c'est juste ! commençons par eux. » Le tribunal prononce unanimement : « A la Force ! »

Quarante-deux Suisses furent ainsi extraits de leur prison et massacrés l'un après l'autre dans la cour de l'Abbaye.

Après le meurtre des soldats, on se souvint du capitaine de Reding, resté dans la chapelle. Vers 7 heures, un guichetier, conduisant deux hommes dont les mains ensanglantées étaient armées de sabres, leur indiquait, à la lueur d'une torche, la paillasse où gisait le malheureux officier. Un de ces hommes fit un mouvement pour l'enlever, mais le blessé l'arrêta en lui disant d'une voix mourante : « Eh ! Monsieur, j'ai assez souffert, je ne crains pas la mort ; par grâce, donnez-la moi ici. — Allons donc ! » dit son camarade en lui lançant un regard de travers. Ils enlèvent l'infortuné et le portent dans la rue où il est massacré.

Les bourreaux qui vinrent chercher M. de Reding pour le faire marcher au lieu de son supplice, voyant que sa blessure l'empêchait de se soutenir, le chargèrent sur leurs épaules ; la douleur lui arrachait des cris déchirants. Un troisième, qui survint, prit le parti, pour apaiser le bruit, de lui scier la gorge avec son sabre, et commença cette exécution au milieu même de la chambrée. À peine étaient-ils parvenus aux premières marches de l'escalier, qu'on s'aperçut à la cessation de ses cris que Reding avait succombé.

Les deux sous-lieutenants d'Ernst et de Diesbach de Steinbrugg, pris dans des visites domiciliaires, avaient cherché à dissimuler leur identité sous les pseudonymes, l'un, d'Anvermann, le second, de Vandemergq. Ils furent égorgés le 3 septembre, à l'Abbaye, sous ces noms d'emprunt.

Tandis qu'on exterminait ces infortunés, MM. de Maillardoz, père et fils, Rudolph de Salis-Zizers, de

Wild, Louis de Zimmermann, de Castella, d'Orgemont, Chollet et Allemann étaient massacrés le 2 septembre à la Conciergerie. Ils y avaient été amenés afin d'être jugés par le tribunal révolutionnaire institué le 17 août; mais, au dernier moment, on jugea cette comparution inutile et on les assassina simplement.

Seul, M. de Bachmann eut les honneurs de l'interrogatoire et de la guillotine.

Ce brave vétéran de la guerre de Sept ans monta à l'échafaud le 3 septembre, sur la place Louis XV, enveloppé dans le grand manteau rouge d'ordonnance des officiers des gardes suisses. Ses dernières paroles furent : « Ma mort sera vengée. »

* * *

Ainsi finit le régiment des gardes suisses des rois de France. Créé le 7 mars 1616, il avait 176 années d'existence et s'était trouvé à plus de 150 sièges, combats ou batailles rangées.

Maladroitement engagé, au 10 août, contre des forces écrasantes et sans cesse renouvelées, l'incohérence du commandement supérieur, et, plus encore, le manque de munitions l'avaient fait exterminer. Il laissait, dans l'enceinte des Tuileries et sur le pavé sanglant des géôles de septembre, 26 de ses officiers et 760 soldats.

H. DE LA BASSETIÈRE.

Devant le juge.

En police correctionnelle.

Le président d'un ton sévère :

— Accusé, c'est la dix-septième fois que je vous vois sur ce banc.

Le prévenu, d'un ton de doux reproche :

— Mon président, v'là huit ans que je vous vois assis sur le même fauteuil, je n'ai jamais songé à vous le reprocher.



NÉCROLOGIE

**Son Eminence le Cardinal Mermillod,
MM. Auguste Biolley, Joseph de Chollet,
Antonin de Boccard, Jean-Baptiste Perroulaz**

SON ÉMINENCE LE CARDINAL MERMILLOD. C'est le 23 février 1892, que ce prélat qui a occupé le siège épiscopal de Lausanne et Genève, depuis 1883 descendait dans la tombe.

On connaît les différentes phases de cette vie si mouvementée et si remplie, on peut les lire dans les *Etrennes* de l'année 1884 et nous n'y reviendrons pas.

On se souvient de la réception grandiose qui signala l'entrée du nouveau prince de l'Eglise dans son diocèse et en particulier dans notre canton et notre ville de Fribourg. Ce fut une véritable entrée triomphale et notre vieille cité en vit bien rarement d'aussi solennelles. Mgr Mermillod était, en effet, le second prélat suisse qui fut honoré de la pourpre cardinalice. Hélas ! le nouveau dignitaire ne devait pas jouir longtemps de la haute fortune à laquelle il était arrivé.

Depuis longtemps déjà, l'illustre prélat portait le germe du mal qui, deux ans après, devait le conduire au tombeau, et depuis son élévation au cardinalat, son existence ne fut plus qu'une longue agonie. Les souffrances morales ne contribuèrent pas peu à ruiner une santé

déjà ébranlée par la maladie et les fatigues de toutes sortes. Sa démission comme évêque de notre diocèse fut un bien pénible sacrifice. Dès lors, la maladie fit de rapides progrès qu'un séjour à Cannes, puis à Monthoux ne parvint pas à enrayer.

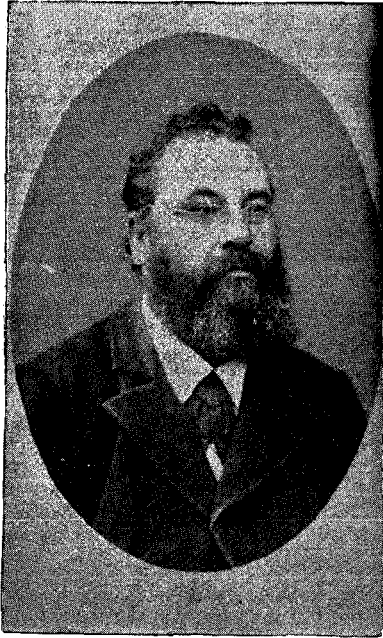
Il eut encore la force de se faire transporter jusqu'à Rome et c'est dans sa résidence du palais Folchi que, peu de jours après, il rendit le dernier soupir assisté de son secrétaire particulier et de plusieurs membres de sa famille.

* * *

AUGUSTE BIOLLEY. Né à Lugnore en Vuilly le 22 juillet 1836 d'une famille d'agriculteurs, A. Biolley connut de bonne heure ce qu'il y a d'heureux et de pénible tout à la fois dans un travail sans relâche. A l'âge de quinze ans il suivait les travaux de M. Dubey, géomètre-arpenteur, chargé de faire le cadastre de la commune du Haut-Vuilly, à dix-sept ans il fut admis à l'école cantonale de Fribourg, où il reçut pendant deux ans les excellentes leçons de MM. Daguët, Ayer, Majeux, etc., et quand il sortit de cet établissement, il avait la joie de rapporter à la maison un brevet d'instituteur fribourgeois ; mais étant de la confession protestante, il s'adressa à M. Aimé Humbert, alors directeur de l'Instruction publique de Neuchâtel, qui réussit à lui procurer la place d'un instituteur de quartier de La Sagnotte, où il restait pendant deux ans.

C'est avec un zèle infatigable qu'il s'est acquitté de sa tâche, qui était parfois pénible. En 1857, il fut appelé à la direction de l'école du Verger, au Locle ; un peu plus tard au collège de cet endroit, et, en 1861, il vint à Neuchâtel comme instituteur de la 4^e primaire.

Doué d'un ardent désir d'avancer toujours dans le développement de ses connaissances et de ses facultés, il travaillait ferme pour compléter ses études, et après avoir obtenu le brevet d'enseignement secondaire, il fut appelé à l'enseignement dans l'École industrielle et plus récemment encore au Gymnase cantonal.



M. AUGUSTE BIOLLEY

La ville de Neuchâtel perd en M. A. Biolley un grand cœur, un homme dévoué à la chose publique, à ses amis et au peuple.

Comme président du Grütli romand de Neuchâtel-ville, il a souvent enthousiasmé son auditoire par ses discours empreints du plus ardent patriotisme. Comme secrétaire du Conseil général de la Municipalité de Neuchâtel, il a toujours mérité la haute estime de chacun pour le zèle et la conscience qu'il apportait dans l'accomplissement de son mandat. A la Société fraternelle de prévoyance, il a sacrifié une grande partie de son temps ; dans les assemblées populaires, il ne manquait jamais de manifester la bonté de son cœur et le désir de faire le bien.

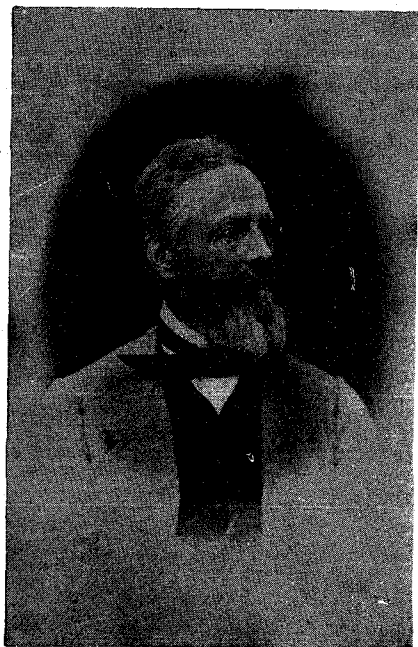
C'est un homme de cœur, c'est un citoyen dévoué, un homme de bien, c'est un brave ami que Neuchâtel vient de perdre.

Des centaines de citoyens avaient tenu, malgré une bise glaciale, à lui rendre les derniers devoirs. Les Sociétés gymnasiales et fraternelles de Prévoyance suivaient le corbillard avec leurs bannières enroulées et entourées de crêpe, ainsi que d'autres Sociétés.

Au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés, les orateurs ont rappelé les éminentes qualités du défunt, son patriotisme, son dévouement à la cause publique, son zèle pour tout ce qui touchait à l'instruction de la jeunesse, aux sociétés de prévoyance, etc.

* * *

M. JOSEPH DE CHOLLET, DE GROLLEY, fils d'Aloys de Chollet, inspecteur des péages et d'Anne-Barbe de Schaller naquit à Grolley le 17 juillet 1813. Après avoir fait ses premières études à Fribourg, il se rendit à Villingen pour se familiariser avec la langue allemande, puis à l'école polytechnique de Carlsruhe afin de se préparer à la carrière de géomètre-arpenteur. A son retour en Suisse, le Conseil d'Etat désirant doter notre canton d'une organisation cadastrale et hypothécaire qui fût de nature à consolider le crédit public et à aug-



M. JOSEPH DE CHOLLET

menter la richesse nationale, l'engagea vivement à faire un stage d'une année à Lausanne et d'y étudier la législation vaudoise, qui passait avec raison pour la meilleure sur la matière. Le 25 avril 1834, Chollet reçut à la suite d'un brillant examen son brevet de commissaire-arpenteur. Il fut ensuite chargé d'élaborer la loi du 17 juin 1841 sur l'établissement du cadastre ainsi que les nombreux arrêtés sur son exécution. Le 25 juillet 1845, il fut élu par le Conseil d'Etat, commissaire-général en remplacement de M. Joseph Froelicher, décedé. Révoqué le 19 novembre 1847, comme tous les autres fonctionnaires de l'Etat, à la suite des évènements du Sonderbund, il demeura provisoirement en fonctions, lui seul étant capable de conduire à bien une œuvre qu'il avait créée. Le 9 mai 1849, il fut confirmé dans ce poste par le Grand Conseil, en vertu de la nouvelle loi sur l'organisation des finances. C'est alors qu'instruit par sa propre expérience, il élabora la loi révisée du 24 mai 1850 sur l'établissement du cadastre et l'arrêté d'exécution du 30 août 1850. Malheureusement, les événements politiques dont le canton fut le théâtre le forcèrent de donner sa démission au mois de juin 1853, mais le régime conservateur fut heureux de reconnaître ses éminents services, en l'appelant à nouveau le 2 septembre 1857 au poste de commissaire-général. Il organisa sous l'habile direction de M. Weck-Reynold, l'exécution de nos lois sur l'enregistrement. Le 28 novembre 1869, il fut remplacé par M. Crausaz, d'Auboranges et se retira dans sa belle propriété de Grolley.

M. Chollet ne se désintéressa point, malgré sa retraite, des affaires publiques. Habitué dès sa jeunesse à la gestion de nombreux rentiers, il comprenait mieux que personne les besoins du pays et fut un des fondateurs de la banque cantonale en 1850. De concert avec les conseillers Pittet et Folly, il jeta en 1853 les bases de la Caisse hypothécaire, destinée à rendre de si grands services à notre canton.

Il fut membre du Conseil de surveillance de la Banque cantonale de 1851 à 1892 et membre de la direc-

tion de la Caisse hypothécaire de 1854 au 2 mars 1892, date de sa mort.

Joseph de Chollet était entré en 1833 dans l'arme de l'artillerie et en 1834, il faisait à Thoune son école d'officier avec le prince Louis-Napoléon Bonaparte. Celui-ci lui témoigna toujours une sincère amitié; à son passage à Fribourg en 1865, il voulut lui serrer la main et présenter son vieil ami à l'impératrice. En 1839, le capitaine Chollet avait sous ses ordres à l'école de Thoune un jeune lieutenant qui est devenu le général Hans Herzog. En 1847, M. Chollet commandait avec le grade de major, l'artillerie de la 1^{re} brigade de la division fribourgeoise.

En politique, M. Chollet appartenait au patriciat libéral, qui faisait époque sous la Restauration. Homme d'ordre, ami de la justice et d'une sage liberté, il fut un de douze membres du comité conservateur de Posieux. Dans les dernières années de sa vie, il s'était rallié au parti du *Bien public*.

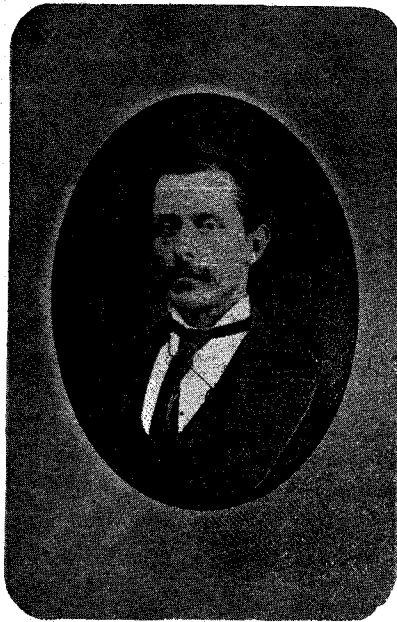
Tous ceux qui ont été en relations avec lui, conserveront un excellent souvenir de cet homme affable, droit et intègre, de ce beau vieillard qui, jusqu'au dernier jour conserva les allures du parfait gentilhomme et édifia ses proches par la mort calme du vrai chrétien.

M. Joseph de Chollet avait épousé en avril 1856, sa cousine Albertine de Chollet-Wild qui lui donna deux filles et le précéda de deux années à peine dans la tombe.

* * *

M. ANTONIN DE BOCCARD. C'est le 14 mars de l'année 1892 qu'est mort cet homme de bien ce magistrat si sympathique dont toute la population de Fribourg a à déploré la mort prématurée.

M. de Boccard, conseiller communal de la ville de Fribourg, était né à Estavayer en 1838. Pendant de longues années il exerça avec distinction les modestes fonctions de juge de paix d'Estavayer qu'il échangea



M. ANTONIN DE BOCCARD

en 1877, contre celles de préfet du district de la Sarine. Dans ce nouveau poste, M. Antonin de Boccard sut être à la fois juste et conciliant et il y acquit une popularité du meilleur aloi. Cette popularité s'affirma hautement par la manifestation imposante dont il fut l'objet lorsque le 8 avril 1882, il dut quitter la Préfecture.

M. Antonin de Boccard avait représenté le district de la Broye au Grand Conseil de 1866 à 1881. En 1890, il fut élu membre du conseil communal de Fribourg, poste qu'il occupa, comme nous venons de le voir, jusqu'à sa mort.

M. Antonin de Boccard s'est distingué dans sa carrière publique par la fermeté de son attitude et l'indépendance la plus désintéressée. Sa carrière fut d'une unité et d'une rectitude admirables.

Il possédait le don rare d'allier beaucoup d'amabilité à une énergie qui ne se démentait pas. Tout en se voyant mourir lentement, il a continué jusqu'à l'épuisement de ses forces à fréquenter les séances du Conseil communal. Il a succombé à une maladie de poitrine dont il avait contracté le germe plusieurs années auparavant.

C'est au milieu des regrets unanimes de ses collègues, de ses administrés et de la population de Fribourg tout entière qu'eurent lieu les funérailles de cet homme foncièrement bon qui jouissait de l'estime de tous ses concitoyens.

* * *

M. PERROULAZ, JEAN-BAPTISTE, D'ESTAVAYER-LE-LAC, est né le 8 septembre 1808. Ordonné prêtre le 22 septembre 1832, il a passé toute sa vie sacerdotale dans l'administration du diocèse. Il fut nommé secrétaire épiscopal en 1833, appelé à faire partie de la cour épiscopale en 1834, promu chancelier épiscopal en 1840, protonotaire apostolique en 1841 et administrateur des fondations en 1847. Il était, depuis 1843, chanoine honoraire de Saint-Maurice. M. Perroulaz s'était démis, en 1880, des fonctions de chancelier de l'évêché, en

raison de son âge, et, depuis lors, il vivait dans une retraite absolue; il disait habituellement la messe dans la chapelle de la chambre du Bienheureux Canisius, au Collège, jusqu'à la fin de l'automne 1890, époque où l'âge et les infirmités ne lui permirent plus de sortir. A sa mort, il légua toute sa fortune à l'orphelinat de la ville de Fribourg et acquit ainsi un titre impérissable à la reconnaissance de ses concitoyens.

Enfantines.

Toto à qui l'on reprochait avec raison d'être un bavard infatigable, parie l'autre jour qu'il restera muet pendant 2 heures. 55 minutes s'étaient à peine écoulées qu'il s'écria tout joyeux : Bravo, j'ai déjà gagné près de la moitié de mon pari.

* * *

Aux champs :

Un monsieur rencontre un jeune paysan.

— Comment t'appelles-tu, mon petit garçon ?

— Comme mon pé.

— Et ton père ?

— Comme mé.

— Mais enfin, comment t'appelle-t-on quand c'est l'heure de manger la soupe ?

— On m'app'lé pas ; j'tions t'jours le premier!

Ces beaux pompiers.

Le préfet du district de . . . est en tournée d'inspection; on vient de lui présenter le corps des pompiers.

Il félicite le syndic de leur bonne tenue.

Puis, désirant connaître le nom du capitaine des pompiers, il se tourne vers le président de commune.

— Et les pompiers ont à leur tête ?

— Un casque, monsieur le préfet.

Prix de modestie.

Une jeune villageoise a obtenue le prix de *modestie*. — Ainsi, lui dit une dame, vous êtes la jeune fille la plus modeste d'ici? — Oh ça, madame, je puis m'en *vanter*, et je puis dire aussi que si je n'ai pas eu tous les autres prix, c'est bien par pure injustice.

ANECDOTES NUITHONIENNES

Joyusetés de l'Exposition.

Un jour de grande presse une bonne femme s'approche du guichet et demande à haute voix : — Avez-vous rien vu mon mari par là ? Le guichetier assiégé par une foule de visiteurs qui lui présentent une forêt de mains tendues, demandant des tickets d'entrée. — Je n'en sais rien, madame, je ne le connais pas. — Mais que si ! y doit être entré, m'a dit qui serait là depuis 9 heures. — Puis pas vous dire, madame, répond le guichetier impatienté.

Et la bonne femme de s'éloigner ne pouvant pas comprendre qu'on n'ait pas vu son mari.

* * *

Un jeune couple après avoir pénétré dans l'enceinte regarde de tous côtés indécis de savoir par quel bout commencer. Jetant les yeux vers le pavillon de M. B., confiseur, la jeune villageoise voit en grande lettres « Glaces ».

— Tié the chan ? demande-t-elle à son compagnon.

— Chan l'iest l'exposition dei meriau, lui fut-il répondu.

* * *

Rien n'égale la fureur dont fut prise une campagnarde qui vint un jour visiter l'exposition.

Tout d'abord elle veut entrer sans payer. On l'arrête et on la prie de passer au guichet. « Ah ! il faut payer s'écrie-t-elle indignée et combien ? — C'est un franc. — Autant que ça — Mais oui, c'est pour vous comme pour tout le monde. — C'est encore à savoir fait-elle aigrement en sortant péniblement un franc de son porte-monnaie et puis elle veut passer. Le contrôleur l'arrête poliment. — Qu'est-ce que c'est de nouveau ? — Veuillez me passer votre billet pour le contrôle. — Faut-il payer encore ? — Non madame. — Ah ! Il n'aurait plus manqué que ça !

Enfin elle est dans l'enceinte avec son panier. Elle se dispose à entrer à la cantine lorsqu'un employé veut lui prendre son panier pour le déposer au vestiaire et lui réclamer deux sous pour ce service. Nouvelle réclamation.

— Comment, on veut me prendre mon panier à présent. — Mais oui, madame, vous ne pouvez pas circuler dans les salles de l'exposition avec votre panier. Il faut le mettre au vestiaire. Il ne sera pas perdu votre panier. On vous donnera un numéro et vous le trouverez en sortant.

— Ah ! je peux pas garder mon panier et il faut encore donner 10 centimes ! Et bien les voilà vos 10 centimes. On n'a

jamais vu tout de même!... — Calmez-vous, madame. Vous serez bien plus à l'aise comme ça. — Oui du beau! C'est bien un hasard, si je le retrouve mon panier. Enfin, qu'est-ce qu'on veut faire avec un tas de gripe-sous comme vous autres!

Et la bonne femme de plus en plus montée, s'en va plus loin en maugréant.

Elle n'a pas fait trois pas qu'une charmante demoiselle l'aborde et, de la façon la plus gracieuse du monde lui présente des billets de tombola.

Pour le coup, c'en était trop, et quand on lui fit savoir que le billet coûtait un franc, elle commença à débiter un chapelet d'injures à l'adresse de la vendeuse de billet. — Grande gueuse que vous êtes, vous feriez bien mieux d'aller travailler que de fainéantiser en traînant vos belles robes par là et d'engueuser le pauvre monde. Rave pour vos billets! rave pour votre exposition, tas de caroteurs que vous êtes.

Au paroxysme de la rage, notre villageoise sort comme un tourbillon sans oublier toutefois son précieux panier, mais sans avoir vu quoique ce soit de l'exposition.

* * *

Un couple de bons Dzoets circule dans les rues de Lausanne et voyait à l'entrée d'un restaurant l'inscription suivante : « Dîner de 12-4 h. à 75 centimes. » — Tot parei, dit le mari à sa compagne, l'iest tsancramin bon martschi. On pau dinâ du midzoa tantié à quatr'auré po 75 chantimes.

* * *

Toujours meilleur marché. — Moncheu lou dotou. Tié mé faut the fére à moun ommou que ch'est folâ le dzénau — Tenez, ma bonne femme, allez avec cette ordonnance à la pharmacie; cela vous coûtera 1 fr. 20 tout au plus. — Joche Maria! l'iest bin tchè. — Eh bien! demandez tout simplement pour 50 centimes d'opodeldoc: cela fera le même effet. — Ma, moncheu, n'ai pâ on chantime mé à ma fatta. — Dans ce cas, frottez simplement longtemps avec la main la partie malade: cela ne vous coûtera rien et l'effet sera à peu près le même.

* * *

A l'école, l'inspecteur à un élève: Peux-tu m'indiquer les changements qui ont eu lieu depuis trois ans sur la carte de l'Europe?

L'élève: Oui, monsieur l'inspecteur, elle a été vernie deux fois.

* * *

Dans une pharmacie. — Moncheu, volei-vo mé bailli on bocon d'acide fanatique? Le commis ouvre des yeux comme des portes de grange. Le patron, qui a entendu la demande et qui connaît la langue du pays, avise le flacon d'acide phénique.

* * *

Un gentilhomme campagnard possède un domestique nommé Joseph, lequel ne connaît pas tous les raffinements du grand monde. Quand son maître reçoit des amis, c'est Joseph qui sert à table.

Un jour M. de *** avait du monde.

Il appelle Joseph pour lui donner ses instructions :

— Tu diras à mi-voix, quand tu serviras à boire ; Médoc, St-Emilion... Tu me comprends ?

A table, Joseph, d'un air mystérieux, murmure à l'oreille des invités :

— Médiocre ! C'est humiliant !

Epatement des convives qui ignoraient ces nouveaux crus.

Entendu dans un magasin d'épicerie de S. :

Un voyageur à la maîtresse de la maison : — Madame, prenez-vous encore de nos excellentes huiles d'olive ?

La dame. — Je regrette, monsieur, mais nous avons décidé de faire venir directement.

Le voyageur. — Directement ! serait-ce permis de savoir d'où vous la ferez venir ?

La dame. — D'Olive même.

Une invitation :

« Cher monsieur, j'ai quelques amis à dîner demain. Nous sommes neuf et j'ai fait mettre dix couverts. Voulez-vous être le zéro ?... »

Charmante réponse d'une mère :

Quelqu'un lui demandait :

— Quel est celui de vos enfants que vous préférez ?

— Celui qui n'est pas là, dit-elle avec conviction.

— Bonté divine ! Louise, qu'avez-vous répandu sur la tapisserie de cette chaise ?

— Oh ! ce n'est rien, madame, j'y ai mis de la moutarde pour chasser le chat qui venait toujours s'y coucher.

Un domestique entre d'un air effaré, à onze heures du soir, chez le docteur X... et lui dit ;

— Mon maître vous prie, monsieur le docteur, de passer chez lui à l'instant même.

Le docteur, qui venait de se coucher, se lève précipitamment et accourt chez son client et ami :

— Qu'y a-t-il donc ?

— Nous avons besoin d'un quatrième pour une partie de jass.

BIBLIOGRAPHIE

La Gruyère illustrée.



ous ce titre, M. Joseph Reichlen a commencé une série de dessins accompagnés de texte explicatif et reproduisant les sites les plus intéressants de notre Gruyère fribourgeoise. Le format de cette publication est un grand in-quarto et chaque fascicule paraît à intervalles plus ou moins réguliers.

Le dernier de ces fascicules offre un intérêt particulier en ce qu'il contient la collection complète des poésies patoises de Louis Bornet. Plusieurs de ces pièces sont absolument inédites. La première est intitulée : « *Intyamon* ». C'est une description du pays de Gruyère une sorte de flânerie humoristique et poétique à travers monts et vaux avec halte dans les chalets, dans les auberges, au bord des torrents, sous les vastes ramures des sapins séculaires.

Vient ensuite la pièce bien connue des *Tséveis* avec une variante inédite. C'est cette pièce qui fournit les sujets des illustrations, dessins au crayon reproduits en phototypie. Ces planches sont bien réussies et traitées avec beaucoup de soin. Le profil des montagnes et les lignes du paysage sont d'une exactitude rigoureuse. Les personnages ont été copiés sur nature et les scènes retracées par l'habile crayon de l'artiste sont la transcription aussi fidèle que possible des descriptions et des récits du poète.

La langue harmonieuse de notre haut pays a été écrite avec une orthographe absolument phonétique et les sons, souvent fort compliqués et difficiles à reproduire, ont été rendus d'une manière fort exacte sans emploi de signes particuliers, comme le font certains philologues qui ont étudié nos patois romands.

L'œuvre de M. Reichlen a donc un intérêt philolo-

gique littéraire et artistique et, l'on pourrait ajouter patriotique. A tous ces points de vue, elle se recommande donc à toutes les personnes cultivées de notre canton et je dirai même de notre Suisse romande. Ajoutons qu'un encartage de luxe fort bien exécuté rehausse encore le mérite artistique de ce beau travail qui se distingue aussi par une exécution typographique soignée.

En pays fribourgeois.

Le troisième volume de la *Suisse romande en zig zag* de M. Cornaz-Vulliet annoncé dans les *Étrennes* de l'année dernière, a paru dans le courant de l'été et a tenu beaucoup de ce qu'il promettait. Les nombreuses et belles illustrations, les renseignements variés qui y sont contenus, reliure riche et artistique en font un fort joli volume.

En pays fribourgeois, nous transporte dans les cinq districts du canton de Fribourg qui n'ont pas été abordés dans les précédents volumes : *Lacs de Morat, de Neuchâtel et de Biemme* et *La Broye*. Toutes les communes de ces cinq districts ont une notice plus ou moins étendues selon leur importance respective.

Il y a dans ces pages, une foule de choses intéressantes qui seront lues avec plaisir.

Ce volume a, du reste, été mis en vente déjà à notre exposition industrielle et a figuré dans le groupe des arts graphiques, exposé par la librairie de l'Université.

Il se trouve en vente dans toutes les librairies de notre ville au prix de trois francs.

A la Brasserie du Cardinal.

On discute la valeur respective des diverses boissons au point de vue de l'alimentation.

— Moi, fait X., je connais un homme que le régime de la bière a fait vivre 62 ans.

— Un brasseur, sans doute?

— Non, un croque-mort.

RECETTES ÉCONOMIQUES.

Potage au tapioca, vermicelle et pâtes d'Italie. — Mettez de l'eau sur le feu avec du sel; quand elle bouillera, mettez-y votre vermicelle en le rompant dans vos doigts, et le serrant de façon qu'il n'y soit pas en paquet; laissez cuire une demi-heure, puis ajoutez du beurre et de l'extrait de viande Liebig, il faut une demi-livre de vermicelle pour quatre ou cinq potages.

Nota. — Pour tous ces potages au lieu de beurre on peut mettre un peu de graisse de bœuf bouillie avec l'eau, cela n'en est que meilleur.

Entre-côte aux champignons. — Parez un entre-côte et faites-le revenir dans une casserole à sauter avec du beurre chaud, et prendre une belle couleur de chaque côté. Retirez l'entre-côte et faites un roux léger avec le beurre de la cuisson, puis remettez-le. Mouillez d'un peu de vin blanc et de bouillon ou extrait de viande Liebig délayé à l'eau chaude, et laissez cuire doucement pendant une heure. Dix minutes avant la fin de la cuisson, ajoutez les champignons. Lorsqu'elle est terminée, servez l'entre-côte sur un plat chaud en l'entourant des champignons, et finissez la sauce en y ajoutant un petit morceau du beurre frais et quelques gouttes de jus de citron.

Haricots verts sautés. — Mettez les haricots à l'eau bouillante et salée. Lorsqu'ils sont tendres sous les doigts, tirez-les, égouttez et mettez-les dans une casserole mince et plate avec un bon morceau de beurre. Sautez-les quelques minutes après les avoir assainnés et servez. Lorsqu'on veut leur donner l'apparence d'être cuits au jus, il suffit d'ajouter juste au moment de servir une petite cuillerée d'extrait de viande Liebig délayé dans une très minime quantité d'eau tiède, et on continue à sauter les haricots.

Faisan rôti. — Pour être mis à la broche, le faisan doit être jeune et un peu mortifié. Cuit trop frais il est à peu près sans goût.

Enlevez au faisan le cou, les ailes et la queue pour le parer lorsqu'il sera prêt à servir. Plumez-le, videz, flambes et mettez à la broche, après avoir piqué de lard l'estomac et les cuisses.

Laissez cuire trois quarts d'heure à feu modéré et en arrosant souvent avec du beurre. Mettez dans la lèche-frite une belle tranche de pain, sur laquelle vous dresserez le faisan après sa cuisson. Rajustez-lui, au moyen de fil de fer ou de petites brochettes de bois, le cou, les ailes et la queue, et servez sur un lit de cresson avec quartiers de citron en envoyant à part le jus de la cuisson.

Truite à la Chambord. — Écaillez, videz, lavez une forte truite saumonée. Coupez les nageoires et le bout de la queue. Enlevez la peau d'un côté. Piquez ce côté avec des truffes taillées en

forme de clous. Recouvrez la partie piquée avec une barde de lard, et mettez dans la poissnière avec moitié eau, moitié vin blanc, de façon que le poisson ne soit pas couvert. Couvrez la truite d'un papier beurré et mettez au four pendant une heure en arrosant de temps en temps avec la cuisson. Retirez, égouttez le poisson, enlevez la barde de lard. Mettez sur un plat long. Garnissez de morceaux de ris de veau piqués, cuits au jus et bien glacés ; de tronçons d'anguille cuits au beurre et glacés également, de gros champignons, de quenelles de poisson, de truffes cuites, de belles écrevisses.

Vous arrangez cette garniture avec goût et vous servez en accompagnant d'une sauce financière dans une saucière à part.

Les darnes ou tranches de truites se préparent de la même façon que les truites entières.

La carpe à la Chambord se prépare de même.

Sauce à la poulette. — Mettez dans une casserole un morceau de beurre avec une cuillerée de farine : passez sur le feu, ajoutez un demi-verre de vin blanc, jetez-y du poivre, du sel, de la muscade, un clou de girofle, une feuille de laurier, du thym, un bouquet de persil, des champignons passés dans le beurre, une douzaine de petits oignons blancs sans les couper ; au moment de servir liez la sauce avec des jaunes d'œufs, ajoutez le jus d'un citron et servez.

Enigme

Je prends la mine, la posture
De tout ce qui m'apparaît,
Et tout le monde me connaît
Pour le portrait de la nature.

Je parle aux sourds, je suis muet,
Sur-le-champ je peins trait pour trait
Bien mieux que peintres et poètes.

Voulez-vous voir ce que je suis,
Cherchez à voir ce que vous êtes,
Rien davantage ne vous dis.

Charade

Au bord d'un clair ruisseau si mon tout vous arrête,
Amusez-vous à cueillir mon dernier
Sans donner contre mon premier,
Car vous vous casseriez la tête.

Logogriphe

Avec six pieds qu'il a,
Il va de ci, de là,
Sans zèle, sans prestesse ;
Mais par un pied qu'il perd,
Il devient expert,
En malice, en finesse.

Mots en triangle

Au milieu du ruisseau ; note ; insecte rampant ;
Ville de Normandie ; oiseau léger, pimpant,
Qui, dans chaque maison et jusqu'à chaque étage,
Sans regretter les champs, vit joyeux dans sa cage ;
Fille d'Achéloüs qui vivait dans la mer,
D'après un ordre exprès du puissant Jupiter.
Ses charmes attrayants, sa voix mélodieuse,
Plongeaient tous les marins dans l'extase amoureuse,
Le roi d'Ithaque seul sut préserver son cœur
En se faisant lier, suivant un chroniqueur.

Rébus

l r l r l r

H H H

H

H

Solutions des problèmes de 1892

Le mot de l'énigme de l'année dernière est *parapluie* ; celui de la charade *boisson* ; celui du logogriphe *Ménagère, mégère, mère*. — Les consonnes du passe-temps représentées par des X doivent former la phrase : *Cœur qui soupire n'a pas ce qu'il désire*. — Le cinquième nom historique est *Malebranche*. — Devinette : *Lot, Jura, Ain, Aube, Eure*. — Sens du rébus : *La vérité est vertu ; en la prêchant, la suis-tu ?*

TABLE DES PRINCIPALES MATIÈRES

contenues dans ce volume.

Première partie.

	PAGES
Autorités fédérales.....	XXXI
Autorité législative.....	XXXII
Autorité exécutive et admin., Conseil d'Etat.....	XXXV
I. Direction de l'Instruction publique.....	XXXVI-XXXVII
II. » de la Justice et des cultes.....	XXXVII-XXXVIII
III. » des Finances.....	XXXVIII-LI
IV. » de l'Intérieur.....	LII-LIV
V. » des Travaux publics.....	LIV-LV
VI. » de la Police.....	LV-LVIII
VII. » de la Guerre.....	LVIII
Préfectures.....	LIX
Syndics.....	LX-LXVI
Pouvoir judiciaire, Tribunaux, Just. de paix.....	LXVI-LXXVI
Etablissements de crédit public.....	LXXVI-LXXXVIII
Officiers d'état civil.....	LXXIX
Postes et télégraphes.....	LXXX-LXXXII

Seconde partie.

Louis Grangier (M. l'abbé GREMAUD, prof.).....	1—11
La Conscience (Jules MARY).....	12—18
Le Pont de Neuenegg (M. A. GREMAUD, ingénieur cantonal).....	19—25
Lettre d'un Fribourgeois au Brésil (M. A. P.)... ..	26—35
Les dettes.....	36—38
Le château d'Arconciel (M. F. REICHLIN).....	39—44
L'histoire de Guillaume Tell, racontée par un Anglais.....	44
La Confrérie de St-Jacques de Compostelle (M. Max de DIESBACH).....	46—51

	PAGES.
Surnoms des villes et villages du canton de Fri- bourg.....	52—54
Les catastrophes de l'année 1892.....	55—63
Le ciel entrevu (poésie).....	64
Exposition industrielle cantonale (Et. FRAGNIÈRE)	65—75
Le centenaire du 10 Août 1792 (Henri DE LA BASSETIÈRE).....	76—96
Nécrologie : Son Eminence le cardinal Mermillod	97
Auguste Biolley.....	98
Joseph de Chollet (M. Henri de SCHALLER, Président du Conseil des Etats).....	100
Antonin de Bocard.....	103
Jean-Baptiste Perroulaz.....	105
Anecdotes nuithoniennes.....	107—109
Bibliographie : La Gruyère illustrée.....	110
' En pays fribourgeois.....	111
Recettes économiques.....	112
Enigme, charades, logogriphe, etc.....	113—114

... VERITABLE ...

Extrait de Viande
Liebig
Fabriqué à
FRAY-BENTOS

Les plus hautes récompenses aux grandes
Expositions internationales depuis 1867
Hors Concours depuis 1885

Exiger LE FAC-SIMILE *Jo Liebig*
DE LA SIGNATURE
en Encre bleue

Se méfier des substitutions et imitations

L'extrait de viande Liebig, fabriqué à Fray-Bentos, est du bouillon concentré, dépourvu de graisse et de gélatine.

Son emploi offre une grande facilité et une économie notable pour la préparation instantanée d'un excellent bouillon.

Il sert avantageusement à préparer des soupes, ainsi que des sauces, à assaisonner et à améliorer des potages maigres, des légumes, des plats de viande et de poisson, en un mot, des mets de toutes sortes.

Il se conserve indéfiniment. (H2594) 1

Vente en gros par les Correspondants de la Compagnie pour la Suisse.

MM. WEBER et ALDINGER, à St-Gall. — M. Léonard RERNOUILLI, à Bâle. — MM. BURKE et ALBRECHT, à Zurich

En vente chez les marchands de comestibles, droguistes, épiciers, etc., etc.

FAMEUSES ET VÉRITABLES

Gouttes stomachiques de Maria-Zell



Schutzmarke.

E. Brady

préparées dans la pharmacie « zum heiligen Schutzengel » de Charles Brady, à Kreamsier (Moravie). Le merveilleux effet salubre de ces gouttes appliquées principalement aux *incommodités de l'abdomen*, à la *cardialgie* ou *gastrodynie*, s'est montré, depuis une succession d'années et par de fréquentes expériences, si estimable, dans les maladies des organes digestifs et souffrances qui en résultent, tant



Schutzmarke.

E. Brady

chez les personnes adultes que chez les enfants, qu'elles se sont faite une renommée durable et même ont excité l'intérêt de célèbres médecins français.

La plupart des maladies résultent d'un estomac gâté et d'une indigestion complète et par conséquent produisent un sang conglutiné et d'autres mauvais sucs, qui en forment le germe, toutes ces maladies, mais principalement les maladies ci-dessus nommées, sont supprimées heureusement et complètement à la suite de son usage, les souffrants en prennent une cuillerée à café deux à trois fois par jour.

L'effet des gouttes de Maria-Zell est au-dessus de tout autre moyen dans les cas suivants: manque d'appétit, haleine gâtée, faiblesse d'estomac, flatuosité, rapports aigres, colliques, catarrhe stomachique, fer-chaud, formation de gravelle et de farine, production muqueuse excessive, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête, s'il provient de l'estomac, cardialgie, constipation et obstruction, réplétion de l'estomac avec aliments et boissons, vers, maladies de rate, foie et hémorrhoides (veines hémorrhoidales).

Cet élixir a affirmé pendant une expérience de plus de 200 ans, la guérison de toutes les maladies citées et a déjà fréquemment aidé à atteindre l'âge de cent ans passé.

Un moine du couvent des Franciscains sur le Mont Carmel, en Syrie, le Père Ambroise, en fut l'inventeur, et jouissait comme thaumaturge d'une grande renommée dans toute la Syrie et Palestine, car il guérissait avec ce moyen partout où tout autre secours était vain. Usant de ce fameux élixir, il atteignit lui-même l'âge de 107 ans; son père et sa mère vécurent plus de 110 ans. Ensuite un parent à lui, le Père Sévérin, ecclésiastique à Constantinople, transmit par voie de succession la formule à des parents collatéraux et longtemps ce remède, du reste connu de très peu, était employé comme médicament secret jusqu'à ce que l'un de ses parents que le sort a mené plus tard à la pratique médicale à Rome, lui accorda la considération bien méritée.

Le très révérend prieur du couvent Athos, le Père Grégoire, fut âgé de 98 ans, et un Frère du même couvent 102 ans. A l'hôtel des Invalides à Murano, près de Venise, un officier nommé Jean Kovats, âgé de plus de 100 ans, mourut en 1838, devant cet âge avancé principalement à l'usage de cet élixir. — La

(Voir la suite à la page suivante).

duchesse Elisabeth d'Innsbruck, déclarée incurable par la plupart des médecins, fut guérie par l'emploi de cet élixir et vécut encore bien des années.

A la suite de tels faits, cet élixir fut employé avec le meilleur succès, d'abord que dans les cloîtres, plus tard dans les hôpitaux de la plus grande partie des capitales de l'Europe, comme remède inappréciable dans différentes maladies même extraordinaires. — Finalement faut-il remarquer encore que les principes composants, sans aucun autre alliage de substances médicales, reconnus très profitables à la santé par bien des médecins célèbres, en sont le suc extrait, détenué et préparé de différentes plantes méridionales, heureusement choisies, qui, assemblées tous les ans au pied du Liban dans l'Asie Mineure, sont expédiées toujours fraîches en Europe.

INSTRUCTION

L'Elixir de Maria-Zell a pour but de délayer doucement, il a le goût très agréable amer et l'on en prend le matin à jeun, avant le dîner et le soir avant de se coucher. Chaque fois une cuillerée à café (les enfants n'en prennent que le tiers) qu'on avale avec de l'eau fraîche ou du vin trempé. Après l'absorption, ce fameux élixir donne à tout le système vital une sorte d'essor, de force, de vigueur et de courage. Aussi y a-t-il à remarquer que chacune des maladies nommées sera complètement supprimée en trois ou quatre semaines par l'emploi continu de cet élixir (H2799J) 8



Schutzmarke.

E. Prally.

AVERTISSEMENT! — Des contrefacteurs de mauvaise foi ont essayé de lancer dans le commerce, d'une manière trompeuse, une préparation inférieure sous le même ou un nom semblable et de vendre ces falsifications comme véritables *Gouttes stomachiques de Maria-Zell*. On avertit donc tout spécialement contre l'achat de ces imitations afin d'éviter des suites fâcheuses par l'emploi de ces falsifications.

Les véritables *Gouttes stomachiques de Maria-Zell*, connues depuis plus de deux siècles, sont composées des plantes les plus salutaires. Comme signe d'authenticité, exiger l'emballage rouge avec marque de fabrique ci-contre et la signature.

La formule d'emploi, accompagnant chaque flacon, fait en outre remarquer qu'elle est imprimée à l'imprimerie H. GUSEK, à Kremzier.

Prix du flacon 1 fr. ; double flacon 1 fr. 80.

Les fameuses et véritables Gouttes stomachiques de Maria-Zell sont en vente dans les pharmacies suivantes :

Fribourg : Pharmacie Boéchat et Bourgnécht.

» Charles Lapp, droguiste.

Aubonne : pharmacie Peter.

Berne : pharmacie Andree.

» » Brunner.

» » Pohl.

» » E. Heim.

(Voir la suite à la page suivante).

**Suite des dépôts où les véritables gouttes stomachiques
de Maria-Zell sont en vente.**

- Berne : pharmacie Rogg.
 » » Tanner.
 » » Volz.
 Bienne : pharmacie D^r Bähler.
 » » Bonjour.
 » » E. Meyer.
 » » René Hafner
 » » Stern.
 » » J.-B. Vuillemin.
 » » Adler.
 » » E. Wartmann.
 Bulle : pharmacie Magnenat.
 » » Rieter.
 » » Cavin.
 Chaux-de-Fonds : Dans toutes les pharmacies.
 Delémont : pharmacie D^r Dietrich.
 » » Feune.
 Genève : pharmacie Belli, pharmacie centrale.
 » » Burkel et C^{ie}.
 » » Coëytaux et Perrotet,
 » » D^r L. Diehl, ph. Internationale.
 » » G. Faul, Pâquis, 12.
 » » G. Gœgg.
 » » C. Hahn.
 » » Herking, Croix-d'Or, 5.
 » » Lendner, rue de Rive.
 » » H.-C. Muller, Place-Neuve, 4.
 » » Piotrowski, pharm. Habel.
 » » Reber, boulev. James Fazy.
 » » Ullmann-Eyraud.
 » » J. Gottret.
 » » F. Kampmann.
 » » O. Kaspar.
 » » Schönlaub.
 Grellingue : Miesch-Kaiser.
 Laufon : Færber, droguiste.
 Lausanne : pharmacie E. Burnand.
 » » Aug. Amann.
 » » Grandjean.
 » » Morin
 » » Nicati.
 » » Pischl.

(Voir la suite à la page suivante).

**Suite des dépôts où les véritables gouttes stomachiques
de Maria-Zell sont en vente.**

- Liestal : pharmacie Moser.
Locle : pharmacie Caselmann.
» » Theiss.
Lugano : pharmacie Luigi-Andina.
» » E. Lucchini.
» » E. Soldati.
Montreux : pharmacie Rapin.
Morges : pharmacie Cuérel.
Moutier : pharmacie Von Ins.
Morat : pharmacie Golliez.
Neuchâtel : pharmacie Bourgeois.
» » Dardel.
» » Jordan.
» » Guebhardt.
Nyon : pharmacie Callet, pharm. Monnier.
» » F. Roux.
Porrentruy : Pharmacie Savoie.
» » Gigon.
» » Kramer.
Sierre : pharmacie de Chastonay.
Sion : pharmacie Faust.
» » C.-A. Hofmann.
» » Pitteloud.
» » de Quay.
Sissach : pharmacie Ruepp.
St-Blaise : pharmacie Zintgraff.
Vevey : pharmacie G. Narbel.
» » St-Martin, Caspari
» » Glardon.
» » B. Nicole.
Soleure : pharmacie Dürholz.
» » Goldene, Apotheke.
» » Pfähler.
» » zur Schlange.
» » Schiessle & Forster.
» » Wægte, pharm. de l'Aigle.
Yverdon : pharmacie J. Gétaz.
» » Perret.

Dépôt général pour la Suisse :
Pharmacie PAUL HARTMANN,
à STECKBORN

1866

PRÉPARATIONS AU MALT

1866

du D^r G. WANDER, à BERNÉ.

NOMBRE DE MÉDAILLES

1. *Extrait de Malt chimiquement pur.* — Fabriqué avec de l'orge spécialement préparée, très digestif et d'un goût très agréable, contre la toux, les affections du larynx, de la poitrine et du foie.
2. *Extrait de Malt à la Diastase.* — Les aliments contenant de la fécule, mélangés avec cette préparation, sont digérés même par l'estomac le plus faible.
3. *Extrait de Malt à la Pepsine-Diastasée.* — L'effet résolvant de la pepsine sur les fibres de la viande et celui de la diastase sur la fécule font de cette préparation un excellent digestif.
4. *Extrait de Malt ferrugineux* — Excellent médicament contre la chlorose, l'anémie et la débilité.
5. *Extrait de Malt au iodure de fer.* — Meilleur succédané de l'huile de foie de morue, médicament précieux contre les scrofules.
6. *Extrait de Malt à la Quinine.* — Est employé avec succès contre les affections nerveuses simples ou rhumatismales, les maux de tête, d'oreilles, de dents et d'estomac, et après les maladies affaiblissantes.
7. *Extrait de Malt au fer et à la Quinine.* — Remède fortifiant et pour enrichir le sang, très apprécié par les dames et les enfants malades des nerfs, et les constitutions faibles en général.
8. *Extrait de Malt au Phosphate de chaux.* — Est employé avec grand succès contre la phthisie, les affections rachitiques et scrofuleuses, etc.
9. *Extrait de Malt à la Santoline.* — Très estimé à cause de son efficacité certaine pour les enfants de tout âge.
10. *Extrait de Malt à l'huile de foie de morue.* — Pour les enfants scrofuleux, dont la constitution réclame un régime fortifiant de longue durée. (H3052J) 3
11. *Extrait de Malt contre la Coqueluche.* — Nouveau remède éprouvé par de nombreux essais; presque toujours efficace.
12. *Alimentation de Liebig pour les enfants.* — En faisant dissoudre cette préparation dans du lait et de l'eau, on obtient le lait Liebig si renommé pour les enfants.

Sucre et bonbons de Malt du D^r Wander; sont généralement réputés et encore sans rivaux.

PRIÈRE DE FAIRE ATTENTION A LA MARQUE DE FABRIQUE

DÉPÔT DANS PRESQUE TOUTES LES PHARMACIES DE LA SUISSE

Cinquante médailles et diplômes aux expositions

Le seul admis à l'Exposition internationale d'Hygiène, Genève 1882

Exposition nationale suisse de Zurich : Diplôme de première classe

Exposition internat. (oloniale et d'Exportation générale d'Amsterdam : Médaille de bronze

BITTER DENNLEER INTERLAKEN

BITTER SUISSE

AUX HERBES DES ALPES

BITTER FERRUGINEUX

Excellente liqueur stomachique et remède contre le manque d'appétit, la digestion difficile et les maux d'estomac. Préservatif contre le changement de température, la dysenterie et les épidémies.

La meilleure liqueur de consommation pour les hôtels, cafés-brasseries et restaurants.

Le Bitter ferrugineux Dennler est, après 30 ans d'expérience, le meilleur remède contre les pâles couleurs, pauvreté de sang, faiblesse générale, anémie, convalescence lente, etc. A été employé dernièrement avec succès dans les cas de diphtérie.

Adopté et recommandé par MM. les médecins.

Agent général pour la Suisse romande et la Savoie : **H. ZBINDEN, GENÈVE**

(HALLIC)

Dépôts dans les pharmacies, drogueries, etc — A Fribourg, chez M. J.-C. Hug, négociant

GUÉRISONS

Les soussignés conseillent à tous les malades de s'adresser à la Polyclinique privée, par laquelle ils ont été guéris des maladies suivantes par traitement par correspondance, sans dérangement professionnel :

Incontinence de l'urine, faiblesse de la vessie, dès la naissance.

H. Lengacker, cuisinier, Bâle.

Anémie, fleurs blanches, pression de l'urine. M^{me} Josepha Schönbühler. Einsiedeln.

Hernie inguinale, double. Herm. Sasse, Lentzke près Fehrballin.

Hernie scrotale. A. Schwarz, carrossier, Langenpfungen près Rosenheim (Bavière).

Taches de rousseur. Virginie Savoy, Bossonnens (Fribourg).

Ver solitaire avec tête. Louis Prinier, Cornavin, 16, Genève.

Goitre, gonflement. J.-C. Rutishauser, Uhrenbohl près Sulgen.

Dartres, crampes de l'estomac. Emilie Hasler, Bachlettens, 425, Bâle.

Éruptions au visage, crampes. Rosa Odermatt, Engelberg (St-Gall).

Maladie pulmonaire, points au dos, jamb^{es} enflé^{es}. J. Schmid, Bremg.

Rhumatisme, inflammation des yeux, battement du cœur. J. Arber,

Drahtzugstr. 53, Bâle.

Poils au visage. Vital Hoog, Rüttenen (Soleure).

Catarrhe pulmonaire, toux, étouffement. R. Fischer, Retterswyl, près Seon (Argovie).

Catarrhe de l'estomac, expectoration sanglante. M^{me} Bachmann, Wollereau (Schwytz).

Faiblesse des yeux, chute des cheveux, éruptions. A. Bosson, forgeron, Montreux.

Tumeur glanduleuse. Gregor Keller, Wytikon (Schwytz).

Hémorroïdes. Jos. Hertikofer, jun., Gmünd (Wurtemberg).

Faiblesse des nerfs. M^{lle} Rosine Kaiser, Leuzinger près Büren s/A.

Maladie du cœur, toux, étouffement. M^{me} Rose Steinegger, St-Sulp^{ce}.

Maladie du bas-ventre, dérangement des menstrues. Cath. Huber, Alstetten (Zurich).

Ulcères aux pieds, flux salin. Anna Hunger, Brösen (Saxe).

Goutte sciatique. Jacob Stott, Rieden s/Wallisellen (Zurich).

Gale. J. Zahnd, Bärenwardskeidli, Schwarzenbourg (Berne).

Maladie des reins. Alb. Schmied, Buelisacker s/Muri (Argovie).

Engelures. E. Freiburghaus, Spengelried s/Gümmenen.

Phisie. Mrt. Beller, Bürzkangen O.-A. Riedlingen.

Catarrhe des intestins. Siegfried Bucher, Birmensdorf.

Catarrhe vésical. Ls Pollo, terrassier, Chaux-de-Fonds.

Catarrhe de la moëlle épinière, mal à la tête. M^{me} v^e Tachet. M. s/Rolle.

Durété d'oreille, inflammation d'oreilles. J. Deichler, agriculteur, Ottweier (Amt Buhl).

Epilepsie sans rechute. Marie Zurflüh, alt Weibels, Erstfeld.

Varices, rhumatisme. Joséphine Erb, Huttenweilen p. Frauenfeld.

Ivrognerie sans rechute. Louise Morel, Genève.

Manque de barbe. Le remède est d'une efficac. surpr. A. St., Bâle.

4000 guérisons éprouvent le succès et la réalité de l'établissement. Brochure gratuite. S'adresser à la (H3232J) 6

POLICLINIQUE PRIVÉE DE GLARIS.

A la Belle Jardinière

J. WEILLER

Fribourg, rue de Lausanne, 86

Vêtements confectionnés des plus modestes aux plus riches pour hommes, jeunes gens et enfants. Coupe élégante et soignée. (H1254J) 24

Draperies française et anglaise pour vêtements sur mesure. Hautes nouveautés exclusives.

Tout client reçoit des coupons pour réparations.

Maison de confiance.



MARQUE DE FABRIQUE

VER SOLITAIRE

avec tête, destruction garantie sans douleur et en peu de temps (dans l'espace de 6 minutes) par l'emploi de capsules de grenades. Succès certain et rapide garanti. (H3398J) 20

BREVETÉ.

La boîte originale, avec mode d'emploi, coûte, pour le pays ou l'Étranger, Fl. 3,50, contre remboursement postal.

On ne peut l'avoir véritable que chez le pharmacien

J. SCHNEIDER

A RESICZA

(HONGRIE DU SUD)

Pharmacie MURE à Pont-St-Esprit (Gard)
A. GAZAGNE, Pharmacien de 1^{re} Classe
GENDRE & SUCESSEUR

SIROP DE HENRY MURE

AU BROMURE DE POTASSIUM
(Exempt d'Iodure et de Chlorure)

Epilepsie, Hystérie, Diabète sucré, Vertiges, Convulsions, Spasmes nerveux,
Danse de Saint-Guy, Maux de Tête, Migraine, Insomnie,
Spermatorrhée, Maladies du Cerveau et de la Moelle épinière.

Les Maladies nerveuses, le Diabète sucré et les Affections convulsives sont
radicalement guéris par le **SIROP de HENRY MURE** au **BROMURE**
de Potassium (exempt d'Iodure et de Chlorure).

Prix du Flaçon : 5 francs.

Pâte & Sirop d'Escargots

de MURE

La PATE et le SIROP d'ESCARGOTS de MURE sont les plus
puissants médicaments contre les Irritations de Poitrine, Rhumes,
Catarrhes aigus ou chroniques, Asthme, Coqueluche, etc., etc.

Prix de la PATE : 1 fr. la BOITE. — Prix du SIROP : 2 fr. la Bouteille.

LE THÉ DIURETIQUE DE FRANCE

est la seule boisson diurétique qui sollicite efficacement la sécrétion urinaire,
apaise les douleurs de Reins et de la Vessie, entraîne le sable, le mucus et les
concrétions, et rend aux urines leur limpidité normale. — Néphrites.
Gravelle, Catarrhe vésical, Affections de la Prostrate et de l'Uréthre

PRIX DE LA BOITE : 2 FRANCS

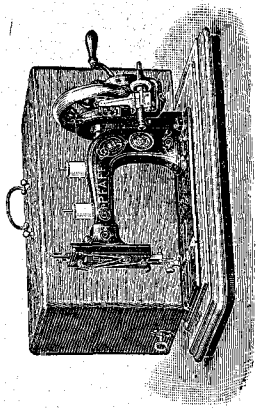
Dépôt Général de l'Alcoolature d'Arnica du Monastère de Notre-Dame-des-Neiges.
Remède souverain contre Blessures, Coups, Contusions, Brûlures, Défaillances, Acci-
dents cholériformes. etc.

Prix du Flaçon : 2 francs

DÉPOT chez Auguste Amann, droguiste à Lausanne ;
Uhlmann-Eyraud, droguiste, et Burkel & C^{ie}, droguistes à
Genève ; M. Nicolet, pharmacie du Vallon, et H. Helg, phar-
macien à Saint-Imier ; Chapuis, pharmacien à Porrentruy. 5

Refuser les contrefaçons. — Exiger le nom : Mure.

DEAFF MACHINES A COUDRE



ont été reconnues comme étant les meilleures machines à coudre pour familles et artisans et leur supériorité sous tous les rapports est absolument garantie. La fabrique ne construisant que des machines à coudre, est à même, par son institution grandiose, de produire ce qu'il y a de plus parfait et de mieux conçu.

Pour prix-courants et de plus amples renseignements, s'adresser aux Dépôts existant dans presque toutes les villes ou à la fabrique.

G. - M. PFAFF

Manufacture de machines à coudre

Kaiserslautern (Palatinat)

Fondée en 1862. — Nombre des ouvriers : 700.

CHOCOLAT KOHLER

**Cacao soluble extra-fin.
Produits de 1^{re} qualité.**



Médailles d'or et d'argent.
14 (H2758)

NOURRITURE A BON MARCHÉ DU BÉTAIL

Provende laitière. Augmente considérablement la production du lait et facilite l'engraissement du bétail. En sacs de 50 et de 100 kg.

Lactina Suisse. Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux et des porcelets. En sacs de 5 kg. à 3 fr. 25, de 10 kg. à 6 fr. 50, de 25 kg. à 15 fr.

Porcine. Réputée la meilleure farine pour la nourriture et l'engrais des porcs. Augmente considérablement la production du lait chez les truies nourrices. En sacs de 50 et de 100 kg.

Aliment de basse-cour. Permet de nourrir une poule pour un centime par jour. En sacs de 10 et 25 kg.

A. PANCHAUD, à Vevey.

(H2792J) 16

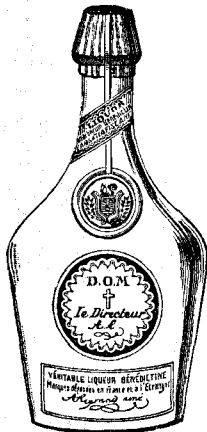
La filature mécanique de lin et tissage

A SCHLEITHEIM

Station Schaffhouse

s'occupe de filer, tisser, retordre et blanchir à façon le lin, le chanvre et les étoupes qu'on voudra bien lui confier. — Les matières premières sont consciencieusement utilisées, et un travail solide est assuré. (H2682J) 17

Tarifs et échantillons franco et gratis sur demande.



BÉNÉDICTINE

de l'ABBAYE de FÉCAMP
(Seine-Inférieure) FRANCE

EXQUISE

TONIQUE, DIGESTIVE

La meilleure
de toutes les liqueurs

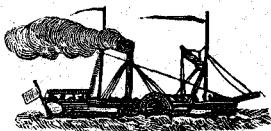
Toujours exiger au bas de la bouteille l'Étiquette rectangulaire portant la signature du

Directeur général

A. Grandjean

(H2546J) 18

Une fois par
semaine
expédition
de sociétés
nombreuses
aux
conditions
les plus
favorables.



POUR
l'Amérique

Bâle
9, Centralbahnplatz, 9 **Zwilchenbart** New-York
61, Greenwichstreet, 61

Les paiements à destination de l'Amérique sont exécutés promptement et à très bon marché. — Caution de fr. 180,000 déposée à la Caisse d'Etat fédérale.

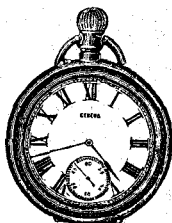
S'adresser à : Zwilchenbart, Berne, Häfichgässlein, N° 4; St-Gall, ancienne poste; Lugano, Piazza del Grano, 143; Locarno, alte Motta, 267; Bienne à la Schweizerhalle (Ang, Prader), rue de la Gare; Zurich, rue de la Gare, 89; Genève, rue de Lausanne, 2. (H2893J) 11

LA FILATURE DE LIN

Burgdorf

(CANTON DE BERNE)

se charge continuellement du filage et tissage à façon du lin, du chanvre et des étoupes. Son organisation lui permet de garantir un travail prompt et soigné. Prix modérés. Dépôts dans tous les principaux centres de production. (H2614J) 12



P.-A. JOANNOT

Fabrique d'horlogerie

5, rue des Alpes, Genève

« L'Universelle, » Montre Remontoir à cadran lumineux, montrant l'heure dans la plus grande obscurité, très solide et élégante, bien réglée, boîte et cuvette en nikel, échappement cylindre 6 rubis, 18 lignes. **Francs 12.** —, la même, **pour dame, Fr. 14.** —. Expédition contre remboursement. Remontoirs acier, argent et or, Répétitions à $\frac{1}{4}$ et minutes, Quantièmes, Chronographes, Chronomètres avec bulletins d'observation. Catalogue franco. (H3376J) 10

PRIX DE FABRIQUE



(H26861) 19

Diplômes-Médailles

J.-J. SCHOCH

Succ. de Perrin-Chopard, BERNE

Fondée en 1862

Orchestrions, pièces à musique, boîtes à musique. Articles de fantaisie à musique : cassettes, albums, chopes à bière, chaises, chalets, boîtes à bijoux et boîtes à cigares jouant quand on les ouvre.

Prix-courant illustré gratis et franco. (H2593J) 13



MARQUE DÉPOSÉE

Résinoline La Claire

Nouvelle huile sans odeur, pour enduire et conserver les parquets de bois dur et les planchers de sapin, les escaliers en bois, etc. S'emploie surtout pour les planchers des locaux où l'on circule beaucoup, tels que : Cafés - Restaurants, Brasseries, Magasins, Bureaux, Ateliers, Salles d'école, Corridors, etc.

Empêche la formation de la poussière pendant le balayage. Un franc le litre. Emploi facile. Hygiène. Bon marché. Succès garanti. — Dépôts dans toute la Suisse.

Usine de La Claire, Le Locle, Suisse.

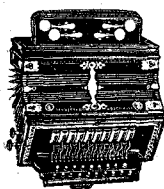
Vente en gros, à Genève, chez MM. JULES GRANDJEAN & C^{ie}, rue du Rhône, 59. (H2684J) 15



Ingrédients de **P. Hartmann**, pharmacien
à **Steckborn** (Thurgovie)
pour préparer soi-même un
Excellent cidre de ménage

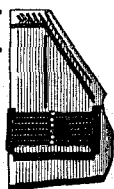
parfaitement sain et savoureux
Prix fr. 3.85 la dose (sans sucre pour 150
litres avec mode d'emploi. (H2545J) 9
Prendre garde aux contrefaçons

Certificats gratis et franco à disposition.



HUG, Frères, BALE
Magasin de Musique et
d'instruments en tous genres

Accessoires depuis fr. 2,50
jusqu'à fr. 250,—.



Instruments en cuivre, en bois, à cordes.

Dernière nouveauté: **CYTHARE-HARPE**.
S'apprend facilement en une heure. Prix, avec
méthode. fr. 20,—. Grand répertoire de mor-
ceaux. (H2818J) 21

Morceaux de musique pour tous les instruments.

Envois à choix.

Catalogue gratuit et franco.

Voulez-vous consommer des Pâtes pures,
délicieuses, extra-nutritives?
Demandez dans toutes les épiceries les
NOUILLETES AUX ŒUFS ET
MACARONIS ★★★
RIVOIRE & CARRET

(H 2790J)

FABRIQUE SPÉCIALE

DE

BANDAGES HERNIAIRES

de divers systèmes, pour toute hernie
et tout âge
et de bonne application

Membres artificiels (SPÉCIALITÉ), appareils de travail, jambes de bois.

Appareils pour le traitement des **difformités**, déviation de la taille, des jambes, pieds, etc.

Instruments de chirurgie, fabrication, aiguisage, polissage, nickelage.

Ceintures hypogastriques, ombilicales, pour grossesse, etc. (H1244F) 23

Articles en caoutchouc, tels que coussins, bassins, matelas, urinaux, pessaires, **bas** et **bandes** pour **varices**, tuyaux, **toile imperméable**.

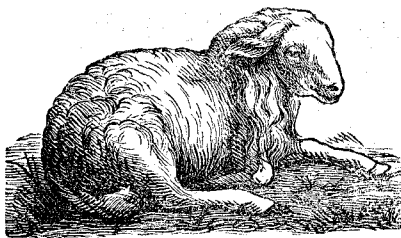
Objets de pansement et d'**hygiène**, irrigateurs, pulvérisateurs, inhalateurs, respirateurs, sondes, bougies, **appareils pour frictions**, tels que gants, lanières, brosses, etc.

J. VILLGRADTER

bandagiste spécialiste

Mécanicien-orthopédiste, fournisseur des hôpitaux et chemins de fer

3, Rue Haldimand, LAUSANNE



FILATURE

DE

Fribourg

NEUVEVILLE N° 82

LA FILATURE DE FRIBOURG se recommande à l'honorable public pour (H1491F)

LE FILAGE DES LAINES

LA FABRICATION DE DRAPS ET MILAINES

Ouvrage consciencieux, prompt et soigné.

ATTINGER, frères, éditeurs, Neuchâtel

ALMANACH AGRICOLE

DE LA

SUISSE ROMANDE

PUBLIÉ PAR

la Société d'agriculture du canton de Neuchâtel

XXXI^e année d'existence

Articles et vignettes concernant l'agriculture

L'exemplaire : 35 centimes

Franco contre remboursement postal

PAPETERIE-LIBRAIRIE

J.-C. MEYER

70, Rue des Epouses FRIBOURG Vis-à-vis de la cathédrale

FOURNITURES DE BUREAUX:

Registres, Copies de lettres, Presses à copier, Bibliographes, Hectographes avec pâte de rechange, Encre, Enveloppes d'administration et de commerce, depuis fr. 4,50 le mille (avec raison de commerce); papiers à lettres avec en-tête: formulaires de notes et de traites. Carnets de reçus à souches. Papiers buvards anglais, mouilleurs pour copies de lettres.

Cartes de visite imprimées depuis fr. 2,25, et lithographiées depuis fr. 3,75 le cent.

ÉTIQUETTES POUR VINS ET LIQUEURS

Affiches de toutes dimensions pour devantures de magasin, cartes des vins et menus. (*Grand succès à l'Exposition industrielle cantonale.*) (H1411F) 27

Violons et accessoires: Cordes de violons, guitares, etc.

CARTES DE NOUVEL-AN

JOUETS D'ENFANTS — COURONNES MORTUAIRES

F. BUGNON

MÉDECIN-DENTISTE

FRIBOURG

Nouvelles dents montées sur

ALLUMINIUM

très belles, solides et à prix avantageux.

Guérison des dents par le célèbre remède anglais
du Dr **WOOD**.

(H1557F) 32

Université

DE

FRIBOURG EN SUISSE

a été fondée ensuite d'une décision du Grand Conseil du canton de Fribourg, du 5 octobre 1889. A l'heure qu'il est, elle comprend trois Facultés : La *Théologie*, le *Droit*, les *Lettres*. On se propose d'y joindre plus tard une Faculté des sciences et une Faculté de médecine.

Des 40 Professeurs de l'Université, 10 enseignent à la Faculté de Théologie, 13 à celle de Droit et 17 à celle des Lettres. Les Cours sont donnés en latin, en français ou en allemand. (Pour de plus amples renseignements, voir les Publications semestrielles de l'Université qui donnent des indications complètes sur les cours et le personnel enseignant.)

Les salles de cours se trouvent au *Lycée* ou *Musée cantonal*. L'ancien *Hôtel de Fribourg* a été aménagé en *Convict* pour les Etudiants en Théologie.

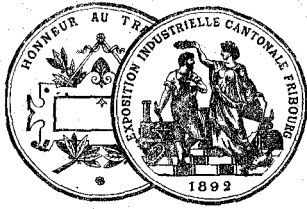
La *Bibliothèque* de l'Université est installée dans les bâtiments du Collège St-Michel.

Pendant le semestre courant l'Université est fréquentée par 174 étudiants (168 immatriculés et 6 auditeurs). Sur ce chiffre, la Faculté de Théologie compte 82 étudiants, celle de Droit 62 et celle des Lettres 30. Si nous considérons l'ensemble, la Suisse est représentée par 106 étudiants ; parmi les 63 Etrangers, 43 appartiennent à l'Empire allemand, 7 à la Russie (Pologne), 7 à la Bulgarie, 3 à l'Angleterre, 2 à l'Amérique, etc. Sept langues sont représentées à l'Université.

Il existe parmi les Etudiants trois Sociétés portant couleurs : la *Romania*, Section de la Société des Etudiants suisses ; la *Teutonia*, appartenant au cartel des associations des Etudiants catholiques allemands, et une section de la *Zofingia*. — L'organisation générale des Etudiants porte le nom d'*Academia*.

Recteur pour l'année dernière : R. P. *Berthier* ; pour l'année 1892-93 : M. *Pedrazzini*. Doyens des Facultés : MM. Michel, de Savigny, *Schnürer*.

L'Université publie, avec ses programmes de cours, des travaux scientifiques. Il en a paru six jusqu'à ce jour : deux sont du domaine de l'archéologie chrétienne et de l'histoire de l'art ; les autres représentent la littérature française, la philologie classique, l'histoire de l'humanisme et la grammaire comparée des langues indo-germaniques.



LÉON PHILIPONA

à FRIBOURG

(Première médaille de bronze
à l'Exposition cantonale 1892)

ORNEMENTS D'ÉGLISES

GRAND CHOIX EN MAGASIN

D'ORFÈVRES D'ÉGLISES

(Vases sacrés, ostensoirs, burettes, etc.)

BRONZES D'ÉGLISES

(LUSTRES, CANDÉLABRES, PALMES, CROIX PASTORALES,
RELIQUAIRES, ETC., ETC.)

CONFECTION

DE CHAPES, CHASUBLES, DALMATIQUES, BANNIÈRES,
VOILES, DAIS, DRAPEAUX DE SOCIÉTÉS, ETC.

RÉPARATIONS D'ORNEMENTS

REDORAGE ET RÉARGENTURE

DES VASES SACRÉS ET BRONZES

STATUES, CHRISTS, CRÊCHES, SÉPULCRES
EN BOIS SCULPTÉS DE MUNICH

Chemins de croix, Statues en terre cuite et en staff

MISSELS, BRÉVIAIRES, HORLOGES DE CLOCHERS

Tables de communion, fonts baptismaux,
grilles de chœur, etc., en fonte ou fer forgé.

CHAPEAUX, BARETTES, CEINTURES

Cierges en cire pure, à 4 fr. 50 le kilo, franco

Tous ces articles sont au prix de fabrique, franco de port et de droits d'entrée.

J. ROD

A VEVEY

Fabrique de ciment Portland artificiel et supérieur, ciment prompt, chaux hydraulique, chaux légère, briques diverses, carrelages en ciment et en terre de diverses formes et couleurs. Tuyaux en ciment et en grès d'Aarau, coulisses en ciment, bassins. Produits réfractaires Carbonate pour eaux gazeuses.

H1410F) 26

LE MESSENGER

JOURNAL AGRICOLE

ET ORGANE DES SOCIÉTÉS ORNITHOLOGIQUES

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant à Fribourg deux fois par semaine

Prix d'abonnement: 4 francs par an

Le Messager se recommande aux agriculteurs, aux campagnards, aux jardiniers et amateurs de jardins, aux membres des diverses sociétés agricoles, aux amateurs et éleveurs de volailles et d'oiseaux d'agrément, aux apiculteurs, aux ménagères et en général à toutes les personnes qui s'intéressent de près ou de loin aux questions se rattachant aux diverses branches de l'agriculture nationale.

Il se recommande également comme organe de publicité pour les annonces agricoles et en général pour tous genres d'insertions, en raison de l'extension qu'il a prise dans tous les cantons de la Suisse romande et de la modicité du prix de ses annonces.

Pour demandes d'abonnements, ainsi que pour les annonces, s'adresser au bureau du journal

6, GRAND'-RUE, 6
à FRIBOURG

HAASENSTEIN & VOGLER

Place de l'Hôtel-de-Ville, 144 **FRIBOURG** Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

La plus ancienne Agence de Publicité.

(FONDÉE EN 1855.)

Reçoivent les annonces non-seulement pour les nombreux journaux dont ils sont fermiers et en particulier dans le *Canton de Fribourg* pour :

Le Messager (Journal agricole)

Le Journal de Fribourg, Le Confédéré

L'Artisan, Le Bulletin Pédagogique

Mais encore pour tous les autres journaux du canton, de la Suisse et de l'étranger.

DEVIS ET TRADUCTIONS GRATIS.

DISCRETION.

EXPÉDITION PROMPTE.

Rabais sur ordres importants
ou insertions répétées.

Haasenstein & Vogler

Place de l'Hôtel-de-Ville, 144 **FRIBOURG** Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

Genève, Lausanne, Montreux,

Neuchâtel, Bâle, Berne,

Zurich, etc., etc.

IMPRIMERIE
FRAGNIÈRE FRÈRES
TRAVAUX
DE VILLE

ACTIONS
ET OBLIGATIONS

FRIBOURG (Suisse)



IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

en tous genres

Spécialité de reproduction en collotypie de gravures, dessins, vignettes, ornements, motifs et attributs divers. Confection et montage de clichés typographiques de 7 à 11 centimes le centimètre carré.

WARNER SAFE CURE

Remède spécial contre toutes les maladies des reins, du foie, des organes urinaires, de la jaunisse, de la bile et de toutes leurs maladies secondaires.

Cures étonnantes.

Des milliers attestent la guérison.

Tramelan, ct. de Berne, 2 nov. 1891.

Je soussigné, certifie avoir employé avec succès le Warner's Safe Cure; je souffrais de maux d'estomac et des reins, et depuis l'emploi du remède sus-indiqué, les douleurs ont complètement disparu.

Arthur Konrad, emboiteur.

Chaux-de-Fonds, 4 nov. 1891.

J'ai entendu causer de votre médicament Warner's Safe Cure et m'en suis procuré. J'étais affectée depuis longtemps de maladies des reins et ai voulu aussi essayer vos remèdes. Depuis que j'en prends je me trouve beaucoup mieux et espère être soulagée complètement en continuant la cure.

Je me fais un vrai plaisir de recommander votre médicament à toute personne qui souffrirait de maux de reins.

Vve Virginie Frossard.

Vienne, Place du Conseil impérial 3,
12 février 1891.

Votre Safe Cure de Warner a obtenu, dans une famille à laquelle je tiens beaucoup, un succès indiscutable.

D^r v. Weiretter, médecin.

Yverdon, 16 nov. 1891.

Je vous fais savoir que, dans la contrée que j'habite, tous ceux qui ont fait usage de Safe Cure de Warner ont éprouvé de grandes améliorations dans l'état de leur santé. Ainsi je ne pourrai que recommander votre excellent remède.

Eugène Tha.

Granges de Vesin (Broye)
et de Fribourg, 7 nov. 1891.

Par la présente je déclare que, pendant l'hiver de 1890 et 1891, je souffrais d'un catarrhe de la vessie, je ne pouvais plus uriner, j'avais des démangeaisons de sorte que je me croyais perdu. Après avoir pris quatre bouteille de Warner's Safe Cure, j'ai ressenti un grand soulagement, j'ai repris mes forces et j'ai pu travailler cet été comme avant ma maladie, et je vous remercie de votre médecine.

Julien Mauroux.

Albeuve, ct. de Fribourg, 8 nov. 1891.

Je vous annonce que votre remède « Safe Cure de Warner » a eu un très bon résultat dans ma maladie.

Ma maladie est de longue date et très opiniâtre, et j'espère néanmoins qu'en continuant l'usage de vos médicaments j'arriverai à une guérison complète.

Déjà la seconde bouteille me fit sentir la merveilleuse vertu curative de vos médicaments; je les ai déjà recommandés à beaucoup d'amis et connaissances.

Joseph Amez,
conseiller communal.

Fribourg, le 10 déc. 1891

Je vous annonce que j'ai pris 25 bouteilles de la Safe Cure de Warner et l'état de ma santé s'est de beaucoup amélioré.

Louise Zurkinden.

Warner Safe Cure est en vente chez : Pharm. Schmidt, à Fribourg; pharm.; Jambé, à Chatel-St-Denis; pharm. Golliez, à Morat; pharm. Porcelet, à Estavayer; pharm. Guéhard, à Neuchâtel.

VINGT MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT

ENTREPOTS GÉNÉRAUX:

PARIS

LONDRES

41 Rue des Francs Bourgeois.

38 Holborn Viaduct.



Le Chocolat est un des aliments dont la supériorité de qualité s'obtient par un bon choix des matières premières employées et une fabrication exempte de toute falsification.

La réputation bien acquise au CHOCOLAT SUCHARD provient : 1° d'une expérience de cinquante années dans le travail de ce produit ; 2° de machines puissantes mues par une force hydraulique considérable, sur un des nombreux cours d'eaux de la Suisse, ce qui permet d'obtenir une finesse de travail parfaite ; 3° de l'importance de sa production résultant de ses nombreux débouchés dans tous les pays du globe, ce qui, en réduisant les frais de fabrication, permet de livrer des qualités supérieures à des prix relativement modiques.

Le consommateur lui accorde la préférence en raison de sa *supériorité et de son prix modéré.*

Grand assortiment de chocolat bonbons et en pastilles.

GRANDE VARIÉTÉ DE BOITES FANTAISIE ET CHOCOLAT
DE VOYAGE EN BOITES. (H1414F) 30

Le Chocolat Suchard se trouve partout.

